
3 3433 06737971 3

Lamartine

D. I

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

TOME PREMIER

PARIS. IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,
36, RUE DE VAUGIRARD.

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

PAR M.

A. DE LAMARTINE

TOME PREMIER



PARIS

FURNE ET C[ie] — W. COQUEBERT

ÉDITEURS

MDCCCXLVIII

AVERTISSEMENT.

Nous n'avons point fait précéder ce récit par un préambule sur les précédentes époques de la Révolution, parce que nous nous proposons d'écrire l'histoire des *Constituants*. Cette histoire sera ainsi le préambule de celle des Girondins.

Nous n'avons pas reproduit avec la minutieuse servilité d'un annaliste les innombrables détails parlementaires ou militaires de tous les événements de ces quarante mois. Deux ou trois fois, nous avons, pour grouper les choses et les hommes par masses, interverti des dates très-rapprochées et sans importance.

Nous avons écrit après une scrupuleuse investigation des faits et des caractères. Nous ne demandons pas foi sur parole. Bien que nous n'ayons pas embarrassé le récit de notes, de citations et de pièces justificatives, il n'y a pas une de nos assertions qui

ne soit autorisée soit par des mémoires authentiques, soit par des mémoires inédits, soit par des correspondances autographes que les familles des principaux personnages ont bien voulu nous confier, soit par des renseignements oraux et véridiques, recueillis de la bouche des derniers survivants de cette grande époque.

Si quelques erreurs de fait ou d'appréciation nous ont néanmoins échappé, nous serons prêt à les reconnaître et à les réparer dans les éditions suivantes sur les preuves qu'on voudrait bien nous communiquer. Nous ne répondrons pas une à une aux négations ou aux contradictions que ce livre pourrait susciter. Ce serait un fastidieux commerce de lettres et de répliques dans les journaux. Mais nous prendrons note de toutes ces observations, et nous y répondrons en masse par nos preuves et par nos textes, après un certain laps de temps. Nous ne cherchons que la vérité, et nous rougirions de faire de l'histoire la calomnie des morts.

Quant au titre de ce livre, nous ne l'avons pris qu'à défaut d'autre mot, pour désigner un récit. Ce livre n'a pas les prétentions de l'histoire, il ne doit pas en affecter la solennité. C'est une œuvre intermédiaire entre l'histoire et les mémoires. Les

événements y tiennent moins de place que les hommes et les idées. Les détails intimes y abondent. Les détails sont la physionomie des caractères; c'est par eux qu'ils se gravent dans l'imagination.

De grands écrivains ont déjà écrit les fastes de cette époque mémorable. D'autres les écriront bientôt. On nous ferait injustice en nous comparant à eux. Ils ont fait ou ils feront l'histoire d'un siècle; nous n'avons fait qu'une *Étude* sur un groupe d'hommes et sur quelques mois de la Révolution.

Paris, 1er mars 1847.

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

LIVRE PREMIER.

Préambule. — Mort de Mirabeau. — Son portrait. — Situation de l'Assemblée nationale en 1791. — Avénement de l'idée démocratique. — La Révolution à son point de départ. — Les partis. — Principaux chefs. — Portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Malouet, Clermont-Tonnerre, l'abbé Maury, Cazalès, Barnave, les deux Lameth, Robespierre, Duport, Pétion. — Sociétés populaires. — Portrait de La Fayette. — Appréciations.

I.

J'entreprends d'écrire l'histoire d'un petit nombre d'hommes qui, jetés par la Providence au centre du plus grand drame des temps modernes, résument en eux les idées, les passions, les fautes, les vertus d'une époque, et dont la vie et la politique formant, pour ainsi dire, le nœud de la Révolution française, sont tranchées du même coup que les destinées de leur pays.

Cette histoire pleine de sang et de larmes est pleine aussi d'enseignement pour les peuples. Jamais peut-

être autant de tragiques événements ne furent pressés dans un espace de temps aussi court; jamais non plus cette corrélation mystérieuse qui existe entre les actes et leurs conséquences ne se déroula avec plus de rapidité. Jamais les faiblesses n'engendrèrent plus vite les fautes, les fautes les crimes, les crimes le châtiment. Cette justice rémunératoire que Dieu a placée dans nos actes mêmes comme une conscience plus sainte que la fatalité des anciens, ne se manifesta jamais avec plus d'évidence; jamais la loi morale ne se rendit à elle-même un plus éclatant témoignage et ne se vengea plus impitoyablement. En sorte que le simple récit de ces deux années est le plus lumineux commentaire de toute une grande révolution, et que le sang répandu à flots n'y crie pas seulement terreur et pitié, mais leçon et exemple aux hommes. C'est dans cet esprit que je veux les raconter.

L'impartialité de l'histoire n'est pas celle du miroir qui reflète seulement les objets, c'est celle du juge qui voit, qui écoute, et qui prononce. Des annales ne sont pas de l'histoire : pour qu'elle mérite ce nom, il lui faut une conscience; car elle devient plus tard celle du genre humain. Le récit vivifié par l'imagination, réfléchi et jugé par la sagesse, voilà l'histoire telle que les anciens l'entendaient et telle que je voudrais moi-même, si Dieu daignait guider ma plume, en laisser un fragment à mon pays.

II.

Mirabeau venait de mourir. L'instinct du peuple le portait à se presser en foule autour de la maison de son tribun comme pour demander encore des inspirations à son cercueil; mais Mirabeau vivant lui-même n'en aurait plus eu à donner. Son génie avait pâli devant celui de la Révolution; entraîné à un précipice inévitable par le char même qu'il avait lancé, il se cramponnait en vain à la tribune. Les derniers mémoires qu'il adressait au roi, et que l'armoire de fer nous a livrés avec le secret de sa vénalité, témoignent de l'affaissement et du découragement de son intelligence. Ses conseils sont versatiles, incohérents, presque puérils. Tantôt il arrêtera la Révolution avec un grain de sable. Tantôt il place le salut de la monarchie dans une proclamation de la couronne et dans une cérémonie royale propre à populariser le roi. Tantôt il veut acheter les applaudissements des tribunes et croit que la nation lui sera vendue avec eux. La petitesse des moyens de salut contraste avec l'immensité croissante des périls. Le désordre est dans ses idées. On sent qu'il a eu la main forcée par les passions qu'il a soulevées, et que, ne pouvant plus les diriger, il les trahit, mais sans pouvoir les perdre. Ce grand agitateur n'est plus qu'un courtisan effrayé qui se réfugie sous le

trône, et qui, balbutiant encore les mots terribles de nation et de liberté, qui sont dans son rôle, a déjà contracté dans son âme toute la petitesse et toute la vanité des pensées de cour. Le génie fait pitié quand on le voit aux prises avec l'impossible. Mirabeau était le plus fort des hommes de son temps; mais le plus grand des hommes se débattant contre un élément en fureur ne paraît plus qu'un insensé. La chute n'est majestueuse que quand on tombe avec sa vertu.

Les poètes disent que les nuages prennent la forme des pays qu'ils ont traversés, et se moulant sur les vallées, sur les plaines, ou sur les montagnes, en gardent l'empreinte et la promènent dans les cieux. C'est l'image de certains hommes dont le génie pour ainsi dire collectif se modèle sur leur époque et incarne en eux toute l'individualité d'une nation. Mirabeau était un de ces hommes. Il n'inventa pas la Révolution, il la manifesta. Sans lui elle serait restée peut-être à l'état d'idée et de tendance. Il naquit, et elle prit en lui la forme, la passion, le langage qui font dire à la foule en voyant une chose : La voilà.

Il était né gentilhomme, d'une famille antique, réfugiée et établie en Provence, mais originaire d'Italie. La souche était toscane. Cette famille était de celles que Florence avait rejetées de son sein dans les orages de sa liberté, et dont le Dante reproche en vers si âpres l'exil et la persécution à

sa patrie. Le sang de Machiavel et le génie remuant des républiques italiennes se retrouvaient dans tous les individus de cette race. Les proportions de leurs âmes sont au-dessus de leur destinée. Vices, passions, vertus, tout y est hors de ligne. Les femmes y sont angéliques ou perverses, les hommes sublimes ou dépravés, la langue même y est accentuée et grandiose comme les caractères. Il y a dans leurs correspondances les plus familières la côloration et la vibration des langues héroïques de l'Italie. Les ancêtres de Mirabeau parlent de leurs affaires domestiques comme Plutarque des querelles de Marius et de Sylla, de César et de Pompée. On sent de grands hommes dépaysés dans de petites choses. Mirabeau respira cette majesté et cette virilité domestique dès le berceau. J'insiste sur ces détails, qui semblent étrangers au récit et qui l'expliquent. La source du génie est souvent dans la race, et la famille est quelquefois la prophétie de la destinée.

III.

L'éducation de Mirabeau fut rude et froide comme la main de son père, qu'on appelait l'*Ami des hommes,* mais que son esprit inquiet et sa vanité égoïste rendirent le persécuteur de sa femme et le tyran de ses enfants. Pour toute vertu, on ne lui enseigna que l'honneur. C'est ainsi qu'on appelait alors cette vertu

de parade qui n'était souvent que l'extérieur de la probité et l'élégance du vice. Entré de bonne heure au service, il ne prit des mœurs militaires que le goût du libertinage et du jeu. La main de son père l'atteignait partout, non pour le relever, mais pour l'écraser davantage sous les conséquences de ses fautes. Sa jeunesse se passe dans les prisons d'État, ses passions s'y enveniment dans la solitude, son génie s'y aiguise contre les fers de ses cachots, son âme y perd la pudeur qui survit rarement à l'infamie de ces châtiments précoces. Retiré de prison, pour tenter, de l'aveu de son père, un mariage difficile avec mademoiselle de Marignan, riche héritière d'une des grandes maisons de Provence, il s'exerce, comme un lutteur, aux ruses et aux audaces de la politique sur ce petit théâtre d'Aix. Astuce, séduction, bravoure, il déploie toutes les ressources de sa nature pour réussir : il réussit; mais à peine est-il marié, que de nouvelles persécutions le poursuivent, et que le château-fort de Pontarlier se referme sur lui. Un amour que les *Lettres à Sophie* ont rendu immortel lui en ouvre les portes. Il enlève madame de Monnier à son vieil époux. Les amants, heureux quelques mois, se réfugient en Hollande. On les atteint, on les sépare, on les enferme, l'une au couvent, l'autre au donjon de Vincennes. L'amour, qui, comme le feu dans les veines de la terre, se découvre toujours dans quelque repli de la destinée des grands

hommes, allume en un seul et ardent foyer toutes les passions de Mirabeau. Dans la vengeance, c'est l'amour outragé qu'il satisfait; dans la liberté, c'est l'amour qu'il rejoint et qu'il délivre; dans l'étude, c'est encore l'amour qu'il illustre. Entré obscur dans son cachot, il en sort écrivain, orateur, homme d'État, mais perverti, prêt à tout, même à se vendre, pour acheter de la fortune et de la célébrité.

Le drame de la vie est conçu dans sa tête; il ne lui faut plus qu'une scène, et le temps la lui prépare. Dans l'intervalle du peu d'années qui s'écoule pour lui entre sa sortie du donjon de Vincennes et la tribune de l'Assemblée nationale, il entasse des travaux polémiques qui auraient lassé tout autre homme, et qui le tiennent seulement en haleine. La Banque de Saint-Charles, les Institutions de la Hollande, l'ouvrage sur la Prusse, le pugilat avec Beaumarchais, son style et son rôle, ces grands plaidoyers sur des questions de guerre, de balance européenne, de finances; ces mordantes invectives, ces duels de paroles avec les ministres ou les hommes populaires du moment, participent déjà du forum romain aux jours de Clodius et de Cicéron. C'est l'homme antique dans des controverses toutes modernes. On croit entendre les premiers rugissements de ces tumultes populaires qui vont éclater bientôt, et que sa voix est destinée à dominer. Aux premières élections d'Aix, rejeté avec mépris de la noblesse, il se pré-

cipite au peuple, bien sûr de faire pencher la balance partout où il jettera le poids de son audace et de son génie. Marseille dispute à Aix le grand plébéien. Ses deux élections, les discours qu'il y prononce, les adresses qu'il y rédige, l'énergie qu'il y déploie occupent la France entière. Ses mots retentissants deviennent les proverbes de la Révolution. En se comparant dans ses phrases sonores aux hommes de l'antiquité, il se place lui-même, dans l'imagination du peuple, à la hauteur des rôles qu'il veut rappeler. On s'accoutume à le confondre avec les noms qu'il cite. Il fait un grand bruit pour préparer les esprits aux grandes commotions; il s'annonce fièrement à la nation dans cette apostrophe sublime de son Adresse aux Marseillais : « Quand le dernier des » Gracques expira, il jeta de la poussière vers le » ciel, et de cette poussière naquit Marius! Marius, » moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que » pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la » noblesse. »

Dès son entrée dans l'Assemblée nationale, il la remplit; il y est lui seul le peuple entier. Ses gestes sont des ordres, ses motions sont des coups d'État. Il se met de niveau avec le trône. La noblesse se sent vaincue par cette force sortie de son sein. Le clergé, qui est peuple, et qui veut remettre la démocratie dans l'église, lui prête sa force pour faire écrouler la double aristocratie de la noblesse et des évêques.

Tout tombe en quelques mois de ce qui avait été bâti et cimenté par les siècles. Mirabeau se reconnaît seul au milieu de ces débris. Son rôle de tribun cesse. Celui de l'homme d'État commence. Il y est plus grand encore que dans le premier. Là où tout le monde tâtonne, il touche juste, il marche droit. La Révolution dans sa tête n'est plus une colère, c'est un plan. La philosophie du dix-huitième siècle, modérée par la prudence du politique, découle toute formulée de ses lèvres. Son éloquence, impérative comme la loi, n'est plus que le talent de passionner la raison. Sa parole allume et éclaire tout; presque seul dès ce moment, il a le courage de rester seul. Il brave l'envie, la haine et les murmures, appuyé sur le sentiment de sa supériorité. Il congédie avec dédain les passions qui l'ont suivi jusque-là. Il ne veut plus d'elles le jour où sa cause n'en a plus besoin; il ne parle plus aux hommes qu'au nom de son génie. Ce titre lui suffit pour être obéi. L'assentiment que trouve la vérité dans les âmes est sa puissance. Sa force lui revient par le contre-coup. Il s'élève entre tous les partis et au-dessus d'eux. Tous le détestent, parce qu'il les domine; et tous le convoitent, parce qu'il peut les perdre ou les servir. Il ne se donne à aucun, il négocie avec tous; il pose, impassible sur l'élément tumultueux de cette assemblée, les bases de la constitution réformée : législation, finances diplomatie, guerre, religion, économie politique,

balance des pouvoirs, il aborde et il tranche toutes les questions, non en utopiste, mais en politique. La solution qu'il apporte est toujours la moyenne exacte entre l'idéal et la pratique. Il met la raison à la portée des mœurs, et les institutions en rapport avec les habitudes. Il veut un trône pour appuyer la démocratie, il veut la liberté dans les chambres, et la volonté de la nation, une et irrésistible dans le gouvernement. Le caractère de son génie, tant défini et tant méconnu, est encore moins l'audace que la justesse. Il a sous la majesté de l'expression l'infaillibilité du bon sens. Ses vices mêmes ne peuvent prévaloir sur la netteté et sur la sincérité de son intelligence. Au pied de la tribune, c'est un homme sans pudeur et sans vertu; à la tribune, c'est un honnête homme. Livré à ses déportements privés, marchandé par les puissances étrangères, vendu à la cour pour satisfaire ses goûts dispendieux, il garde, dans ce trafic honteux de son caractère, l'incorruptibilité de son génie. De toutes les forces d'un grand homme sur son siècle, il ne lui manqua que l'honnêteté. Le peuple n'est pas une religion pour lui, c'est un instrument; son Dieu à lui, c'est la gloire; sa foi, c'est la postérité; sa conscience n'est que dans son esprit; le fanatisme de son idée est tout humain, le froid matérialisme de son siècle enlève à son âme le mobile, la force et le but des choses impérissables. Il meurt en disant : « Enveloppez-moi de parfums et

» couronnez-moi de fleurs pour entrer dans le sommeil éternel. » Il est tout du temps; il n'imprime à son œuvre rien d'infini. Il ne sacre ni son caractère, ni ses actes, ni ses pensées, d'un signe immortel. S'il eût cru en Dieu, il serait peut-être mort martyr, mais il aurait laissé après lui la religion de la raison et le règne de la démocratie. Mirabeau en un mot, c'est la raison d'un peuple; ce n'est pas encore la foi de l'humanité!

IV.

De magnifiques apparences jetèrent le voile d'un deuil universel sur les sentiments secrets que sa mort inspira aux divers partis. Pendant que les cloches sonnaient les glas funèbres, que le canon retentissait de minute en minute, et que, dans une cérémonie qui avait réuni deux cent mille spectateurs, on faisait à un citoyen les funérailles d'un roi; pendant que le Panthéon, où on le portait, semblait à peine un monument digne d'une telle cendre, que se passait-il dans le fond des cœurs?

Le roi, qui tenait l'éloquence de Mirabeau à sa solde; la reine, avec qui il avait eu des conférences nocturnes, le regrettaient peut-être comme un dernier instrument de salut : toutefois, il leur inspirait moins de confiance que de terreur; et l'humiliation du secours demandé par la couronne à un sujet, de-

vait se sentir soulagée devant cette puissance de destruction qui tombait d'elle-même avant le trône. La cour était vengée par la mort des affronts qu'il lui avait fait subir. L'aristocratie irritée aimait mieux sa chute que ses services. Il n'était pour la noblesse qu'un apostat de son ordre. La dernière honte pour elle était d'être relevée un jour par celui qui l'avait abaissée. L'Assemblée nationale était lasse de sa supériorité. Le duc d'Orléans sentait qu'un mot de cet homme éclairerait et foudroierait des ambitions prématurées. M. de La Fayette, le héros de la bourgeoisie, devait redouter l'orateur du peuple. Entre le dictateur de la cité et le dictateur de la tribune, une secrète jalousie devait exister.

Mirabeau, qui n'avait jamais attaqué M. de La Fayette dans ses discours, avait souvent laissé échapper dans la conversation, sur son rival, de ces mots qui s'impriment d'eux-mêmes en tombant sur un homme. Mirabeau de moins, M. de La Fayette paraissait plus grand : il en était de même de tous les orateurs de l'Assemblée. Il n'y avait plus de rival, mais il y avait des envieux. Son éloquence, toute populaire qu'elle fût, était celle d'un patricien. Sa démocratie tombait de haut : elle n'avait rien de ce sentiment de convoitise et de haine qui soulève les viles passions du cœur humain, et qui ne voit dans le bien fait au peuple qu'une insulte à la noblesse. Ses sentiments populaires n'étaient en quelque

sorte qu'une libéralité de son génie. Les magnifiques épanchements de sa grande âme ne ressemblaient en rien aux mesquines irritations des démagogues. En conquérant des droits pour le peuple, il avait l'air de les donner. C'était un volontaire de la démocratie. Il rappelait trop par son rôle et par son attitude aux démocrates rangés derrière lui, que, depuis les Gracques jusqu'à lui-même, les tribuns les plus puissants pour servir le peuple étaient sortis des patriciens. Son talent, sans égal par la philosophie de la pensée, par l'étendue de la réflexion et par le grandiose de l'expression, était une autre espèce d'aristocratie qu'on ne lui pardonnait pas davantage. La nature l'avait fait premier, la mort faisait jour autour de lui à tous les seconds. Ils allaient se disputer cette place qu'aucun n'était fait pour conquérir. Les larmes qu'ils versaient sur son cercueil étaient feintes. Le peuple seul le pleurait sincèrement, parce que le peuple est trop fort pour être jaloux, et que, bien loin de reprocher à Mirabeau sa naissance, il aimait en lui cette noblesse comme une dépouille qu'il avait conquise sur l'aristocratie. De plus, la nation inquiète, qui voyait tomber une à une ses institutions et qui craignait un bouleversement total, sentait par instinct que le génie d'un grand homme était la dernière force qui lui restait. Ce génie éteint, elle ne voyait plus que les ténèbres et les précipices sous les pas de la monar-

chie. Les Jacobins seuls se réjouissaient tout haut, car cet homme seul pouvait les contre-balancer.

Ce fut le 6 avril 1791 que l'Assemblée nationale reprit ses séances. La place de Mirabeau restée vide attestait à tous les regards l'impuissance de le remplacer. La consternation était peinte sur le front des spectateurs dans les tribunes. Dans la salle le silence régnait. M. de Talleyrand annonça à l'Assemblée un discours posthume de Mirabeau. On voulut l'entendre encore après sa mort. L'écho affaibli de cette voix semblait revenir à sa patrie du fond des caveaux du Panthéon. La lecture fut morne. L'impatience et l'anxiété pressaient les esprits. Les partis brûlaient de se mesurer sans contre-poids. Ils ne pouvaient tarder de se combattre. L'arbitre qui les modérait avait disparu.

V.

Avant de peindre l'état de ces partis, jetons un regard rapide sur le point de départ de la Révolution, sur le chemin qu'elle avait fait, et sur les principaux chefs qui allaient tenter de la diriger dans le chemin qui lui restait à faire.

Il n'y avait pas encore deux ans que l'opinion avait ouvert la brèche contre la monarchie, et déjà elle avait obtenu des résultats immenses. L'esprit de faiblesse et de vertige dans le gouvernement avait convoqué l'Assemblée des notables. L'esprit public

avait forcé la main au pouvoir et convoqué les états-généraux. Les états-généraux assemblés, la nation avait senti son omnipotence; de ce sentiment à l'insurrection légale, il n'y avait qu'un mot. Mirabeau l'avait prononcé. L'Assemblée nationale s'était constituée en face du trône et plus haut que lui. La popularité prodigue de M. Necker s'était épuisée de concessions et évanouie aussitôt qu'il n'avait plus eu de dépouilles de la monarchie à jeter au peuple. Ministre d'une monarchie en retraite, sa retraite à lui avait été une déroute. Son dernier pas l'avait conduit hors du royaume. Le roi désarmé était resté l'otage de l'ancien régime entre les mains de la nation. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, seul acte métaphysique de la Révolution jusque-là, lui avait donné une signification sociale et universelle. On avait beaucoup raillé cette déclaration; elle contenait quelques erreurs, et confondait dans les termes l'état de nature et l'état de société, mais elle était au fond le dogme nouveau.

VI.

Il y a des objets dans la nature dont on ne distingue bien la forme qu'en s'en éloignant. La proximité empêche de voir comme la distance. Il en est ainsi des grands événements. La main de Dieu est visible sur les choses humaines, mais cette main

même a une ombre qui nous cache ce qu'elle accomplit. Ce qu'on pouvait entrevoir alors de la Révolution française annonçait ce qu'il y a de plus grand au monde : l'avénement d'une idée nouvelle dans le genre humain, l'idée démocratique, et plus tard le gouvernement démocratique.

Cette idée était un écoulement du christianisme. Le christianisme, trouvant les hommes asservis et dégradés sur toute la terre, s'était levé à la chute de l'empire romain comme une vengeance, mais sous la forme d'une résignation. Il avait proclamé les trois mots que répétait à deux mille ans de distance la philosophie française : liberté, égalité, fraternité des hommes. Mais il avait enfoui pour un temps ce dogme au fond de l'âme des chrétiens. Trop faible d'abord pour s'attaquer aux lois civiles, il avait dit aux puissances : « Je vous laisse encore » un peu de temps le monde politique, je me con- » fine dans le monde moral. Continuez, si vous » pouvez, d'enchaîner, de classer, d'asservir, de » profaner les peuples. Je vais émanciper les âmes. » Je mettrai deux mille ans peut-être à renouveler » les esprits avant d'éclore dans les institutions. » Mais un jour viendra où ma doctrine s'échappera » du temple et entrera dans le conseil des peuples. » Ce jour-là le monde social sera renouvelé. »

Ce jour était arrivé. Il avait été préparé par un siècle de philosophie sceptique en apparence, croyante

en réalité. Le scepticisme du dix-huitième siècle ne s'attachait qu'aux formes extérieures et aux dogmes surnaturels du christianisme; il en adoptait avec passion la morale et le sens social. Ce que le christianisme appelait révélation, la philosophie l'appelait raison. Les mots étaient différents sous certains rapports, le sens était le même. L'émancipation des individus, des castes, des peuples, en dérivait également. Seulement, le monde antique s'était affranchi au nom du Christ, le monde moderne s'affranchissait au nom des droits que toute créature a reçus de Dieu. Mais tous les deux faisaient découler cet affranchissement de Dieu ou de la nature. La philosophie politique de la Révolution n'avait pas même pu inventer un mot plus vrai, plus complet et plus divin que le christianisme, pour se révéler à l'Europe, et elle avait adopté le dogme et le mot de *fraternité*. Seulement, la Révolution française attaquait la forme extérieure de la religion régnante, parce que cette religion s'était incrustée dans les gouvernements monarchiques, théocratiques ou aristocratiques qu'on voulait détruire. C'est l'explication de cette contradiction apparente de l'esprit du dix-huitième siècle, qui empruntait tout du christianisme en politique et qui le reniait en le dépouillant. Il y avait à la fois une violente répulsion et une violente attraction entre les deux doctrines. Elles se reconnaissaient en se combattant, et aspiraient à se reconnaître plus complé-

tement quand la lutte aurait cessé par le triomphe de la liberté.

Trois choses étaient donc évidentes pour les esprits réfléchis dès le mois d'avril 1791 : l'une, que le mouvement révolutionnaire commencé marcherait de conséquence en conséquence à la restauration complète de tous les droits en souffrance dans l'humanité, depuis ceux des peuples devant leurs gouvernements jusqu'à ceux du citoyen devant les castes, et du prolétaire devant les citoyens ; poursuivrait la tyrannie, le privilége, l'inégalité, l'égoïsme non-seulement sur le trône, mais dans la loi civile, dans l'administration, dans la distribution légale de la propriété, dans les conditions de l'industrie, du travail, de la famille, et dans tous les rapports de l'homme avec l'homme et de l'homme avec la femme ; la seconde, que ce mouvement philosophique et social de démocratie chercherait sa forme naturelle dans une forme de gouvernement analogue à son principe et à sa nature, c'est-à-dire expressive de la souveraineté du peuple : république à une ou à plusieurs têtes ; la troisième enfin, que l'émancipation sociale et politique entraînerait avec elle une émancipation intellectuelle et religieuse de l'esprit humain ; que la liberté de penser, de parler et d'agir ne s'arrèterait pas devant la liberté de croire ; que l'idée de Dieu, confinée dans les sanctuaires, en sortirait pour rayonner dans chaque conscience libre de la lumière de la

liberté même; que cette lumière, révélation pour les uns, raison pour les autres, ferait éclater de plus en plus la vérité et la justice, qui découlent de Dieu sur la terre.

VII.

La pensée humaine, comme Dieu, fait le monde à son image.

La pensée s'était renouvelée par un siècle de philosophie.

Elle avait à transformer le monde social.

La Révolution française était donc au fond un spiritualisme sublime et passionné. Elle avait un idéal divin et universel. Voilà pourquoi elle passionnait au delà des frontières de la France. Ceux qui la bornent la mutilent. Elle était l'avénement de trois souverainetés morales :

La souveraineté du droit sur la force;

La souveraineté de l'intelligence sur les préjugés;

La souveraineté des peuples sur les gouvernements.

Révolution dans les droits : l'égalité.

Révolution dans les idées : le raisonnement substitué à l'autorité.

Révolution dans les faits : le règne du peuple.

Un évangile des droits sociaux. Un évangile des devoirs. Une charte de l'humanité.

La France s'en déclarait l'apôtre. Dans ce combat

d'idées, la France avait des alliés partout, et jusque sur les trônes.

VIII.

Il y a des époques dans l'histoire du genre humain où les branches desséchées tombent de l'arbre de l'humanité, et où les institutions vieillies et épuisées s'affaissent sur elles-mêmes pour laisser place à une séve et à des institutions qui renouvellent les peuples en rajeunissant les idées. L'antiquité est pleine de ces transformations dont on entrevoit seulement les traces dans les monuments et dans l'histoire. Chacune de ces catastrophes d'idées entraîne avec elle un vieux monde dans sa chute, et donne son nom à une nouvelle civilisation. L'Orient, la Chine, l'Égypte, la Grèce, Rome ont vu ces ruines et ces renaissances. L'Occident les a éprouvées quand la théocratie druidique fit place aux dieux et au gouvernement des Romains. Byzance, Rome et l'Empire les opérèrent rapidement et comme instinctivement eux-mêmes, quand, lassés et rougissant du polythéisme, ils se levèrent à la voix de Constantin contre leurs dieux, et balayèrent, comme un vent de colère, ces cultes, ces idées et ces temples que la populace habitait encore, mais d'où la partie supérieure de la pensée humaine s'était déjà retirée. La civilisation de Constantin et de Charlemagne vieillissait à son tour, et les croyances

qui portaient depuis dix-huit siècles les autels et les trônes, s'affaiblissant dans les esprits, menaçaient le monde religieux et le monde politique d'un écroulement qui laisse rarement le pouvoir debout quand la foi chancelle. L'Europe monarchique était l'œuvre du catholicisme. La politique s'était faite à l'image de l'Église. L'autorité y était fondée sur un mystère. Le droit y venait d'en haut. Le pouvoir, comme la foi, était réputé divin. L'obéissance des peuples y était sacrée, et, par là même, l'examen était un blasphème et la servitude y devenait une vertu. L'esprit philosophique qui s'était révolté tout bas, depuis trois siècles, contre une doctrine que les scandales, les tyrannies et les crimes des deux pouvoirs démentaient tous les jours, ne voulait plus reconnaître un titre divin dans des puissances qui niaient la raison, qui asservissaient les peuples. Tant que le catholicisme avait été la seule doctrine légale en Europe, ces révoltes sourdes de l'esprit n'avaient point ébranlé les États. Elles avaient été punies par la main des princes. Les cachots, les supplices, les inquisitions, les bûchers avaient intimidé le raisonnement et maintenu debout le double dogme sur lequel reposaient les deux gouvernements.

Mais l'imprimerie, cette explosion continue de la pensée humaine, avait été, pour les peuples, comme une seconde révélation. Employée d'abord exclusivement par l'Église à la vulgarisation des idées ré-

gnantes, elle avait commencé bientôt à les saper. Les dogmes du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, sans cesse battus par ces flots de lumière, ne devaient pas tarder à s'ébranler dans l'esprit d'abord et bientôt dans les choses. Guttemberg, sans le savoir, avait été le mécanicien d'un nouveau monde. En créant la communication des idées, il avait assuré l'indépendance de la raison. Chaque lettre de cet alphabet qui sortait de ses doigts contenait en elle plus de force que les armées des rois et que les foudres des pontifes. C'était l'intelligence qu'il armait de la parole. Ces deux forces sont maîtresses de l'homme : elles devaient l'être plus tard de l'humanité. Le monde intellectuel était né d'une invention matérielle; il avait promptement grandi. La réforme religieuse en était sortie.

L'empire du christianisme catholique avait subi d'immenses démembrements. La Suisse, une partie de l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, des provinces entières de la France avaient été soustraites au centre d'autorité religieuse, et avaient passé à la doctrine du libre examen. L'autorité divine attaquée et contestée dans le catholicisme, l'autorité du trône restait à la merci des peuples. La philosophie, plus puissante que la sédition, s'en était approchée de plus en plus avec moins de respect et moins de crainte. L'histoire avait pu écrire les faiblesses ou les crimes des rois. Les publicistes avaient osé la commenter;

les peuples avaient osé conclure. Les institutions sociales avaient été pesées au poids de leur utilité réelle pour l'humanité. Les esprits les plus pieux envers le pouvoir avaient parlé aux souverains de devoirs, aux peuples de droits. Les hardiesses saintes du christianisme avaient retenti jusque dans la chaire sacrée, en face de Louis XIV. Bossuet, ce génie théocratique, avait entremêlé ses adulations orgueilleuses à Louis XIV de quelques-uns de ces avertissements austères qui consolent les peuples de leur abaissement. Fénelon, ce génie évangélique et tendre de la loi nouvelle, avait écrit ses instructions aux princes et son Télémaque dans le palais d'un roi et dans le cabinet de l'héritier du trône. La philosophie politique du christianisme, cette insurrection de la justice en faveur des faibles, s'était glissée, par ses lèvres, entre Louis XIV et l'oreille de son petit-fils. Fénelon élevait toute une révolution dans le duc de Bourgogne. Le roi s'en était aperçu trop tard, et avait chassé la séduction divine de son palais. Mais la politique révolutionnaire y était née. Les peuples la lisaient dans les pages du saint archevêque. Versailles devait être à la fois, grâce à Louis XIV et à Fénelon, le palais du despotisme et le berceau de la Révolution. Montesquieu avait sondé les institutions et analysé les lois de tous les peuples. En classant les gouvernements il les avait comparés; en les comparant il les avait jugés. Ce jugement faisait res-

sortir et contraster à toutes les pages le droit et la force, le privilége et l'égalité, la tyrannie et la liberté.

Jean-Jacques Rousseau, moins ingénieux, mais plus éloquent, avait étudié la politique non dans les lois, mais dans la nature. Ame libre, mais opprimée et souffrante, le soulèvement généreux de son cœur avait soulevé tous les cœurs ulcérés par l'inégalité odieuse des conditions sociales. C'était la révolte de l'idéal contre la réalité. Il avait été le tribun de la nature, le Gracchus des philosophes. Il n'avait pas fait l'histoire des institutions, il en avait fait le rêve; mais ce rêve venait du ciel et y remontait. On y sentait le dessein de Dieu et la chaleur de son amour; on n'y sentait pas assez l'infirmité des hommes. C'était l'utopie des gouvernements; mais par là même Rousseau séduisait davantage. Pour passionner les peuples il faut qu'un peu d'illusion se mêle à la vérité; la réalité seule est trop froide pour fanatiser l'esprit humain, il ne se passionne que pour des choses un peu plus grandes que nature; c'est ce qu'on appelle l'idéal, c'est l'attrait et la force des religions qui aspirent toujours plus haut qu'elles ne montent; c'est ce qui produit le fanatisme, ce délire de la vertu. Rousseau était l'idéal de la politique, comme Fénelon avait été l'idéal du christianisme.

Voltaire avait eu le génie de la critique, la néga-

tion railleuse qui flétrit tout ce qu'elle renverse. Il avait fait rire le genre humain de lui-même, il l'avait abattu pour le relever, il avait étalé devant lui tous les préjugés, toutes les erreurs, toutes les iniquités, tous les crimes de l'ignorance; il l'avait poussé à l'insurrection contre les idées consacrées, non par l'enthousiasme pour l'avenir, mais par le mépris du passé. La destinée lui avait donné quatre-vingts ans de vie pour décomposer lentement le vieux siècle; il avait eu le temps de combattre contre le temps, et il n'était tombé que vainqueur. Ses disciples remplissaient les cours, les académies et les salons; ceux de Rousseau s'aigrissaient et rêvaient plus bas dans les rangs inférieurs de la société. L'un avait été l'avocat heureux et élégant de l'aristocratie, l'autre était le consolateur secret et le vengeur aimé de la démocratie. Le livre de Rousseau était le livre des opprimés et des âmes tendres. Malheureux et religieux lui-même, il avait mis Dieu du côté du peuple; ses doctrines sanctifiaient l'esprit en insurgeant le cœur. Il y avait de la vengeance dans son accent, mais il y avait aussi de la piété : le peuple de Voltaire pouvait renverser des autels; le peuple de Rousseau pouvait les relever. L'un pouvait se passer de vertu et s'accommoder des trônes, l'autre avait besoin d'un Dieu et ne pouvait fonder que des républiques.

Leurs nombreux disciples continuaient leur mis-

sion et possédaient tous les organes de la pensée publique : depuis la géométrie jusqu'à la chaire sacrée, la philosophie du dix-huitième siècle envahissait ou altérait tout. D'Alembert, Diderot, Raynal, Buffon, Condorcet, Bernardin de Saint-Pierre, Helvétius, Saint-Lambert, La Harpe étaient l'Église du siècle nouveau. Une seule pensée animait ces esprits si divers, la rénovation des idées humaines. Le chiffre, la science, l'histoire, l'économie, la politique, le théâtre, la morale, la poésie, tout servait de véhicule à la philosophie moderne; elle coulait dans toutes les veines du temps; elle avait enrôlé tous les génies; elle parlait par toutes les langues. Le hasard ou la Providence avait voulu que ce siècle, presque stérile ailleurs, fût le siècle de la France. Depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'au commencement du règne de Louis XVI, la nature nous avait été prodigue d'hommes. L'éclat continué par tant de génies du premier ordre, de Corneille à Voltaire, de Bossuet à Rousseau, de Fénelon à Bernardin de Saint-Pierre, avait accoutumé les peuples à regarder du côté de la France. Le foyer des idées du monde répandait de là son éblouissement. L'autorité morale de l'esprit humain n'était plus à Rome. Le bruit, la lumière, la direction partaient de Paris; l'Europe intellectuelle était française. Il y avait de plus, et il y aura toujours dans le génie français quelque chose de plus puissant que sa puissance, de

plus lumineux que son éclat, c'est sa chaleur, c'est sa communicabilité pénétrante, c'est l'attrait qu'il ressent et qu'il inspire en Europe. Le génie de l'Espagne de Charles-Quint est fier et aventureux; le génie de l'Allemagne est profond et austère, le génie de l'Angleterre est habile et superbe; celui de la France est aimant, et c'est là sa force. Séductible lui-même, il séduit facilement les peuples. Les autres grandes individualités du monde des nations n'ont que leur génie. La France, pour second génie, a son cœur; elle le prodigue dans ses pensées, dans ses écrits comme dans ses actes nationaux. Quand la Providence veut qu'une idée embrase le monde, elle l'allume dans l'âme d'un Français. Cette qualité communicative du caractère de cette race, cette attraction française, non encore altérée par l'ambition de la conquête, était alors le signe précurseur du siècle. Il semble qu'un instinct providentiel tournait toute l'attention de l'Europe vers cette seule partie de l'horizon, comme si le mouvement et la lumière n'avaient pu sortir que de là. Le seul point véritablement sonore du continent, c'était Paris. Les plus petites choses y faisaient un grand bruit. La littérature était le véhicule de l'influence française; la monarchie intellectuelle avait ses livres, son théâtre, ses écrits, avant d'avoir ses héros. Conquérante par l'intelligence, son imprimerie était son armée.

IX.

Les partis qui divisaient le pays après la mort de Mirabeau se décomposaient ainsi : hors de l'Assemblée, la cour et les Jacobins; dans l'Assemblée, le côté droit, le côté gauche; et entre ces deux partis extrêmes, l'un fanatique d'innovations, l'autre fanatique de résistance, un parti intermédiaire. Il se composait de ce que les deux autres avaient d'hommes de bien et de paix; leur foi molle et indécise entre la Révolution et la conservation aurait voulu que l'une conquît sans violences et que l'autre concédât sans ressentiment. C'étaient les philosophes de la Révolution. Mais ce n'était pas l'heure de la philosophie, c'était l'heure de la victoire. Les deux idées en présence voulaient des combattants et non des juges : elles écrasaient ces hommes en s'entrechoquant. Dénombrons les principaux chefs de ces divers partis et faisons-les connaître avant de les voir agir.

Le roi Louis XVI n'avait alors que trente-sept ans; ses traits étaient ceux de sa race, un peu alourdis par le sang allemand de sa mère, princesse de la maison de Saxe. De beaux yeux bleus largement ouverts plus limpides qu'éblouissants, un front arrondi fuyant en arrière, un nez romain mais dont les narines molles et lourdes altéraient un peu l'é-

nergie de la forme aquiline, une bouche souriante et gracieuse dans l'expression, des lèvres épaisses mais bien découpées, une peau fine, une carnation riche et colorée quoiqu'un peu flasque, la taille courte, le corps gras, l'attitude timide, la marche incertaine; au repos un balancement inquiet du corps portant alternativement sur une hanche et sur l'autre sans avancer, soit que ce mouvement fût contracté en lui par cette habitude d'impatience qui saisit les princes forcés à donner de longues audiences, soit que ce fût le signe physique du perpétuel balancement d'un esprit indécis; dans la personne une expression de bonhomie peu royale qui prêtait autant au premier coup d'œil à la moquerie qu'à la vénération, et que ses ennemis travestirent avec une perversité impie pour montrer au peuple dans les traits du prince le symbole des vices qu'ils voulaient immoler dans la royauté; en tout quelque ressemblance avec la physionomie impériale des derniers césars à l'époque de la décadence des choses et des races : la douceur d'Antonin dans l'obésité de Vespasien; voilà l'homme.

X.

Ce jeune prince avait été élevé dans une séquestration complète de la cour de son aïeul. Cette atmosphère qui avait infecté tout le siècle de Louis XV

n'avait pas atteint son héritier. Pendant que Louis XV changeait sa cour en lieu suspect, son petit-fils, élevé dans un coin du palais de Meudon par des maîtres pieux et éclairés, grandissait dans le respect de son rang, dans la terreur du trône et dans un amour religieux du peuple qu'il était appelé à gouverner. L'âme de Fénelon semblait avoir traversé deux générations de rois, dans ce palais où il avait élevé le duc de Bourgogne, pour inspirer encore l'éducation de son descendant. Ce qui était le plus près du vice couronné sur le trône était peut-être ce qu'il y avait de plus pur en France. Si le siècle n'eût pas été aussi dissolu que le roi, il aurait tourné là son amour. Il en était venu jusqu'à ce point de corruption où la pureté paraît un ridicule, et où on réserve le mépris pour la pudeur.

Marié à seize ans à une fille de Marie-Thérèse d'Autriche, le jeune prince avait continué jusqu'à son avénement au trône cette vie de recueillement domestique, d'étude et d'isolement. Une paix honteuse assoupissait l'Europe. La guerre, cet exercice des princes, n'avait pu le former au contact des hommes et à l'habitude du commandement. Les champs de bataille, qui sont le théâtre de ces grands acteurs, ne l'avaient jamais exposé aux regards de son peuple. Aucun prestige, excepté celui de sa naissance, ne jaillissait de lui. L'horreur qu'on avait pour son aïeul fit seule sa popularité. Il eut l'es-

time de son peuple, jamais sa faveur. Probe et instruit, il appela à lui la probité et les lumières dans la personne de Turgot. Mais, avec le sentiment philosophique de la nécessité des réformes, le prince n'avait que l'âme du réformateur : il n'en avait ni le génie ni l'audace; ses hommes d'État, pas plus que lui. Ils soulevaient toutes les questions sans les déplacer; ils accumulaient les tempêtes sans leur donner une impulsion. Les tempêtes devaient finir par se tourner contre eux. De M. de Maurepas à M. Turgot, de M. Turgot à M. de Calonne, de M. de Calonne à M. Necker, de M. Necker à M. de Malesherbes, il flottait d'un intrigant à un honnête homme, et d'un banquier à un philosophe; l'esprit de système et de charlatanisme suppléait mal à l'esprit de gouvernement. Dieu, qui avait donné beaucoup d'hommes de bruit à ce règne, lui avait refusé un homme d'État; tout était promesses et déception. La cour criait, l'impatience saisissait la nation, les oscillations devenaient convulsives : Assemblée des notables, États-généraux, Assemblée nationale, tout avait éclaté entre les mains du roi; une révolution était sortie de ses bonnes intentions plus ardente et plus irritée que si elle était sortie de ses vices. Aujourd'hui le roi avait cette révolution en face dans l'Assemblée nationale; dans ses conseils aucun homme capable, non pas seulement de lui résister, mais de la comprendre. Les hommes vraiment forts aimaient

mieux être les ministres populaires de la nation que les boucliers du roi au moment où nous sommes.

XI.

M. de Montmorin était dévoué au roi, mais sans crédit sur la nation. Le ministère n'avait ni initiative ni résistance : l'initiative était aux Jacobins et le pouvoir exécutif dans les émeutes. Le roi, sans organe, sans attributions et sans force, n'avait que l'odieuse responsabilité de l'anarchie. Il était le but contre lequel tous les partis dirigeaient la haine ou la fureur du peuple. Il avait le privilége de toutes les accusations. Pendant que, du haut de la tribune, Mirabeau, Barnave, Pétion, Lameth, Robespierre menaçaient éloquemment le trône, des pamphlets infâmes, des journaux factieux peignaient le roi sous les traits d'un tyran mal enchaîné qui s'abrutissait dans le vin, qui s'asservissait aux caprices d'une femme déhontée, et qui conspirait au fond de son palais avec les ennemis de la nation. Dans le sentiment sinistre de sa chute accélérée, la vertu stoïque de ce prince suffisait au calme de sa conscience, mais ne suffisait pas à ses résolutions. Au sortir de son conseil des ministres, où il accomplissait loyalement les conditions constitutionnelles de son rôle, il cherchait, tantôt dans l'amitié de ses serviteurs dévoués, tantôt dans la personne de ses

ennemis mêmes admis furtivement à ses confidences, des inspirations plus intimes. Les conseils succédaient aux conseils, et se contredisaient dans son oreille comme leurs résultats se contredisaient dans ses actes. Ses ennemis lui suggéraient des concessions et lui promettaient une popularité qui s'enfuyait de leurs mains dès qu'ils voulaient la lui livrer. La cour lui prêchait la force qu'elle n'avait que dans ses rêves; la reine, le courage qu'elle se sentait dans l'âme; les intrigants, la corruption; les timides, la fuite : il essayait tour à tour et tout à la fois tous ces partis. Aucun n'était efficace : le temps des résolutions utiles était passé. La crise était sans remède. Entre la vie et le trône il fallait choisir. En voulant tenter de conserver tous les deux, il était écrit qu'il perdrait l'un et l'autre.

Quand on se place par la pensée dans la situation de Louis XVI, et qu'on se demande quel est le conseil qui aurait pu le sauver, on cherche et on ne trouve pas. Il y a des circonstances qui enlacent tous les mouvements d'un homme dans un tel piége que, quelque direction qu'il prenne, il tombe dans la fatalité de ses fautes ou dans celle de ses vertus. Louis XVI en était là. Toute la dépopularisation de la royauté en France, toutes les fautes des administrations précédentes, tous les vices des rois, toutes les hontes des cours, tous les griefs du peuple avaient pour ainsi dire abouti sur sa tête et marqué son

front innocent pour l'expiation de plusieurs siècles. Les époques ont leurs sacrifices, comme les religions. Quand elles veulent renouveler une institution qui ne leur va plus, elles entassent sur l'homme en qui cette institution se personnifie tout l'odieux et toute la condamnation de l'institution elle-même; elles font de cet homme une victime qu'elles immolent au temps : Louis XVI était cette victime innocente, mais chargée de toutes les iniquités des trônes, et qui devait être immolée en châtiment de la royauté. Voilà le roi.

XII.

La reine semblait avoir été créée par la nature pour contraster avec le roi, et pour attirer à jamais l'intérêt et la pitié des siècles sur un de ces drames d'État qui ne sont pas complets quand les infortunes d'une femme ne les achèvent pas. Fille de Marie-Thérèse, elle avait commencé sa vie dans les orages de la monarchie autrichienne. Elle était sœur de ces enfants que l'impératrice tenait par la main quand elle se présenta en suppliante devant les fidèles Hongrois, et que ces troupes s'écrièrent : « Mourons » pour notre roi Marie-Thérèse! » Sa fille aussi avait le cœur d'un roi. A son arrivée en France, sa beauté avait ébloui le royaume; cette beauté était dans tout son éclat. Elle était grande, élancée, souple: une

véritable fille du Tyrol. Les deux enfants qu'elle avait donnés au trône, loin de la flétrir, ajoutaient à l'impression de sa personne ce caractère de majesté maternelle qui sied si bien à la mère d'une nation. Le pressentiment de ses malheurs, le souvenir des scènes tragiques de Versailles, les inquiétudes de chaque jour pâlissaient seulement un peu sa première fraîcheur. La dignité naturelle de son port n'enlevait rien à la grâce de ses mouvements ; son cou, bien détaché des épaules, avait ces magnifiques inflexions qui donnent tant d'expression aux attitudes. On sentait la femme sous la reine, la tendresse du cœur sous la majesté du sort. Ses cheveux blond-cendré étaient longs et soyeux; son front, haut et un peu bombé, venait se joindre aux tempes par ces courbes qui donnent tant de délicatesse et tant de sensibilité à ce siége de la pensée ou de l'âme chez les femmes; les yeux de ce bleu-clair qui rappelle le ciel du Nord ou l'eau du Danube; le nez aquilin, les narines bien ouvertes et légèrement renflées, où les émotions palpitaient, signe du courage; une bouche grande, des dents éclatantes, des lèvres autrichiennes, c'est-à-dire saillantes et découpées; le tour du visage ovale; la physionomie mobile, expressive, passionnée; sur l'ensemble de ces traits, cet éclat qui ne se peut décrire, qui jaillit du regard, de l'ombre, des reflets du visage, qui l'enveloppe d'un rayonnement semblable à la vapeur chaude et co-

lorée où nagent les objets frappés du soleil : dernière expression de la beauté qui lui donne l'idéal, qui la rend vivante et qui la change en attrait. Avec tous ces charmes, une âme altérée d'attachement, un cœur facile à émouvoir, mais ne demandant qu'à se fixer; un sourire pensif et intelligent, qui n'avait rien de banal; des intimités, des préférences, parce qu'elle se sentait digne d'amitiés. Voilà Marie-Antoinette comme femme.

XIII.

C'était assez pour faire la félicité d'un homme et l'ornement d'une cour. Pour inspirer un roi indécis et pour faire le salut d'un État dans des circonstances difficiles, il fallait plus : il fallait le génie du gouvernement; la reine ne l'avait pas. Rien n'avait pu la préparer au maniement des forces désordonnées qui s'agitaient autour d'elle; le malheur ne lui avait pas donné le temps de la réflexion. Accueillie avec enivrement par une cour perverse et une nation ardente, elle avait dû croire à l'éternité de ces sentiments. Elle s'était endormie dans les dissipations de Trianon. Elle avait entendu les premiers bouillonnements de la tempête sans croire au danger; elle s'était fiée à l'amour qu'elle inspirait et qu'elle se sentait dans le cœur. La cour était devenue exigeante, la nation hostile. Instrument des intrigues de la cour sur le cœur du roi, elle avait d'abord

favorisé, puis combattu toutes les réformes qui pouvaient prévenir ou ajourner les crises. Sa politique n'était que de l'engouement, son système n'était que son abandon alternatif à tous ceux qui lui promettaient le salut du roi. Le comte d'Artois, prince jeune, chevaleresque dans les formes, avait pris de l'empire sur son esprit. Il se fiait à la noblesse; il parlait de son épée. Il riait de la crise. Il dédaignait ce bruit de paroles, il cabalait contre les ministres, il flétrissait les transactions. La reine, enivrée d'adulations par cet entourage, poussait le roi à reprendre le lendemain ce qu'il avait concédé la veille. Sa main se sentait dans tous les tiraillements du gouvernement. Ses appartements étaient le foyer d'une conspiration perpétuelle contre l'esprit nouveau; la nation finit par s'en apercevoir et par la haïr. Son nom devint pour le peuple le fantôme de la contre-révolution. On est prompt à calomnier ce qu'on craint. On la peignait, dans d'odieux pamphlets, sous les traits d'une Messaline. Les bruits les plus infâmes circulaient; les anecdotes les plus controuvées furent répandues. On pouvait l'accuser de tendresse; de dépravation, jamais. Belle, jeune et adorée, si son cœur ne resta pas insensible, ses sentiments du moins n'éclatèrent jamais en scandales. Le cœur d'une femme, fût-elle reine, a son inviolabilité. Les sentiments ne deviennent de l'histoire que quand ils éclatent en publicité.

XIV.

Aux journées des 5 et 6 octobre, la reine s'aperçut trop tard de l'inimitié du peuple; la rancune dut envahir son cœur. L'émigration commença, elle la vit avec faveur. Tous ses amis étaient à Coblentz; on lui supposait des complicités avec eux, ces complicités étaient réelles. Les fables d'un comité autrichien furent semées dans le peuple. On accusa Marie-Antoinette de conjurer la perte de la nation, qui demandait à chaque instant sa tête. Le peuple soulevé a besoin de haïr quelqu'un, on lui livra la reine. Son nom fut chanté dans ses colères. Une femme fut choisie pour l'ennemie de toute une nation. Sa fierté dédaigna de la détromper. Elle s'enferma dans son ressentiment et dans sa terreur. Emprisonnée dans le palais des Tuileries, elle ne pouvait mettre la tête à la fenêtre sans provoquer l'outrage et entendre l'insulte. Chaque bruit de la ville lui faisait craindre une insurrection. Ses journées étaient mornes, ses nuits agitées; son supplice fut de toutes les heures pendant deux ans; il se multipliait dans son cœur par son amour pour ses deux enfants et par ses inquiétudes sur le roi. Sa cour était vide, elle ne voyait plus que des autorités ombrageuses, des ministres imposés et M. de La Fayette, devant qui elle était obligée de composer même son visage. Ses

appartements recélaient la délation. Ses serviteurs étaient ses espions. Il fallait les tromper pour se concerter avec le peu d'amis qui lui restaient. Des escaliers dérobés, des corridors sombres conduisaient la nuit dans les combles du château les conseillers secrets qu'elle appelait autour d'elle. Ces conseils ressemblaient à des conjurations; elle en sortait sans cesse avec des pensées différentes; elle en assiégeait l'âme du roi, dont la conduite contractait ainsi l'incohérence d'une femme aux abois.

Mesures de force, tentatives de corruption sur l'Assemblée, abandon sincère à la constitution, essais de résistance, attitude de dignité royale, repentir, faiblesse, terreur et fuite, tout était conçu, tenté, préparé, arrêté, abandonné le même jour. Les femmes, si sublimes dans le dévouement, sont rarement capables de l'esprit de suite et d'imperturbabilité nécessaire à un plan politique. Leur politique est dans le cœur; leur passion est trop près de leur raison. De toutes les vertus du trône, elles n'ont que le courage; elles sont souvent des héros, rarement des hommes d'État. La reine en fut un exemple de plus. Elle fit bien du mal au roi; douée de plus d'esprit, de plus d'âme, de plus de caractère que lui, sa supériorité ne servit qu'à lui inspirer confiance dans de funestes conseils. Elle fut à la fois le charme de ses malheurs et le génie de sa perte; elle le conduisit pas à pas jusqu'à l'échafaud, mais elle y monta avec lui.

XV.

Le côté droit, dans l'Assemblée nationale, se composait des ennemis naturels de tout mouvement : la noblesse et le haut clergé. Tous cependant ne l'étaient pas au même degré et au même titre. Les séditions naissent en bas, les révolutions naissent en haut; les séditions ne sont que les colères du peuple, les révolutions sont les idées d'une époque. Les idées commencent dans la tête de la nation. La Révolution française était une pensée généreuse de l'aristocratie. Cette pensée était tombée entre les mains du peuple, qui s'en était fait une arme contre la noblesse, contre le trône et contre la religion. Philosophie dans les salons, elle était devenue révolte dans les rues. Cependant toutes les grandes maisons du royaume avaient donné des apôtres aux premiers dogmes de la Révolution; les états-généraux, ancien théâtre de l'importance et des triomphes de la haute noblesse, avaient tenté l'ambition de ses héritiers; ils avaient marché à la tête des réformateurs. L'esprit de corps n'avait pas pu les retenir, quand il avait été question de se réunir au tiers état. Les Montmorency, les Noailles, les La Rochefoucauld, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tolendal, les Virieu, les d'Aiguillon, les Lauzun, les Montesquiou, les Lameth, les Mirabeau, le duc d'Orléans, le premier prince du sang;

le comte de Provence, frère du roi, roi lui-même depuis sous le nom de Louis XVIII, avaient donné l'impulsion aux innovations les plus hardies. Ils avaient emprunté chacun leur crédit de quelques heures à des principes qu'il était plus facile de poser que de modérer; la plupart de ces crédits avaient disparu. Aussitôt que ces théoriciens de la révolution spéculative s'étaient aperçus que le torrent les emportait, ils avaient essayé de remonter le courant, ou ils étaient sortis de son lit : les uns s'étaient rangés de nouveau autour du trône, les autres avaient émigré après les journées des 5 et 6 octobre. Quelques-uns, les plus fermes, restaient à leur place dans l'Assemblée nationale; ils combattaient sans espoir, mais glorieusement, pour une cause perdue; ils s'efforçaient de maintenir au moins un pouvoir monarchique, et abandonnaient au peuple, sans les lui disputer, les dépouilles de la noblesse et de l'Église. De ce nombre étaient Cazalès, l'abbé Maury, Malouet et Clermont-Tonnerre. C'étaient les hommes remarquables de ce parti mourant.

Clermont-Tonnerre et Malouet étaient plutôt des hommes d'État que des orateurs; leur parole sûre et réfléchie n'impressionnait que la raison. Ils cherchaient l'équilibre entre la liberté et la monarchie, et croyaient l'avoir trouvé dans le système anglais des deux chambres. Les modérés des deux partis écoutaient avec respect leur voix; comme tous les

demi-partis et les demi-talents, ils n'excitaient ni haine ni colère, mais les événements ne les écoutaient pas et marchaient en les écartant vers des résultats plus absolus. Maury et Cazalès, moins philosophes, étaient les deux athlètes du côté droit; leur nature était différente, leur puissance oratoire presque égale. Maury représentait le clergé, dont il était membre; Cazalès la noblesse, dont il faisait partie. L'un, c'était Maury, façonné de bonne heure aux luttes de la polémique sacrée, avait aiguisé et poli dans la chaire l'éloquence qu'il devait porter à la tribune. Sorti des derniers rangs du peuple, il ne tenait à l'ancien régime que par son habit; il défendait la religion et la monarchie, comme deux textes qu'on avait imposés à ses discours. Sa conviction n'était qu'un rôle : tout autre rôle eût aussi bien convenu à sa nature. Mais il soutenait avec un admirable courage et un beau caractère celui que sa situation lui faisait. Nourri d'études sérieuses, doué d'une élocution abondante, vive et colorée, ses harangues étaient des traités complets sur les matières qu'il discutait. Seul rival de Mirabeau, il ne lui manquait pour l'égaler qu'une cause plus nationale et plus vraie; mais le sophisme des abus de l'ancien régime ne pouvait pas revêtir des couleurs plus spécieuses que celles dont Maury colorait l'ancien régime. L'érudition historique et l'érudition sacrée lui fournissaient ses arguments. La hardiesse de son ca-

ractère et de son langage lui inspirait de ces mots qui vengent même d'une défaite. Sa belle figure, sa voix sonore, son geste impérieux, l'insouciance et la gaieté avec lesquelles il bravait les tribunes arrachaient souvent des applaudissements même à ses ennemis. Le peuple, qui sentait sa force invincible, s'amusait d'une résistance impuissante. Maury était pour lui comme ces gladiateurs qu'on aime à voir combattre, bien qu'on sache qu'ils doivent mourir. Une seule chose manquait à l'abbé Maury : l'autorité morale de la parole. Ni sa naissance, ni sa foi, ni ses mœurs n'inspiraient le respect à ceux qui l'écoutaient. On sentait l'acteur dans l'homme, l'avocat dans la cause; l'orateur et la parole n'étaient pas un. Otez à l'abbé Maury l'habit de son ordre, il eût changé de côté sans effort et siégé parmi les novateurs. De semblables orateurs ornent un parti, mais ils ne le sauvent pas.

XVI.

Cazalès était un de ces hommes qui s'ignorent eux-mêmes jusqu'à l'heure où les circonstances leur révèlent un génie, en leur assignant un devoir. Officier obscur dans les rangs de l'armée, le hasard qui le jeta à la tribune lui découvrit qu'il était orateur. Il ne chercha pas quelle cause il défendrait : noble, la noblesse; royaliste, le roi; sujet, le trône. Sa

situation fit sa doctrine. Il porta dans l'Assemblée le caractère et les vertus de son uniforme. La parole ne fut pour lui qu'une épée de plus; il la voua avec un dévouement chevaleresque à la cause de la monarchie. Paresseux, peu instruit, son rapide bon sens suppléa l'étude. Sa foi monarchique ne fut point le fanatisme du passé : elle admettait les modifications admises par le roi lui-même, et compatibles avec l'inviolabilité du trône et l'action du pouvoir exécutif. De Mirabeau à lui il n'y avait pas loin dans le dogme, mais l'un voulait la liberté en aristocrate, l'autre la voulait en démocrate. L'un s'était jeté au milieu du peuple, l'autre s'attachait aux marches du trône. Le caractère de l'éloquence de Cazalès était celui d'une cause désespérée. Il protestait plus qu'il ne discutait, il opposait aux triomphes violents du côté gauche ses défis ironiques, ses indignations amères qui subjuguaient un moment l'admiration, mais qui ne ramenaient pas la victoire. La noblesse lui dut de tomber avec gloire et le trône avec majesté, et par lui l'éloquence eut quelque chose de l'héroïsme.

Derrière ces deux hommes il n'y avait rien qu'un parti aigri par l'infortune, découragé par son isolement dans la nation, odieux au peuple, inutile au trône, se repaissant des plus vaines illusions et ne conservant de la puissance abattue que le ressentiment de l'injure et l'insolence qui provoquent de

nouvelles humiliations. Les espérances de ce parti se portaient déjà tout entières sur l'intervention armée des puissances étrangères. Louis XVI n'était plus à ses yeux qu'un roi prisonnier que l'Europe viendrait délivrer. Le patriotisme et l'honneur étaient pour eux à Coblentz. Vaincu par le nombre, dépourvu de chefs habiles qui savent immortaliser les retraites, sans force contre l'esprit du temps, et se refusant à transiger, le côté droit ne pouvait plus en appeler qu'à la vengeance; sa politique n'était plus qu'une imprécation.

Le côté gauche venait de perdre à la fois son chef et son modérateur, dans Mirabeau; l'homme national n'était plus. Restaient les hommes de parti, c'étaient Barnave et les deux Lameth. Ces hommes, humiliés de l'ascendant de Mirabeau, avaient essayé, longtemps avant sa mort, de balancer la souveraineté de son génie par l'exagération de leurs doctrines et de leurs discours. Mirabeau n'était que l'apôtre; ils avaient voulu être les factieux du temps. Jaloux de sa personne, ils avaient cru effacer ses talents par la supériorité de leur popularisme. Les médiocrités croient égaler le génie en dépassant la raison. Une scission de trente à quarante voix s'était opérée dans le côté gauche. Barnave et les Lameth les inspiraient. Le club des Amis de la Constitution, devenu le club des Jacobins, leur répondait au dehors. L'agitation populaire était soulevée par eux, contenue par Mirabeau, qui ralliait contre eux la gauche, le cen-

tre et les membres raisonnables du côté droit. Ils conspiraient, ils cabalaient, ils fomentaient les divisions dans l'opinion bien plus qu'ils ne gouvernaient l'Assemblée. Mirabeau mort leur laissait la place vide.

Les Lameth, hommes de cœur, élevés par les bontés de la famille royale, comblés des faveurs et des pensions du roi, avaient ces éclatantes défections de Mirabeau sans avoir l'excuse de ses griefs contre la monarchie; cette défection était un de leurs titres à la faveur populaire. Hommes habiles, ils portaient dans la cause nationale le manége des cours où ils avaient été nourris. Leur amour de la Révolution était pourtant désintéressé et sincère; mais leurs talents distingués n'égalaient pas leur ambition. Écrasés par Mirabeau, ils ameutaient contre lui tous ceux que l'ombre de ce grand homme éclipsait avec eux. Ils cherchaient un rival à lui opposer, ils ne trouvaient que des envieux. Barnave se présenta, ils l'entourèrent, ils l'applaudirent, ils l'enivrèrent de sa propre importance. Ils lui persuadèrent un moment que des phrases étaient de la politique, et qu'un rhéteur était un homme d'État.

Mirabeau fut assez grand pour ne pas le craindre et assez juste pour ne pas le mépriser. Barnave, jeune avocat du Dauphiné, avait débuté avec éclat dans ces conflits entre le parlement et le trône, qui avaient agité sa province et exercé sur de petits théâtres l'éloquence des hommes de barreau. Envoyé à trente

ans aux états-généraux avec Mounier, son patron et son maître, il avait promptement abandonné Mounier et le parti monarchique pour se signaler dans le parti démocratique. Un mot sinistre, échappé, non de son cœur, mais de ses lèvres, pesait comme un remords sur sa conscience. « Le sang qui coule est-» il donc si pur? » s'était-il écrié au premier meurtre de la Révolution. Ce mot l'avait marqué au front du signe des factieux. Barnave n'était pas factieux, ou il ne l'était qu'autant qu'il le fallait pour le succès de ses discours. Il n'y avait d'extrême en lui que l'orateur, l'homme ne l'était pas, il était encore moins cruel. Studieux, mais sans idée; disert, mais sans chaleur, c'était une intelligence moyenne, une âme honnête, une volonté flottante, un cœur droit. Son talent, qu'on affectait de comparer à celui de Mirabeau, n'était que l'art d'enchaîner avec habileté des considérations vulgaires. L'habitude du tribunal lui donnait, dans l'improvisation, une supériorité apparente qui s'évanouissait à la réflexion. Les ennemis de Mirabeau lui avaient fait un piédestal de leur haine, et l'avaient grandi pour le comparer. Quand il fut réduit à sa véritable taille, on reconnut toute la distance qu'il y avait entre l'homme de la nation et l'homme du barreau. Barnave eut le malheur d'être le grand homme d'un parti médiocre, et le héros d'un parti envieux; il méritait un meilleur sort, et plus tard il le conquit.

XVII.

Dans l'ombre encore, et derrière les chefs de l'Assemblée nationale, un homme, presque inconnu, commençait à se mouvoir, agité d'une pensée inquiète qui semblait lui interdire le silence et le repos; il tentait en toute occasion la parole, et s'attaquait indifféremment à tous les orateurs, même à Mirabeau. Précipité de la tribune, il y remontait le lendemain; humilié par les sarcasmes, étouffé par les murmures, désavoué par tous les partis, disparaissant entre les grands athlètes qui fixaient l'attention publique, il était sans cesse vaincu, jamais lassé. On eût dit qu'un génie intime et prophétique lui révélait d'avance la vanité de tous ces talents, la toute-puissance de la volonté et de la patience, et qu'une voix entendue de lui seul lui disait dans l'âme : Ces hommes qui te méprisent t'appartiennent; tous les détours de cette Révolution qui ne veut pas te voir viendront aboutir à toi, car tu t'es placé sur sa route comme l'inévitable excès auquel aboutit toute impulsion! Cet homme, c'était Robespierre.

Il y a des abîmes qu'on n'ose pas sonder et des caractères qu'on ne veut pas approfondir, de peur d'y trouver trop de ténèbres et trop d'horreur; mais l'histoire, qui a l'œil impassible du temps, ne doit pas s'arrêter à ces terreurs, elle doit comprendre ce qu'elle se charge de raconter.

Maximilien Robespierre était né à Arras d'une famille pauvre, honnête et respectée; son père, mort en Allemagne, était d'origine anglaise. Cela explique ce qu'il y avait de puritain dans cette nature. L'évêque d'Arras avait fait les frais de son éducation. Le jeune Robespierre s'était distingué, au collége Louis-le-Grand, par une vie studieuse et par des mœurs austères.

Les lettres et le barreau partageaient son temps. La philosophie de Jean-Jacques Rousseau avait pénétré profondément son intelligence; cette philosophie, en tombant dans une volonté active, n'était pas restée une lettre morte : elle était devenue en lui un dogme, une foi, un fanatisme. Dans l'âme forte d'un sectaire toute conviction devient secte. Robespierre était le Calvin de la politique; il couvait dans l'obscurité la pensée confuse de la rénovation du monde social et du monde religieux, comme un rêve qui obsédait inutilement sa jeunesse, quand la Révolution vint lui offrir ce que la destinée offre toujours à ceux qui épient sa marche, l'occasion. Il la saisit. Il fut nommé député du tiers aux états-généraux. Seul peut-être de tous ces hommes qui ouvraient à Versailles la première scène de ce drame immense, il entrevoyait le dénoûment. Comme l'âme humaine, dont les philosophes ignorent le siége dans le corps humain, la pensée de tout un peuple repose quelquefois dans l'individu le plus ignoré

d'une vaste foule. Il ne faut mépriser personne, car le doigt de la Destinée marque dans l'âme et non sur le front. Robespierre n'avait rien, ni dans la naissance, ni dans le génie, ni dans l'extérieur, qui le désignât à l'attention des hommes. Aucun éclat n'était sorti de lui, son pâle talent n'avait rayonné que dans le barreau ou dans les académies de province; quelques discours verbeux, remplis d'une philosophie sans muscles et presque pastorale, quelques poésies froides et affectées avaient inutilement affiché son nom dans l'insignifiance des recueils littéraires du temps; il était plus qu'inconnu, il était médiocre et dédaigné. Ses traits n'avaient rien de ce qui fait arrêter le regard, quand il flotte sur une grande assemblée; rien n'était écrit en caractères physiques sur cette puissance tout intérieure : il était le dernier mot de la Révolution, mais personne ne pouvait le lire.

Robespierre était petit de taille, ses membres étaient grêles et anguleux, sa marche saccadée, ses attitudes affectées, ses gestes sans harmonie et sans grâce; sa voix, un peu aigre, cherchait les inflexions oratoires et ne trouvait que la fatigue et la monotonie; son front était assez beau, mais petit, bombé au-dessus des tempes, comme si la masse et le mouvement embarrassé de ses pensées l'avaient élargi à force d'efforts; ses yeux, très-voilés par les paupières et très-aigus aux extrémités, s'enfonçaient

profondément dans les cavités de leurs orbites; ils lançaient un éclair bleuâtre assez doux, mais vague et flottant comme un reflet de l'acier frappé par la lumière; son nez, droit et petit, était fortement tiré par des narines relevées et trop ouvertes; sa bouche était grande, ses lèvres minces et contractées désagréablement aux deux coins, son menton court et pointu, son teint d'un jaune livide, comme celui d'un malade ou d'un homme consumé de veilles et de méditations. L'expression habituelle de ce visage était une sérénité superficielle sur un fond grave, et un sourire indécis entre le sarcasme et la grâce. Il y avait de la douceur, mais une douceur sinistre. Ce qui dominait dans l'ensemble de sa physionomie, c'était la prodigieuse et continuelle tension du front, des yeux, de la bouche, de tous les muscles de la face. On voyait en l'observant que tous les traits de son visage, comme tout le travail de son âme, convergeaient sans distraction sur un seul point, avec une telle puissance qu'il n'y avait aucune déperdition de volonté dans ce caractère, et qu'il semblait voir d'avance ce qu'il voulait accomplir, comme s'il l'eût eu déjà en réalité sous les yeux.

Tel était alors l'homme qui devait absorber en lui tous ces hommes, et en faire ses victimes après en avoir fait ses instruments. Il n'était d'aucun parti, mais de tous les partis qui servaient tour à tour son idéal de la Révolution. C'était là sa force, car les

partis s'arrêtaient; lui ne s'arrêtait pas. Il plaçait cet idéal comme un but en avant de chaque mouvement révolutionnaire, il y marchait avec ceux qui voulaient l'atteindre; puis quand le but était dépassé, il se plaçait plus loin et y marchait encore avec d'autres hommes, en continuant ainsi sans jamais dévier, sans jamais s'arrêter, sans jamais reculer. La Révolution, décimée dans sa route, devait inévitablement se résumer un jour dans une dernière expression. Il voulait que ce fût lui. Il se l'était incorporée tout entière, principes, pensées, passions, colères, et la forçait ainsi de s'incorporer un jour en lui. Ce jour était loin.

XVIII.

Robespierre, qui avait souvent combattu Mirabeau avec Duport, les Lameth et Barnave, commençait à se séparer de ceux-ci, depuis qu'ils dominaient l'Assemblée. Il formait, avec Pétion et quelques hommes obscurs, un petit groupe d'opposition radicalement démocratique, qui encourageait les Jacobins au dehors, et qui menaçait Barnave et les Lameth toutes les fois qu'ils étaient tentés de s'arrêter. Pétion et Robespierre, dans l'Assemblée; Brissot et Danton, au club des Jacobins, formaient le germe du parti nouveau qui allait accélérer le mouvement et le convertir bientôt en convulsions et en catastrophes.

La popularité était le but de Pétion : il l'atteignit plus vite que Robespierre. Avocat sans talent, mais probe, n'ayant pris de la philosophie que les sophismes du Contrat social, jeune, beau, patriote, il était destiné à devenir une de ces idoles complaisantes dont le peuple fait ce qu'il veut, excepté un homme; son crédit dans la rue et chez les Jacobins lui donnait une certaine autorité dans l'Assemblée, on l'écoutait comme un écho significatif des volontés du dehors. Robespierre affectait de le respecter.

XIX.

On achevait la constitution : le pouvoir royal n'y subsistait plus que de nom; le roi n'était que l'exécuteur des ordres de la représentation nationale; ses ministres n'étaient que des otages responsables entre les mains de l'Assemblée. On sentait les vices de cette constitution avant de l'avoir achevée. Votée dans la colère des partis, elle n'était pas une constitution, elle était une vengeance du peuple contre la monarchie, le trône ne subsistant que pour tenir la place d'un pouvoir unique que l'on instituait partout et qu'on n'osait pas encore nommer. Le peuple, les partis tremblaient, en enlevant le trône, de découvrir un abîme où la nation serait engloutie; il était tacitement convenu de le respecter pour la forme, en dépouillant et en outrageant tous les jours

l'infortuné monarque qu'on y tenait enchaîné. Les choses en étaient à ce point où elles n'ont plus d'autre dénoûment qu'une chute. L'armée, sans discipline, n'ajoutait qu'un élément de plus à la fermentation populaire; abandonnée de ses officiers, qui émigraient en masse, les sous-officiers s'en emparaient et transportaient la démocratie dans ses rangs; affiliés, dans toutes les garnisons, au club des Jacobins, ils y prenaient le mot d'ordre et faisaient de leur troupe les soldats de l'anarchie et les complices des factieux. Le peuple, à qui on avait jeté en proie les droits féodaux de la noblesse et les dîmes du clergé, craignait de se voir arracher ce qu'il possédait avec inquiétude et voyait partout des complots; il les prévenait par des crimes. Le régime soudain de liberté, auquel il n'était pas préparé, l'agitait sans le fortifier; il montrait tous les vices des affranchis sans avoir encore les vertus de l'homme libre. La France entière n'était qu'une sédition, l'anarchie gouvernait; et pour qu'elle fût pour ainsi dire gouvernée elle-même, elle avait créé son gouvernement dans autant de clubs qu'il y avait de grandes municipalités dans le royaume.

Le club dominant était celui des Jacobins; ce club était la centralisation de l'anarchie. Aussitôt qu'une volonté puissante et passionnée remue une nation, cette volonté commune rapproche les hommes; l'individualisme cesse et l'association légale ou illégale

organise la passion publique. Les sociétés populaires étaient nées ainsi : aux premières menaces de la cour contre les états-généraux, quelques députés bretons s'étaient réunis à Versailles et avaient formé une société pour éclairer les complots de la cour et assurer les triomphes de la liberté; ses fondateurs étaient Sieyès, Chapelier, Barnave, les Lameth. Après les journées des 5 et 6 octobre, le club Breton, transporté à Paris à la suite de l'Assemblée nationale, y avait pris le nom plus énergique de Société des Amis de la Constitution; il siégeait dans l'ancien couvent des Jacobins-Saint-Honoré, non loin du Manége, où siégeait l'Assemblée nationale. Les députés, qui l'avaient fondé, dans le principe, pour eux seuls, en ouvrirent les portes aux journalistes, aux écrivains révolutionnaires, et enfin à tous les citoyens. La présentation par deux des membres de la société et un scrutin ouvert sur la moralité du récipiendaire étaient les seules conditions de réception; le public était admis aux séances par des censeurs qui inspectaient la carte d'entrée; un règlement, un bureau, un président, une correspondance, des secrétaires, un ordre du jour, une tribune, des orateurs transportaient dans ces réunions toutes les formes des assemblées délibérantes; c'étaient les assemblées du peuple, moins l'élection et la responsabilité; la passion donnait seule le mandat; au lieu de faire des lois, elles faisaient l'opinion.

Les séances avaient lieu le soir, afin que le peuple ne fût pas empêché d'y assister par les travaux du jour; les actes de l'Assemblée nationale, les événements du moment, l'examen des questions sociales, plus souvent les accusations contre le roi, les ministres, le côté droit, étaient les textes de ses discussions. De toutes les passions du peuple, celle qu'on y flattait le plus, c'était la haine; on le rendait ombrageux pour l'asservir. Convaincu que tout conspirait contre lui, roi, reine, cour, ministres, autorité, puissances étrangères, il se jetait avec désespoir dans les bras de ses défenseurs. Le plus éloquent à ses yeux était celui qui le pénétrait de plus de crainte; il avait soif de dénonciations, on les lui prodiguait. C'était ainsi que Barnave, les Lameth, puis Danton, Marat, Brissot, Camille Desmoulins, Pétion, Robespierre avaient conquis leur autorité sur le peuple. Ces noms avaient monté avec sa colère; ils l'entretenaient, cette colère, pour rester grands. Les séances nocturnes des Jacobins et des Cordeliers étouffaient souvent l'écho des séances de l'Assemblée nationale; la minorité, vaincue au Manége, venait protester, accuser et menacer aux Jacobins.

Mirabeau lui-même, accusé par Lameth à propos de la loi sur l'émigration, était venu, peu de jours avant sa mort, écouter, en face, les invectives de son dénonciateur; il n'avait pas dédaigné de se justi-

fier. Les clubs étaient la force extérieure où les meneurs de l'Assemblée appuyaient leurs noms pour intimider la représentation nationale. La représentation nationale n'avait que les lois; le club avait le peuple, la sédition et même l'armée.

XX.

Cette opinion publique, ainsi organisée en association permanente sur tous les points de l'empire, donnait un coup électrique auquel rien ne pouvait résister. Une motion faite à Paris était répercutée, de club en club, jusqu'aux extrémités des provinces. Une même étincelle allumait, à la même heure, la même passion dans des millions d'âmes. Toutes les sociétés correspondaient entre elles et avec la société-mère. L'impulsion était communiquée, et le contrecoup ressenti tous les jours. C'était le gouvernement des factions enlaçant de ses réseaux le gouvernement de la loi; mais la loi était muette et invisible, la faction éloquente et debout.

Qu'on se figure une de ces séances où les citoyens, agités déjà par l'air orageux de l'époque, venaient prendre place, à la nuit tombante, dans une de ces nefs récemment arrachées au culte. Quelques chandelles apportées par les affiliés éclairaient imparfaitement la sombre enceinte; des murs nus, des bancs de bois, une tribune à la place de l'autel. Autour de

cette tribune quelques orateurs chéris du peuple se pressaient pour obtenir la parole. Une foule de citoyens de toutes les classes, de tous les costumes, riches, pauvres, soldats, ouvriers; des femmes qui apportent la passion, l'enthousiasme, l'attendrissement, les larmes partout où elles entrent; des enfants qu'elles élèvent dans leurs bras, comme pour leur faire aspirer de bonne heure l'âme d'un peuple irrité; un morne silence, entrecoupé d'éclats de voix, d'applaudissements ou de huées, selon que l'orateur qui demande à parler est aimé ou haï; puis des discours incendiaires remuant jusqu'au fond, avec des mots magiques, les passions de cette foule neuve aux impressions de la parole; l'enthousiasme réel chez les uns, simulé chez les autres; les motions ardentes, les dons patriotiques, les couronnements civiques, les bustes des grands républicains promenés; les symboles du christianisme et de l'aristocratie brûlés, les chants démagogiques vociférés, en chœur, au commencement et à la fin de chaque séance; quel peuple, même dans un temps de calme, eût résisté aux pulsations de cette fièvre, dont les accès se renouvelaient périodiquement tous les jours, depuis la fin de 1790, dans toutes les villes du royaume! C'était le régime du fanatisme précédant le régime de la terreur. Telle était l'organisation du club des Jacobins.

XXI.

Le club des Cordeliers, qui se confondait quelquefois avec celui des Jacobins, le dépassait encore en turbulence et en démagogie. Marat et Danton y dominaient.

Le parti constitutionnel modéré avait tenté aussi ses réunions. Mais la passion manque aux réunions défensives; l'offensive seule groupe les factions : elles s'éteignirent d'elles-mêmes jusqu'à la fondation du club des Feuillants. Le peuple dissipa à coups de pierres les premiers rassemblements de députés chez M. de Clermont-Tonnerre. Barnave injuria à la tribune ses collègues, et les voua à l'exécration publique, de la même voix qui avait suscité et rallié les *Amis de la Constitution*. La liberté n'était encore qu'une arme partiale qu'on brisait, sans pudeur, dans les mains de ses ennemis.

Que restait-il au roi, pressé ainsi entre une assemblée qui avait usurpé toutes les fonctions exécutives, et ces réunions factieuses qui usurpaient tous les droits de représentation? Placé sans forces propres entre ces deux puissances rivales, il n'était là que pour recevoir le contre-coup de leur lutte, et pour être jeté, tous les jours, en sacrifice par l'Assemblée nationale à la popularité. Une seule force maintenait encore l'ombre du trône et l'ordre exté-

rieur debout, c'était la garde nationale de Paris. Mais la garde nationale était une force neutre, qui ne recevait de loi que de l'opinion, et qui, flottant elle-même entre les factions et la monarchie, pouvait bien maintenir la sécurité dans la place publique, mais ne pouvait servir d'appui ferme et indépendant à un pouvoir politique. Elle était peuple elle-même; toute intervention sérieuse contre la volonté du peuple lui eût paru un sacrilége. C'était un corps de police municipale, ce ne pouvait être encore l'armée du trône ou de la constitution. Elle était née d'elle-même, le lendemain du 14 juillet, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville; elle ne recevait d'ordres que de la municipalité. La municipalité lui avait donné pour chef le marquis de La Fayette : elle ne pouvait pas mieux choisir; le peuple honnête, dirigé par son instinct, ne pouvait mettre la main sur un homme qui le représentât plus fidèlement.

XXII.

Le marquis de La Fayette était patricien, possesseur d'une immense fortune et allié par sa femme, fille du duc d'Ayen, aux plus grandes familles de la cour. Né à Chavagnac en Auvergne, le 6 septembre 1757, marié à seize ans, un précoce instinct de renommée l'avait poussé, en 1777, hors de sa patrie. C'était l'époque de la guerre de l'indépendance

d'Amérique; le nom de Washington retentissait sur les deux continents. Un adolescent rêva la même destinée pour lui dans les délices de la cour amollie de Louis XV; cet adolescent, c'était La Fayette. Il arma secrètement deux navires, les chargea d'armes et de munitions pour les insurgents, et arriva à Charlestown. Washington l'accueillit comme il eût accueilli un secours avoué de la France. C'était la France moins son drapeau. La Fayette et les jeunes officiers qui le suivirent constataient les vœux secrets d'un grand peuple pour l'indépendance d'un nouveau monde. Le général américain employa M. de La Fayette dans cette longue guerre, dont les moindres combats prenaient, en traversant les mers, l'importance de grandes batailles. La guerre d'Amérique, plus remarquable par les résultats que par les campagnes, était plus propre à former des républicains que des guerriers. M. de La Fayette la fit avec héroïsme et dévouement. Il conquit l'amitié de Washington. Un nom français fut écrit par lui sur l'acte de naissance d'une nation transatlantique. Ce nom revint en France comme un écho de liberté et de gloire. La popularité, qui s'attache à tout ce qui brille, s'en empara au retour de La Fayette dans sa patrie; elle enivra le jeune héros. L'opinion l'adopta, l'Opéra l'applaudit, les actrices le couronnèrent. La reine lui sourit, le roi le fit général, Franklin le fit citoyen, l'enthousiasme national en fit son idole. Cet

enivrement de la faveur publique décida de sa vie; La Fayette trouva cette popularité si douce qu'il ne voulut plus consentir à la perdre. Les applaudissements ne sont pas de la gloire. Plus tard il mérita celle dont il était digne. Il donnait à la démocratie son caractère, l'honnêteté.

Le 14 juillet, M. de La Fayette se trouva tout prêt pour être élevé sur le pavois de la bourgeoisie de Paris. Frondeur de la cour, révolutionnaire de bonne maison, aristocrate par la naissance, démocrate par principes, rayonnant d'une renommée militaire acquise au loin, il réunissait beaucoup de conditions pour rallier à lui une milice civique et devenir, dans les revues du Champ-de-Mars, le chef naturel d'une armée de citoyens. Sa gloire d'Amérique rejaillissait à Paris. La distance grandit tout prestige. Le sien était immense. Ce nom résumait et éclipsait tout. Necker, Mirabeau, le duc d'Orléans, ces trois popularités vigoureuses, pâlirent. La Fayette fut le nom de la nation pendant trois ans. Arbitre suprême, il portait à l'Assemblée son autorité de commandant de la garde nationale; il rapportait à la garde nationale son autorité de membre influent de l'Assemblée. De ces deux titres réunis il se faisait une véritable dictature de l'opinion. Comme orateur il comptait peu; sa parole molle, quoique spirituelle et fine, n'avait rien de ce coup ferme et électrique qui frappe l'esprit, vibre au cœur et communique son contre-

coup aux hommes rassemblés. Élégante comme une parole de salon, et embarrassée dans les circonlocutions d'une intelligence diplomatique, il parlait de liberté dans une langue de cour. Le seul acte parlementaire de M. de La Fayette fut la proclamation des *droits de l'homme* qu'il fit adopter par l'Assemblée nationale. Ce décalogue de l'homme libre, retrouvé dans les forêts d'Amérique, contenait plus de phrases métaphysiques que de vraie politique. Il s'appliquait aussi mal à une vieille société, que la nudité du sauvage aux besoins compliqués de l'homme civilisé. Mais il avait le mérite de mettre un moment l'homme à nu, et en lui montrant ce qui était lui, et ce qui n'était pas lui, de rechercher, dans le préjugé, l'idéal vrai de ses devoirs et de ses droits. C'était le cri de révolte de la nature contre toutes les tyrannies. Ce cri devait faire écrouler un vieux monde usé de servitude et en faire palpiter un nouveau. L'honneur de La Fayette fut de l'avoir proféré.

La fédération de 1790 fut l'apogée de M. de La Fayette; il effaça, ce jour-là, le roi et l'Assemblée. La nation armée et pensante était là en personne, et il la commandait; il pouvait tout, il ne tenta rien. Le malheur de cet homme était celui de sa situation. Homme de transition, sa vie passa entre deux idées; s'il en eût eu une seule, il eût été maître des destinées de son pays. La monarchie absolue ou la répu-

blique étaient également dans sa main : il n'avait qu'à l'ouvrir tout entière; il ne l'ouvrit qu'à moitié, et il n'en sortit qu'une demi-liberté. En passionnant son pays pour la république il défendait une constitution monarchique et un trône. Ses principes et ses actes étaient en apparente contradiction; il était droit, et il paraissait trahir. Pendant qu'il combattait à regret par devoir pour la monarchie, il avait son cœur dans la république. Protecteur du trône, il en était en même temps l'effroi. Il ne faut qu'une cause à une vie. La monarchie et la république gardent à sa mémoire la même estime et les mêmes ressentiments; il les a servies et desservies toutes les deux. Il est mort sans avoir vu triompher une des deux causes; mais il est mort vertueux et populaire. Il eut, outre ses vertus privées, une vertu publique qui lui vaudra le pardon de ses fautes et l'immortalité de son nom; il eut avant tous, plus que tous, et après tous, le sentiment, la constance et la modération de la Révolution.

Tel était l'homme et telle était l'armée sur lesquels reposaient le pouvoir exécutif, la sécurité de Paris, le trône constitutionnel et la vie du roi.

XXIII.

Ainsi se dessinaient, le 1er juin 1791, les partis, les hommes et les choses au milieu desquels s'avan-

çait, par une impulsion occulte et continue, l'esprit irrésistible d'une grande rénovation sociale. Que pouvait-il sortir alors de tels éléments, si ce n'est la lutte, l'anarchie, le crime et la mort! Aucun parti n'avait la raison, aucun esprit n'avait le génie, aucune âme n'avait la vertu, aucun bras n'avait l'énergie de dominer ce chaos et d'en faire sortir la justice, la vérité et la force. Les choses ne produisent que ce qui est en elles. Louis XVI était probe et dévoué au bien, mais il n'avait pas compris, dès les premières impulsions de la Révolution, qu'il n'y a qu'un rôle pour le chef d'un peuple, c'est de se mettre à la tête de l'idée nouvelle, de livrer le combat au passé, et de cumuler ainsi dans sa personne la double puissance de chef de la nation et de chef de parti. Le rôle de la modération n'est possible qu'à la condition d'avoir la confiance entière du parti qu'on veut modérer. Henri IV avait pris ce rôle, mais c'était après la victoire; s'il l'eût tenté avant Ivry, il aurait perdu non-seulement le royaume de France, mais celui de Navarre.

La cour était égoïste et corrompue; elle ne défendait dans le roi que la source des vanités et des exactions à son profit. Le clergé, avec des vertus chrétiennes, n'avait aucune vertu publique. État dans l'État, sa vie était à part de la vie de la nation; son établissement ecclésiastique lui semblait indépendant de l'établissement monarchique. Il ne s'était rallié à

la monarchie menacée que du jour où il avait vu sa fortune compromise; alors il avait fait appel à la foi des peuples pour préserver ses richesses; mais le peuple ne voyait plus dans les moines que des mendiants, dans les évêques que des exacteurs. La noblesse, amollie par une longue paix, émigrait en masse, abandonnant le roi à ses périls, et croyant à une intervention prompte et décisive des puissances étrangères. Le tiers état, jaloux et envieux, demandait violemment sa place et ses droits aux castes privilégiées; sa justice ressemblait à la haine. L'Assemblée résumait en elle toutes ces faiblesses, tous ces égoïsmes, tous ces vices : Mirabeau était vénal, Barnave était jaloux, Robespierre fanatique, le club des Jacobins cruel, la garde nationale égoïste, La Fayette flottant, le gouvernement nul. Personne ne voulait la Révolution que pour soi et à sa mesure; elle aurait dû échouer cent fois sur tous ces écueils, s'il n'y avait, dans les crises humaines, quelque chose de plus fort que les hommes qui paraissent les diriger : la volonté de l'événement lui-même.

La Révolution tout entière n'était comprise alors par personne, excepté, peut-être, par Robespierre et par les démocrates purs. Le roi n'y voyait qu'une grande réforme, le duc d'Orléans qu'une grande faction, Mirabeau que le côté politique, La Fayette que le côté constitutionnel, les Jacobins qu'une vengeance, le peuple que l'abaissement des grands, la

nation que son patriotisme. Nul n'osait voir encore le but final.

Tout était donc aveugle alors, excepté la Révolution elle-même. La vertu de la Révolution était dans l'idée qui forçait ces hommes à l'accomplir et non dans ceux qui l'accomplissaient; tous ses instruments étaient viciés, corrompus ou personnels, mais l'idée était pure, incorruptible et divine. Les vices, les colères, les égoïsmes des hommes devaient produire inévitablement dans la crise ces chocs, ces violences, ces perversités et ces crimes, qui sont aux passions humaines ce que les conséquences sont aux principes.

Si chacun des partis ou des hommes mêlés dès le premier jour à ces grands événements eût pris leur vertu au lieu de leur passion pour règle de leurs actes, tous ces désastres, qui les écrasèrent, eussent été sauvés à eux et à leur patrie. Si le roi eût été ferme et intelligent, si le clergé eût été désintéressé des choses temporelles, si l'aristocratie eût été juste, si le peuple eût été modéré, si Mirabeau eût été intègre, si La Fayette eût été décidé, si Robespierre eût été humain, la Révolution se serait déroulée, majestueuse et calme comme une pensée divine, sur la France et de là sur l'Europe; elle se serait installée comme une philosophie dans les faits, dans les lois, dans les cultes.

Il devait en être autrement. La pensée la plus sainte, la plus juste et la plus pieuse, quand elle

passe par l'imparfaite humanité, n'en sort qu'en lambeaux et en sang. Ceux mêmes qui l'ont conçue ne la reconnaissent plus et la désavouent. Mais il n'est pas donné au crime lui-même de dégrader la vérité; elle survit à tout, même à ses victimes. Le sang qui souille les hommes ne tache pas l'idée, et, malgré les égoïsmes qui l'avilissent, les lâchetés qui l'entravent, les forfaits qui la déshonorent, la Révolution souillée se purifie, se reconnaît, triomphe et triomphera.

LIVRE II.

L'Assemblée nationale pense à se dissoudre. — Les journaux se multiplient. — Négociations des frères du roi au dehors. — Projets d'évasion du roi et de sa famille. — Départ du roi. — Il est reconnu à Châlons et à Sainte-Menehould. — Il est arrêté à Varennes. — Il est ramené à Paris. — Il est prisonnier aux Tuileries.

I.

L'Assemblée nationale, fatiguée de deux années d'existence, ralentissait son mouvement législatif : depuis qu'elle n'avait plus à détruire, elle ne savait plus que faire. Les Jacobins lui portaient ombrage, la popularité lui échappait, la presse la débordait, les clubs l'insultaient; instrument usé des conquêtes du peuple, elle sentait que le peuple allait la briser, si elle ne se dissolvait d'elle-même. Ses séances étaient froides; elle achevait la constitution comme une tâche qui lui était imposée, mais dont elle était découragée avant de l'avoir accomplie. Elle ne croyait pas à la durée de ce qu'elle proclamait impérissable. Ses grandes voix qui avaient remué la France si long-

temps étaient éteintes par la mort, ou se taisaient par l'indifférence. Maury, Cazalès, Clermont-Tonnerre semblaient se désintéresser d'un combat où l'honneur était sauvé, où la victoire était désormais impossible. De temps en temps seulement, quelques grands éclats de colère entre les partis interrompaient la monotonie habituelle des discussions théoriques. Telle fut la lutte du 10 juin, entre Cazalès et Robespierre, sur le licenciement des officiers de l'armée : « Que nous proposent les comités, » s'écria Robespierre, « de nous fier aux serments, à l'honneur des » officiers, pour défendre la constitution qu'ils détes- » tent? De quel honneur veut-on nous parler? Quel » est cet honneur au-dessus de la vertu et de l'amour » de son pays? Je me fais gloire de ne pas croire à » un pareil honneur. » Cazalès, officier lui-même, se leva indigné : « Je n'entendrai pas impunément ces » lâches calomnies, » dit-il. A ces mots, de violents murmures s'élèvent à gauche; des cris : A l'ordre! à l'Abbaye! à l'Abbaye! éclatent dans les rangs des amis de la Révolution. « Eh quoi, » répond l'orateur royaliste, « n'est-ce point assez d'avoir con- » tenu mon indignation en entendant accuser deux » mille citoyens, qui, dans toutes les crises actuelles, » ont donné l'exemple de la patience la plus héroï- » que! J'ai entendu le préopinant, parce que je suis, » je le déclare, partisan de la liberté la plus illimitée » des opinions; mais il est au-dessus du pouvoir hu-

» main de m'empêcher de traiter ces diatribes avec » le mépris qu'elles méritent. Si vous adoptez le li» cenciement qu'on vous propose, vous n'avez plus » d'armée, nos frontières sont livrées à l'invasion » de l'ennemi, et l'intérieur aux excès et au pillage » d'une soldatesque effrénée! » Ces paroles énergiques furent l'oraison funèbre de l'ancienne armée, et le projet du comité fut adopté.

La discussion sur l'abolition de la peine de mort offrit à Adrien Duport l'occasion de prononcer, en faveur de l'abolition, un de ces discours qui survivent au temps, et qui protestent au nom de la raison et de la philosophie contre l'aveuglement et l'atrocité des législations criminelles. Il démontra avec la plus profonde logique que la société, en se réservant l'homicide, le justifiait jusqu'à un certain point dans le meurtrier, et que le moyen le plus efficace de déshonorer le meurtre et de le prévenir était d'en montrer elle-même une sainte horreur. Robespierre, qui devait tout laisser immoler plus tard, demandait qu'on désarmât la société de la peine de mort. Si les préjugés des juristes n'eussent pas prévalu sur les saines doctrines de la philosophie morale, qui peut dire combien de sang eût été épargné à la France!

Mais ces discussions, renfermées dans l'enceinte du Manége, occupaient bien moins l'attention publique que les controverses passionnées de la presse périodique. Le journalisme, ce *Forum* universel et

quotidien des passions du peuple, s'était ouvert avec la liberté. Tous les esprits ardents s'y étaient précipités, Mirabeau lui-même avait donné l'exemple en descendant de la tribune. Il écrivait les lettres à ses commettants ou le *Courrier de Provence*. Camille Desmoulins, jeune homme d'un grand talent, mais d'une raison faible, jetait dans ses feuilles l'agitation fiévreuse de ses pensées. Brissot, Gorsas, Carra, Prudhomme, Fréron, Danton, Fauchet, Condorcet rédigeaient des journaux démocratiques; on commençait à y demander l'abolition de la royauté, « le plus » grand fléau, » disaient les *Révolutions de Paris*, « qui » ait jamais déshonoré l'espèce humaine. » Marat semblait avoir absorbé en lui toutes les haines qui fermentent dans une société en décomposition; il s'était fait l'expression permanente de la colère du peuple. En la feignant, il l'entretenait; il écrivait avec de la bile et du sang. Il s'était fait cynique pour pénétrer plus bas dans les masses. Il avait inventé la langue des forcenés. Comme le premier Brutus il contrefaisait le fou, mais ce n'était pas pour sauver sa patrie, c'était pour la pousser à tous les vertiges et pour la tyranniser par sa propre démence. Tous ses pamphlets, échos des Jacobins ou des Cordeliers, soufflaient chaque jour les inquiétudes, les soupçons, les terreurs au peuple.

« Citoyens, » disait-il, « veillez autour de ce pa-» lais, asile inviolable de tous les complots contre

» la nation; une reine perverse y fanatise un roi imbécile, elle y élève les louveteaux de la tyrannie. » Des prêtres insermentés y bénissent les armes de » l'insurrection contre le peuple. Ils y préparent la » Saint-Barthélemy des patriotes. Le génie de l'Autriche s'y cache dans des comités présidés par Antoinette; on y fait signe aux étrangers, on leur fait » passer par des convois secrets l'or et les armes de » la France, pour que les tyrans, qui rassemblent » leurs armées sur vos frontières, vous trouvent affamés et désarmés. Les émigrés, d'Artois, Condé, » y reçoivent le mot d'ordre des vengeances prochaines du despotisme. Une garde étrangère de » stipendiés suisses ne suffit pas aux projets liberticides de Capet. Chaque nuit, les bons citoyens, » qui rôdent autour de ce repaire, y voient entrer » furtivement d'anciens nobles qui cachent des armes » sous leurs habits. Ces chevaliers du poignard, que » sont-ils sinon les assassins enrôlés du peuple? Que » fait donc La Fayette? est-il dupe ou complice? comment laisse-t-il libres les avenues de ce palais qui » ne s'ouvriront que pour la vengeance ou pour la » fuite? Qu'attendons-nous pour achever la Révolution dont nous laissons l'ennemi couronné attendre, » au milieu de nous, l'heure de la surprendre et de » l'anéantir? Ne voyez-vous pas que le numéraire » disparaît, qu'on discrédite les assignats? Que signifient sur vos frontières ces rassemblements d'é-

» migrés et ces armées qui s'avancent pour vous » étouffer dans un cercle de fer? Que font donc vos » ministres? Comment les biens des émigrés ne sont-» ils pas confisqués? leurs maisons brûlées? leurs » têtes mises à prix? Dans quelles mains sont les ar-» mes? Dans les mains des traîtres! Qui commande » vos troupes? Des traîtres! Qui tient les clefs de vos » places fortes? Des traîtres, des traîtres, partout des » traîtres! et, dans ce palais de la trahison, le roi » des traîtres! le traître inviolable et couronné, le roi! » Il affecte l'amour de la constitution, vous dit-on? » piége! Il vient à l'Assemblée? piége! c'est pour » mieux voiler sa fuite! Veillez! veillez! Un grand » coup se prépare, il va éclater; si vous ne le pré-» venez pas par un coup plus soudain et plus terri-» ble, c'en est fait du peuple et de la liberté! »

II.

Ces déclamations n'étaient pas toutes sans fondement. Le roi, honnête et bon, ne conspirait pas contre son peuple; la reine ne songeait pas à vendre à la maison d'Autriche la couronne de son mari et de son fils. Si la constitution qui s'achevait eût pu donner l'ordre au pays et la sécurité au trône, aucun sacrifice de pouvoir n'eût coûté à Louis XVI. Jamais prince ne trouva mieux, dans son caractère, les conditions de sa modération; la résignation passive,

qui est le rôle des souverains constitutionnels, était sa vertu. Il n'aspirait ni à reconquérir ni à se venger. Tout ce qu'il désirait, c'était que sa sincérité fût appréciée enfin par son peuple, que l'ordre se rétablît au dedans, que la paix se maintînt au dehors, et que l'Assemblée, revenant sur les empiétements qu'elle avait accomplis contre le pouvoir exécutif, revisât la constitution, en reconnût les vices, et restituât à la royauté le pouvoir indispensable pour faire le bien du royaume.

La reine elle-même, bien que d'une âme plus forte et plus absolue, était vaincue par la nécessité, et s'associait aux intentions du roi; mais le roi, qui n'avait pas deux volontés, avait cependant deux ministères et deux politiques : une en France avec ses ministres constitutionnels, une au dehors avec ses frères et avec ses agents auprès des puissances. Le baron de Breteuil et M. de Calonne, rivaux d'intrigue, parlaient et traitaient en son nom. Le roi les désavouait, quelquefois sincèrement, quelquefois sans sincérité, dans ses lettres officielles aux ambassadeurs : ce n'était pas hypocrisie, c'était faiblesse; un roi captif peut paraître excusable de parler tout haut à ses geôliers et tout bas à ses amis. Ces deux langages, ne concordant pas toujours, donnaient à Louis XVI l'apparence de la déloyauté et de la trahison. Il ne trahissait pas, il hésitait.

Ses frères, et principalement le comte d'Artois,

faisaient du dehors violence à ses volontés et interprétaient arbitrairement son silence. Ce jeune prince allait, de cour en cour, solliciter au nom de son frère la coalition des puissances monarchiques, contre une doctrine qui menaçait déjà tous les trônes. Accueilli à Florence par l'empereur d'Autriche, Léopold, frère de la reine, il en avait obtenu quelques jours après, à Mantoue, la promesse d'un contingent de trente-cinq mille hommes. Le roi de Prusse, l'Espagne, le roi de Sardaigne, Naples et la Suisse garantissaient des forces proportionnées. Louis XVI tantôt saisissait cette espérance d'une intervention européenne comme un moyen d'intimider l'Assemblée et de la ramener à une conciliation avec lui, tantôt il la repoussait comme un crime. L'état de son esprit, à cet égard, dépendait de l'état du royaume; son âme suivait le flux et le reflux des événements intérieurs. Un bon décret, une réconciliation cordiale avec l'Assemblée, un applaudissement du peuple venaient-ils consoler sa tristesse, il se reprenait à l'espérance et écrivait à ses agents de dissoudre les rassemblements hostiles de Coblentz. Une émeute nouvelle assiégeait-elle le palais, l'Assemblée avilissait-elle la dignité royale par quelque abaissement ou par quelque outrage, il recommençait à désespérer de la constitution et à se prémunir contre elle. L'incohérence de ses pensées était plutôt le crime de sa situation que le sien; mais elle compromettait à la fois sa cause

dedans et dehors. Toute pensée qui n'est pas une se détruit elle-même. La pensée du roi, quoique droite au fond, était trop vacillante pour ne pas varier avec les événements; or, les événements n'avaient qu'une direction : la destruction de la monarchie.

III.

Cependant, au milieu de ces tergiversations de la volonté royale, il est impossible à l'histoire de méconnaître que, dès le mois de novembre 1790, le roi méditait vaguement le plan d'une évasion de Paris combiné avec l'empereur. Louis XVI avait obtenu de ce prince la promesse de faire marcher un corps de troupes sur la frontière de France, au moment qu'il lui indiquerait; mais le roi avait-il l'intention de sortir du royaume et d'y rentrer à la tête de forces étrangères, ou simplement de rassembler autour de sa personne une partie de sa propre armée dans une place frontière et de traiter de là avec l'Assemblée? La dernière hypothèse est la plus vraisemblable.

Louis XVI avait beaucoup lu l'histoire, et surtout l'histoire d'Angleterre. Comme tous les malheureux, il cherchait dans les infortunes des princes détrônés des analogies avec sa propre infortune. Il avait été frappé de ces deux circonstances : que Jacques II avait perdu sa couronne pour avoir quitté son royaume, et que Charles Ier avait été décapité pour avoir fait

la guerre à son parlement et à son peuple. Ces réflexions lui avaient inspiré une répugnance instinctive contre l'idée de sortir de France ou de se jeter dans les bras de l'armée. Il fallait, pour qu'il se décidât à l'un ou à l'autre de ces deux partis extrêmes, que sa liberté d'esprit fût complétement opprimée par l'imminence des périls présents, et que la terreur qui assiégeait jour et nuit le château des Tuileries fût entrée jusque dans l'âme du roi et de la reine.

Les menaces atroces qui les assaillaient dès qu'ils se montraient aux fenêtres de leur demeure, les outrages des journalistes, les vociférations des Jacobins, les émeutes et les assassinats qui se multipliaient dans la capitale et dans les provinces, les obstacles violents qu'on avait mis à leur départ pour Saint-Cloud, le souvenir enfin des poignards qui avaient percé le lit même de la reine aux 5 et 6 octobre, tout faisait de leur vie une transe continuelle. Ils commençaient à croire que la Révolution insatiable s'irritait par les concessions mêmes qu'ils lui avaient faites; que l'aveugle fureur des factions, qui ne s'était pas arrêtée devant la majesté royale entourée de ses gardes, ne s'arrêterait pas devant l'inviolabilité illusoire décrétée par une constitution, et que leur vie, celle de leurs enfants et de ce qui restait de la famille royale n'avaient plus de sûreté à trouver que dans la fuite.

La fuite fut résolue, souvent elle avait été débattue avant l'époque où le roi s'y décida. Mirabeau lui-même, acheté par la cour, l'avait proposée dans ses mystérieuses entrevues avec la reine. Un de ses plans présentés au roi consistait à s'évader de Paris, à se réfugier au milieu d'un camp ou dans une ville frontière, et à traiter de là avec l'Assemblée intimidée. Mirabeau, resté à Paris et ressaisissant l'esprit public, aurait amené, disait-il, les choses à un accommodement et à une restauration volontaire de l'autorité royale. Mirabeau avait emporté ses espérances dans la tombe. Le roi même, dans sa correspondance secrète, témoigne de sa répugnance à remettre son sort entre les mains du premier et du plus puissant des factieux. Une autre inquiétude agitait l'esprit du roi et troublait plus profondément le cœur de la reine; ils n'ignoraient pas qu'il était question au dehors, soit à Coblentz, soit dans les conseils de Léopold et du roi de Prusse, de déclarer le trône de France vacant de fait par le défaut de liberté du roi, et de nommer régent du royaume un des princes émigrés, afin d'appeler à lui avec une apparence de légalité tous ses sujets fidèles, et de donner aux troupes étrangères un droit d'intervention incontesté. Un trône, même en débris, ne veut pas être partagé.

Une jalousie inquiète veillait encore au milieu de tant d'autres terreurs, dans ce palais où la sédition

avait déjà ouvert tant de brèches. « M. le comte » d'Artois sera donc un héros! » disait ironiquement la reine, qui haïssait aujourd'hui ce jeune prince. Le roi, de son côté, craignait cette déchéance morale dont on le menaçait, sous prétexte de délivrer la monarchie. De ses amis ou de ses ennemis, il ne savait lesquels il devait redouter davantage. La fuite seule, au milieu d'une armée fidèle, pouvait le soustraire aux uns et aux autres; mais la fuite elle-même était un péril. Si elle réussissait, la guerre civile pouvait en sortir, et le roi avait horreur du sang versé pour sa cause; si elle ne réussissait pas, elle lui serait imputée à crime; et qui pourrait dire où s'arrêterait la fureur de la nation? La déchéance, la captivité et la mort pouvaient être la conséquence du moindre accident ou de la moindre indiscrétion. Il allait suspendre à un fil fragile son trône, sa liberté, sa vie, et les vies mille fois plus chères pour lui de sa femme, de ses deux enfants et de sa sœur.

Ses angoisses furent longues et terribles, elles durèrent huit mois; elles n'eurent pour confidents que la reine, madame Élisabeth, quelques serviteurs fidèles dans l'enceinte du palais, et au dehors le marquis de Bouillé.

IV.

Le marquis de Bouillé, cousin de M. de La Fayette, était le caractère le plus opposé à celui du héros de

Paris. Guerrier mâle et sévère, attaché à la monarchie par principe, au roi par dévouement religieux, le respect pour les ordres de ce prince l'avait empêché d'émigrer; il était du petit nombre des officiers-généraux aimés des troupes qui étaient restés à leur poste, au milieu des orages de ces deux années, et qui, sans prendre parti pour ou contre les innovations, avaient tenté de conserver à leur pays la dernière force qui survive à toutes les autres et qui quelquefois les supplée seule : la discipline de l'armée. Il avait servi avec beaucoup d'éclat en Amérique, dans nos colonies, dans les Indes; l'autorité de son caractère et de son nom sur les soldats n'était pas brisée. La répression héroïque de la fameuse insurrection des troupes à Nancy, au mois d'août précédent, avait retrempé cette autorité dans ses mains; seul de tous les généraux français, il avait reconquis le commandement et fait reculer l'insubordination. L'Assemblée, que la sédition militaire inquiétait au milieu de ses triomphes, lui avait voté des remercîments, comme au sauveur du royaume. La Fayette, qui ne commandait qu'à des citoyens, redoutait ce rival qui commandait à des bataillons; il observait et caressait M. de Bouillé. Il lui proposait sans cesse une coalition de baïonnettes dont ils seraient les deux chefs, et dont le concert assurerait à la fois la Révolution et la monarchie.

M. de Bouillé, qui suspectait le royalisme de La

Fayette, lui répondait avec une politesse froide et ironique qui déguisait mal ses soupçons. Ces deux caractères étaient incompatibles : l'un représentait le jeune patriotisme, l'autre l'antique honneur. Ils ne pouvaient pas s'unir.

Le marquis de Bouillé avait sous son commandement les troupes de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Champagne; ce commandement s'étendait de la Suisse à la Sambre. Il ne comptait pas moins de quatre-vingt-dix bataillons et de cent quatre escadrons sous ses ordres. Sur ce nombre, le général ne pouvait avoir confiance que dans vingt bataillons de troupes allemandes et dans quelques régiments de cavalerie : le reste était révolutionné, et l'esprit des clubs y avait soufflé l'insubordination et le mépris des ordres du roi; les régiments obéissaient plus aux municipalités qu'aux généraux.

V.

Dès le mois de février 1791, le roi, qui se fiait entièrement à M. de Bouillé, avait écrit à ce général qu'il lui ferait faire incessamment des ouvertures, de concert avec M. de Mirabeau et par l'intermédiaire du comte de Lamarck, seigneur étranger, ami et confident de Mirabeau : « Quoique ces gens-là ne soient » guère estimables, » disait le roi dans sa lettre, « et » que j'aie payé Mirabeau très-cher, je crois qu'il

» peut me rendre service. Écoutez sans trop vous li-» vrer. » Le comte de Lamarck arriva en effet à Metz bientôt après. Il parla à M. de Bouillé de l'objet de sa mission. Il lui avoua que le roi avait donné récemment 600,000 livres à Mirabeau, et qu'il lui payait en outre 50,000 livres par mois. Il lui dévoila le plan de sa conspiration contre-révolutionnaire, dont le premier acte devait être une adresse de Paris et des départements pour demander la liberté du roi. Tout reposait, dans ce plan, sur la puissance de la parole de Mirabeau. Enivré d'éloquence, cet orateur acheté ignorait que les paroles, qui ont tant de force d'agitation, n'en ont aucune d'apaisement. Elles lancent les nations, les baïonnettes seules les arrêtent. M. de Bouillé, homme de guerre, sourit de ces chimères d'homme de tribune. Cependant il ne le découragea pas de ses projets et promit d'y concourir. Il écrivit au roi de couvrir d'or la défection de Mirabeau, « scé-» lérat habile, qui pourrait peut-être réparer par cu-» pidité le mal qu'il avait fait par vengeance, » et de se défier de La Fayette, « enthousiaste chimérique, » ivre de faveur populaire, capable peut-être d'être » un chef de parti, incapable d'être le soutien d'une » monarchie. »

VI.

Mirabeau mort, le roi suivit la pensée de cette fuite en la modifiant.

Les Mémoires récemment publiés de M. de Barentin, garde des sceaux, émigré déjà à cette époque, révèlent une circonstance qui ne laisse aucun doute sur la communication que Louis XVI avait faite de son projet à l'empereur Léopold, son beau-frère.

« J'eus à Milan, » dit M. de Barentin, « une audience de l'empereur Léopold. Ce prince me confia » que le roi lui avait fait communiquer son projet de » sortir incessamment de Paris, et de transporter le » siége de son gouvernement dans une ville frontière. »

Le roi écrivit en chiffres, à la fin d'avril, au marquis de Bouillé, pour lui annoncer qu'il partirait incessamment avec toute sa famille, dans une seule voiture qu'il faisait faire secrètement pour cet usage; il lui ordonnait d'établir une chaîne de postes de Châlons à Montmédy, ville frontière où il voulait se rendre. La route la plus directe de Paris à Montmédy passait par Reims; mais le roi, qui avait été sacré à Reims, craignait d'y être reconnu. Il préféra, malgré les observations de M. de Bouillé, passer par Varennes. La route de Varennes avait l'inconvénient de n'avoir pas de relais de poste partout. Il fallait y envoyer des relais sous différents prétextes; la présence de ces relais pouvait faire naître des soupçons dans le peuple de ces petites villes. La présence de détachements sur une route que les troupes ne fréquentaient pas habituellement avait le même danger. M. de Bouillé

voulut détourner le roi de cette direction. Il lui représenta, dans sa réponse, que si les détachements étaient forts, ils inquiéteraient les municipalités et les provoqueraient à la vigilance; que, s'ils étaient faibles, ils ne pourraient le protéger. Il l'engagea aussi à ne pas employer une berline construite exprès et remarquable par sa forme, mais à se servir de deux diligences anglaises, voitures usitées alors et plus légères; il insista surtout sur la nécessité de prendre avec lui un homme sûr, ferme, décidé, pour le conseiller et le seconder dans toutes les circonstances imprévues d'un pareil voyage, et lui désigna le marquis d'Agoult, major des gardes-françaises; enfin il pria le roi d'engager l'empereur à faire opérer un mouvement de troupes autrichiennes, menaçant en apparence pour nos frontières du côté de Montmédy, afin que l'inquiétude des populations servît de prétexte et de justification aux mouvements des détachements et aux rassemblements de corps de cavalerie française autour de cette ville. Le roi consentit à cette démarche et promit de prendre avec lui le marquis d'Agoult; il refusa tout le reste. Peu de jours avant le départ, il envoya un million en assignats à M. de Bouillé pour servir aux achats secrets de rations et de fourrage et à la solde des troupes dévouées qui devaient seconder le projet. Ces dispositions faites, le marquis de Bouillé fit partir un officier affidé de son état-major, M. de Goguelat, pour faire

une reconnaissance complète de la route et du pays entre Châlons et Montmédy, et en donner au roi un rapport exact et minutieux. Cet officier vit le roi et rapporta ses ordres à M. de Bouillé.

En attendant, M. de Bouillé se tenait prêt à exécuter tout ce qui avait été convenu : il avait éloigné les troupes patriotes et concentré les douze bataillons étrangers dont il était sûr. Un train d'artillerie de seize pièces de canon filait sur Montmédy. Le régiment de Royal-Allemand entrait à Stenay, un escadron de hussards était à Dun, un autre escadron à Varennes, deux escadrons de dragons devaient se trouver à Clermont le jour où le roi y passerait; ils étaient commandés par le comte Charles de Damas, officier habile et entreprenant. M. de Damas avait ordre de porter de là un détachement à Sainte-Menehould, et de plus quarante hussards détachés de Varennes devaient se rendre à Pont-Sommevesle, entre Châlons et Sainte-Menehould, sous prétexte d'assurer le passage d'un trésor qui apportait de Paris la solde des troupes. Ainsi, une fois Châlons traversé, la voiture du roi devait trouver, de relais en relais, des escortes de troupes fidèles. Le commandant de ces détachements s'approcherait de la portière, au moment où l'on changerait de chevaux, pour recevoir les ordres que le roi jugerait à propos de donner. Si le roi voulait poursuivre sa route sans être reconnu, ces officiers se contenteraient d'assu-

rer contre tout obstacle son passage aux relais, et ils se replieraient lentement derrière lui par la même route; si le roi voulait être escorté, ils feraient monter leurs dragons à cheval et l'escorteraient. Rien ne pouvait être plus sagement combiné, et le secret le plus étroit couvrait ces combinaisons.

Le 27 mai, le roi écrivit qu'il partirait le 19 du mois suivant, entre minuit et une heure du matin; qu'il sortirait de Paris dans une voiture bourgeoise; qu'à Bondy, première poste après Paris, il prendrait sa berline; qu'un de ses gardes du corps, destiné à lui servir de courrier, l'attendrait à Bondy; que, dans le cas où le roi n'y serait pas arrivé à deux heures, ce serait le signe qu'il aurait été arrêté; qu'alors ce courrier partirait seul et irait jusqu'à Pont-Sommevesle annoncer à M. de Bouillé que le coup était manqué, et prévenir ce général de pourvoir à sa propre sûreté et à celle des officiers compromis.

VII.

Ces dernières instructions reçues, M. de Bouillé fit partir le duc de Choiseul avec mission de se rendre à Paris, d'y attendre les ordres du roi et de précéder son départ de douze heures. M. de Choiseul devait ordonner à ses gens de se trouver à Varennes, le 18, avec ses propres chevaux, qui conduiraient la voiture du roi. L'endroit où ce relais

serait placé dans la ville de Varennes devait être désigné au roi d'une manière précise pour que le changement de chevaux s'y fît sans hésitation et sans perte de temps. A son retour, M. de Choiseul avait ordre de prendre le commandement des hussards postés à Pont-Sommevesle, d'y attendre le roi, de l'escorter avec son détachement jusqu'à Sainte-Menehould, et de poster là ses cavaliers avec la consigne de ne laisser passer personne sur la route de Paris à Varennes et de Paris à Verdun, pendant les vingt-quatre heures qui suivraient l'heure du passage du roi. M. de Choiseul reçut de la main de M. de Bouillé des ordres signés du roi lui-même, qui lui prescrivaient, ainsi qu'aux autres commandants des détachements, d'employer la force, au besoin, pour la sûreté et la conservation de Sa Majesté et de la famille royale, et pour l'arracher des mains du peuple, si le peuple venait à s'emparer du roi. Dans le cas où la voiture aurait été arrêtée à Châlons, M. de Choiseul avertirait le général, rassemblerait tous les détachements et marcherait pour délivrer le roi; il reçut six cents louis en or, pour les distribuer aux soldats des détachements, et exalter leur dévouement, à l'instant où le roi paraîtrait et se ferait reconnaître.

M. de Goguelat partit en même temps pour Paris afin de reconnaître une seconde fois les lieux, en passant par Stenay, Dun, Varennes et Sainte-Mene-

hould, et de bien inculquer la topographie dans la mémoire du roi; il devait rapporter les dernières instructions à M. de Bouillé, en revenant à Montmédy par une autre route. Le marquis de Bouillé partit lui-même de Metz, sous prétexte de faire une tournée d'inspection des places de son gouvernement. Il se rapprocha de Montmédy. Il était le 15 à Longwy; il y reçut un mot du roi, qui lui annonçait que le départ était retardé de vingt-quatre heures, par la nécessité d'en cacher les préparatifs à une femme de chambre du Dauphin, démocrate fanatique capable de les dénoncer, et dont le service ne finissait que le 19. Sa Majesté ajoutait qu'elle n'emmènerait pas avec elle le marquis d'Agoult, parce que madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, avait revendiqué les droits de sa charge et voulait les accompagner.

Ce retard nécessitait des contre-ordres funestes; toute la précision des lieux et des temps se trouvait compromise; les passages de détachements devenaient des séjours; les relais préparés pouvaient se retirer; cependant le marquis de Bouillé para, autant qu'il était en lui, à ces inconvénients, envoya des ordres modifiés aux commandants des détachements, et s'avança de sa personne le 20 à Stenay, où il trouva le régiment de Royal-Allemand, sur lequel il pouvait compter. Le 21, il réunit les généraux sous ses ordres; il leur annonça que le roi pas-

serait dans la nuit aux portes de Stenay et serait le lendemain matin à Montmédy; il chargea le général Klinglin de préparer, sous le canon de cette place, un camp de douze bataillons et de vingt-quatre escadrons. Le roi devait habiter un château derrière le camp; ce château servirait de quartier-général. L'attitude du roi semblait plus convenable et plus sûre au milieu de son armée que dans une place forte. Les généraux ne témoignèrent aucune hésitation. M. de Bouillé laissa à Stenay le général d'Hoffelizze avec le régiment de Royal-Allemand; ce général avait ordre de faire seller, à l'entrée de la nuit, les chevaux de ce régiment, de le faire monter à cheval à la pointe du jour, et d'envoyer à dix heures du soir un détachement de cinquante cavaliers entre Stenay et Dun, pour attendre le roi et l'escorter jusqu'à Stenay.

A la nuit, M. de Bouillé partit lui-même à cheval de Stenay, avec quelques officiers; il s'avança jusqu'aux portes de Dun, où il ne voulut pas entrer, de peur que sa présence n'agitât le peuple. Il attendit là, en silence et dans l'ombre, l'arrivée du courrier qui devait précéder, d'une heure, les voitures. Les destinées d'une monarchie, le trône d'une dynastie, les vies de toute une famille royale, roi, reine, princesse, enfants, pesaient sur son âme. Cette nuit durait un siècle pour lui; elle s'écoulait cependant sans que le galop d'un cheval sur la route vînt an-

noncer à ce groupe, caché sous des arbres, que le roi de France était sauvé ou perdu!

VIII.

Que se passait-il aux Tuileries pendant ces heures décisives? Le secret du départ projeté avait été religieusement renfermé entre le roi, la reine, madame Élisabeth, quelques serviteurs dévoués et le comte de Fersen, gentilhomme suédois, chargé des préparatifs extérieurs. Des rumeurs vagues, semblables aux pressentiments des choses qui courent, avant les événements, parmi le peuple, étaient, il est vrai, répandues depuis quelques jours; mais ces rumeurs étaient plutôt l'effet de la disposition inquiète des esprits que d'aucune révélation positive des confidents de la fuite. Ces bruits cependant, qui venaient assiéger sans cesse M. de La Fayette et son état-major, faisaient redoubler de surveillance autour du château et jusque dans l'intérieur des appartements du roi. Depuis les 5 et 6 octobre, la maison militaire avait été licenciée; les compagnies de gardes du corps, dont chaque soldat était un gentilhomme, et dont l'honneur, la race, le sang, la tradition, l'esprit de corps assuraient l'inébranlable fidélité, n'existaient plus. Cette vigilance respectueuse, qui faisait pour eux un culte de leur service autour des personnes royales, avait fait place à l'ombrageuse sur-

veillance de la garde nationale, qui épiait le roi bien plus qu'elle ne gardait le monarque. Les gardes suisses, il est vrai, entouraient encore les Tuileries; mais les Suisses n'occupaient que les postes extérieurs. L'intérieur du château, les escaliers, les communications entre les appartements étaient surveillés par la garde nationale. M. de La Fayette y venait à toute heure; ses officiers rôdaient la nuit à toutes les issues, et des ordres non écrits mais tacites les autorisaient à empêcher le roi lui-même de sortir de son palais après minuit.

A cette surveillance officielle venait s'adjoindre l'espionnage secret et plus intime de cette nombreuse domesticité du palais, où l'esprit de la Révolution était venu encourager l'infidélité et sanctifier l'ingratitude. Là, comme plus haut, la délation s'appelait vertu et la trahison patriotisme. Dans les murs de ce palais de ses pères, le roi n'avait de sûr que le cœur de la reine, de sa sœur et de quelques courtisans de son infortune, dont les gestes mêmes étaient rapportés à M. de La Fayette. Ce général avait expulsé violemment et injurieusement du château des gentilshommes fidèles, qui étaient venus fortifier la garde des appartements, le jour de l'émeute de Vincennes. Le roi avait dû voir, les larmes aux yeux, ses amis les plus dévoués chassés honteusement de sa demeure, et livrés par son protecteur officiel aux risées et aux outrages de la populace. La famille

royale ne pouvait donc trouver aucune complicité au dedans pour favoriser son évasion.

IX.

Le comte de Fersen fut le principal confident et presque le seul agent de cette hasardeuse entreprise. Jeune, beau, dévoué, il avait été admis, dans les jours heureux de Marie-Antoinette, aux intimités de Trianon. On dit qu'un culte chevaleresque, auquel le respect seul l'empêchait de donner le nom d'amour, l'avait dès ce temps-là attaché à la reine; ce culte de la beauté était devenu dans l'âme du Suédois un dévouement passionné au malheur. L'instinct de la reine n'égara point cette princesse, quand elle chercha, dans sa pensée, à quel zèle elle pourrait confier le salut du roi et celui de ses enfants; elle pensa à M. de Fersen : il partit de Stockholm au premier signe, il vit la reine et le roi, il se chargea de faire préparer la voiture qui devait attendre à Bondy l'auguste famille. Son titre d'étranger couvrait toutes ses démarches; il les combina avec un bonheur égal à son dévouement. Trois anciens gardes du corps, MM. de Valory, de Moustier et de Maldan, furent mis par lui dans la confidence, et préparés au rôle pour lequel la confiance du roi les avait choisis; ils devaient se déguiser en domestiques, monter sur le siége des voitures, et protéger

la famille royale contre tous les hasards de la route. Ces trois noms obscurs de gentilshommes de province ont effacé ce jour-là les noms de cour. En cas d'arrestation du roi ils prévoyaient leur sort; mais pour être les sauveurs de leur souverain, ils s'offrirent courageusement à être les victimes du peuple.

X.

La reine s'occupait depuis longtemps de l'idée de cette fuite. Dès le mois de mars elle avait chargé une de ses femmes de faire parvenir à Bruxelles un trousseau complet pour madame Royale et des habits pour le Dauphin; elle avait fait passer de même son nécessaire de voyage à l'archiduchesse Christine sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, sous prétexte de lui faire un présent; ses diamants et ses bijoux avaient été confiés à Léonard, son coiffeur, qui partit avant elle, avec le duc de Choiseul. Ces légers indices d'une fuite méditée n'avaient pas échappé complétement à la vigilance perfide d'une femme de son service intérieur : cette femme avait noté des chuchotements et des gestes; elle avait remarqué des portefeuilles ouverts sur des tables, des parures manquant dans leurs écrins; elle dénonça ces symptômes à M. de Gouvion, aide-de-camp de M. de La Fayette, avec lequel elle avait des relations intimes. M. de Gouvion en fit part au maire de Paris et à son

général. Mais ces dénonciations se renouvelaient si souvent et de tant de côtés, elles avaient été si souvent démenties par le fait, qu'on avait fini par y attacher peu d'importance. Ce jour-là cependant les avertissements de cette femme infidèle firent redoubler les mesures de surveillance nocturne autour du château. M. de Gouvion retint chez lui au palais, sous différents prétextes, plusieurs officiers de la garde nationale, il les plaça à toutes les issues ; lui-même, avec cinq chefs de bataillon, passa la première partie de la nuit à la porte de l'ancien appartement du duc de Villequier, qui avait été plus spécialement désigné à sa vigilance. On lui avait dit, ce qui était vrai, que la reine communiquait de ses cabinets, par un corridor secret, avec cet appartement, occupé autrefois par le premier gentilhomme de la chambre, et que le roi, habile, comme on le sait, dans les travaux de serrurerie, s'était procuré de fausses clefs qui en ouvraient les portes.

Enfin ces bruits, qui transpiraient de la garde nationale jusque dans les clubs, avaient transformé, cette nuit-là, chaque patriote en geôlier du roi. On lit avec étonnement, dans le journal de Camille Desmoulins, à cette date du 20 juin 1791, ces mots : « La soirée fut très-calme à Paris. Je revenais, à onze heures, du club des Jacobins, avec » Danton et d'autres patriotes ; nous n'avons vu dans » tout le chemin qu'une seule patrouille. Paris me

» parut cette nuit si abandonné, que je ne pus » m'empêcher d'en faire la remarque. L'un de nous, » Fréron, qui avait dans sa poche une lettre dans » laquelle on le prévenait que le roi partirait cette » nuit, voulut observer le château. Il vit M. de La » Fayette y entrer à onze heures. » — Le même Camille Desmoulins raconte plus loin les inquiétudes instinctives du peuple dans cette nuit fatale. « La » nuit, » dit-il, « où la famille des Capets prit la » fuite, le sieur Busebi, perruquier, rue de Bourbon, » s'est transporté chez le sieur Hucher, boulanger et » sapeur du bataillon des Théatins, pour lui com» muniquer ses craintes sur ce qu'il venait d'ap» prendre des dispositions que le roi faisait pour » s'enfuir. Ils courent à l'instant réveiller leurs voi» sins, et bientôt, assemblés au nombre d'une tren» taine, ils se rendent chez M. de La Fayette et lui » annoncent que le roi va partir; ils le somment de » prendre immédiatement des mesures pour s'y op» poser. M. de La Fayette se mit à rire et leur recom» manda de retourner tranquillement chez eux. Pour » n'être pas arrêtés en se retirant, ils lui demandent » le mot d'ordre : il le leur donne. Lorsqu'ils ont le » mot d'ordre, ils se portent aux Tuileries, où ils » n'aperçoivent aucun mouvement, si ce n'est un » grand nombre de cochers de fiacre qui boivent » autour de ces petites boutiques ambulantes qui se » trouvent près du guichet du Carrousel. Ils font le

» tour des cours jusqu'à la porte du Manége, où se » tenait l'Assemblée, et ils n'aperçoivent rien de sus- » pect; mais à leur retour ils sont surpris de ne plus » trouver un seul fiacre sur la place. Ils avaient tous » disparu, ce qui leur fit conjecturer que quelques- » unes de ces voitures avaient servi aux personnes » qui devaient accompagner cette indigne famille. »

On voit, par cette agitation sourde de l'esprit public et par la sévérité de l'emprisonnement du roi, combien l'évasion de tant de personnes à la fois était difficile. Cependant, soit par la complicité de quelques gardes nationaux affidés, qui avaient demandé pour ce jour-là des postes intérieurs, et qui fermèrent les yeux aux infractions des consignes, soit par l'habileté des mesures prises de loin par le comte de Fersen, soit enfin que la Providence voulût donner une dernière lueur d'espoir et de salut à ceux qu'elle allait si vite accabler de tant d'infortunes, toute la prudence des gardiens fut trompée, et la Révolution laissa un moment échapper sa proie.

XI.

Le roi et la reine, comme à l'ordinaire, admirent à leur coucher les personnes qui avaient l'habitude de leur faire leur cour à cette heure. Ils ne congédièrent pas leur domesticité plus tôt que les autres jours. Mais aussitôt qu'ils furent laissés seuls, ils

s'habillèrent de nouveau. Ils revêtirent des costumes de voyages très-simples et conformes au rôle que chacun des fugitifs devait affecter. Ils se réunirent avec madame Élisabeth et leurs enfants dans la chambre de la reine; ils gagnèrent de là, par une communication secrète, l'appartement du duc de Villequier, et sortirent du palais par groupes séparés à un certain intervalle de temps les uns des autres, pour ne pas attirer l'attention des sentinelles des cours par un rassemblement de tant de personnes à la fois. A la faveur du mouvement de gens à pied ou en voiture qui sortaient à cette heure du château, après le coucher du roi, et que M. de Fersen avait eu soin, sans doute, de multiplier et d'encombrer ce soir-là, ils parvinrent sans avoir été reconnus jusqu'au Carrousel. La reine donnait le bras à un des gardes du corps et menait madame Royale par la main. En traversant le Carrousel, elle rencontra M. de La Fayette, suivi d'un ou deux officiers de son état-major, qui entrait aux Tuileries pour s'assurer par lui-même que les mesures provoquées par les révélations de la journée étaient bien prises. Elle frissonna en reconnaissant l'homme qui représentait à ses yeux l'insurrection et la captivité; mais, en échappant à son regard, elle crut avoir échappé à la nation même, et elle sourit en faisant tout haut un retour sur la déception de ce surveillant trompé qui le lendemain ne pourrait plus rendre au peuple

ses captifs. Madame Élisabeth, appuyée aussi sur le bras d'un des gardes, suivait à quelque distance. Le roi avait voulu sortir le dernier avec le Dauphin âgé de sept ans. Le comte de Fersen, déguisé en cocher, marchait un peu plus loin devant le roi et lui servait de guide. Le rendez-vous de la famille royale était au coin de la rue de l'Échelle, entre la rue Saint-Honoré et les Tuileries, où une voiture bourgeoise attendait les voyageurs. La marquise de Tourzel les y avait devancés.

Dans le trouble d'une fuite si hasardeuse et si compliquée, la reine et son guide traversèrent le Pont-Royal et s'enfoncèrent un instant dans la rue du Bac. S'apercevant de son erreur, l'inquiétude la saisit, elle revint précipitamment sur ses pas. Le roi et son fils, obligés de venir au même endroit par des rues détournées et par un autre pont, tardèrent une demi-heure. Ce fut un siècle pour sa femme et pour sa sœur. Enfin ils arrivèrent, ils se précipitèrent dans la voiture; le comte de Fersen monta sur le siége, saisit les rênes et conduisit lui-même la famille royale jusqu'au delà de la barrière Saint-Martin. Là, on trouva, par les soins du comte, la berline construite pour le roi, attelée de quatre chevaux appartenant à M. de Fersen et conduits par son cocher monté en postillon. Le roi, la reine, le Dauphin, madame Royale, madame Élisabeth, la marquise de Tourzel montèrent dans la berline. Deux gardes du corps

s'assirent l'un devant, l'autre derrière. Le comte de Fersen, placé sur le siége à côté du garde du corps, accompagna la voiture jusqu'à Bondy, où les chevaux de poste avaient été commandés; là il baisa les mains du roi et de la reine, les confia à la Providence et regagna Paris, d'où il partit la même nuit par une autre route pour Bruxelles, afin de rejoindre la famille royale plus tard. A la même heure, Monsieur, frère du roi, comte de Provence, partait aussi du palais du Luxembourg pour Bruxelles, où il arriva sans être reconnu.

XII.

Un cabriolet de poste avait attendu sur le quai du Pont-Royal mesdames de Neuville et Brunier, femmes de chambre du Dauphin et de madame Royale, accompagnées d'un des gardes du corps, et les avait conduits directement à Bondy, où ils avaient précédé la famille royale.

Les voitures du roi roulaient sur la route de Châlons : les relais de huit chevaux étaient commandés à toutes les postes, un moment d'avance. Cette quantité de chevaux, la grandeur et la forme remarquable de la berline, le nombre des voyageurs qui en occupaient l'intérieur, les gardes du corps, dont la livrée s'accordait mal avec leur noble physionomie et leur attitude militaire; cette figure bourbonienne de

Louis XVI assis au fond, dans le coin de la voiture, et qui contrastait avec le rôle de valet de chambre qu'avait emprunté le roi, toutes ces circonstances étaient de nature à éveiller les soupçons sur la route et à compromettre le salut de la famille royale. Mais le passe-port du ministre des affaires étrangères répondait à tout. Ce passe-port était ainsi conçu : « De » par le roi, mandons de laisser passer madame la » baronne de Korf se rendant à Francfort avec ses » deux enfants, une femme, un valet de chambre et » trois domestiques; » et plus bas : « Le ministre » des affaires étrangères, *Montmorin.* » Ce nom étranger, ce titre de baronne allemande, l'opulence proverbiale des banquiers de Francfort, à laquelle le peuple était accoutumé de prêter les plus splendides et les plus bizarres équipages, tout avait été bien calculé par le comte de Fersen pour pallier ce que le cortége royal avait de trop suspect et de trop inusité. En effet, rien n'excita l'émotion publique et rien ne ralentit la course jusqu'à Montmirail, petite ville entre Meaux et Châlons. Là, une réparation à faire à la berline suspendit d'une heure le départ du roi. Ce retard d'une heure, pendant lequel la fuite du monarque pouvait être découverte aux Tuileries et des courriers lancés sur sa trace, consterna les fugitifs. Cependant la voiture fut promptement réparée, et les voyageurs repartirent sans se douter que cette heure perdue coûtait peut-être la liberté et

la vie à quatre personnes sur cinq qui composaient la famille royale.

Ils étaient pleins de sécurité et de confiance. L'heureux succès de leur évasion du château, leur sortie de Paris, la ponctualité des relais jusque-là, la solitude des routes, l'inattention des villes et des villages qu'ils étaient obligés de traverser, tant de dangers déjà derrière eux, le salut si près devant eux, chaque tour de roue les rapprochant de M. de Bouillé et des troupes fidèles postées par lui pour les recevoir, la beauté même de la saison et du jour si doux à des yeux qui ne se reposaient depuis deux ans que sur les foules séditieuses des Tuileries ou sur les forêts des baïonnettes du peuple armé sous leurs fenêtres, tout leur soulageait le cœur, tout leur faisait croire que la Providence se déclarait enfin pour eux, et que les prières si ferventes et si pures de ces enfants pressés sur leurs genoux, et de cet ange visible qui les accompagnait sous les traits de madame Élisabeth, avaient vaincu le malheur obstiné de leur sort.

Ils entrèrent à Châlons sous ces heureux auspices. C'était la seule grande ville qu'ils eussent à traverser. Il était trois heures et demie de l'après-midi. Quelques oisifs se groupaient autour des voitures pendant qu'on changeait les chevaux. Le roi se montra un peu imprudemment à la portière; il fut reconnu du maître de poste. Mais ce brave homme sentit qu'il

avait la vie de son souverain dans un regard ou dans un geste d'étonnement : il refoula son émotion dans son âme; il détourna l'attention de la foule, aida lui-même à atteler les chevaux à la voiture, et pressa les postillons de partir. Le sang de son roi ne tacha pas cet homme, parmi tout ce peuple.

La voiture roula hors des portes de Châlons. Le roi, la reine, madame Élisabeth dirent à la fois : « Nous sommes sauvés ! » En effet, après Châlons, le salut du roi n'appartenait plus au hasard, mais à la prudence et à la force. Le premier relais était à Pont-Sommevesle. On a vu plus haut qu'en vertu des dispositions de M. de Bouillé, M. de Choiseul et M. de Goguelat, à la tête d'un détachement de quarante hussards, devaient s'y trouver pour protéger le roi, au besoin, et se replier derrière lui; ils devaient, en outre, aussitôt qu'ils apercevraient les voitures, envoyer un hussard avertir le poste de Sainte-Menehould, et de là celui de Clermont, du prochain passage de la famille royale. Le roi se croyait sûr de trouver là des amis dévoués et armés; il ne trouva personne. M. de Choiseul, M. de Goguelat et les quarante hussards étaient partis depuis une demi-heure. Le peuple semblait inquiet et agité, il rôdait en murmurant autour des voitures; il examinait d'un regard soupçonneux les voyageurs. Néanmoins, personne n'osa s'opposer au départ, et le roi arriva à sept heures et demie du soir à Sainte-

Menehould. Dans cette saison de l'année il fait encore grand jour. Inquiet d'avoir passé deux des relais assignés sans y trouver les escortes convenues, le roi, par un mouvement naturel, mit la tête à la portière pour chercher dans la foule un regard d'intelligence ou un officier affidé qui lui révélât le motif de cette absence des détachements. Ce mouvement le perdit. Une petite fille de huit ans, enfant de Guillaume, associé du maître de poste Drouet, ramassa un écu de six livres qu'un des gardes du corps avait laissé tomber à terre en payant les postillons : « Mon Dieu! » s'écria-t-elle, « comme cette » image ressemble à la figure du monsieur qui est » dans la voiture! » Le fils du maître de poste Drouet, dont cette remarque de l'enfant appela l'attention, reconnut le roi, qu'il n'avait jamais vu, à sa ressemblance avec l'effigie de Louis XVI sur les pièces de monnaie.

Néanmoins, comme les voitures étaient déjà attelées, les postillons à cheval, et la ville occupée par un détachement de dragons qui pouvait forcer le passage, ce jeune homme n'osa pas entreprendre d'arrêter seul les voitures dans cet endroit.

XIII.

Le commandant du détachement de dragons, qui épiait en se promenant sur la place, avait reconnu

également les voitures royales au signalement qu'on lui en avait remis. Il voulut faire monter sa troupe à cheval, pour suivre le roi; mais les gardes nationales de Sainte-Menehould, rapidement instruites par une rumeur sourde de la ressemblance des voyageurs avec les portraits de la famille royale, enveloppèrent la caserne, fermèrent la porte des écuries et s'opposèrent au départ des dragons. Pendant ce mouvement rapide et instinctif du peuple, le fils du maître de poste sellait son meilleur cheval et partait à toute bride pour devancer à Varennes l'arrivée des voitures, dénoncer ses soupçons à la municipalité de cette ville, et provoquer les patriotes à l'arrestation du monarque. Pendant que cet homme galopait sur la route de Varennes, le roi, dont il portait la destinée, poursuivait, sans défiance, sa course vers cette même ville. Drouet était sûr de devancer le roi, car la grande route de Sainte-Menehould à Varennes décrit un angle considérable et va passer par Clermont, où se trouve un relais intermédiaire, tandis que le chemin direct, tracé seulement pour les piétons et les cavaliers, évite Clermont, aboutit directement à Varennes, et accourcit ainsi de quatre lieues la distance entre cette ville et Sainte-Menehould. Drouet donc avait des heures devant lui, et la perte courait plus vite que le salut. Cependant, par un étrange enchevêtrement du sort, la mort courait aussi derrière Drouet et menaçait à son insu les

jours de cet homme, pendant que lui-même menaçait, à l'insu du roi, les jours de son souverain.

Un maréchal-des-logis des dragons enfermés dans la caserne de Sainte-Menehould avait seul trouvé moyen de monter à cheval et d'échapper à la surveillance du peuple. Instruit par son commandant du départ précipité de Drouet, et en soupçonnant le motif, il s'était élancé à sa poursuite sur la route de Varennes, sûr de l'atteindre et résolu de le tuer. Il le suivait en effet à vue, mais toujours à distance pour ne pas exciter ses soupçons et pour l'approcher insensiblement et le joindre enfin dans un moment favorable et dans un endroit isolé de la route. Drouet, qui s'était retourné plusieurs fois pour voir s'il n'était pas poursuivi, avait aperçu ce cavalier et compris ce manége; né dans le pays et en connaissant tous les sentiers, il se jette tout à coup hors de la route à travers champs, et, à la faveur d'un bois où il s'enfonce avec son cheval, il échappe à la vue du maréchal-des-logis et poursuit à toute bride sa course sur Varennes.

Arrivé à Clermont, le roi est reconnu par le comte Charles de Damas qui l'attendait à la tête de deux escadrons de dragons. Sans mettre obstacle au départ des voitures, la municipalité de Clermont, en proie à de vagues soupçons par le séjour prolongé de ces troupes, ordonne aux dragons de ne pas marcher. Ils obéissent au peuple. Le comte de Damas,

abandonné de ses soldats, trouve moyen de s'évader avec un sous-officier et deux dragons seulement, et galope vers Varennes à quelque distance du roi : trop faible ou trop tardif secours.

La famille royale, enfermée dans la berline et voyant que rien ne mettait obstacle à sa marche, ignorait ces sinistres incidents. Il était onze heures et demie du soir quand les voitures arrivèrent aux premières maisons de la petite ville de Varennes. Tout dormait ou semblait dormir, tout était désert et silencieux. On se rappelle que Varennes n'était pas sur la ligne de poste de Châlons à Montmédy, le roi ne devait pas y trouver de chevaux. Il avait été convenu entre lui et M. de Bouillé que les chevaux de M. de Choiseul se trouveraient placés d'avance en un lieu désigné dans Varennes, et relayeraient les voitures pour les conduire à Dun et à Stenay, où M. de Bouillé attendait le roi. On a vu aussi que M. de Choiseul et M. de Goguelat, qui, d'après les instructions de M. de Bouillé, devaient attendre le roi à Pont-Sommevesle avec le détachement de quarante hussards, et se replier ensuite derrière lui, ne l'avaient pas attendu et ne l'avaient pas suivi. Au lieu de se trouver en même temps que ce prince à Varennes, ces officiers, en quittant Pont-Sommevesle, avaient pris avec leur détachement un chemin qui évite Sainte-Menehould et qui allonge de plusieurs lieues la distance entre Pont-Sommevesle et Varennes.

Ce changement de route avait pour objet d'éviter Sainte-Menehould, où le passage des hussards avait excité l'avant-veille quelque agitation. Il en résultait que ni M. de Goguelat, ni M. de Choiseul, ces deux confidents et ces deux guides de la fuite, n'étaient à Varennes au moment de l'arrivée du roi. Ils n'y parvinrent qu'une heure après lui. Les voitures s'étaient arrêtées à l'entrée de Varennes.

Le roi, étonné de n'apercevoir ni M. de Choiseul, ni M. de Goguelat, ni escorte, ni relais, attendait avec anxiété que le bruit des fouets des postillons fît approcher enfin les chevaux qui lui étaient nécessaires pour continuer sa route. Les gardes du corps descendent et vont de porte en porte s'informer du lieu où les chevaux auraient été placés. Personne ne peut leur répondre.

XIV.

La petite ville de Varennes est formée de deux quartiers distincts, ville haute et ville basse, séparés par une rivière et un pont : M. de Goguelat avait placé le relais dans la ville basse, de l'autre côté du pont. La mesure en elle-même était prudente, puisqu'elle faisait traverser aux voitures le défilé du pont avec les chevaux lancés de Clermont, et qu'en cas d'émotion populaire le changement des chevaux et le départ étaient plus faciles une fois le pont franchi.

Mais il fallait que le roi en fût averti : il ne l'était pas. Le roi et la reine, vivement agités, descendent eux-mêmes de voiture et errent une demi-heure dans les rues désertes de la ville haute, cherchant à découvrir le relais. Ils frappent aux portes des maisons où ils voient des lumières, ils interrogent : on ne les comprend pas. Ils reviennent enfin découragés rejoindre les voitures que les postillons impatientés menacent de dételer et d'abandonner. A force d'instances, d'or et de promesses, ils décident ces hommes à remonter à cheval et à passer outre. Les voitures repartent. Les voyageurs se rassurent : ils attribuent cet accident à un malentendu et se voient en espoir dans quelques minutes au milieu du camp de M. de Bouillé. La ville haute est traversée sans obstacle. Les maisons fermées reposent dans le calme le plus trompeur. Quelques hommes seulement veillent, et ces hommes sont cachés et silencieux.

Entre la ville haute et la ville basse s'élève une tour à l'entrée du pont qui les sépare. Cette tour pose sur une voûte massive, sombre et étroite, que les voitures sont obligées de franchir au pas et où le moindre obstacle peut entraver le passage. Reste de la féodalité, piége sinistre où la noblesse prenait jadis les peuples, et où, par un retour étrange, le peuple devait prendre un jour toute une monarchie. Les voitures sont à peine engagées dans l'obscurité de cette voûte que les chevaux, effrayés par une

charrette renversée et par des obstacles jetés devant leurs pas, s'arrêtent, et que cinq ou six hommes sortant de l'ombre, les armes à la main, s'élancent à la tête des chevaux, aux siéges et aux portières des voitures, et ordonnent aux voyageurs de descendre, et de venir à la municipalité faire vérifier leurs passe-ports. L'homme qui commandait ainsi à son roi, c'était Drouet. A peine arrivé de Sainte-Menehould, il était allé arracher à leur premier sommeil quelques jeunes patriotes de ses amis, leur faire part de ses conjectures et leur souffler l'inquiétude dont il était dévoré. Peu sûrs encore de la réalité de leurs soupçons ou voulant réserver pour eux seuls la *gloire* d'arrêter le roi de France, ils n'avaient pas averti la municipalité, éveillé la ville, ni ameuté le peuple. L'apparence d'un complot flattait plus leur orgueil; ils se croyaient à eux seuls toute la nation.

A cette apparition soudaine, à ces cris, à la lueur de ces sabres et de ces baïonnettes, les gardes du corps se lèvent de leurs siéges, portent la main sur leurs armes cachées et demandent d'un coup d'œil les ordres du roi. Le roi leur défend d'employer la force pour lui ouvrir un passage. On retourne les chevaux et on ramène les voitures, escortées par Drouet et ses amis, devant la maison d'un épicier nommé Sausse, qui était en même temps procureur-syndic de la commune de Varennes. Là on fait descendre le roi et la famille pour examiner les passe-

ports et constater la réalité des soupçons du peuple. Au même moment les affidés de Drouet se répandent en poussant des cris par toute la ville, frappent aux portes, montent au clocher, sonnent le tocsin. Les habitants, effrayés, s'éveillent; les gardes nationaux de la ville et des campagnes voisines arrivent, un à un, à la porte de M. Sausse; d'autres se portent au quartier du détachement pour séduire les troupes ou pour les désarmer. En vain le roi commence par nier sa qualité : ses traits, ceux de la reine le trahissent; il se nomme alors au maire et aux officiers municipaux; il prend les mains de M. Sausse : « Oui, je » suis votre roi, » dit-il, « et je confie mon sort et » celui de ma femme, de ma sœur, de mes enfants, » à votre fidélité ! Nos vies, le sort de l'empire, la » paix du royaume, le salut même de la constitution » sont entre vos mains ! Laissez-moi partir; je ne » fuis pas vers l'étranger, je ne sors pas du royaume : » je vais au milieu d'une partie de mon armée et » dans une ville française recouvrer ma liberté réelle, » que les factieux ne me laissent pas à Paris, et traiter » de là avec l'Assemblée, dominée comme moi par » la terreur de la populace. Je ne vais pas détruire, » je vais abriter et garantir la constitution; si vous » me retenez, c'en est fait d'elle, de moi, de la » France peut-être ! Je vous conjure comme homme, » comme mari, comme père, comme citoyen ! Ou- » vrez-nous la route ! dans une heure nous sommes

» sauvés! la France est sauvée avec nous! Et si vous » gardez dans le cœur cette fidélité que vous profes- » sez dans vos paroles pour celui qui fut votre maî- » tre, je vous ordonne comme roi! »

XV.

Ces hommes, attendris, respectueux dans leur violence, hésitent et semblent vaincus; on voit, à leur physionomie, à leurs larmes, qu'ils sont combattus entre leur pitié naturelle pour un si soudain renversement du sort et leur conscience de patriotes. Le spectacle de leur roi suppliant qui presse leurs mains dans les siennes, de cette reine tour à tour majestueuse et agenouillée, qui s'efforce, ou par le désespoir ou par la prière, d'arracher de leur bouche le consentement au départ, les bouleverse. Ils céderaient s'ils n'écoutaient que leur âme; mais ils commencent à craindre pour eux-mêmes la responsabilité de leur indulgence. Le peuple leur demandera compte de son roi, la nation de son chef. L'égoïsme les endurcit. La femme de M. Sausse, que son mari consulte souvent du regard, et dans le cœur de laquelle la reine espère trouver plus d'accès, reste elle-même la plus insensible. Pendant que le roi harangue les officiers municipaux, la princesse éplorée, ses enfants sur ses genoux, assise dans la boutique entre deux ballots de marchandises, montre ses enfants à ma-

dame Sausse : « Vous êtes mère, madame, » lui dit la reine, « vous êtes femme! le sort d'une femme et » d'une mère est entre vos mains! Songez à ce que » je dois éprouver pour mes enfants, pour mon mari! » D'un mot je vous les devrai! la reine de France » vous devra plus que son royaume, plus que la vie! » — Madame, » répond sèchement la femme de l'épicier avec ce bon sens trivial des cœurs où le calcul éteint la générosité, « je voudrais vous être » utile. Vous pensez au roi, moi je pense à monsieur » Sausse. Une femme doit penser pour son mari. »

Tout espoir est détruit, puisqu'il n'y a plus de pitié dans le cœur même des femmes. La reine indignée se retire, avec madame Élisabeth et les enfants, dans deux petites chambres hautes de la maison de madame Sausse; elle fond en larmes. Le roi, entouré en bas d'officiers municipaux et de gardes nationaux, a renoncé aussi à les fléchir; il monte et redescend sans cesse l'escalier de bois de la misérable échoppe, il va de la reine à sa sœur, de sa sœur à ses enfants. Ce qu'il n'a pu obtenir de la commisération, il l'espère du temps et de la force. Il ne croit pas que ces hommes, qui lui témoignent encore de la sensibilité et une sorte de culte, persistent réellement à le retenir et à attendre les ordres de l'Assemblée. Dans tous les cas, il est convaincu qu'il sera délivré, avant le retour des courriers envoyés à Paris, par les forces de M. de Bouillé, dont il se

sait entouré à l'insu du peuple; il s'étonne seulement que le secours soit si lent à paraître. Les heures cependant sonnaient, la nuit s'écoulait, et le secours n'arrivait pas.

XVI.

L'officier qui commandait le détachement de hussards posté à Varennes par M. de Bouillé n'était pas dans la confidence entière du complot. On lui avait dit seulement qu'un trésor devait passer et qu'il aurait à l'escorter. Aucun courrier ne précédait la voiture du roi, aucun cavalier n'était venu de Sainte-Menehould le prévenir de rassembler sa troupe. M. de Goguelat, qui devait se trouver à Varennes avant l'arrivée du roi et communiquer à cet officier les derniers ordres secrets de sa mission, n'y était pas. L'officier était livré à lui-même et à ses propres incertitudes. Deux autres officiers, sans troupes, mis par M. de Bouillé dans la confidence complète du voyage, avaient été envoyés par ce général à Varennes; mais ils étaient restés dans la ville basse et dans la même auberge où les chevaux de M. de Choiseul, destinés aux voitures du roi, étaient logés. Ils ignoraient ce qui se passait dans l'autre partie de la ville; ils attendaient, conformément à leurs ordres, l'apparition de M. de Goguelat : ils ne sont réveillés que par le bruit du tocsin.

Cependant M. de Choiseul et M. de Goguelat suivis

de leurs hussards galopaient vers Varennes. Le comte Charles de Damas et ses trois dragons fidèles, échappés avec peine à l'insurrection de Clermont, les y rejoignaient. Arrivés aux portes de la ville trois quarts d'heure après l'arrestation du roi, la garde nationale les reconnaît, les arrête, fait mettre pied à terre à leur faible détachement avant de leur laisser l'entrée libre. Ils demandent à parler au roi. On le permet. Le roi leur défend de tenter la violence. Il attend, de minute en minute, les forces supérieures de M. de Bouillé. M. de Goguelat néanmoins sort de la maison, il voit les hussards mêlés à la foule qui couvre la place; il veut faire l'épreuve de leur fidélité : « Hussards ! » leur crie-t-il imprudemment, « êtes-vous pour la nation ou pour le roi ? — Vive la » nation ! » répondent les soldats, « nous tenons et » nous tiendrons toujours pour elle. » Le peuple applaudit. Un sergent de la garde nationale prend le commandement des hussards. Leur commandant s'échappe. Il va se réunir, dans la ville basse, aux deux officiers placés près des chevaux de M. de Choiseul, et tous les trois sortent de la ville et vont prévenir à Dun leur général.

On avait tiré sur ces deux officiers quand, informés de l'arrestation des voitures, ils avaient tenté de se rendre près du roi. La nuit entière s'était accomplie dans ces différentes vicissitudes. Déjà les gardes nationales des villages voisins arrivaient en

armes à Varennes; on y élevait des barrières entre la ville haute et la ville basse, et des courriers expédiés par la municipalité allaient avertir les municipalités de Metz et de Verdun d'envoyer en toute hâte à Varennes des troupes et du canon, pour prévenir l'enlèvement du roi par les forces de M. de Bouillé qui s'approchait.

Le roi cependant, la reine, madame Élisabeth et les enfants reposaient, quelques moments, tout habillés dans les chambres de la maison de M. Sausse, au murmure menaçant des pas et des voix du peuple inquiet qui chaque minute grossissait sous leurs fenêtres. Tel était l'état des choses à Varennes à sept heures du matin. La reine ne dormit pas. Toutes ses passions, de femme, de mère, de reine, l'indignation, la terreur, le désespoir, se livrèrent un tel assaut dans son âme, que ses cheveux, blonds la veille, furent blancs le lendemain.

XVII.

A Paris, un mystère profond avait couvert le départ du roi. M. de La Fayette, qui était venu deux fois aux Tuileries s'assurer, par ses propres yeux, de l'exécution sévère de ses consignes, en était sorti la dernière fois, à minuit, bien convaincu que ces murs gardaient fidèlement le gage du peuple. Ce ne fut qu'à sept heures du matin du 21 juin, que les

personnes de la domesticité du château, entrant chez le roi et chez la reine, trouvèrent les lits intacts, les appartements vides, et semèrent l'étonnement et la terreur parmi la garde du palais. La famille fugitive avait ainsi huit ou dix heures d'avance sur ceux qui tenteraient de la poursuivre; supposé qu'on devinât la route et qu'on l'atteignît, on ne l'atteindrait que par des courriers. Les gardes du corps qui accompagnaient le roi arrêteraient aisément ces courriers eux-mêmes. Enfin, on ne tenterait de s'opposer de vive lutte à la fuite, que dans les villes où elle serait protégée déjà par les détachements apostés de M. de Bouillé.

Cependant Paris s'éveillait. La rumeur, sortie du château, se répandait dans les quartiers adjacents, et de proche en proche jusque dans les faubourgs. On s'abordait avec ces mots sinistres : Le roi est parti. On se refusait à le croire. On se portait en foule au château pour s'en assurer, on interrogeait les gardes, on invectivait les traîtres, on croyait marcher sur un complot prêt à éclater. Le nom de M. de La Fayette courait avec des imprécations sur les lèvres : « Est-il stupide? Est-il complice? Comment l'évasion de tant de personnes royales, à travers tant de détours, de guichets, de sentinelles, a-t-elle pu s'accomplir sans connivence? » On forçait les portes pour visiter les appartements. Le peuple en parcourait tous les secrets. Partagé entre

la stupeur et l'insulte, il se vengeait sur les objets inanimés, du long respect qu'il avait porté à ces demeures. Il passait de la terreur à la risée. On décrochait un portrait du roi de la chambre à coucher, et on le suspendait, comme un meuble à vendre, à la porte du château. Une fruitière prenait possession du lit de la reine pour y vendre des cerises, en disant : C'est aujourd'hui le tour de la nation de se mettre à son aise. On voulut coiffer une jeune fille d'un bonnet de la reine : elle se récria que son front en serait souillé, et le foula aux pieds avec indignation. On entra dans le cabinet d'études du jeune Dauphin : là, le peuple fut attendri et respecta les livres, les cartes, les instruments de travail de l'enfant-roi. Les rues, les places publiques étaient encombrées de foule. Les gardes nationales se rassemblaient, le tambour battait le rappel, le canon d'alarme tonnait de minute en minute. Les hommes à piques et à bonnets de laine, origine du bonnet rouge, reparaissaient et éclipsaient les uniformes. Le brasseur Santerre, agitateur des faubourgs, enrôlait à lui seul deux mille piques. La colère du peuple commençait à dominer sur sa terreur : elle éclatait en paroles cyniques et en actes injurieux contre la royauté. A la Grève on mutilait le buste de Louis XVI, placé sous la sinistre lanterne qui avait servi d'instrument aux premiers crimes de la Révolution. « Quand donc, » s'écriaient les démagogues, « le

» peuple se fera-t-il justice de tous ces rois de bronze » et de marbre, monuments honteux de sa servitude » et de son idolâtrie? » On arrachait aux marchands les images du roi : les uns les brisaient, les autres leur plaçaient seulement un bandeau sur les yeux en signe de l'aveuglement imputé au prince. On effaçait de toutes les enseignes les mots de roi, reine, Bourbon. Le Palais-Royal perdait son nom, et s'appelait le Palais-d'Orléans. Les clubs convoqués à la hâte retentissaient de motions frénétiques. Celui des Cordeliers décrétait que l'Assemblée nationale avait voué la France à l'esclavage en proclamant l'hérédité de la couronne. Il demandait que le nom de roi fût à jamais supprimé et que le royaume fût constitué en république; Danton lui soufflait son audace et Marat sa démence. Les bruits les plus étranges s'accréditaient et se détruisaient les uns les autres. Selon les uns, le roi avait pris la route de Metz; selon d'autres, la famille royale s'était sauvée par un égout. Camille Desmoulins excitait la gaieté du peuple, comme la forme la plus insultante de son mépris. On affichait sur les murs des Tuileries des promesses d'une récompense modique pour ceux qui ramèneraient les animaux malfaisants ou immondes qui s'en étaient échappés. On faisait en plein vent, dans le jardin, des motions extravagantes. « Peuple, » disaient des orateurs montés sur des chaises, « il » serait malheureux que ce roi perfide nous fût ra-

» mené; qu'en ferions-nous? Il viendrait, comme » Thersite, nous verser ces larmes grasses dont nous » parle Homère, et nous serions attendris. S'il re» vient, je fais la motion qu'il soit exposé pendant » trois jours à la risée publique, le mouchoir rouge » sur la tête; qu'on le conduise ensuite, d'étape » en étape, jusqu'à la frontière, et qu'arrivé là on » le chasse à coups de pied hors du royaume. » Fréron faisait vendre ses feuilles du jour dans les groupes. « Il est parti, » y lisait-on, « ce roi imbécile, » ce roi parjure! Elle est partie, cette reine scélérate, » qui réunit la lubricité de Messaline à la soif de » sang qui consumait Médicis! Femme exécrable! » furie de la France! c'est toi qui étais l'âme du com» plot! » Le peuple, répétant ces paroles, colportait de rue en rue ces imprécations odieuses, qui nourrissaient sa haine et envenimaient sa terreur.

XVIII.

Ce ne fut qu'à dix heures que le département et la municipalité proclamèrent, par trois coups de canon, l'événement de la nuit à la nation. L'Assemblée nationale était déjà réunie; le président lui annonce que M. Bailly, maire de Paris, est venu lui apprendre que le roi et sa famille ont été enlevés des Tuileries, pendant la nuit, par les ennemis de la chose publique. L'Assemblée, déjà instruite in-

dividuellement, écoute cette cómmunication dans un imposant silence. Il semble qu'à ce moment solennel la gravité des périls publics lui donne un majestueux sang-froid, et que la sagesse d'une grande nation se retrouve tout entière dans ses représentants. Une seule pensée domine les paroles, les résolutions, les actes. Conserver et défendre la constitution, même le roi absent et la royauté évanouie; s'emparer de la régence momentanée du royaume, mander les ministres, expédier des courriers sur toutes les routes, arrêter tout individu sortant du royaume, visiter les arsenaux, fabriquer des armes, envoyer les généraux à leurs postes, garnir les frontières : toutes ces propositions sont décrétées à l'instant. Il n'y a plus ni côté droit ni centre, le côté gauche réunit tout. On annonce qu'un des aides-de-camp, M. de Romeuf, envoyés par M. de La Fayette, sur sa propre responsabilité, et avant les ordres de l'Assemblée, pour arrêter le roi, est entre les mains du peuple, qui accuse M. de La Fayette et son état-major de trahison; on envoie des commissaires le protéger. M. de Romeuf délivré entre dans la salle, il annonce l'objet de sa mission; l'Assemblée lui donne un second ordre qui sanctionne celui de M. de La Fayette : il repart. Barnave, qui voit dans l'irritation du peuple contre La Fayette un danger de plus, s'élance à la tribune; ennemi jusque-là du général populaire, il le défend

généreusement ou habilement contre les soupçons de ce peuple prêt à l'abandonner. On dit que depuis quelques jours les Lameth et Barnave, en succédant à Mirabeau dans l'Assemblée, ont senti, comme lui, le besoin d'intelligences secrètes avec ce reste de monarchie. On parle de rapports secrets entre Barnave et le roi, de départ concerté, de mesures masquées; mais ces rumeurs, adoptées par La Fayette lui-même dans ses Mémoires, n'avaient pas éclaté alors : elles sont encore douteuses aujourd'hui. « L'objet qui doit nous occuper, » dit Barnave, « est » de rattacher la confiance du peuple à qui elle ap» partient. Il est un homme sur qui les mouvements » populaires voudraient appeler des défiances que je » crois fermement non méritées. Plaçons-nous entre » elle et le peuple. Il nous faut une force centrale, » un bras pour agir, quand nous n'avons qu'une tête » pour penser. M. de La Fayette, depuis le commen» cement de la Révolution, a montré les vues et la » conduite d'un bon citoyen; il importe qu'il con» serve son crédit sur la nation. Il faut de la force à » Paris, mais il y faut de la tranquillité; cette force, » c'est vous qui devez la diriger. »

Ces paroles de Barnave sont votées comme texte de la proclamation. A ce moment on annonce que l'orateur du côté droit, M. de Cazalès, est entre les mains du peuple, exposé aux plus grands dangers aux Tuileries. Six commissaires sont nommés pour

aller le protéger; ils le ramènent avec eux. Il monte à la tribune : irrité à la fois contre le peuple, à qui il vient d'échapper; contre le roi, qui a abandonné ses partisans sans les prévenir. « J'ai failli être dé- » chiré et mis en pièces par le peuple, » s'écrie-t-il; « et sans le secours de la garde nationale de Paris, » qui m'a témoigné tant d'affection.... » A ces mots, qui indiquent dans la pensée de l'orateur royaliste la prétention d'une popularité personnelle, l'Assemblée se soulève et la gauche éclate en murmures. « Ce » n'est pas pour moi que je parle, » reprend Cazalès, « c'est pour l'intérêt public. Je ferai volontiers le sa- » crifice de ma faible existence, et ce sacrifice est » fait depuis longtemps; mais il importe à tout l'em- » pire qu'aucun mouvement tumultueux ne trouble » vos séances, au moment de crise où nous sommes, » et j'appuie, en conséquence, toutes les mesures » d'ordre et de force qui viennent d'être décrétées. » Enfin, sur la proposition de plusieurs membres, l'Assemblée décide qu'en l'absence du roi elle retire à elle tous les pouvoirs, que ses décrets seront mis immédiatement à exécution par les ministres, sans qu'il soit besoin de sanction ni d'acceptation. La dictature est saisie d'une main ferme et prompte par l'Assemblée; elle se déclare en permanence.

Au même moment, une marchande d'herbes du village de Claye, qui apportait des provisions au marché de Paris, vint déclarer au bureau du prési-

dent à l'Assemblée qu'elle avait rencontré, entre deux et trois heures du matin, entre Claye et Bondy, une voiture à six chevaux et un cabriolet à trois chevaux qui couraient vers Meaux. Sur cette déposition, le président changea lui-même la direction de l'aide-de-camp de M. de La Fayette, M. de Romeuf, et l'expédia sur Châlons, chargé d'une copie du décret de l'Assemblée qui ordonnait l'arrestation de la famille royale.

XIX.

Pendant qu'elle s'emparait ainsi de tous les pouvoirs, du droit de la prudence et de la nécessité, M. de La Fayette se jetait avec une audace calme au milieu du peuple, pour y ressaisir, au péril de sa vie, la confiance qui lui échappait. Le premier instinct du peuple devait être de massacrer le général perfide qui lui avait répondu du roi sur sa tête et qui l'avait laissé fuir. La Fayette sentit son péril, il le conjura en le bravant. Instruit un des premiers de l'évasion par ses officiers, il court aux Tuileries; il y rencontre le maire de Paris, Bailly, et le président de l'Assemblée, Beauharnais. Bailly et Beauharnais gémissent des heures qui vont être perdues pour la poursuite, avant que l'Assemblée ait pu être convoquée et que ses décrets soient exécutoires. « Pensez-» vous, » leur dit La Fayette, « que l'arrestation du » roi et de sa famille soit nécessaire au salut public

» et puisse seule garantir de la guerre civile? — Oui » sans doute, » répondent le maire et le président. « Eh bien! je prends sur moi la responsabilité de » cette arrestation, » ajoute La Fayette; et il écrit à l'instant les ordres à tous les gardes nationaux et citoyens d'arrêter le roi. C'était aussi une dictature, et la plus personnelle des dictatures, qu'un seul homme, se substituant à l'Assemblée et à la nation, prenait ainsi sur lui. Il attentait, de son autorité privée et du droit de sa prévoyance civique, à la liberté et peut-être à la vie du chef légal de la nation. Cet ordre conduisit Louis XVI à l'échafaud, car il ramena au peuple sa victime échappée. « Heureusement pour » lui, » écrit-il dans ses Mémoires après les atrocités éprouvées par ces augustes victimes, « heureusement » pour lui, ce ne fut pas à ses ordres, mais à l'acci- » dent d'être reconnu par un maître de poste et à de » mauvais arrangements, que fut due leur arresta- » tion. » Ainsi, le citoyen ordonnait ce que l'homme tremblait de voir accomplir, et plus tard la sensibilité protestait contre le patriotisme. La situation de M. de La Fayette était affreuse. En suspendant la poursuite, il laissait peut-être revenir la guerre étrangère et la guerre civile et déchirer son pays; en la pressant, il risquait de livrer un roi prisonnier au ressentiment de son peuple. La patrie l'emporta dans son cœur sur un homme. Il montra assez quelques mois après, par ses courageux efforts pour sauver le roi et sa famille,

que ce n'était pas son cœur qu'il fallait accuser de la rigueur de son patriotisme. M. de Romeuf, tout en courant sur la trace du roi et de la reine, désirait secrètement ne pas les atteindre.

En sortant des Tuileries, La Fayette se rendit, à cheval, à l'Hôtel-de-Ville. La foule inondait les quais; sa colère éclatait en invectives contre lui. Il l'affronta avec sérénité. Arrivé sur la place de Grève presque seul, il y trouva le duc d'Aumont, un de ses chefs de division, entre les mains du peuple prêt à le massacrer. Il fendit la foule étonnée de son audace; il délivra le duc d'Aumont. Il reprit de force l'empire que l'hésitation lui faisait perdre avec la vie. « De » quoi gémissez-vous? » dit-il à la foule. « Chaque » citoyen ne gagne-t-il pas vingt sous de rente à la » suppression de la liste civile? Et si vous appelez la » fuite du roi un malheur, de quel nom appelleriez- » vous donc une contre-révolution qui vous priverait » de la liberté! » Il ressortit de l'Hôtel-de-Ville, sous escorte, et se rendit avec plus de confiance à l'Assemblée. A son entrée dans la salle, Camus, auprès de qui il alla s'asseoir, se leva avec indignation : « Point d'uniforme ici! » s'écrie-t-il; « nous ne de- » vons point voir d'uniformes ni d'armes dans cette » enceinte! » Quelques membres du côté gauche se lèvent avec Camus, crient à La Fayette : « Hors de » la salle! » et renvoient, du geste, le général intimidé. D'autres membres, amis de La Fayette, se pré-

cipitent autour de lui et imposent silence aux vociférations menaçantes de Camus. M. de La Fayette obtient la parole à la barre. Il prononce quelques mots habituels sur la liberté et le peuple, et propose à l'Assemblée d'entendre M. de Gouvion, son second, à qui la garde des Tuileries était confiée. « Je ré» ponds de cet officier, » dit-il, « et je prends sur » moi la responsabilité. » M. de Gouvion est entendu. Il affirme que les issues du palais ont été strictement surveillées et que le roi n'a pu s'évader par aucune porte. M. Bailly, maire de Paris, confirme ces paroles. L'intendant de la liste civile, M. de Laporte, vient à la barre présenter le manifeste laissé par le roi à son peuple. « Comment l'avez-vous reçu? » lui dit-on. « Le roi, » répond M. de Laporte, « l'avait » laissé cacheté avec un billet pour moi. — Lisez le » billet, » lui dit un membre. « Non, non, » s'écrie l'Assemblée d'un mouvement unanime; « c'est un » billet confidentiel, nous n'avons pas le droit de le » dire. » On refuse également de décacheter une lettre à la reine trouvée sur la table de cette princesse. Le caractère généreux de la nation domine encore l'irritation du moment.

On lit le manifeste du roi au milieu des rires et des murmures.

« Français, » dit le roi dans cette adresse à son peuple, « tant que j'ai espéré voir renaître l'ordre et » le bonheur public par les mesures concertées entre

» moi et l'Assemblée, rien ne m'a coûté. Calomnies, » insultes, outrages, privation même de ma liberté, » j'ai tout souffert sans me plaindre. Mais aujour- » d'hui que je vois la royauté détruite, les propriétés » violées, la sûreté des personnes compromise, » l'anarchie complète dans toutes les parties de l'em- » pire, je crois devoir compte à mes sujets des motifs » de ma conduite. Au mois de juillet 1789, je n'ai » pas craint de me confier aux Parisiens. Aux 5 et » 6 octobre, bien qu'outragé dans mon palais et » témoin de l'impunité de tous les crimes, je n'ai » pas voulu quitter la France dans la crainte d'exciter » la guerre civile. Je suis venu m'établir aux Tui- » leries, privé des plus simples commodités de la » vie. On m'a arraché mes gardes du corps. Plusieurs » même de ces gentilshommes fidèles ont été mas- » sacrés sous mes yeux. On a souillé d'infâmes ca- » lomnies l'épouse fidèle et dévouée qui partage mon » amour pour le peuple et qui a pris généreusement » sa part de tous les sacrifices que je lui ai faits : » convocation des états-généraux, double représen- » tation accordée au tiers état, réunion des ordres, » sacrifice du 20 juin, j'ai tout fait pour la nation ; » tous ces sacrifices ont été perdus, méconnus, » tournés contre moi. On m'a retenu prisonnier dans » mon propre palais, on m'a imposé des geôliers au » lieu de gardes, on m'a rendu responsable d'un » gouvernement qu'on a arraché de mes mains.

» Chargé de maintenir la dignité de la France vis-
» à-vis des puissances étrangères, on m'a ôté le
» droit de faire la paix ou la guerre. Votre consti-
» tution est une contradiction perpétuelle entre les
» titres qu'elle me confère et les fonctions qu'elle me
» refuse. Je ne suis que chef responsable de l'anar-
» chie, et la puissance séditieuse des clubs vous
» arrache à vous-mêmes le pouvoir que vous m'avez
» arraché. Français, est-ce là ce que vous attendiez
» de votre régénération? Votre amour pour votre roi
» était compté autrefois au nombre de vos vertus.
» Cet amour s'est changé en haine, et ces hommages
» en insultes. Depuis monsieur Necker jusqu'au
» dernier des factieux tout le monde a été roi, ex-
» cepté le roi lui-même. On a menacé d'enlever au
» roi jusqu'à ce vain titre et d'enfermer la reine dans
» un couvent. Dans les nuits d'octobre, quand on a
» proposé à l'Assemblée d'aller couvrir le roi de sa
» présence, elle a déclaré qu'il n'était pas de sa
» dignité de s'y transporter. On a arrêté les tantes
» du roi quand, pour cause de religion, elles ont
» voulu se transporter à Rome. On a violenté jusqu'à
» ma conscience. On a commandé jusqu'à ma foi
» religieuse quand j'ai voulu aller à Saint-Cloud,
» après ma maladie, pour achever ma convalescence;
» on a craint que je n'allasse dans cette résidence
» pour pratiquer mes actes religieux avec des prêtres
» non assermentés. On a dételé mes chevaux, on

» m'a forcé de rentrer aux Tuileries. M. de La
» Fayette lui-même n'a pu assurer ni l'obéissance à
» la loi, ni le respect dû à la liberté du roi. On m'a
» forcé d'éloigner jusqu'aux prêtres de ma chapelle
» et au confident de ma conscience. Dans une telle
» situation il ne me reste qu'à en appeler à la justice
» et à l'amour de mon peuple, à me réfugier, hors
» de l'atteinte des factieux et de l'oppression de
» l'Assemblée et des clubs, dans une ville de mon
» royaume, et d'aviser de là, en pleine liberté, aux
» modifications que la constitution demande, à la
» restauration de notre sainte religion, à l'affermis-
» sement du pouvoir royal et à la consolidation d'une
» vraie liberté. »

L'Assemblée, qui avait plusieurs fois interrompu la lecture de ce manifeste par des éclats de rire et par des soulèvements d'indignation, passa avec dédain à l'ordre du jour, et reçut le serment des généraux employés à Paris. De nombreuses députations de Paris et des départements voisins vinrent successivement à la barre lui donner l'assurance que l'Assemblée nationale serait considérée comme le centre de ralliement de tous les bons citoyens.

Le soir, les clubs des Cordeliers et des Jacobins firent afficher des motions de déchéance du roi. Le club des Cordeliers déclare, dans une de ses affiches, que chacun des citoyens qu'il renferme a juré individuellement de poignarder les tyrans. Marat, un

de ses membres, publie un manifeste incendiaire et le répand dans Paris. « Peuple, » dit-il, « voilà la » loyauté, l'honneur, la religion des rois. Souvenez-» vous de Henri III et du duc de Guise. Henri com-» munie à la même table que son ennemi, et lui jure » sur l'autel une éternelle amitié. A peine hors du » temple, il distribue à ses mignons des poignards, » fait appeler le duc dans son cabinet et le fait percer » de mille coups. Fiez-vous aux serments des prin-» ces. Dans la matinée du 19, Louis XVI riait des » siens et jouissait d'avance de la terreur que vous » inspirerait sa fuite. L'Autrichienne a séduit La » Fayette la nuit dernière. Louis XVI, en soutane, » s'est esquivé avec le Dauphin, sa femme, son » frère et toute la famille. Il rit maintenant de la » sottise des Parisiens, et bientôt il nagera dans leur » sang. Citoyens, cette fuite est préparée de longue » main par les traîtres de l'Assemblée nationale. » Vous touchez à votre perte. Hâtez-vous de songer » à votre salut. Nommez à l'instant un dictateur, » faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous » a montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de » zèle et de fidélité. Faites tout ce qu'il vous dira de » faire pour frapper vos ennemis. Voici le moment » de faire tomber la tête de Bailly, de La Fayette, » de tous les scélérats de l'état-major, de tous les » traîtres de l'Assemblée. Un tribun, un tribun mi-» litaire, ou vous êtes perdus sans ressource! Jusqu'à

» présent j'ai fait pour vous sauver tout ce qui était » au pouvoir d'un homme. Si vous négligez ce der- » nier conseil, je n'ai plus rien à vous dire, je prends » congé de vous pour toujours. Louis XVI, à la tête » de ses satellites, revient vous bloquer dans Paris; » l'*ami du peuple* aura un four ardent pour tombeau, » mais son dernier soupir sera pour la patrie, pour » la liberté et pour vous. »

XX.

Les hommes du parti constitutionnel crurent devoir se rendre, le 22, à la séance des Jacobins, pour en contenir l'exaltation. Barnave, Sieyès, La Fayette y reparurent et y prêtèrent serment de fidélité à la nation. Camille Desmoulins raconte ainsi cette séance :

« Pendant que l'Assemblée nationale décrète, » décrète et décrète encore, le peuple agit. Je vais » aux Jacobins, je rencontre La Fayette sur le quai » Voltaire. La voix de Barnave a déjà ramené les » esprits. On recommence à crier : Vive La Fayette ! » Il passe en revue les bataillons postés sur le quai. » Convaincu du besoin de se réunir autour d'un » chef, je cède au mouvement qui m'entraîne vers » le cheval blanc. Monsieur de La Fayette, lui dis-je » au milieu de la foule, j'ai dit bien du mal de vous » depuis un an, voici le moment de me convaincre

» de mensonge. Prouvez que je suis un calomnia-
» teur, rendez-moi exécrable, couvrez-moi d'infamie
» et sauvez la chose publique. Je parlais avec une
» chaleur extrême. Il me serre la main. — Je vous ai
» toujours reconnu pour un bon citoyen, me dit-il,
» vous verrez qu'on vous a trompé. Notre serment à
» tous est de vivre libres ou de mourir. Tout va bien ;
» il n'y a plus qu'un seul esprit dans l'Assemblée
» nationale, où le danger commun a réuni tous les
» partis.—Mais pourquoi, repris-je, votre Assemblée
» affecte-t-elle de parler, dans tous ses décrets, de
» l'*enlèvement du roi*, tandis que le roi écrit lui-même
» qu'il s'échappe volontairement ? Quelle bassesse à
» une assemblée, ou quelle trahison, de parler ainsi
» quand elle a autour d'elle trois millions de baïon-
» nettes ! — Le mot *enlèvement* est un vice de rédac-
» tion que l'Assemblée corrigera, répondit La Fayette.
» Puis il ajouta : C'est une chose bien infâme que
» cette conduite du roi. La Fayette répéta ce mot
» plusieurs fois en me serrant la main très-affectueu-
» sement. Je quittai cet homme en me disant que,
» peut-être, l'horizon immense que la fuite du roi
» ouvrait à son ambition le ramènerait au parti po-
» pulaire. J'arrivai aux Jacobins en m'efforçant de
» croire à ses démonstrations de patriotisme et d'a-
» mitié, et de me remplir de cette persuasion qui,
» malgré mes efforts, s'écoulait de mon esprit par
» mille ressouvenirs comme par mille issues. »

Lorsque Camille Desmoulins entra aux Jacobins, Robespierre était à la tribune. L'immense crédit que sa persévérance et son incorruptibilité avaient conquis à ce jeune orateur sur le peuple pressait son auditoire nocturne autour de lui. « Ce n'est pas moi, » disait-il, « qui appellerai cet événement un désastre. » Ce jour est le plus beau de la Révolution, si vous » savez le saisir et en profiter. Le roi a choisi pour » déserter son poste le moment de tous nos périls au » dedans et au dehors : l'Assemblée est décréditée; » les élections prochaines agitent les esprits; les émi- » grés sont à Coblentz; l'empereur et le roi de Suède » sont à Bruxelles; nos moissons sont mûres pour » nourrir leurs armées; mais trois millions d'hommes » sont debout en France, et cette ligue de l'Europe » serait aisément vaincue. Je n'ai pas peur de Léo- » pold ni du roi de Suède; ce qui m'épouvante seu- » lement, c'est ce qui paraît rassurer tous les autres : » c'est que depuis ce matin tous nos ennemis affec- » tent de parler le même langage que nous. Tout le » monde est réuni; tous ont le même visage en ap- » parence. Or tous ne peuvent pas éprouver la même » joie de la fuite d'un roi qui avait quarante millions » de rente, qui disposait de toutes les places et qui » les livrait à ses affidés et à nos ennemis. Il y a donc » des traîtres parmi nous, il y a donc des intelli- » gences entre le roi fugitif et ces traîtres restés à » Paris. Lisez le manifeste royal, et le complot vous

» y sera dévoilé tout entier. Le roi, l'empereur, le
» roi de Suède, d'Artois, Condé, tous les fugitifs,
» tous les brigands vont s'avancer sur nous. Il pa-
» raîtra un manifeste paternel ; le roi nous y parlera
» de son amour, de la paix, même de la liberté; en
» même temps les traîtres de la capitale et des dé-
» partements vous peindront, de leur côté, comme
» les hommes de la guerre civile : on transigera; et la
» Révolution sera étouffée dans ces embrassements
» perfides d'un despotisme hypocrite et d'un modé-
» rantisme intimidé. Voyez déjà l'Assemblée ! elle
» appelle aujourd'hui dans vingt décrets la fuite du
» roi un *enlèvement*. A qui confie-t-elle le salut du
» peuple? A un ministre des affaires étrangères, sous
» la surveillance d'un comité diplomatique. Or, quel
» est ce ministre? Un traître que je n'ai cessé de
» vous dénoncer, le persécuteur des soldats patriotes,
» le soutien des officiers aristocrates. Qu'est-ce que
» le comité? Un comité de traîtres, composé de tous
» nos ennemis masqués en patriotes. Et le ministre
» des affaires étrangères, qui est-il? Un traître, un
» Montmorin, qui, il n'y a qu'un mois, vous déclarait
» une *adoration* perfide de la constitution. Et ce
» Delessart, qui est-il? Un traître à qui Necker a
» laissé son manteau d'hypocrisie pour couvrir ses
» complots! Ne voyez-vous pas la coalition de tous
» ces hommes avec le roi et du roi avec la ligue eu-
» ropéenne? Elle va nous étouffer! Dans un instant

» vous allez voir entrer dans cette salle tous ces » hommes de 1789, maire, général, ministres, orateurs! Comment pourriez-vous échapper? Antoine, » poursuivit-il en faisant allusion à La Fayette, « Antoine commande les légions qui vont venger César, » et Octave, le neveu de César, commande les légions de la république. Comment la république ne » périrait-elle pas? On nous parle de la nécessité de » nous réunir! Mais quand Antoine fut venu camper » à côté de Lépide et que tous les traîtres à la liberté » furent réunis à ceux qui se disaient ses défenseurs, » il ne resta plus à Brutus et à Cassius qu'à se donner » la mort! C'est là que nous mène cette feinte unanimité, cette réconciliation perfide des patriotes! » Oui, voilà ce qu'on vous prépare! Je sais qu'en » osant dévoiler ces complots, j'aiguise contre moi » mille poignards! je sais le sort qu'on me garde! » mais si, lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, parmi les premiers apôtres de la » liberté, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité, » à l'humanité, à la patrie, aujourd'hui qu'une bienveillance universelle, que tant de preuves de considération, d'attachement, m'ont tant payé de ce » sacrifice, je recevrai comme un bienfait une mort » qui m'empêchera d'être témoin de tant de maux. » J'ai fait le procès de l'Assemblée, qu'elle fasse le » mien! »

XXI.

Ces paroles, astucieusement combinées pour jeter le levain du soupçon dans les cœurs, furent accueillies comme le testament de mort d'un martyr de la liberté. Les larmes mouillaient tous les yeux. « Nous » mourrons tous avec toi, » cria Camille Desmoulins en tendant à Robespierre ses bras ouverts comme pour l'embrasser. Cette âme légère et mobile se laissait emporter à tous les souffles de l'enthousiasme. Il passait des bras de La Fayette aux bras de Robespierre, comme une courtisane de toutes les émotions. Huit cents personnes se levèrent et offrirent, par leur attitude, leurs gestes, leur inspiration spontanée et unanime, un de ces tableaux les plus imposants de la puissance de la parole, de la passion et des circonstances sur un peuple assemblé. Après que la société eut juré individuellement de défendre la vie de Robespierre, on annonça l'arrivée des ministres et des membres de l'Assemblée qui avaient fait partie du club de 89, et qui venaient fraterniser dans le danger de la patrie avec les Jacobins.

« Monsieur le président, » s'écria Danton, « si les » traîtres osent se présenter devant nous, je prends » l'engagement solennel de porter ma tête sur un » échafaud, ou de prouver que leur tête à eux doit » rouler aux pieds de la nation qu'ils ont trahie. »

Les députés entrent : Danton, reconnaissant La Fayette parmi eux, s'élance à la tribune, et interpellant le général : « Je dois parler et je parlerai comme » si je burinais l'histoire pour les siècles à venir. Pour» quoi, vous, monsieur de La Fayette, osez-vous ve» nir vous joindre aux amis de la constitution, vous » partisan et signataire de ce système de deux cham» bres, inventé par le prêtre Sieyès, système des» tructeur de la constitution et de la liberté? N'est-ce » pas vous qui m'avez dit à moi-même que le projet » de monsieur Mounier était trop exécré pour qu'on » osât le reproduire, mais qu'on pouvait faire accep» ter à l'Assemblée son équivalent? Je vous défie de » nier ce fait qui vous écrase. Comment se fait-il que » le roi, dans sa proclamation, tient le même langage » que vous? Comment avez-vous osé attenter, dans » un ordre du jour, à la circulation des écrits publiés » par les défenseurs du peuple, tandis que vous ac» cordez la protection de vos baïonnettes aux lâches » écrivains, destructeurs de la constitution? Pourquoi » avez-vous ramené captifs et comme en triomphe » les habitants du faubourg Saint-Antoine, qui vou» laient détruire le dernier repaire de la tyrannie à » Vincennes? Pourquoi, le même soir de cette expé» dition de Vincennes, avez-vous accordé protection, » dans les Tuileries, aux assassins armés de poi» gnards, pour favoriser la fuite du roi? Expliquez» moi le hasard qui a placé, le 21 juin, de garde aux

» Tuileries, cette même compagnie de grenadiers de » l'Oratoire, que vous aviez punie le 18 avril pour » s'être opposée au départ du roi? Ne nous faisons » pas illusion. La fuite du roi n'est que le résultat » d'un complot; il y a eu des intelligences, et vous, » monsieur de La Fayette, vous qui répondiez encore » dernièrement de la personne du roi sur votre tête, » paraître dans cette assemblée, n'est-ce pas y cher- » cher votre condamnation? Il faut au peuple des » vengeances. Il est las d'être tour à tour bravé ou » trahi; si ma voix est étouffée ici, si nos ménage- » ments toujours faibles pour les ennemis de la patrie » la mettent perpétuellement en danger, j'en appelle » au jugement de la postérité; c'est à elle à juger entre » vous et moi. »

M. de La Fayette, sommé de s'expliquer, ne répondit pas à ces interpellations pressantes : il dit seulement qu'il venait se réunir à la société des Jacobins, parce que c'était là que les bons citoyens devaient accourir dans des temps d'alarmes, et il sortit de l'Assemblée. L'Assemblée ayant pris le lendemain un arrêté pour enjoindre au général de venir se justifier, il écrivit qu'il irait plus tard. Il ne vint jamais. Mais les motions de Robespierre et de Danton ne portèrent point atteinte à son crédit sur la garde nationale. Danton, ce jour-là, paya d'audace. M. de La Fayette avait sur les lèvres les preuves de la vénalité de cet orateur. Il avait reçu de M. de Montmorin 100,000

livres. Danton savait que M. de La Fayette n'ignorait pas ce marché; mais il savait aussi que M. de La Fayette ne pouvait l'accuser sans perdre M. de Montmorin, et sans risquer d'être accusé lui-même de participation à ce commerce des caractères qu'alimentaient les fonds de la liste civile. Ces deux secrets s'intimidèrent l'un l'autre, et forcèrent le tribun et le général à des réticences qui amortirent le combat. Lameth répondit à Danton, et parla dans le sens de la concorde. Les résolutions violentes proposées par Robespierre et par Danton ne prévalurent pas ce jour-là aux Jacobins. Le péril servit de sagesse au peuple. Son instinct lui défendit de diviser les forces devant l'inconnu.

XXII.

Le soir l'Assemblée nationale discuta et adopta un projet d'adresse aux Français, ainsi conçu : « Un » grand crime vient d'être commis, le roi et sa fa- » mille ont été enlevés » (à cette fiction prolongée du prétendu *enlèvement* du roi, les murmures éclatent; la sagesse de l'Assemblée les étouffe); « mais » vos représentants triompheront de tous les obsta- » cles. La France veut être libre, elle le sera : la Ré- » volution ne rétrogradera pas. Nous avons d'abord » sauvé la loi en décrétant que nos décrets seraient la » loi elle-même. Nous sauvons la nation en envoyant

» à l'armée un renfort de trois cent mille hommes. » Nous sauvons l'ordre en le mettant sous la garantie » du zèle et du patriotisme des citoyens armés. Dans » cette attitude, nous attendons nos ennemis... Dans » un écrit dicté au roi par ceux qui ont fait violence » à son amour, on vous accuse, on accuse la consti- » tution, on accuse la loi de l'impunité du 6 octobre! » La nation est plus juste : elle n'accuse pas le roi du » crime de ses aïeux. (On applaudit.) Mais ce roi a » prêté serment, le 14 juillet, à cette constitution, il » aurait donc consenti à un parjure? On rejette sur » de prétendus factieux les changements faits à la » constitution du royaume? Quelques factieux? ce » n'est pas assez : nous sommes vingt-six millions de » factieux! (On applaudit encore.) Nous avons recon- » stitué tous les pouvoirs; nous avons conservé la » monarchie, parce que nous la croyons utile à la » France. Nous l'avons réformée sans doute, mais » c'est pour la sauver de ses abus et de ses excès. » Nous avons laissé 30 millions par an au légitime » éclat du trône. Nous nous sommes réservé le droit » de déclarer la guerre, nous n'avons pas voulu que » le sang du peuple appartînt aux ministres. Fran- » çais! tous les pouvoirs sont organisés. Tout le » monde est à son poste. L'Assemblée veille. Ne crai- » gnez rien que vous-mêmes, si votre juste émotion » vous portait au désordre. Le peuple, qui veut être » libre, doit être impassible dans ces grandes crises.

» Voyez Paris! imitez la capitale! Tout y suit la mar- » che ordinaire. Les tyrans seront trompés. Pour » mettre la France sous le joug, il faudrait anéantir » la nation entière. Si le despotisme ose le tenter, il » sera vaincu; ou s'il triomphe, il ne triomphera que » sur des ruines. » Des applaudissements unanimes et répétés suivent cette lecture.

La séance, suspendue pendant une heure, est rouverte à neuf heures et demie. Une grande agitation se manifeste dans toutes les parties de la salle. *Il est arrêté! il est arrêté!* Ces mots se répandent sur tous les bancs, et de la salle dans les tribunes. Le président annonce qu'il vient de recevoir un paquet contenant plusieurs pièces dont il va donner lecture. Il recommande de s'abstenir de tout signe d'approbation ou d'improbation. Il ouvre le paquet et lit au milieu d'un profond silence les lettres de la municipalité de Varennes et de Sainte-Menehould apportées par M. Mangin, chirurgien à Varennes. L'Assemblée nomme trois commissaires, pris dans son sein, pour aller assurer le retour du roi à Paris. Ces trois commissaires sont : Barnave, Pétion et Latour-Maubourg. Ils partent à l'instant pour accomplir leur mission. Laissons un moment Paris aux émotions de surprise, de joie et de colère que la fuite et l'arrestation du roi y ont excitées.

XXIII.

La nuit s'était écoulée à Varennes pour le roi et pour le peuple dans les palpitations de l'espérance et de la terreur. Pendant que les enfants dormaient, accablés de la fatigue d'une longue route, d'une journée brûlante, et insouciants de leur sort, le roi et la reine, gardés à vue par les municipaux de Varennes, s'entretenaient à voix basse de leur affreuse situation. Leur pieuse sœur, madame Élisabeth, priait à côté d'eux. Son royaume, à elle, était au ciel. Elle n'était restée à la cour, où elle était étrangère par sa piété et par son renoncement à tous les plaisirs, que pour se dévouer à son frère. Elle n'y prenait sa part que des larmes et des tribulations du trône.

Les captifs étaient loin de désespérer encore. Ils ne doutaient pas que M. de Bouillé, averti sans doute par quelques-uns des officiers qu'il avait postés sur la route du roi, n'eût marché toute la nuit à leur secours. Ils attribuaient son retard à la nécessité de réunir des forces suffisantes pour dissiper les nombreuses gardes nationales appelées à Varennes par le bruit du tocsin; mais à chaque instant ils s'attendaient à le voir paraître, et le moindre mouvement du peuple, le moindre cliquetis d'armes dans la rue de Varennes leur semblaient l'annonce de son arrivée. Le courrier envoyé à Paris par la municipalité de Va-

rennes pour prendre les ordres de l'Assemblée n'était parti qu'à trois heures du matin. Il lui fallait vingt heures pour se rendre à Paris, autant pour le retour. Le temps de convoquer l'Assemblée et de délibérer ne pouvait prendre moins de trois ou quatre heures encore. C'était donc près de quarante-huit heures que M. de Bouillé avait d'avance sur les ordres de Paris.

D'ailleurs, dans quel état serait Paris? que s'y serait-il passé à l'annonce inattendue de l'évasion du roi? La terreur ou le repentir n'avaient-ils pas saisi les esprits? L'anarchie n'aurait-elle pas renversé les faibles digues qu'une assemblée anarchique elle-même aurait cherché à lui opposer? Le cri à la trahison n'aurait-il pas été le premier tocsin du peuple? M. de La Fayette n'était-il pas massacré comme un traître? la garde nationale n'était-elle pas désorganisée? Les bons citoyens n'avaient-ils pas repris le dessus à la faveur de cette consternation subite des factieux? Qui donnerait les ordres? qui les exécuterait? La nation, désarmée et tremblante, ne tomberait-elle peut-être pas aux pieds de son roi? Telles étaient les chimères, dernières flatteries des infortunes royales, dont on se repaissait, pendant cette nuit fatale, dans la chambre étroite et brûlante où toute la famille royale était entassée.

Le roi avait pu communiquer librement avec plusieurs officiers des détachements. M. de Goguelat,

M. de Damas, M. de Choiseul avaient pénétré jusqu'à lui. Le procureur-syndic et les officiers municipaux de Varennes montraient des égards et de la pitié au roi, même dans l'exécution de ce qu'ils croyaient leur devoir. Le peuple ne passe pas soudainement du respect à l'outrage. Il y a un moment d'indécision dans tous les sacriléges, où l'on semble vénérer encore ce que l'on est prêt à profaner. La municipalité de Varennes et M. Sausse, croyant sauver la nation, étaient bien loin de vouloir offenser le roi prisonnier. Ils le gardaient autant comme leur souverain que comme leur captif. Ces nuances n'échappaient pas au roi; il se flattait qu'aux premières sommations de M. de Bouillé le respect prévaudrait sur le patriotisme, et qu'on le remettrait en liberté. Il avait parlé dans ce sens à ses officiers.

L'un d'eux, M. Deslons, qui commandait l'escadron de hussards posté à Dun, entre Varennes et Stenay, avait été informé de l'arrestation du roi, à trois heures du matin, par le commandant du détachement de Varennes, échappé de cette ville. M. Deslons, sans attendre les ordres de son général, et les préjugeant avec bon sens et énergie, avait fait monter ses hussards à cheval et s'était porté au galop sur Varennes, pour y enlever le roi de vive force. Arrivé aux portes de cette ville, il avait trouvé ces portes barricadées et défendues par des masses nombreuses de gardes nationales. On avait refusé l'accès de Va-

rennes à ses hussards. M. Deslons, laissant son escadron dehors et descendant de cheval, avait demandé à être introduit de sa personne auprès du roi. On y avait consenti. Son but était d'abord d'informer ce prince que M. de Bouillé était prévenu, et allait marcher à la tête du régiment Royal-Allemand. Il en avait un autre : c'était de s'assurer par ses propres yeux s'il était impossible à son escadron de forcer les obstacles, de parvenir jusqu'à la ville haute et d'enlever le roi. Les barricades lui parurent infranchissables à la cavalerie. Il entra chez le roi. Il lui demanda ses ordres : « Dites à monsieur de Bouillé, » lui répondit le roi, « que je suis prisonnier et ne puis » donner aucun ordre; que je crains bien qu'il ne » puisse plus rien pour moi, mais que je lui demande » de faire ce qu'il pourra. » M. Deslons, qui était Alsacien et qui parlait allemand, voulut dire quelques mots dans cette langue à la reine, et prendre ses ordres sans qu'ils pussent être compris des personnes présentes à l'entrevue. « Parlez français, mon» sieur, » lui dit la reine, « on nous entend. » M. Deslons se tut, s'éloigna désespéré, mais resta avec les hussards aux portes de Varennes, attendant les forces supérieures de M. de Bouillé.

XXIV.

L'aide-de-camp de M. de La Fayette, M. de Romeuf, expédié par ce général et porteur de l'ordre de l'Assemblée, arriva à Varennes à sept heures et demie. La reine, qui le connaissait, lui fit les reproches les plus pathétiques sur l'odieuse mission dont son général l'avait chargé. M. de Romeuf chercha en vain à calmer son irritation, par toutes les marques de respect et de dévouement compatibles avec la rigueur de ses ordres. La reine indignée, passant des reproches aux larmes, donna un libre cours à son désespoir. Le roi avait reçu des mains de M. de Romeuf l'ordre écrit de l'Assemblée et l'avait déposé sur le lit où était couché le Dauphin. La reine, dans un mouvement de colère, prit cet ordre, le jeta à terre et le foula aux pieds en disant qu'un pareil écrit souillerait le lit de son fils. « Au nom de votre salut » et de votre gloire, madame, lui dit le jeune offi» cier, dominez votre douleur. Voudriez-vous qu'un » autre que moi fût témoin d'un pareil accès de dé» sespoir? »

M. de Romeuf, sincèrement attaché à la famille royale, et à qui la fille de Louis XVI rendit depuis les plus honorables témoignages de faveur, se montra dans toutes ces circonstances aussi douloureusement ému de sa mission qu'empressé à en tempérer

la rigueur. Officier, il accomplit son devoir. Sujet dévoué, il l'adoucit dans les formes. Homme sensible, il déplora d'avoir été choisi par le hasard pour ramener à la nation des souverains qu'il croyait trompés et dont il était loin de prévoir le sort.

On pressait les préparatifs de départ dans la crainte que les troupes de M. de Bouillé ne vinssent forcer la ville ou couper la route. Le roi retardait autant qu'il le pouvait. Chaque minute gagnée sur le retour lui donnait une chance de délivrance : il les disputait une à une à ses gardiens. Au moment de monter en voiture, une des femmes de la reine feignit une indisposition grave et subite. La reine refusa de partir sans elle. Elle ne céda qu'aux menaces de la violence et aux cris du peuple impatient. Elle ne voulut pas qu'on portât les mains sur son fils. Elle le prit dans ses bras, monta en voiture, et le cortége royal, escorté de trois ou quatre mille gardes nationaux, se dirigea lentement vers Paris.

XXV.

Que faisait pourtant, pendant cette longue agonie du roi, le marquis de Bouillé? Il avait, comme on l'a vu, passé la nuit aux portes de Dun, à six lieues de Varennes, attendant les courriers qui devaient lui annoncer l'approche des voitures. A trois heures du matin, craignant d'être decouvert et n'ayant vu

arriver personne, il regagna Stenay afin d'être à portée de donner des ordres à ses troupes, s'il était arrivé quelque accident au roi. Il était à quatre heures et demie aux portes de Stenay, quand les deux officiers qu'il avait placés la veille à Varennes et le commandant de l'escadron abandonné par ses troupes le rejoignirent et lui apprirent que le roi était arrêté depuis onze heures du soir. Frappé de stupeur, étonné d'être averti si tard, il donne l'ordre à l'instant au régiment Royal-Allemand, qui était dans Stenay, de monter à cheval et de le suivre. Le colonel du régiment avait reçu la veille l'ordre de tenir les chevaux sellés. Cet ordre n'avait pas été exécuté. Le régiment perdit trois quarts d'heure à se préparer, malgré les messages réitérés de M. de Bouillé, qui envoya son propre fils aux casernes. Le général ne pouvait rien sans ce régiment. Dès qu'il fut en bataille hors de la ville, M. de Bouillé l'aborda avec franchise et voulut sonder lui-même ses dispositions. « Votre roi, qui venait se jeter dans vos bras, est à quelques lieues de vous, » leur dit-il; « le peuple de Varennes l'a arrêté. Le laisserez-vous insulté et captif entre les mains des municipaux? Voici ses ordres, il vous attend, il compte les minutes. Marchons à Varennes! Courons le délivrer et le rendre à la nation et à la liberté! Je marche avec vous, suivez-moi! » Les plus vives acclamations accueilli-

rent ces paroles. M. de Bouillé distribua 500 ou 600 louis aux cavaliers, et le régiment se mit en mouvement.

De Stenay à Varennes il y a neuf lieues par un chemin montagneux et difficile. M. de Bouillé fit toute la diligence possible. A peu de distance de Varennes il rencontra un premier détachement de Royal-Allemand arrêté à l'entrée d'un bois par des gardes nationaux qui tiraient sur les soldats. Il fit charger ces tirailleurs; et prenant lui-même le commandement de cette avant-garde, il arriva à neuf heures un quart devant Varennes. Le régiment suivait de près. M. de Bouillé reconnaissait la ville pour attaquer, quand il aperçut en dehors une troupe de hussards qui semblaient observer aussi la place. C'était l'escadron de Dun, commandé par M. Deslons, et qui avait passé la nuit à attendre les renforts. M. Deslons accourut et apprit à son général que le roi était parti depuis une heure. Il ajouta que le pont de la ville était rompu et les rues barricadées, que les dragons de Clermont, les hussards de Varennes avaient fraternisé avec le peuple, et que les commandants des divers détachements, MM. de Choiseul, de Damas et de Goguelat, étaient prisonniers. M. de Bouillé, désespéré mais non découragé, résolut de suivre le roi en tournant Varennes, et de l'arracher des mains des gardes nationales. Il envoya sonder les gués pour faire traverser la rivière

à Royal-Allemand. On n'en trouva pas, bien qu'il y en eût un. Sur ces entrefaites, il apprit que les garnisons de Verdun et de Metz s'avançaient avec des canons pour prêter main-forte au peuple; la campagne se couvrait de gardes nationales et de troupes; les cavaliers montraient de l'hésitation; les chevaux, fatigués de neuf lieues de route, ne pouvaient suffire à une course rapide nécessaire pour devancer le roi à Sainte-Menehould. Toute énergie tomba avec tout espoir. Le régiment Royal-Allemand tourna bride. M. de Bouillé le ramena silencieusement jusqu'aux portes de Stenay. Suivi seulement de quelques-uns de ses officiers les plus compromis, il se jeta sur le Luxembourg et passa la frontière au milieu des coups de fusil, et désirant la mort plus qu'il n'évitait le supplice.

XXVI.

Cependant les voitures du roi rétrogradaient vers Châlons, au pas de course des gardes nationales qui se relayaient pour l'escorter. La population entière se pressait sur les bords des routes pour voir ce roi captif ramené en triomphe par le peuple qui s'était cru trahi. Les baïonnettes et les piques des gardes nationaux pouvaient à peine leur frayer passage à travers cette foule qui grossissait et se renouvelait sans cesse. Les cris et les gestes de fureur, les risées

et les outrages ne se lassaient pas. Les voitures avançaient à travers une haie d'opprobres. La clameur du peuple finissait et recommençait à chaque tour de roue. C'était un calvaire de soixante lieues dont chaque pas était un supplice. Un seul homme, M. de Dampierre, vieux gentilhomme accoutumé au culte de ses rois, ayant voulu s'approcher pour donner un signe de respectueuse compassion à ses maîtres, fut massacré sous les roues de la voiture. La famille royale faillit passer sur ce corps sanglant. La fidélité était le seul crime irrémissible au milieu d'une tourbe de forcenés. Le roi et la reine, qui avaient fait le sacrifice de leur vie, avaient rappelé à eux, pour mourir, toute leur dignité et tout leur courage. Le courage passif était la vertu de Louis XVI, comme si le ciel, qui le destinait au martyre, lui eût donné d'avance cette héroïque acceptation qui ne sait pas combattre mais qui sait mourir. La reine trouvait dans son sang et dans son orgueil assez de ressentiment contre ce peuple, pour lui rendre en mépris intérieur les insultes dont il la profanait. Madame Élisabeth implorait tout bas le secours d'en haut. Les deux enfants s'étonnaient de la haine de ce peuple qu'on leur avait dit d'aimer et qu'ils n'apercevaient que dans des accès de rage. Jamais l'auguste famille ne serait arrivée vivante dans Paris, si les commissaires de l'Assemblée, dont la présence imposait au peuple, ne fussent arrivés à temps pour

intimider et pour gouverner cette sédition renaissante.

Les commissaires rencontrèrent les voitures du roi entre Dormans et Épernay. Ils lurent au roi et au peuple les ordres de l'Assemblée qui leur donnaient le commandement absolu des troupes et de la garde nationale, sur toute la ligne, et qui leur enjoignaient de veiller, non-seulement à la sécurité du roi, mais encore au maintien du respect dû à la royauté dans sa personne. Barnave et Pétion se hâtèrent de monter dans la berline du roi pour partager ses périls et le couvrir de leurs corps. Ils parvinrent à le préserver de la mort, mais non des outrages. La rage, éloignée des voitures, s'exerçait plus loin sur la route. Toutes les personnes suspectes d'attendrissement étaient lâchement outragées. Un ecclésiastique s'étant approché, et montrant sur sa physionomie quelques signes de respect et de douleur, fut saisi par le peuple, renversé aux pieds des chevaux, et allait être immolé sous les yeux de la reine. Barnave, par un mouvement sublime, s'élança le corps tout entier hors de la portière : « Français, » s'écria-t-il, « nation de braves, voulez-vous donc devenir » un peuple d'assassins ? » Madame Élisabeth, frappée d'admiration pour l'acte courageux de Barnave et craignant qu'il ne se précipitât sur cette foule et n'y fût massacré lui-même, le retint par les basques de son habit pendant qu'il haranguait ces furieux.

De ce moment-là, la pieuse princesse, la reine, le roi lui-même conçurent pour Barnave une secrète estime. Un cœur généreux au milieu de tant de cœurs cruels ouvrit leur âme à une sorte de confidence avec ce jeune député. Ils ne connaissaient de lui que sa renommée de factieux et le bruit de sa voix dans leurs malheurs : ils furent étonnés de trouver un protecteur respectueux dans l'homme qu'ils considéraient comme un insolent ennemi.

La physionomie de Barnave était forte mais gracieuse et ouverte, ses manières polies, son langage décent, son attitude attristée devant tant de beauté, de grandeurs et de chute ! Le roi, dans les moments de calme et de silence, lui adressait souvent la parole et s'entretenait avec lui des événements. Barnave répondait en homme dévoué à la liberté mais fidèle au trône, et qui ne séparait jamais dans ses plans de régénération la nation de la royauté. Plein d'égards pour la reine, pour madame Élisabeth, pour les augustes enfants, il s'efforçait de dérober à leurs yeux les périls et les humiliations de la route. Gêné sans doute par la présence de son collègue Pétion, s'il n'avoua pas tout haut la séduction de pitié, d'admiration et de respect qui l'avait vaincu pendant ce voyage, cette séduction se comprenait dans ses actes, et un traité fut conclu par les regards. La famille royale sentit qu'elle avait conquis Barnave, dans cette déroute de tant d'espérances. Toute la con-

duite de Barnave, depuis ce jour, justifia cette confiance de la reine. Audacieux contre la puissance, il fut sans force contre la faiblesse, la grâce et l'infortune. Ce fut ce qui perdit sa vie, mais ce qui grandit sa mémoire. Il n'avait été jusque-là qu'éloquent, il montra qu'il était sensible. Pétion, au contraire, resta froid comme un sectaire et rude comme un parvenu ; il affecta avec la famille royale une brusque familiarité ; il mangea devant la reine et jeta les écorces de fruits par la portière, au risque d'en souiller le visage même du roi ; quand madame Élisabeth lui versait du vin, il relevait son verre, sans la remercier, pour lui montrer qu'il en avait assez. Louis XVI lui ayant demandé s'il était pour le système des deux chambres ou pour la république : « Je serais pour la république, » répondit Pétion, « si je croyais mon pays assez mûr pour cette forme » de gouvernement. » Le roi, offensé, ne répondit pas et ne proféra plus une seule parole jusqu'à Paris.

Les commissaires avaient écrit de Dormans à l'Assemblée pour lui faire connaître l'itinéraire du roi et la prévenir du jour et du moment de leur arrivée. Les approches de Paris offraient les plus grands dangers par la masse et la fureur du peuple que le cortége avait à traverser. L'Assemblée redoubla d'énergie et de prudence pour assurer l'inviolabilité de la personne du roi. Le peuple lui-même recouvra le sentiment de sa dignité, devant cette grande satis-

faction que la fortune lui livrait ; il ne voulut pas déshonorer son propre triomphe. Des milliers de placards étaient affichés partout : *Celui qui applaudira le roi sera bâtonné, celui qui l'insultera sera pendu.* Le roi avait couché à Meaux. Les commissaires demandaient à l'Assemblée de se tenir en permanence, pour parer aux événements imprévus de l'entrée du cortége dans Paris. L'Assemblée ne désempara pas. Le héros du jour, le véritable auteur de l'arrestation, Drouet, fils du maître de poste de Sainte-Menehould, parut devant elle et fut entendu : « Je » suis, » dit-il, « un ancien dragon au régiment de » Condé ; mon camarade Guillaume est un ancien » dragon de la reine. Le 21 juin, à sept heures et » demie du soir, deux voitures et onze chevaux re» layèrent à Sainte-Menehould. Je reconnus la reine » et le roi. Je craignis de me tromper. Je résolus de » m'assurer de la vérité en devançant les voitures à » Varennes par un chemin de traverse. J'arrivai à » Varennes à onze heures. Il faisait noir, tout dor» mait. Les voitures arrivèrent et furent retardées » par une dispute entre les courriers et les postil» lons, qui refusaient d'aller plus loin. Je dis à mon » camarade : — Guillaume, es-tu bon patriote ? — » N'en doute pas, répondit Guillaume. — Eh bien ! » le roi est ici : arrêtons-le. — Nous renversâmes » une voiture chargée de meubles sous la voûte du » pont ; nous rassemblâmes huit hommes de bonne

» volonté, et, quand la voiture parut, nous demandâmes les passe-ports. — Nous sommes pressés, » messieurs! nous dit la reine. — Nous insistâmes. » Nous fîmes descendre les voyageurs dans la mai» son du procureur de la commune. Alors, de lui» même, Louis XVI nous dit : — Voilà votre roi! » voilà votre reine! voilà mes enfants! Traitez-nous » avec les égards que les Français ont toujours eus » pour leurs souverains. — Mais nous le constituâ» mes prisonnier. Les gardes nationaux accouru» rent. Les hussards passèrent à nous; et, après » avoir fait notre devoir, nous retournâmes chez » nous, au milieu des félicitations de nos conci» toyens. Nous venons aujourd'hui déposer dans » l'Assemblée nationale l'hommage de nos services. »

Drouet et Guillaume furent couverts d'applaudissements.

L'Assemblée décréta qu'aussitôt après l'arrivée de Louis XVI aux Tuileries il lui serait donné une garde, qui, sous les ordres de M. de La Fayette, répondrait de sa personne. Malouet fut le seul orateur qui osa protester contre cet emprisonnement. « Il détruisait » à la fois l'inviolabilité et la constitution. Le pou» voir législatif et le pouvoir exécutif ne sont plus » qu'un. » Alexandre Lameth combattit la proposition de Malouet, et déclara que l'Assemblée avait dû prendre et devait conserver, jusqu'à l'achèvement de la constitution, une dictature donnée par la force

des choses; mais que la monarchie étant la forme nécessaire à la centralisation des forces d'un aussi grand peuple, l'Assemblée rentrerait immédiatement après dans la division des pouvoirs et dans les conditions de la monarchie.

XXVII.

En ce moment, le roi captif entrait dans Paris.

C'était le 25 juin à sept heures du soir. Depuis Meaux jusqu'aux faubourgs, la foule s'épaississait sans cesse sur la route du roi. Les passions de la ville, de l'Assemblée, de la presse et des clubs bouillonnaient, de plus près et avec plus d'intensité, dans cette population des environs de Paris. Ces passions écrites sur tous les visages étaient contenues par leur violence même. L'injure n'y éclatait qu'à voix étouffée. Le peuple était sinistre et non furieux. Des milliers de regards lançaient la mort dans les voitures, aucune voix ne la proférait.

Ce sang-froid de la haine n'échappait pas au roi. La journée était brûlante. Un soleil ardent, réverbéré par les pavés et par les baïonnettes, dévorait cette berline où huit personnes étaient entassées. Des flots de poussière, soulevés par les pieds de deux ou trois cent mille spectateurs, étaient le seul voile qui dérobât de temps en temps l'humiliation du roi et de la reine à la joie du peuple. La sueur des chevaux,

l'haleine fiévreuse de cette multitude pressée et passionnée raréfiaient et corrompaient l'atmosphère. L'air manquait à la respiration des voyageurs. Le front des deux enfants ruisselait de sueur. La reine, tremblant pour eux, baissa précipitamment un store de la voiture, et s'adressant à la foule pour l'attendrir : « Voyez, messieurs, » dit-elle, « dans quel état sont » mes pauvres enfants ! nous étouffons ! — Nous » t'étoufferons bien autrement, » lui répondirent à demi-voix ces hommes féroces.

De temps en temps, des irruptions violentes de la foule forçaient la haie, écartaient les chevaux, s'avançaient jusqu'aux portières, montaient sur les marchepieds. Des hommes implacables, regardant en silence le roi, la reine, le Dauphin, semblaient prendre la mesure des derniers crimes et se repaître de l'abaissement de la royauté. Des charges de gendarmerie rétablissaient momentanément l'ordre. Le cortége reprenait sa course au milieu du cliquetis des sabres et des clameurs des hommes renversés sous les pieds des chevaux. La Fayette, qui craignait des attentats et des embûches dans les rues de Paris, fit prévenir le général Dumas, commandant de l'escorte, de ne point traverser la ville. Il plaça des troupes, à rangs épais, sur le boulevard, depuis la barrière de l'Étoile jusqu'aux Tuileries. La garde nationale bordait la haie. Les gardes-suisses étaient aussi en bataille, mais leurs drapeaux ne s'abaissaient plus devant leur

maître. Aucun honneur militaire n'était rendu au chef suprême de l'armée. Les gardes nationaux, appuyés sur leurs armes, ne saluaient pas; ils regardaient passer le cortége dans l'attitude de la force, de l'indifférence et du dédain.

XXVIII.

Les voitures entrèrent dans le jardin des Tuileries par le Pont-Tournant. La Fayette, à cheval à la tête de son état-major, était allé au-devant du cortége et le précédait. Pendant son absence, une foule immense avait inondé le jardin, les terrasses, et obstrué la porte du château. L'escorte fendait avec peine ces flots tumultueux. On forçait tout le monde à garder son chapeau. M. de Guillermy, membre de l'Assemblée, resta seul decouvert, malgré les menaces et les insultes que cette marque de respect attirait sur lui. Voyant qu'on allait employer la force pour le contraindre à imiter l'insulte universelle, il lança son chapeau dans la foule assez loin pour qu'on ne pût le lui rapporter. Ce fut là que la reine apercevant M. de La Fayette, et craignant pour les jours des fidèles gardes du corps, ramenés sur le siége de la voiture et menacés par les gestes du peuple, lui cria : « Monsieur de La Fayette, sauvez les gardes » du corps. »

La famille royale descendit de voiture au bas de

la terrasse. La Fayette la reçut des mains de Barnave et de Pétion. On emporta les enfants sur les bras des gardes nationaux. Un des membres du côté gauche de l'Assemblée, le vicomte de Noailles, s'approcha avec empressement de la reine et lui offrit son bras. La reine indignée rejeta, avec un regard de ressentiment, la protection d'un grand seigneur libéral; elle aperçut un député de la droite et lui demanda son bras. Tant d'abaissement avait pu l'abattre, mais non la vaincre. La dignité de l'empire se retrouvait tout entière dans le geste et dans le cœur d'une femme.

Les clameurs prolongées de la foule à l'entrée du roi aux Tuileries annoncent à l'Assemblée son triomphe. L'agitation interrompit la séance pendant une demi-heure. Un député, se précipitant dans la salle, rapporte que les trois gardes du corps étaient entre les mains du peuple, qui voulait les mettre en pièces. Vingt commissaires partirent à l'instant pour les sauver. Ils rentrèrent quelques minutes après. La sédition s'était apaisée devant eux. Ils avaient vu, dirent-ils, Pétion couvrant de son corps la portière de la voiture du roi. Barnave entra, monta à la tribune tout couvert de la poussière de la route. « Nous » avons rempli notre mission, » dit-il, « à l'honneur » de la France et de l'Assemblée. Nous avons pré» servé la tranquillité publique et la sûreté du roi. » Le roi nous a dit qu'il n'avait jamais eu l'intention » de passer les limites du royaume. (On murmure.)

» Nous avons marché rapidement jusqu'à Meaux » pour éviter la poursuite des troupes de M. de » Bouillé. Les gardes nationales et les troupes ont » fait leur devoir. Le roi est aux Tuileries. » Pétion ajouta, pour flatter l'opinion, qu'à la descente de voiture, on avait voulu, il est vrai, s'emparer des gardes du corps, que lui-même avait été pris au collet et arraché de son poste auprès de la portière, mais que ce mouvement du peuple était légal dans son intention, et n'avait d'autre objet que d'assurer l'exécution de la loi qui ordonnait l'arrestation des complices de la cour. On décréta que des informations seraient faites par le tribunal de l'arrondissement des Tuileries sur la fuite du roi, et que trois commissaires désignés par l'Assemblée recevraient les déclarations du roi et de la reine. « Qu'est-ce que » cette exception obséquieuse? » s'écria Robespierre. « Vous craignez de dégrader la royauté en livrant le » roi et la reine aux tribunaux ordinaires? Un ci- » toyen, une citoyenne, un homme quelconque, à » quelque dignité qu'il soit élevé, ne peut jamais être » dégradé par la loi. » Buzot appuya cette opinion. Duport la combattit. Le respect l'emporta sur l'outrage. Les commissaires nommés furent Tronchet, d'André et Duport.

XXIX.

Rentré dans ses appartements, Louis XVI mesura d'un regard la profondeur de sa déchéance. La Fayette se présenta avec les formes de l'attendrissement et du respect, mais avec la réalité du commandement. « Votre Majesté, » dit-il au roi, « connaît » mon attachement pour elle; mais je ne lui ai pas » laissé ignorer que, si elle séparait sa cause de celle » du peuple, je resterais du côté du peuple. — C'est » vrai, » répondit le roi. « Vous suivez vos principes. » C'est une affaire de parti.... Je vous dirai franche- » ment que, jusqu'à ces derniers temps, j'avais cru » être enveloppé par vous dans un tourbillon factice » de gens de votre opinion, pour me faire illusion, » mais que ce n'était pas l'opinion réelle de la France. » J'ai bien reconnu dans ce voyage que je m'étais » trompé, et que c'était la volonté générale. — Votre » Majesté a-t-elle des ordres à me donner? » reprit La Fayette. — « Il me semble, » reprit le roi en souriant, « que je suis plus à vos ordres que vous n'êtes » aux miens. »

La reine laissa percer l'amertume de ses ressentiments contenus. Elle voulut forcer M. de La Fayette à recevoir les clefs des cassettes qui étaient dans les voitures : il s'y refusa. Elle insista; et, comme il ne voulait point prendre ces clefs, elle les mit elle-même

sur son chapeau. « Votre Majesté aura la peine de » les reprendre, » dit M. de La Fayette, « car je ne » les toucherai pas. — Eh bien! » reprit la reine avec humeur en les reprenant, « je trouverai des gens » moins délicats que vous! » Le roi entra dans son cabinet, écrivit quelques lettres et les remit à un valet de pied, qui vint les présenter à l'inspection de La Fayette. Le général parut s'indigner de ce qu'on lui attribàt une si honteuse inquisition sur les actes du roi. Il voulait que cette captivité conservât tous les dehors de la liberté.

Le service du château se faisait comme à l'ordinaire; mais La Fayette donnait le mot d'ordre sans le recevoir du roi. Les grilles des cours et des jardins étaient fermées. La famille royale soumettait à La Fayette la liste des personnes qu'elle désirait recevoir. Des sentinelles étaient placées dans toutes les salles, à toutes les issues, dans les couloirs intermédiaires entre la chambre du roi et la chambre de la reine. Les portes de ces chambres devaient rester ouvertes. Le lit même de la reine était surveillé du regard. Tout lieu, même le plus secret, était suspect. Aucune pudeur de femme n'était respectée. Gestes, regards, paroles entre le roi et la reine, tout était vu, épié, noté. Ils ne devaient qu'à la connivence quelques entretiens furtifs. Un officier de garde passait vingt-quatre heures de suite au fond d'un corridor obscur qui régnait derrière l'appartement de la reine.

Une lampe l'éclairait seule, comme la voûte d'un cachot. Ce poste, redouté des officiers de service, était brigué par le dévouement de quelques-uns d'entre eux. Ils affectaient le zèle, pour couvrir le respect. Saint-Prix, acteur fameux du Théâtre-Français, occupait souvent ce poste. Il favorisait des entrevues rapides entre le roi, sa femme et sa sœur.

Le soir, une femme de la reine roulait son lit entre celui de sa maîtresse et la porte ouverte de l'appartement; elle la couvrait ainsi du regard des sentinelles. Une nuit, le commandant de bataillon qui veillait entre les deux portes, voyant que cette femme dormait et que la reine ne dormait pas, osa s'approcher du lit de sa souveraine, pour lui donner à voix basse des avertissements et des conseils sur sa situation. La conversation réveilla la femme endormie. Frappée de stupeur en voyant un homme en uniforme près du lit royal, elle allait crier, quand la reine, lui imposant silence : « Rassurez-vous, » lui dit-elle, « cet homme est un bon Français trompé » sur les intentions du roi et sur les miennes, mais » dont les discours annoncent un sincère attache» ment à ses maîtres. » La Providence se servait ainsi des persécuteurs pour porter quelque adoucissement aux victimes. Le roi, si résigné et si impassible, fléchit un moment sous le poids de tant de douleurs et de tant d'humiliations. Concentré dans ses pensées, il resta dix jours entiers sans dire une parole même

à sa famille. Sa dernière lutte avec le malheur semblait avoir épuisé ses forces. Il se sentait vaincu, et voulait, pour ainsi dire, mourir d'avance. La reine, en se jetant à ses pieds et en lui présentant ses enfants, finit par l'arracher à ce silence : « Gardons, » lui dit-elle, « toutes nos forces pour livrer ce long » combat avec la fortune. La perte fût-elle inévi» table, il y a encore le choix de l'attitude dans la» quelle on périt. Périssons en rois, et n'attendons » pas sans résistance et sans vengeance qu'on vienne » nous étouffer sur le parquet de nos appartements! » La reine avait le cœur d'un héros, Louis XVI avait l'âme d'un sage; mais le génie qui combine la sagesse avec le courage manquait à tous les deux : l'un savait combattre, l'autre savait se soumettre, aucun ne savait régner.

XXX.

Telle fut cette fuite, qui, si elle eût réussi, changeait toutes les phases de la Révolution. Au lieu d'avoir dans le roi captif à Paris un instrument et une victime, la Révolution aurait eu dans le roi libre un ennemi ou un modérateur; au lieu d'être une anarchie, elle aurait été une guerre civile; au lieu d'avoir des massacres, elle aurait eu des victoires; elle aurait triomphé par les armes et non par l'échafaud.

Jamais le sort de plus d'hommes et de plus d'idées ne dépendit aussi visiblement d'un hasard! Ce hasard lui-même n'en était pas un. Drouet fut l'instrument de la perte du roi; s'il n'avait pas reconnu ce prince à sa ressemblance avec l'empreinte de son visage sur les assignats, s'il n'avait pas couru à toute bride et devancé les voitures à Varennes, en deux heures le roi et sa famille étaient sauvés. Drouet, ce fils obscur d'un maître de poste, debout et oisif le soir devant la porte d'un village, décide du sort d'une monarchie. Il ne prend conseil que de lui-même, il part et il dit : J'arrêterai le roi. Mais Drouet n'aurait pas eu cet instinct décisif s'il n'eût, pour ainsi dire, personnifié en lui, dans ce moment-là, toute l'agitation et tous les soupçons du peuple. C'est le fanatisme de la patrie qui le pousse, à son insu, vers Varennes, et qui lui fait sacrifier toute une malheureuse famille de fugitifs à ce qu'il croit le salut de la nation. Il n'avait reçu de consigne de personne; il prit l'arrestation et, par suite, la mort sur lui seul. Son dévouement à son pays fut cruel. Son silence et sa compassion auraient entraîné moins de calamités.

Quant au roi lui-même, cette fuite était pour lui au moins une faute. C'était trop tôt ou c'était trop tard. Trop tard, car le roi avait déjà trop sanctionné la Révolution pour se tourner tout à coup contre elle sans paraître trahir cette cause et se démentir lui-

même. Trop tôt, car la constitution que faisait l'Assemblée nationale n'était pas encore achevée, le gouvernement n'était pas convaincu d'impuissance, et les jours du roi et de sa famille n'étaient pas encore assez évidemment menacés, pour que le soin de sa sûreté comme homme l'emportât sur ses devoirs comme roi. En cas de succès, Louis XVI ne trouvait que des forces étrangères pour recouvrer son royaume; en cas d'arrestation, il ne trouvait plus qu'une prison dans son palais. De quelque côté qu'on l'envisageât, la fuite était donc funeste. C'était la route de la honte ou la route de l'échafaud. Il n'y a qu'une route pour fuir d'un trône quand on n'y veut pas mourir : c'est l'abdication. Revenu de Varennes, le roi devait abdiquer. La Révolution aurait adopté son fils et l'aurait élevé à son image. Il n'abdiqua pas. Il consentit à accepter le pardon de son peuple. Il jura d'exécuter une constitution qu'il avait fuie. Il fut un roi amnistié. L'Europe ne vit en lui qu'un échappé du trône ramené à son supplice; le peuple, qu'un traître, et la Révolution, qu'un jouet.

LIVRE III.

Attitude de l'Assemblée nationale. — Barnave se range au parti de la monarchie, avec Duport et les Lameth. — Le côté droit prend la résolution de s'abstenir dans l'Assemblée. — L'Assemblée discute la fuite à Varennes. — L'inviolabilité du roi reconnue. — Les clubs et la presse accélèrent la marche de la Révolution. — Hommes influents du journalisme : Loustalot, Camille Desmoulins, Marat, Brissot. — Le peuple commence à demander la déchéance du roi et la république. — Pétition signée au Champ-de-Mars. — La Fayette et Bailly repoussent les factieux par la force armée. — Faiblesse de l'Assemblée. — Portraits de Condorcet, de Danton, de Brissot.

I.

Il y a pour les peuples comme pour les individus un instinct de conservation qui les avertit et qui les arrête, sous l'empire même des passions les plus téméraires, devant les dangers dans lesquels ils vont se précipiter. Ils semblent reculer tout à coup à l'aspect de l'abîme où ils couraient tout à l'heure. Ces intermittences des passions humaines sont courtes et fugitives, mais elles donnent du temps aux événements, des retours à la sagesse et des occasions aux hommes d'État. Ce sont les moments qu'ils épient pour saisir l'esprit hésitant et intimidé des peuples,

pour les faire réagir contre leurs excès, et pour les ramener en arrière par le contre-coup même des passions qui les ont emportés trop loin. Le lendemain du 25 juin 1791, la France eut un de ces repentirs qui sauvent les peuples. Il ne lui manqua qu'un homme d'État.

Jamais l'Assemblée nationale n'avait offert un spectacle aussi imposant et aussi calme que pendant les cinq jours qui avaient suivi le départ du roi. On eût dit qu'elle sentait le poids de l'empire tout entier peser sur elle et qu'elle affermissait son attitude pour le porter avec dignité. Elle accepta le pouvoir sans vouloir ni l'usurper ni le retenir. Elle couvrit d'une fiction respectueuse la désertion du roi; elle appela la fuite enlèvement, elle chercha des coupables autour du trône; elle ne vit sur le trône que l'inviolabilité. L'homme disparut, pour elle, dans Louis XVI, sous le chef irresponsable de l'État. Ces trois mois peuvent être considérés comme un interrègne, pendant lequel la raison publique est à elle seule la constitution. Il n'y a plus de roi, puisqu'il est captif et que sa sanction lui est retirée; il n'y a plus de loi, puisque la constitution n'est pas faite; il n'y a plus de ministres, puisque le pouvoir exécutif est interdit; et cependant l'empire est debout, agit, s'organise, se défend, se conserve. Ce qui est plus prodigieux encore, il se modère. Il tient en réserve dans un palais le rouage principal de la constitution,

la royauté; et, le jour où l'œuvre est accomplie, il le pose à sa place et il dit au roi : Sois libre et règne!

II.

Une seule chose déshonore ce malheureux interrègne de la nation : c'est la captivité momentanée du roi et de sa famille. Mais il faut reconnaître que la nation avait bien le droit de dire à son chef : Si tu veux régner sur nous, tu ne sortiras pas du royaume, tu n'iras pas emporter la royauté de la France parmi nos ennemis. Et quant aux formes de cette captivité dans les Tuileries, il faut reconnaître encore que l'Assemblée nationale ne les avait point prescrites, qu'elle s'était même soulevée d'indignation au mot d'emprisonnement, qu'elle avait commandé une résidence politique et rien de plus, et que la rudesse et l'odieux des mesures de surveillance tenaient à l'ombrageuse responsabilité de la garde nationale bien plus qu'à l'irrévérence de l'Assemblée. La Fayette gardait, dans la personne du roi, la dynastie, sa propre tête et la constitution. Otage contre la république et contre la royauté à la fois. Maire du palais, il intimidait par la présence d'un roi faible et humilié les royalistes découragés et les républicains contenus. Louis XVI était son gage.

Barnave et les Lameth avaient, dans l'Assemblée nationale, l'attitude de La Fayette au dehors. Ils

avaient besoin du roi pour se défendre de leurs ennemis. Tant qu'il y avait un homme entre le trône et eux (Mirabeau), ils avaient joué à la république et sapé ce trône pour en écraser un rival. Mais, Mirabeau mort et le trône ébranlé, ils se sentaient faibles contre le mouvement qu'ils avaient imprimé. Ils soutenaient ce débris de monarchie, pour en être soutenus à leur tour. Fondateurs des Jacobins, ils tremblaient devant leur ouvrage, ils se réfugiaient dans la constitution, qu'ils avaient eux-mêmes démantelée; ils passaient du rôle de démolisseurs au rôle d'hommes d'État. Mais, pour le premier rôle, il ne faut que de la violence; pour le second, il faut du génie. Barnave n'avait que du talent. Il avait plus, il avait de l'âme et il était honnête homme. Les premiers excès de sa parole n'avaient été en lui que des enivrements de tribune. Il avait voulu savoir le goût des applaudissements du peuple. On les lui avait prodigués bien au delà de son mérite réel. Ce n'était plus avec Mirabeau qu'il allait avoir à se mesurer désormais, c'était avec la Révolution dans toute sa force. La jalousie lui enlevait le piédestal qu'elle lui avait prêté. Il allait paraître ce qu'il était.

III.

Mais un sentiment plus noble que l'intérêt de sa sécurité personnelle poussait Barnave à se ranger au

parti de la monarchie. Son cœur avait passé avant son ambition du côté de la faiblesse, de la beauté et du malheur. Rien n'est plus dangereux pour un homme sensible que de connaître ceux qu'il combat. La haine contre la cause tombe devant l'attrait pour les personnes. On devient partial à son insu. La sensibilité désarme l'intelligence; on s'attendrit au lieu de raisonner; le sentiment d'un homme ému devient bientôt sa politique.

C'est là ce qui s'était passé dans l'âme de Barnave pendant le retour de Varennes. L'intérêt qu'il avait conçu pour la reine avait converti ce jeune républicain à la royauté. Barnave n'avait connu jusque-là cette princesse qu'à travers ce nuage de préventions dont les partis enveloppent ceux qu'ils veulent haïr. Le rapprochement soudain faisait tomber cette atmosphère de convention. Il adorait de près ce qu'il avait calomnié de loin. Le rôle même que la fortune lui donnait dans la destinée de cette femme avait quelque chose d'inattendu et de romanesque, capable d'éblouir son orgueilleuse imagination et d'attendrir sa générosité. Jeune, obscur, inconnu, il y a peu de mois; aujourd'hui célèbre, populaire, puissant, jeté au nom d'une assemblée souveraine entre le peuple et le roi, il devenait le protecteur de ceux dont il avait été l'ennemi. Des mains royales et suppliantes touchaient ses mains de plébéien. Il opposait la royauté populaire du talent et de l'éloquence

à la royauté du sang des Bourbons. Il couvrait de son corps la vie de ceux qui avaient été ses maîtres. Son dévouement même était un triomphe; l'objet de ce dévouement était sa reine. Cette reine était jeune, belle, majestueuse, mais humanisée par sa terreur pour son mari et pour ses enfants. Ses yeux en larmes imploraient son salut des yeux de Barnave. Il était le premier orateur de cette assemblée qui tenait le sort de la monarchie en suspens. Il était le favori de ce peuple qu'il gouvernait d'un geste et dont il écartait la fureur, pendant cette longue route entre le trône et la mort. Cette femme mettait son fils, le jeune Dauphin, entre ses genoux. Les doigts de Barnave avaient joué avec les boucles blondes de l'enfant. Le roi, la reine, madame Élisabeth avaient distingué, avec tact, Barnave de l'inflexible et sauvage Pétion. Ils l'avaient entretenu de leur situation. Ils s'étaient plaints d'avoir été trompés sur la nature de l'esprit public en France. Ils avaient dévoilé des repentirs et des penchants constitutionnels. Ces entretiens, gênés, dans la voiture, par la présence des autres commissaires et par les yeux du peuple, avaient été furtivement et plus intimement repris dans les séjours que la famille royale faisait chaque nuit. On était convenu de correspondances politiques mystérieuses et d'entrevues secrètes aux Tuileries. Barnave, parti inflexible, arriva dévoué à Paris. La conférence politique nocturne de Mirabeau avec la

reine, dans le parc de Saint-Cloud, fut ambitionnée par son rival. Mais Mirabeau se vendit et Barnave se donna. Des monceaux d'or achetèrent l'homme de génie. Un regard séduisit l'homme de cœur.

IV.

Barnave avait trouvé Duport et les Lameth, ses amis, dans les dispositions les plus monarchiques, mais par d'autres motifs que les siens. Ce triumvirat s'entendit avec les Tuileries. Les Lameth et Duport virent le roi. Barnave, qui n'osait venir au château dans les premiers temps, y vint secrètement ensuite. Les plus ombrageuses précautions couvrirent ces entrevues. Le roi et la reine attendaient quelquefois, des heures entières, le jeune orateur dans une petite pièce de l'entresol du palais, la main posée sur la serrure, afin d'ouvrir dès qu'on entendrait ses pas. Quand ces entrevues étaient impossibles, Barnave écrivait à la reine. Il présumait beaucoup des forces de son parti dans l'Assemblée, parce qu'il mesurait la puissance des opinions aux talents qui les expriment. La reine en doutait. — « Rassurez-vous, ma- » dame, » écrivait Barnave; « il est vrai que notre » drapeau est déchiré, mais on y lit encore le mot *con-* » *stitution*. Ce mot retrouvera sa force et son prestige » si le roi s'y rallie sincèrement. Les amis de cette » constitution, revenus de leurs erreurs, peuvent

» encore la relever et la raffermir. Les Jacobins ef- » fraient la raison publique ; les émigrés menacent » la nationalité. Ne craignez pas les Jacobins ; ne » vous confiez pas aux émigrés. Jetez-vous dans le » parti national qui existe encore. Henri IV n'est-il » pas monté sur le trône d'une nation catholique à » la tête d'un parti protestant? » La reine suivait de bonne foi ces conseils tardifs, et concertait avec Barnave toutes ses démarches et toutes ses correspondances avec l'étranger. Elle ne voulait rien faire et rien dire qui contrariât les plans qu'il avait conçus pour la restauration du pouvoir royal. « Un senti- » ment de légitime orgueil, » disait la reine en parlant de lui, « sentiment que je ne saurais blâmer » dans un jeune homme de talent né dans les rangs » obscurs du tiers état, lui a fait désirer une révolu- » tion qui lui aplanît la route de la gloire et de la » puissance. Mais son cœur est loyal, et, si jamais la » puissance revient en nos mains, le pardon de Bar- » nave est d'avance écrit dans nos cœurs. » Madame Élisabeth partageait cet attrait de la reine et du roi pour Barnave. Toujours vaincus, ils avaient fini par croire qu'il n'y avait de vertu pour relever la monarchie que dans ceux qui l'avaient renversée. C'était la superstition de la fatalité. Ils étaient tentés d'adorer cette puissance de la Révolution qu'ils n'avaient pu fléchir.

V.

Les premiers actes du roi se ressentirent trop, pour sa dignité, de ces inspirations des Lameth et de Barnave. Il remit aux commissaires de l'Assemblée, chargés de l'interroger sur l'événement du 21 juin, une réponse dont la mauvaise foi appelait le sourire plus que l'indulgence de ses ennemis :

« Introduits dans la chambre du roi et seuls avec » lui, » direnl les commissaires de l'Assemblée, « le » roi nous a fait la déclaration suivante : — Les mo- » tifs de mon départ sont les insultes et les outrages » qui m'ont été faits, le 18 avril, quand j'ai voulu » me rendre à Saint-Cloud. Ces insultes étant res- » tées impunies, j'ai cru qu'il n'y avait ni sûreté ni » décence pour moi de rester à Paris. Ne le pouvant » pas faire publiquement, j'ai résolu de partir la nuit » et sans suite. Jamais mon intention n'a été de sortir » du royaume. Je n'ai eu aucun concert ni avec les » puissances étrangères ni avec les princes de ma » famille émigrés. Mes logements étaient préparés à » Montmédy. J'avais choisi cette place, parce qu'elle » est fortifiée, et qu'étant près de la frontière j'y » étais plus à portée de m'opposer à toute espèce » d'invasion. J'ai reconnu dans ce voyage que l'opi- » nion publique était décidée en faveur de la con- » stitution. Aussitôt que j'ai connu la volonté géné-

» rale, je n'ai point hésité, comme je n'ai jamais
» hésité à faire le sacrifice de ce qui m'est personnel
» pour le bonheur commun. »

« Le roi, » ajouta la reine dans sa déclaration,
« désirant partir avec ses enfants, je déclare que
» rien dans la nature n'aurait pu m'empêcher de le
» suivre. J'ai assez prouvé depuis deux ans, dans
» de pénibles circonstances, que je ne le quitterai
» jamais. »

Non contente de cette inquisition sur les motifs et les circonstances de la fuite du roi, l'opinion irritée demandait qu'on portât la main de la nation jusque sur la volonté paternelle, et que l'Assemblée nommât un gouverneur au Dauphin. Quatre-vingt-douze noms, presque tous obscurs, sortirent du scrutin ouvert à cet effet. Ils furent accueillis par la risée générale. On ajourna cet outrage au roi et au père. Le gouverneur, nommé plus tard par Louis XVI, M. de Fleurieu, n'entra jamais en fonction. Plus tard le gouverneur de l'héritier d'un empire fut le geôlier d'une prison de malfaiteurs.

Le marquis de Bouillé adressa, de Luxembourg, une lettre menaçante à l'Assemblée pour détourner du roi la colère publique, et prendre sur lui seul l'inspiration et l'exécution du départ du roi. « S'il
» tombe un cheveu de la tête de Louis XVI, » disait-il, « il ne restera pas pierre sur pierre à Paris. Je
» connais les chemins. Je guiderai les armées étran-

» gères.... » Le rire répondit à ces paroles. L'Assemblée était assez sage pour n'avoir pas besoin des conseils de M. de Bouillé, et assez forte pour mépriser les menaces d'un proscrit.

M. de Cazalès venait de donner sa démission pour *aller combattre*. Les membres les plus prononcés du côté droit, parmi lesquels on distinguait Maury, Montlozier, l'abbé de Montesquiou, l'abbé de Pradt, Virieu, etc., au nombre de deux cent quatre-vingt-dix, prirent une résolution funeste, qui, en enlevant tout contre-poids au parti extrême de la Révolution, précipitait la chute du trône et perdait le roi sous prétexte d'un culte sacré pour la royauté. Ils restèrent dans l'Assemblée; mais ils s'annulèrent et ne voulurent plus être considérés que comme une protestation vivante contre la violation de la liberté et de l'autorité royale. L'Assemblée refusa d'entendre la lecture de leur protestation, qui était elle-même une violation de leur mandat. Ils la publièrent et la répandirent avec profusion dans tout le royaume. — « Les décrets de l'Assemblée, » disaient-ils, « ont » absorbé le pouvoir royal tout entier. Le sceau de » l'État est sur le bureau. La sanction du roi est » anéantie. On a effacé le nom du roi du serment » qu'on prête à la loi. Les commissaires vont porter » directement les ordres des comités aux armées. Le » roi est captif. Une république provisoire occcupe » l'interrègne. Loin de nous de concourir à de pareils

» actes. Nous ne consentirions pas même à en être les
» témoins s'il ne nous restait le devoir de veiller à la
» préservation de la personne du roi. Hors ce seul
» intérêt, nous nous renfermerons dans le silence le
» plus absolu. Ce silence sera la seule expression de
» notre constante opposition à tous vos actes! »

Ces paroles étaient l'abdication de tout un parti. Tout parti qui s'abstient abdique. Ce jour fut l'émigration dans l'Assemblée. Cette fausse fidélité, qui gémit au lieu de combattre, obtint les applaudissements de la noblesse et du clergé. Elle mérita le blâme des hommes politiques. Abandonnant dans leur lutte contre les Jacobins Barnave et les constitutionnels monarchiques, elle donna la victoire à Robespierre; et, en assurant la majorité à sa proposition de non-réélection des membres de l'Assemblée nationale à l'Assemblée législative, elle amena la Convention. Les royalistes ôtèrent le poids d'une opinion tout entière de la balance, et elle pencha vers les derniers désordres en emportant la tête du roi et leur propre tête. Une grande opinion ne se désarme pas impunément pour son pays.

VI.

Les Jacobins comprirent cette faute et s'en réjouirent. En voyant ces nombreux soutiens de la constitution monarchique s'effacer eux-mêmes du combat,

ils pressentirent ce qu'ils pouvaient oser et ils l'osèrent. Leurs séances devenaient d'autant plus significatives que celles de l'Assemblée nationale devenaient plus ternes et plus timides. Les mots de déchéance et de république y éclataient pour la première fois. Rétractés d'abord, ils furent relevés ensuite. Proférés au commencement comme un blasphème, ils ne tardèrent pas à être proférés comme un dogme. Les partis ne savent pas d'abord eux-mêmes tout ce qu'ils veulent : c'est le succès qui le leur apprend. Les téméraires lancent en avant des idées perdues : si elles sont repoussées, les habiles les désavouent; si elles sont suivies, les chefs les reprennent. Dans les guerres d'opinions, on fait des reconnaissances comme dans les campagnes des armées. Les Jacobins étaient les avant-postes de la Révolution, ils sondaient les résistances de l'esprit monarchique.

Le club des Cordeliers envoya aux Jacobins un projet d'adresse à l'Assemblée nationale où l'on demandait hautement la destruction de la royauté. « Nous *voilà libres et sans rois*, » disaient les Cordeliers, « comme au lendemain de la prise de la Bas-
» tille; reste à savoir s'il est avantageux d'en nom-
» mer un autre. Nous pensons que la nation doit tout
» faire par elle-même ou par des agents amovibles
» de son choix; nous pensons que plus un emploi est
» important, plus sa durée doit être temporaire. Nous
» pensons que la royauté, et surtout la royauté héré-

» ditaire, est incompatible avec la liberté. Nous pré- » voyons qu'une telle proposition va soulever des » nuées de contradicteurs, mais la déclaration des » droits n'en a-t-elle pas soulevé autant? Le roi a ab- » diqué de fait en désertant son poste. Profitons de » notre droit et de l'occasion. Jurons que la France » est une république. »

Cette adresse, lue au club des Jacobins le 22, y excita d'abord une indignation générale. Le 23, Danton monta à la tribune et demanda la déchéance et la nomination d'un conseil de régence. « Votre » roi, » dit-il, « est ou imbécile ou criminel. Ce se- » rait un horrible spectacle à présenter au monde, si, » ayant l'option de déclarer un roi criminel ou de le » déclarer imbécile, vous ne préfériez pas ce dernier » parti. » Le 27, Girey-Dupré, jeune écrivain qui attendait la Gironde, provoqua le jugement de Louis XVI. « Nous pouvons punir un roi parjure. » Nous le devons. » Tel fut le texte de son discours. Brissot posa la question comme l'avait fait Pétion dans la précédente séance : « *Le roi parjure peut-il être jugé?* Pourquoi, » dit Brissot, « nous diviser en » dénominations dangereuses? Nous sommes d'ac- » cord. Que veulent ceux qui s'élèvent ici contre les » républicains? Ils détestent les démocraties tumul- » tueuses d'Athènes et de Rome; il craignent la divi- » sion de la France en fédérations isolées. Ils ne veu- » lent que la constitution représentative, et ils ont

» raison. Que veulent de leur côté ceux qu'on ap» pelle républicains? Ils craignent, ils redoutent également les démocraties tumultueuses d'Athènes et » de Rome; ils redoutent également les républiques » fédérées. Ils ne veulent que la constitution repré» sentative; nous sommes donc d'accord. Le chef du » pouvoir exécutif a trahi ses serments; faut-il le » juger? Voilà seulement ce qui nous divise. L'invio» labilité ne serait que l'impunité de tous les crimes, » l'encouragement à toutes les trahisons; le bon sens » veut que la peine suive le délit. Je ne vois, dans » un homme inviolable gouvernant un peuple, qu'un » *Dieu* et 25 millions de *brutes*. Si le roi n'était entré » en France qu'à la tête des armées étrangères, s'il » avait ravagé nos plus belles contrées, si, arrêté » dans sa course, vous l'aviez arrêté : qu'en auriez» vous fait? auriez-vous invoqué son inviolabilité » pour l'absoudre? On vous fait peur des puissances » étrangères, ne les craignez pas; l'Europe est im» puissante contre un peuple qui veut être libre. »

A l'Assemblée nationale, Muguer fit, au nom des comités réunis, le rapport sur la fuite du roi ; il conclut à l'inviolabilité de Louis XVI et à l'accusation des complices. Robespierre combattit l'inviolabilité : il enleva à ses paroles la couleur de la colère, et s'efforça de couvrir ses conclusions de l'apparence de la douceur et de l'humanité : « Je n'examinerai pas, » dit-il, « si le roi a fui volontairement de lui-même,

» ou si de l'extrémité des frontières un citoyen l'a » enlevé par la force de ses conseils; je n'examinerai » pas si cette fuite est une conspiration contre la » liberté publique : je parlerai du roi comme d'un » souverain imaginaire et de l'inviolabilité comme » d'un principe. » Après avoir combattu le principe » de l'inviolabilité par les mêmes arguments dont » s'étaient servis Girey-Dupré et Brissot, Robespierre conclut ainsi : « Les mesures que l'on vous propose » ne peuvent que vous déshonorer; si vous les adop- » tez, je demanderai à me déclarer l'avocat de tous » les accusés. Je veux être le défenseur des trois » gardes du corps, de la gouvernante du Dauphin, » de monsieur de Bouillé lui-même. Dans les prin- » cipes de vos comités, il n'y a point de délit; mais » partout où il n'y a pas de délit il n'y a pas de » complices. Messieurs, si épargner un coupable est » une faiblesse, immoler le coupable faible en épar- » gnant le coupable tout-puissant, c'est une lâcheté. » Il faut ou prononcer sur tous les coupables, ou » prononcer l'absolution générale. » Grégoire soutint aussi le parti de l'accusation, Salles défendit l'avis des comités.

Barnave prit enfin la parole pour appuyer l'opinion de Salles : « La nation française, » dit-il, « vient d'essuyer une violente secousse; mais, si » nous devons en croire tous les augures qui se ma- » nifestent, ce dernier événement, comme tous ceux

» qui l'ont précédé, ne servira qu'à presser le terme, » qu'à assurer la solidité de la révolution que nous » avons faite. Je ne parlerai pas avec étendue de » l'avantage du gouvernement monarchique : vous » avez montré votre conviction en l'établissant dans » votre pays : je dirai seulement que tout gouverne- » ment, pour être bon, doit renfermer en lui les con- » ditions de sa stabilité ; car, autrement, au lieu du » bonheur, il ne présenterait que la perspective » d'une continuité de changements. Quelques hom- » mes, dont je ne veux pas accuser les intentions, » cherchant des exemples à nous donner, ont vu, » en Amérique, un peuple occupant un grand terri- » toire par une population rare, n'étant environné » d'aucun voisin puissant, ayant pour limites des » forêts, ayant pour habitudes les sentiments d'un » peuple neuf et qui les éloignent de ces passions » factices qui font les révolutions des gouverne- » ments ; ils ont vu un gouvernement républicain » établi sur ce territoire, ils ont conclu de là que ce » même gouvernement pourrait nous convenir. Ces » hommes sont les mêmes qui contestent aujourd'hui » le principe de l'inviolabilité du roi. Mais, s'il est » vrai que sur notre terre une population immense » est répandue, s'il est vrai qu'il s'y trouve une » multitude d'hommes exclusivement livrés à des » spéculations de l'intelligence qui portent à l'ambi- » tion et à l'amour de la gloire, s'il est vrai qu'au-

» tour de nous des voisins puissants nous obligent » à ne faire qu'une seule masse pour leur résister, » s'il est vrai que toutes ces circonstances sont fa- » tales et ne dépendent pas de nous, il est incontes- » table que le remède n'en peut exister que dans le » gouvernement monarchique. Quand un pays est » peuplé et étendu, il n'existe, et l'art de la poli- » tique l'a prouvé, que deux moyens de lui donner » une existence solide et permanente. Ou bien vous » organiserez séparément ces partis, vous mettrez » dans chaque section de l'empire une portion du » gouvernement, et vous fixerez ainsi la stabilité » aux dépens de l'unité, de la force et de tous les » avantages qui résultent d'une grande et homo- » gène association ; ou bien, si vous laissez subsister » l'unité nationale, vous serez obligés de placer au » centre une puissance immuable, qui, n'étant ja- » mais renouvelée par la loi, présentant sans cesse » des obstacles à l'ambition, résiste avec avantage » aux secousses, aux rivalités, aux vibrations ra- » pides d'un population immense, agitée par toutes » les passions qu'enfante une vieille société. Ces » maximes décident notre situation. Nous ne pou- » vons être stables que par un gouvernement fédé- » ratif, que personne jusqu'ici n'a la démence de » proposer, ou par le gouvernement monarchique » que vous avez établi, c'est-à-dire en remettant les » rênes du pouvoir exécutif dans une famille par

» droit de succession héréditaire. Vous avez laissé
» au roi inviolable la fonction exclusive de nommer
» les agents de son pouvoir; mais vous avez décrété
» la responsabilité de ces agents. Pour être indépen-
» dant, le roi doit rester inviolable : ne nous écar-
» tons pas de cette règle ; nous n'avons cessé de la
» suivre pour les individus, observons-la pour le
» monarque. Nos principes, la constitution, la loi
» déclarent qu'il n'est pas déchu ; nous avons donc
» à choisir entre notre attachement à la constitution
» et notre ressentiment contre un homme. Or, je de-
» mande aujourd'hui à celui de vous tous qui pour-
» rait avoir conçu contre le chef du pouvoir exécutif
» toutes les préventions, tous les ressentiments les
» plus profonds, je lui demande de nous dire s'il
» est donc plus irrité contre le roi qu'attaché à la loi
» de son pays. Je pourrais dire à ceux qui s'exha-
» lent avec une telle fureur contre l'individu qui a
» péché; je leur dirais : Vous seriez donc à ses pieds
» si vous étiez contents de lui (applaudissements
» prolongés) ? Ceux qui veulent ainsi sacrifier la con-
» stitution à leurs ressentiments contre un homme
» me semblent trop sujets à sacrifier la liberté par
» enthousiasme pour un autre homme, et, puisqu'ils
» aiment la république, c'est bien aujourd'hui le mo-
» ment de leur dire : Comment voulez-vous une ré-
» publique dans une nation pareille? Comment ne
» craignez-vous pas que cette même mobilité du

» peuple qui se manifeste aujourd'hui par la haine » ne se manifestât un autre jour par l'enthou- » siasme envers un grand homme? Enthousiasme » plus dangereux encore que la haine; car la nation » française, vous le savez, sait mieux aimer qu'elle » ne sait haïr. Je ne crains pas l'attaque des nations » étrangères ni des émigrés, je l'ai dit; mais je dis » aujourd'hui, avec autant de vérité, que je crains » la continuation des inquiétudes, des agitations qui » ne cesseront de nous travailler tant que la Révo- » lution ne sera pas totalement et paisiblement ter- » minée. On ne peut nous faire aucun mal au de- » hors; mais on nous fait un grand mal au dedans, » quand on nous inquiète par des pensées funestes, » quand des dangers chimériques créés autour de » nous donnent au milieu du peuple quelque consi- » stance et quelque crédit aux hommes qui s'en ser- » vent pour l'agiter continuellement; on nous fait un » grand mal quand on perpétue ce mouvement révo- » lutionnaire qui a détruit tout ce qui était à dé- » truire, et qui nous a conduits au point où il faut » enfin nous arrêter. Si la Révolution fait un pas de » plus, elle ne peut le faire sans danger. Dans la ligne » de la liberté, le premier acte qui pourrait suivre se- » rait l'anéantissement de la royauté; dans la ligne de » l'égalité, le premier acte qui pourrait suivre serait » l'attentat à la propriété. On ne fait pas des révolu- » tions avec des maximes métaphysiques; il faut

» une proie réelle à offrir à la multitude qu'on égare.
» Il est donc temps de terminer la Révolution. Elle
» doit s'arrêter au moment où la nation est libre et
» où tous les Français sont égaux. Si elle continue
» dans les troubles, elle est déshonorée et nous avec
» elle. Oui, tout le monde doit sentir que l'intérêt
» commun est que la Révolution s'arrête. Ceux qui
» ont perdu doivent s'apercevoir qu'il est impossible
» de la faire rétrograder. Ceux qui l'ont faite doivent
» s'apercevoir qu'elle est à son dernier terme. Les
» rois eux-mêmes, si quelquefois de profondes vé-
» rités peuvent pénétrer jusque dans les conseils des
» rois, si quelquefois les préjugés qui les entourent
» peuvent laisser passer jusqu'à eux les vues saines
» d'une politique grande et philosophique, les rois
» eux-mêmes doivent s'apercevoir qu'il y a loin pour
» eux entre l'exemple d'une grande réforme dans le
» gouvernement et l'exemple de l'abolition de la
» royauté; que, si nous nous arrêtons ici, ils sont
» encore rois!... Mais, quelle que soit leur conduite,
» que la faute vienne d'eux et non pas de nous. Ré-
» générateurs de l'empire, suivez invariablement
» votre ligne; vous avez été courageux et puissants,
» soyez aujourd'hui sages et modérés. C'est là que
» sera le terme de votre gloire. C'est alors que, vous
» retirant dans vos foyers, vous obtiendrez de la
» part de tous, sinon des bénédictions, du moins le
» silence de la calomnie.... » Ce discours, le plus

beau de Barnave, emporta le décret et refoula pendant quelques jours les tentatives de république et de déchéance dans les clubs des Cordeliers et des Jacobins. L'inviolabilité du roi fut consacrée en fait comme elle l'était en principe. M. de Bouillé, ses coaccusés et adhérents furent envoyés par-devant la haute cour nationale d'Orléans.

VII.

Pendant que ces hommes exclusivement politiques, mesurant chacun les pas de la Révolution à la portée de leurs regards, voulaient l'arrêter avec courage où s'arrêtaient leurs courtes pensées, la Révolution marchait toujours. Sa pensée à elle était trop grande pour qu'aucune tête de publiciste, d'orateur ou d'homme d'État pût la contenir. Son souffle était trop puissant pour qu'aucune poitrine pût le respirer tout entier. Son but était trop infini pour qu'elle s'amortît sur aucun des buts successifs que l'ambition de quelques factions ou la théorie de quelques hommes d'État pouvaient lui poser. Barnave, les Lameth et La Fayette, comme Mirabeau et comme Necker, essayaient en vain de retourner contre elle la force qu'ils lui avaient empruntée. Elle devait, avant de s'apaiser et de ralentir son impulsion, tromper bien d'autres systèmes, essouffler bien d'autres poitrines et dépasser bien d'autres buts.

Indépendamment des assemblées nationales qu'elle s'était données comme gouvernement et où venaient se concentrer principalement les instruments politiques de son mouvement, elle s'était créé deux leviers plus puissants et plus terribles encore pour remuer et balayer ces corps politiques quand ils tenteraient eux-mêmes de s'établir là où elle voulait avancer. Ces deux leviers, c'était la presse et les clubs. Les clubs et la presse étaient aux assemblées légales ce que l'air libre est à l'air enfermé. Tandis que l'air de ces assemblées se viciait et s'épuisait dans l'enceinte du gouvernement établi, l'air du journalisme et des sociétés populaires s'imprégnait et s'agitait sans cesse d'un principe inépuisable de vitalité et de mouvement. On croyait à la stagnation dedans, mais le courant était dehors.

La presse, dans le demi-siècle qui avait précédé la Révolution, avait été l'écho élevé et serein de la pensée des sages et des réformateurs. Depuis que la Révolution avait éclaté, elle était devenue l'écho tumultueux et souvent cynique des passions populaires. Elle avait transformé elle-même les procédés de communication de la pensée; elle ne faisait plus de livres, elle n'en avait pas le temps; elle se répandait d'abord en brochures, et plus tard en une multitude de feuilles volantes et quotidiennes qui, disséminées à bas prix parmi le peuple ou affichées gratuites sur les murs des places publiques, provoquent

la foule à les lire et à les discuter. Le trésor de la pensée nationale, dont les pièces d'or étaient trop pures ou trop volumineuses pour l'usage du peuple, s'était, pour ainsi dire, converti en une multitude de monnaies de billon, frappées à l'empreinte de ses passions du jour et souvent souillées des plus vils oxydes. Le journalisme, comme un élément irrésistible de la vie d'un peuple en révolution, s'était fait sa place à lui-même sans écouter la loi qui s'était efforcée de l'entraver.

Mirabeau, qui avait besoin du retentissement de la parole dans les départements, avait créé ce porte-voix de la Révolution, malgré les arrêts du conseil, dans les *Lettres à mes commettants* et dans le *Courrier de Provence*. A l'ouverture des états-généraux et à la prise de la Bastille, d'autres journaux avaient paru. A chaque insurrection nouvelle répondait une insurrection de nouveaux journaux. Les principaux organes de l'agitation publique étaient alors les *Révolutions de Paris*, rédigées par Loustalot, journal hebdomadaire tiré à deux cent mille exemplaires. Son esprit se lisait dans son épigraphe : « Les grands » ne nous paraissent grands que parce que nous » sommes à genoux, levons-nous! » Les *Discours de la lanterne aux Parisiens*, transformés plus tard dans les *Révolutions de France et de Brabant*, étaient l'œuvre de Camille Desmoulins. Ce jeune étudiant, qui s'était improvisé publiciste, sur une chaise du jardin

du Palais-Royal, aux premiers mouvements populaires du mois de juillet 1789, avait conservé dans son style, souvent admirable, quelque chose de son premier rôle. C'était le génie sarcastique de Voltaire descendu du salon sur les tréteaux. Nul ne personnifiait mieux en lui la foule que Camille Desmoulins. C'était la foule avec ses mouvements inattendus et tumultueux, sa mobilité, son inconséquence, ses fureurs interrompues par le rire ou soudainement changées en attendrissement et en pitié pour les victimes mêmes qu'elle immolait. Un homme à la fois si ardent et si léger, si trivial et si inspiré, si indécis entre le sang et les larmes, si prêt à lapider ce qu'il venait de déifier dans son enthousiasme, devait avoir sur un peuple en révolution d'autant plus d'empire qu'il lui ressemblait davantage. Son rôle, c'était sa nature. Il n'était pas seulement le singe du peuple, il était le peuple lui-même. Son journal, colporté le soir dans les lieux publics et crié avec des sarcasmes dans les rues, n'a pas été balayé avec ces immondices du jour. Il est resté et il restera comme une Satire Ménippée trempée de sang. C'est le refrain populaire qui menait le peuple aux plus grands mouvements, et qui s'éteignait souvent dans le sifflement de la corde de la lanterne ou dans le coup de hache de la guillotine. Camille Desmoulins était l'enfant cruel de la Révolution. Marat en était la rage; il avait les soubresauts de la brute dans la

pensée et les grincements dans le style. Son journal, l'*Ami du Peuple*, suait le sang à chaque ligne.

VIII.

Marat était né en Suisse. Écrivain sans talent, savant sans nom, passionné pour la gloire sans avoir reçu de la société ni de la nature les moyens de s'illustrer, il se vengeait de tout ce qui était grand, non-seulement sur la société, mais sur la nature. Le génie ne lui était pas moins odieux que l'aristocratie. Il le poursuivait comme un ennemi partout où il voyait s'élever ou briller quelque chose. Il aurait voulu niveler la création. L'égalité était sa fureur, parce que la supériorité était son martyre. Il aimait la Révolution, parce qu'elle abaissait tout jusqu'à sa portée; il l'aimait jusqu'au sang, parce que le sang lavait l'injure de sa longue obscurité; il s'était fait le dénonciateur en titre du peuple; il savait que la délation est la flatterie de tout ce qui tremble. Le peuple tremblait toujours. Véritable prophète de la démagogie inspiré par la démence, il donnait ses rêves de la nuit pour les conspirations du jour. Séide du peuple, il l'intéressait par le dévouement à ses intérêts. Il affectait le mystère comme tous les oracles. Il vivait dans l'ombre, il ne sortait que la nuit; il ne communiquait avec les hommes qu'à travers des précautions sinis-

tres. Un souterrain était sa demeure. Il s'y réfugiait invisible contre le poignard et le poison. Son journal avait pour l'imagination quelque chose de surnaturel. Marat s'était enveloppé d'un véritable fanatisme. La confiance qu'on avait en lui tenait du culte. La fumée du sang qu'il demandait sans cesse lui avait porté à la tête. Il était le délire de la Révolution, délire vivant lui-même!

IX.

Brissot, obscur encore, écrivait le *Patriote français*. Homme politique et aspirant aux grands rôles, il n'excitait de passions révolutionnaires qu'autant qu'il espérait pouvoir un jour en gouverner. Constitutionnel d'abord, ami de Necker et de Mirabeau, homme à gages avant de devenir homme de doctrines, il ne voyait dans le peuple qu'un souverain plus près de son règne. La république était son soleil levant. Il y allait comme à sa fortune, mais il y allait avec prudence, en regardant souvent en arrière, pour voir si l'opinion le suivait.

Condorcet, aristocrate de naissance, mais aristocrate de génie, s'était fait démocrate par philosophie. Sa passion était la transformation de la raison humaine. Il écrivait la *Chronique de Paris*.

Carra, démagogue obscur, s'était fait un nom redouté par les *Annales patriotiques*. Fréron, dans

l'*Orateur du peuple*, rivalisait avec Marat. Fauchet, dans la *Bouche de Fer*, élevait la démocratie à la hauteur d'une philosophie religieuse. Enfin, Laclos, officier d'artillerie, auteur d'un roman obscène et confident du duc d'Orléans, rédigeait le *Journal des Jacobins* et soufflait sur la France entière l'incendie d'idées et de paroles dont le foyer était dans les clubs.

Tous ces hommes s'efforçaient de pousser le peuple au delà des limites que Barnave posait à l'événement du 21 juin. Ils voulaient que l'on profitât de l'instant où le trône était vide pour le faire disparaître de la constitution. Ils couvraient le roi de mépris et d'injures pour qu'on n'osât pas replacer au sommet des institutions un prince qu'on aurait avili. Ils demandaient interrogatoire, jugement, déchéance, abdication, emprisonnement; ils espéraient dégrader à jamais la royauté, en dégradant le roi. La république entrevoyait pour la première fois son heure. Elle tremblait de la laisser échapper. Toutes ces mains à la fois poussaient les esprits vers un mouvement décisif. Les articles provoquaient les motions, les motions les pétitions, les pétitions les émeutes. L'autel de la Patrie, au Champ-de-Mars, resté debout pour une nouvelle fédération, était le lieu qu'on designait d'avance aux assemblées du peuple. C'était le *mont Aventin* où il devait se retirer pour dominer de là un sénat timide et corrompu.

« Plus de roi, soyons républicains! » écrivait Brissot dans le *Patriote*. « Tel est le cri du Palais-» Royal. Cela ne gagne pas assez : on dirait que » c'est un blasphème. Cette répugnance pour pren-» dre le nom d'un état *où l'on est* est bien extraor-» dinaire aux yeux du philosophe. — Point de roi! » point de protecteur! point de régent! Finissons-en » avec les mangeurs d'hommes de toute espèce, » répétait la *Bouche de Fer*. « Que les quatre-vingt-» trois départements se confédèrent et déclarent » qu'ils ne veulent plus ni tyrans, ni monarques, » ni protecteurs! Leur ombre est aussi funeste au » peuple que l'ombre des Bohonupas est mortelle à » tout ce qui vit. En nommant un régent, on se » battra bientôt pour le choix d'un maître. Battons-» nous seulement pour la liberté. »

Provoqué par ces allusions à la régence, qu'on parlait de lui décerner, le duc d'Orléans écrivit aux journaux qu'il était prêt à servir la patrie sur terre et sur mer; mais que s'il était question de régence, il renonçait dès ce moment et pour toujours aux droits que la constitution lui donnait à ce titre : « Après avoir fait tant de sacrifices à la cause du » peuple, » disait-il, « il ne m'est plus permis de » sortir de l'état de simple citoyen. L'ambition se-» rait en moi une inexcusable inconséquence. » Décrédité déjà dans tous les partis, ce prince, incapable désormais de servir le trône, était incapable aussi de

servir la république. Odieux aux royalistes, effacé par les démagogues, suspect aux constitutionnels, il ne lui restait que l'attitude stoïque dans laquelle il se réfugiait. Il avait abdiqué son rang, il avait abdiqué sa propre faction, il abdiquait la faveur du peuple, il ne lui restait que la vie.

Dans le même moment, Camille Desmoulins apostrophait La Fayette, la première idole de l'insurrection, par ces paroles cyniques : « Libérateur des » deux mondes, fleur des janissaires, phénix des » alguazils-majors, Don Quichotte du Capet et des » deux chambres, constellation du Cheval-Blanc, » ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus » des clameurs de vos trente mille mouchards et » d'autant de vos satellites, au-dessus du bruit de » vos quatre cents tambours et de vos canons chargés de raisins. J'avais jusqu'ici médit de votre » altesse plus que royale, sur le dire de Barnave, » Lameth et Duport. C'est d'après eux que je vous » dénonçais aux quatre-vingt-trois départements » comme un ambitieux qui ne voulait que parader, » un esclave de la cour pareil à ces maréchaux de » la ligue à qui la révolte avait donné le bâton, et » qui se regardant comme bâtards voulaient se faire » légitimer. Mais voilà que tout à coup vous vous » embrassez et que vous vous proclamez mutuellement pères de la patrie... ! Vous dites à la nation : » Fiez-vous à nous. Nous sommes des Cincinnatus,

» des Washington, des Aristide. Auquel croire de » ces deux témoignages? — Peuple imbécile! Les » Parisiens ressemblent à ces Athéniens à qui Dé- » mosthène disait : — Serez-vous toujours comme » ces athlètes qui, frappés dans un endroit, y por- » tent la main, frappés dans un autre, l'y portent » encore, et, toujours occupés des coups qu'ils » viennent de recevoir, ne savent ni frapper ni se » préserver? — Ils commencent à se douter que » Louis XVI pourrait bien être un parjure quand il » est à Varennes! Il me semble les voir de même » grands yeux ouverts quand ils verront La Fayette » ouvrir au despotisme et à l'aristocratie les portes » de la capitale. Puissé-je me tromper dans mes » conjectures : car je m'éloigne de Paris, comme » Camille, mon patron, s'éloigna d'une ingrate pa- » trie, en lui souhaitant toutes sortes de prospérités. » Je n'ai pas besoin d'avoir été empereur, comme » Dioclétien, pour savoir que les belles laitues de » Salone, qui valaient mieux que l'empire d'Orient, » valent bien l'écharpe dont se pare un municipal » et les inquiétudes avec lesquelles un journaliste » jacobin rentre le soir chez lui, craignant toujours » de tomber dans une embuscade de coupe-jarrets » du général. Pour moi, ce n'est point pour établir » deux chambres que j'ai pris le premier la cocarde » tricolore! »

X.

Tel était le ton général de la presse, tel était l'inépuisable rire que ce jeune homme semait, comme l'Aristophane d'un peuple irrité. Il l'accoutumait à bafouer même la majesté, le malheur, la beauté. Un jour vint où il eut besoin, pour lui-même et pour la jeune et belle femme qu'il adorait, de cette pitié qu'il avait détruite dans le peuple. Il n'y trouva que le rire brutal de la multitude, et il mourut, triste pour la première fois.

Le peuple, dont toute la politique est de sentiment, ne comprenait rien aux pensées des hommes d'État de l'Assemblée, qui lui imposaient ce roi fugitif, par respect pour une royauté abstraite. La modération de Barnave et des Lameth lui sembla une complicité. Les cris de trahison retentirent dans tous ses rassemblements. Le décret de l'Assemblée fut le signal d'une fermentation croissante qui se révélait, depuis le 13 juillet, par des attroupements, des imprécations ou des menaces. Des masses d'ouvriers sortis des ateliers se répandirent sur les places publiques, et demandèrent du pain à la municipalité. La commune, pour les apaiser, leur vota des distributions et des subsides. Bailly, maire de Paris, les harangua et leur ouvrit des travaux extraordinaires. Ils y allèrent un moment, et les désertèrent

bien vite à l'attrait du tumulte grossi par les cris de la faim.

La foule se portait de l'Hôtel-de-Ville aux Jacobins, des Jacobins à l'Assemblée nationale, demandant la déchéance et la république. Cette foule n'avait d'autre chef que l'inquiétude qui l'agitait. Un instinct spontané et unanime lui disait que l'Assemblée manquait l'heure des grandes résolutions. Elle voulait la forcer à la ressaisir. Sa volonté était d'autant plus puissante qu'elle était anonyme. Aucun chef ne lui donnait une impulsion visible. Elle marchait d'elle-même, elle parlait elle-même, elle écrivait elle-même dans la rue, sur la borne, ses pétitions menaçantes. La première que le peuple présenta à l'Assemblée, le 14, et qu'il escorta de quatre mille pétitionnaires, était signée : *Le peuple*. Le 14 juillet et le 6 octobre lui avaient appris son nom. L'Assemblée, ferme et impassible, passa simplement à l'ordre du jour.

En sortant de l'Assemblée, la foule se porta au Champ-de-Mars. Elle signa en plus grand nombre une seconde pétition en termes plus impératifs : « Mandataires d'un peuple libre, détruirez-vous » l'ouvrage que nous avons fait ? Remplacerez-vous » la liberté par le règne de la tyrannie ? S'il en était » ainsi, sachez que le peuple français qui a conquis » ses droits ne veut plus les perdre. » — En quittant le Champ-de-Mars, le peuple s'ameuta autour

des Tuileries, de l'Assemblée, du Palais-Royal. De son propre mouvement, il fit fermer les théâtres et proclama la suspension des plaisirs publics, jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice. Le soir, quatre mille personnes se portèrent aux Jacobins comme pour reconnaître, dans les agitateurs qui s'y rassemblaient, la véritable assemblée du peuple. Les chefs de sa confiance s'y trouvaient. La tribune était occupée par un membre qui dénonçait à la société un citoyen pour avoir tenu un propos injurieux contre Robespierre. L'accusé se justifie; on le chasse violemment de l'enceinte. En ce moment, Robespierre paraît et demande grâce pour le citoyen qui l'a insulté. Des applaudissements couvrent sa généreuse intercession. L'enthousiasme pour Robespierre est au comble. « Voûtes sacrées des Jacobins, » disait une adresse des départements, « vous nous répon- » dez de Robespierre et de Danton, ces deux ora- » cles du patriotisme! » Une pétition fut proposée par Laclos. Elle sera envoyée dans les départements et couverte de dix millions de signatures. Un membre combat cette mesure, par amour pour l'ordre et pour la paix. Danton se lève : « Et moi aussi j'aime » la paix, mais ce n'est pas la paix de l'esclavage. » Si nous avons de l'énergie, montrons-la. Que » ceux qui ne se sentent pas le courage de lever le » front devant la tyrannie se dispensent de signer » notre pétition. Nous n'avons pas besoin d'autre

» épreuve pour nous connaître. La voilà toute » trouvée. »

Robespierre parla ensuite. Il montra au peuple que Barnave et les Lameth jouaient le même rôle que Mirabeau. « Ils se concertent avec nos ennemis, » et nous appellent des factieux! » Plus timide que Laclos et Danton, il ne se prononça pas sur la pétition. Homme de calcul plus que de passion, il prévoyait que le mouvement désordonné échouerait contre la résistance organisée de la bourgeoisie. Il se réservait une retraite dans la légalité, et gardait une mesure avec l'Assemblée. Laclos insista. Le peuple l'emporta. On se sépara à minuit, et l'on convint qu'on signerait le lendemain la pétition au Champ-de-Mars.

Le jour suivant fut perdu pour la sédition en contestations entre les clubs sur les termes de la pétition. Les républicains négociaient avec La Fayette, à qui on offrait la présidence d'un gouvernement américain. Robespierre et Danton, qui détestaient La Fayette; Laclos, qui poussait au duc d'Orléans, ralentirent de concert l'impulsion imprimée par les Cordeliers asservis à Danton. L'Assemblée attentive, Bailly debout, La Fayette résolu veillaient de concert à la répression de tout mouvement. Le 16, l'Assemblée manda à sa barre la municipalité et les ministres pour lui répondre de l'ordre public. Elle rédigea une adresse aux Français pour les rallier

autour de la constitution. Bailly fit publier, le soir, une proclamation contre les agitateurs. Les Jacobins indécis décrétèrent eux-mêmes leur soumission aux décrets de l'Assemblée. Au moment du combat, les chefs du mouvement projeté s'éclipsèrent. La nuit se passa en préparatifs militaires contre les rassemblements du lendemain.

XI.

Le 17, de grand matin, le peuple sans chefs commença à se porter au Champ-de-Mars et à entourer l'autel de la patrie, dressé au milieu de la grande place de la Fédération. Un hasard bizarre et funeste ouvrit les scènes de meurtre de cette journée. Quand la multitude est soulevée, tout lui est occasion de crime. Un jeune peintre, qui copiait avant l'heure du rassemblement les inscriptions patriotiques gravées sur les faces de l'autel, entendit un léger bruit sous ses pieds. Il s'étonne, il regarde, et il voit la pointe d'une vrille avec laquelle des hommes, cachés sous les marches de l'autel, perçaient les planches du piédestal. Il court au premier poste. Des soldats le suivent. On soulève une des marches et on trouve deux invalides, qui s'étaient introduits pendant la nuit sous l'autel, sans autre dessein, déclarent-ils, qu'une puérile et obscène curiosité. Aussitôt le bruit se répand qu'on a miné l'autel de la

patrie pour faire sauter le peuple; qu'un baril de poudre a été découvert à côté des conjurés; que les invalides surpris dans les préparatifs du crime étaient des stipendiés connus de l'aristocratie; qu'ils ont avoué leur fatal dessein et les récompenses promises au succès de leur scélératesse. La foule, trompée et furieuse, entoure le poste du Gros-Caillou. On interroge les deux invalides. Aussitôt qu'ils sortent du poste pour être conduits à l'Hôtel-de-Ville, on se jette sur eux, on les arrache aux soldats qui les conduisent, ils sont égorgés, et leurs têtes, placées au bout de piques, sont promenées, par une bande d'enfants féroces, jusqu'aux environs du Palais-Royal.

XII.

La nouvelle de ces meurtres, confusément répandue et diversement interprétée dans la ville, à l'Assemblée, parmi les groupes, y excita des sentiments divers selon qu'on y vit un crime du peuple ou un crime de ses ennemis. La vérité ne perça que plus tard. L'agitation s'accrut de l'indignation des uns, des soupçons des autres. Bailly, averti, envoya au Champ-de-Mars trois commissaires et un bataillon. D'autres commissaires parcouraient les quartiers de la capitale, lisant au peuple la proclamation de ses magistrats et l'adresse de l'Assemblée nationale.

Le terrain de la Bastille était occupé par la garde

nationale et par les sociétés patriotiques qui devaient de là se rendre au champ de la Fédération. Danton, Camille Desmoulins, Fréron, Brissot et les principaux meneurs du peuple avaient disparu : les uns disent pour concerter des mesures insurrectionnelles chez Legendre, à la campagne; les autres, pour échapper à la responsabilité de la journée. Plus tard, cette première version fut adoptée par la haine de Robespierre contre Danton, à qui Saint-Just dit dans son acte d'accusation : « Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de » ton audace; il la saisit. Tu t'écartas des lois, des » principes sévères. On n'entendit plus parler de toi » jusqu'aux massacres du Champ-de-Mars. Tu appuyas cette fausse mesure du peuple et la proposition de la loi qui n'avait d'autre objet que de » servir de prétexte au déploiement du drapeau » rouge et à l'essai de la tyrannie! Les patriotes qui » n'étaient pas initiés à ce complot avaient combattu » ton opinion perfide. Tu fus nommé avec Brissot » rédacteur de la pétition. Vous échappâtes à la fureur de La Fayette, qui fit massacrer dix mille » patriotes. Brissot resta tranquillement dans Paris, » et toi, tu fus couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube. Conçoit-on le calme de ta retraite à Arcis-sur-Aube, toi l'un des auteurs de la pétition, tandis que les signataires étaient chargés de fers ou » égorgés? Vous étiez donc, Brissot et toi, des ob-

» jets de reconnaissance pour la tyrannie, puisque » vous n'étiez pas pour elle des objets de haine? »

Camille Desmoulins justifie aussi l'absence de Danton, la sienne et celle de Fréron, en racontant que Danton avait fui la proscription et l'assassinat dans la maison de son beau-père à Fontenay, la nuit précédente, et qu'il y était cerné par une bande d'espions de La Fayette; que Fréron, en passant sur le Pont-Neuf, avait été assailli, foulé aux pieds, blessé par quatorze bandits soldés, et que Camille lui-même, désigné au poignard, n'avait été manqué que par une erreur de signalement. L'histoire n'a pas cru aux prétendus assassinats de La Fayette; Camille, invisible le jour, reparut le soir aux Jacobins.

XIII.

Cependant la foule commençait à affluer par toutes les embouchures du Champ-de-Mars. Elle était agitée, mais inoffensive. La garde nationale, dont M. de La Fayette avait mis sur pied tous les bataillons, était sous les armes. Un de ses détachements, qui était arrivé avec du canon au Champ-de-Mars le matin, se retirait par les quais. On ne voulait pas provoquer le peuple par l'aspect inutile de la force armée. A midi, les hommes rassemblés autour de l'autel de la patrie, ne voyant point paraître les commissaires des Jacobins qui avaient promis d'apporter la péti-

tion à signer, nommèrent spontanément quatre commissaires choisis parmi eux pour en rédiger une. L'un de ces commissaires prit la plume. Les citoyens se pressèrent autour de lui, et il écrivit. Voici les principaux traits de cette pétition :

« Sur l'autel de la patrie, 15 juillet an III. Repré-
» sentants de la nation! vous touchez au terme de
» vos travaux. Un grand crime se commet; Louis
» fuit, il a abandonné indignement son poste. L'em-
» pire est à deux doigts de l'anarchie. On l'arrête;
» il est ramené à Paris; on demande qu'il soit jugé.
» Vous déclarez qu'il sera roi... Ce n'est pas le vœu
» du peuple! Le décret est nul. Il vous a été enlevé
» par ces deux cent quatre-vingt-douze aristocrates
» qui ont déclaré eux-mêmes qu'ils n'avaient plus
» de voix à l'Assemblée nationale. Il est nul parce
» qu'il est contraire au vœu du peuple, votre sou-
» verain. Revenez sur ce décret. Le roi a abdiqué
» par son crime. Recevez son abdication, convoquez
» un nouveau pouvoir constituant, désignez le cou-
» pable, et organisez un autre pouvoir exécutif. »

Cette pétition fut portée sur l'autel de la patrie, et des cahiers de papiers déposés sur les quatre coins de l'autel reçurent six milles signatures.

Conservée aujourd'hui aux archives de la municipalité, cette pétition porte partout l'empreinte de la main du peuple. C'est la médaille de la Révolution frappée sur place avec le métal en fusion de l'a-

gitation populaire. On y voit apparaître çà et là des noms sinistres qui sortent pour la première fois de l'obscurité. Ces noms sont comme les hiéroglyphes du temps. Les actes des hommes aujourd'hui fameux qui signaient des noms alors inconnus donnent à ces signatures une signification rétrospective. L'œil s'attache avec curiosité à ces caractères, qui semblent contenir dans quelques signes le mystère de toute une vie et l'horreur de toute une époque. Ici c'est Chaumette, alors *étudiant en médecine*, *rue Mazarine, n° 9*. Là c'est Maillard, le président des massacres de septembre. Plus loin Hébert; au-dessous Hanriot, le général des suppliciés de la terreur. La signature grêle et effilée d'Hébert, qui fut depuis le *Père Duchesne* ou le *Peuple en colère*, a la forme d'une araignée qui étend ses pattes sur sa proie. Santerre a signé plus bas. C'est le dernier nom qui signifie un homme connu. Les autres ne signifient que la foule. On voit que des multitudes de mains hâtives et tremblantes sont venues apporter en désordre leur ignorance ou leur fureur sur ce papier. Beaucoup même de ces mains ne savaient pas écrire. Un cercle d'encre et une croix au milieu du cercle attestent leur volonté anonyme. Quelques noms de femmes s'y lisent. On y reconnaît beaucoup de noms d'enfants à l'incertitude de la main guidée par une main étrangère. Pauvres enfants qui confessaient la foi de leurs parents sans la comprendre et qui signaient

les passions du peuple avant de pouvoir balbutier la langue des hommes faits!

XIV.

Le corps municipal avait été informé à deux heures des meurtres commis au Champ-de-Mars et des insultes faites à la garde nationale envoyée pour dissiper le rassemblement. M. de La Fayette lui-même, qui guidait ces premiers détachements, avait été atteint par quelques pierres lancées du sein de la foule. On répandait même qu'un homme, en habit de garde national, avait tiré sur lui un coup de pistolet; que cet homme, arrêté par l'escorte du général et amené à ses pieds, avait été généreusement pardonné et relâché par lui : ce bruit populaire jeta un intérêt héroïque sur M. de La Fayette et anima d'une nouvelle ardeur la garde nationale, qui lui était dévouée. A ce récit, Bailly n'hésita pas à proclamer la loi martiale et à déployer le drapeau rouge, dernière raison contre la sédition. De leur côté les séditieux, alarmés par l'aspect du drapeau rouge flottant aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, avaient envoyé douze d'entre eux en députation vers la municipalité. Ces commissaires parviennent à la salle d'audience à travers une forêt de baïonnettes. Ils demandent qu'on délivre et qu'on leur rende trois citoyens arrêtés. On ne les écoute pas. Le parti de combattre

était pris. Le maire et le corps municipal descendent, en proférant des mots menaçants, les degrés de l'Hôtel-de-Ville. Cette place était couverte de gardes nationaux et de bourgeoisie. A l'aspect de Bailly, précédé du drapeau rouge, un cri d'enthousiasme part de tous les rangs. Les gardes nationaux élèvent spontanément leurs armes et font résonner les crosses de leurs fusils sur les pavés. La force publique, électrisée par l'indignation contre les clubs, était dans un de ces frémissements nerveux qui saisissent les corps comme les individus.... L'esprit public était tendu. Le coup pouvait partir de lui-même.

La Fayette, Bailly, le corps municipal se mirent en marche, précédés du drapeau rouge et suivis de dix mille hommes de garde nationale; les bataillons soldés de grenadiers de cette armée de citoyens formaient l'avant-garde. Un peuple immense suivait, par un entraînement naturel, ce courant de baïonnettes qui descendait lentement par les quais et par les rues du Gros-Caillou vers le Champ-de-Mars. Pendant cette marche, l'autre peuple, réuni depuis le matin autour de l'autel de la patrie, continuait à signer paisiblement la pétition. Il croyait à un développement de forces, mais il ne croyait pas à la violence. Son attitude calme et légale et la longue impunité des séditions, depuis deux ans, lui laissaient croire à une impunité éternelle. Il ne considérait le

drapeau rouge que comme une loi de plus à mépriser.

Arrivé aux glacis extérieurs du Champ-de-Mars, La Fayette divisa son armée en trois colonnes : la première de ces colonnes déboucha par l'avenue de l'École-Militaire, la seconde et la troisième colonnes entrèrent par les deux ouvertures successives qui coupent les glacis de distance en distance en allant de l'École-Militaire à la Seine. Bailly, La Fayette, le corps municipal, le drapeau rouge étaient en tête de la colonne du milieu. Le pas de charge, battu par quatre cents tambours, et le roulement des pièces de canon sur les pavés annonçaient de loin l'armée nationale. Ces bruits éteignirent un moment le sourd murmure et les cris épars de cinquante mille hommes, femmes ou enfants qui occupaient le centre du Champ-de-Mars ou qui se pressaient sur les hauteurs. Au moment où Bailly débouchait entre les glacis, les hommes du peuple, qui les couvraient et qui dominaient de là le cortége du maire, les baïonnettes et les canons, éclatèrent en cris forcenés et en gestes menaçants contre la garde nationale : « A bas le drapeau rouge! Honte à Bailly! Mort » à La Fayette! » Le peuple du Champ-de-Mars répondit à ces cris par des imprécations unanimes. Des mottes de terre détrempées par la pluie du jour, seule arme de cette foule, volèrent sur la garde nationale et atteignirent le cheval de M. de La Fayette,

le drapeau rouge et Bailly lui-même. Quelques coups de pistolet furent, dit-on, tirés de loin sur eux. Rien n'est moins prouvé. Ce peuple ne songeait point à combattre, il ne voulait qu'intimider. Bailly fit faire les sommations légales. On y répondit par des huées. Avec la dignité impassible de sa magistrature et avec la douleur grave de son caractère, Bailly donna l'ordre de dissiper le peuple par la force. La Fayette fit d'abord tirer en l'air; mais le peuple, encouragé par la vaine démonstration de ces décharges qui ne blessaient personne, se reformant de nouveau devant la garde nationale, une décharge mortelle éclata sur toute la ligne, tua, blessa, renversa cinq ou six cents hommes, les républicains dirent dix mille. Au même moment les colonnes s'ébranlèrent, la cavalerie chargea, les canonniers se préparèrent à faire feu. Le sillon de la mitraille dans cette foule compacte aurait mis en pièces des masses d'hommes. La Fayette, ne pouvant contenir de la voix ses canonniers irrités, poussa son cheval à la gueule du canon, et par ce mouvement héroïque préserva des milliers de victimes.

En un clin d'œil, le Champ-de-Mars fut évacué. Il n'y resta que les cadavres des femmes, des enfants renversés ou fuyant devant les charges de la cavalerie, et quelques hommes, plus intrépides, sur les marches de l'autel de la patrie, qui, au milieu du feu le plus terrible et sous les bouches du canon,

recueillaient et se partageaient, pour les sauver, les cahiers des pétitions comme des feuilles sacrées, témoignages de la volonté ou gages sanglants de la vengeance future du peuple. Ils ne se retirèrent qu'en les emportant. Les colonnes de la garde nationale, et la cavalerie surtout, poursuivirent les fuyards jusque dans les champs voisins de l'École-Militaire ; ils firent quelques centaines de prisonniers. Du côté de la garde nationale, personne ne périt ; du côté du peuple, le nombre des victimes est resté inconnu. Les uns l'atténuèrent pour diminuer l'odieux d'une exécution sans lutte, les autres le grossirent pour grandir le ressentiment du peuple. On balaya pendant la nuit, qui tombait déjà, les cadavres; la Seine les roula vers l'Océan. On se divisa sur la nature, sur les détails de cette exécution : les uns l'appelèrent un crime, les autres un devoir sévère; mais le nom du peuple est resté à cette journée où l'on tua sans combattre, il continua à l'appeler le *massacre du Champ-de-Mars*.

XV.

La garde nationale, ralliée par M. de La Fayette, rentra victorieuse mais triste dans l'enceinte de Paris. On voyait à son attitude qu'elle marchait entre la gloire et la honte, peu sûre elle-même de ce qu'elle avait fait. Au milieu de quelques acclamations qui

l'accueillaient sur son passage, elle entendait des imprécations à demi-voix. Les mots d'assassinats et de vengeance répondaient aux mots de civisme et de dévouement à la loi. Elle passa morne et silencieuse sous les murs de cette Assemblée nationale qu'elle venait de défendre, plus morne et plus silencieuse encore sous les fenêtres de ce palais de la monarchie dont elle venait de soutenir la cause plutôt que le roi. Bailly, froid et impassible comme la loi; La Fayette, résolu comme un système, ne savaient lui imprimer aucun élan au delà de son rigoureux devoir. Elle replia le drapeau rouge, teint de son premier sang, et se dispersa bataillon par bataillon dans les rues sombres de Paris, plutôt comme une gendarmerie qui rentre d'une exécution que comme une armée qui revient d'une victoire.

Telle fut cette journée du Champ-de-Mars, qui donna à l'Assemblée constituante trois mois dont elle ne profita pas, qui intimida quelques jours les clubs, mais qui ne rendit ni à la monarchie ni à l'ordre le sang qu'elle avait coûté. La Fayette eut peut-être, ce jour-là, entre les mains la république ou la monarchie; il ne sut vouloir que l'ordre.

XVI.

Le lendemain, Bailly vint rendre compte à l'Assemblée du triomphe de la loi. Il témoigna la dou-

leur qui était dans son âme et la mâle énergie qui était dans son devoir. Les conjurations étaient for-» mées, » dit-il, « la force était nécessaire. Le châti-» ment est retombé sur le crime. » Le président approuva au nom de l'Assemblée la conduite du maire, et Barnave remercia, en termes froids et timides, la garde nationale. Ses louanges ressemblaient presque à des excuses. L'élan des vainqueurs s'arrêtait déjà. Pétion le sentit, se leva, dit quelques mots sur un projet de décret qu'on venait de proposer contre les provocateurs aux attroupements. Ces mots, dans la bouche de Pétion, qu'on savait l'ami de Brissot et des conspirateurs, furent d'abord accueillis par des sarcasmes du côté droit, et bientôt couverts des applaudissements du côté gauche et des tribunes. Barnave composa. La victoire du Champ-de-Mars était déjà contestée dans l'Assemblée. Les clubs se rouvrirent le soir. Robespierre, Brissot, Danton, Camille Desmoulins, Marat, qui avaient disparu quelques jours, se montrèrent et reprirent leur audace. L'hésitation de leurs ennemis les rassura. En attaquant tous les jours une loi qui se contentait de se défendre, les factions ne pouvaient manquer de lasser la loi. D'accusés, ils se firent accusateurs. Leurs feuilles, un moment abandonnées, s'envenimèrent de toute la peur qu'ils avaient éprouvée. Elles couvrirent d'exécration les noms de Bailly et de La Fayette. Elles semèrent la vengeance dans le cœur du peuple, en

remuant sans cesse à ses yeux le sang du Champ-de-Mars. Le drapeau rouge devint le symbole du gouvernement, le linceul de la liberté. Les conspirateurs se posèrent en victimes ; ils effarouchèrent l'esprit du peuple par les récits imaginaires des plus odieuses persécutions.

XVII.

« Voyez, » écrivait Desmoulins, « voyez les satel-» lites de La Fayette sortir furieux de leurs casernes » ou plutôt de leurs tavernes. Ils s'assemblent, ils » chargent à balle devant le peuple. Les batail-» lons d'aristocrates s'animent au massacre. C'est » surtout dans les yeux de la cavalerie qu'on voit » la soif du sang allumée par la double ivresse » du vin et de la vengeance. Cette armée de bour-» reaux en voulait surtout aux femmes et aux en-» fants. L'autel de la patrie est couvert de cadavres. » C'est ainsi que La Fayette trempe ses mains dans » le sang des citoyens, ses mains qui dégoutteront » toujours à mes yeux de ce sang innocent. Cette » même place où il les avait élevées au ciel pour lui » jurer de les défendre !... Depuis ce moment, les » meilleurs citoyens sont proscrits, on les arrête dans » leur lit, on s'empare de leurs papiers, on brise leurs » presses, on signe des tables de proscription. Les modérés affichent ces tables et les signent. Il faut

» purger la société, disent-ils, des Brissot, des Carra,
» des Pétion, des Bonneville, des Fréron, des Danton,
» des Camille! Danton et moi nous n'avons trouvé
» d'asile que dans la fuite contre nos assassins! Les
» patriotes sont des factieux!.... — Et il se trouve
» des gens, » ajoutait Fréron, « pour justifier ces
» lâches assassinats, ces délations, ces lettres de
» cachet, ces saisies de papiers, ces confiscations de
» presses! et l'on tient huit jours suspendu aux bal-
» cons de l'Hôtel-de-Ville ce drapeau sinistre couleur
» de sang, comme jadis on attachait aux voûtes du
» temple métropolitain les drapeaux recueillis au mi-
» lieu des cadavres des ennemis vaincus!... On saisit
» les presses de l'imprimeur de Marat, » dit-il ail-
» leurs. « Le nom de l'auteur devait mettre à l'abri
» le typographe. L'imprimerie est un meuble sacré,
» aussi sacré que le berceau d'un nouveau-né, que
» les agents du fisc avaient jadis l'ordre de respecter!
» Le silence du tombeau règne dans la ville; les lieux
» publics sont déserts, les théâtres ne retentissent
» plus que d'applaudissements serviles aux accents
» du royalisme triomphant sur la scène comme dans
» nos rues! Il vous tardait, Bailly, et vous, traître
» La Fayette, de faire usage de cette arme de la loi
» martiale si terrible à manier. Non, non, rien ne
» lavera plus la tache indélébile du sang de vos
» frères, qui a rejailli sur vos écharpes, sur vos uni-
» formes. Il en est tombé jusque sur vos cœurs.

» C'est un poison lent qui vous dévorera jusqu'au dernier! »

Pendant que la presse révolutionnaire soufflait ainsi le feu du ressentiment dans les âmes, les clubs, rassurés par la mollesse de l'Assemblée et par la scrupuleuse légalité de La Fayette, subissaient faiblement le contre-coup de la victoire du Champ-de-Mars. Une scission s'opérait, dans le sein de la société des Jacobins, entre les membres exaltés de cette réunion et ses premiers fondateurs, Barnave, Duport et les Lameth. Ce schisme avait eu son principe dans la grande question de la non-rééligibilité des membres de l'Assemblée nationale à l'Assemblée législative, qui devait bientôt lui succéder. Les Jacobins purs voulaient, avec Robespierre, que l'Assemblée nationale abdiquât en masse, et se condamnât elle-même à l'ostracisme politique, pour laisser la place libre à des hommes nouveaux et plus trempés encore dans l'esprit du temps. Les Jacobins modérés et constitutionnels regardaient cette abdication comme aussi funeste à la monarchie que mortelle à leur ambition. Ils voulaient saisir eux-mêmes la direction du pouvoir qu'ils venaient de fonder. Ils se croyaient seuls capables de modérer le mouvement qu'ils avaient imprimé. Ils voulaient régner au nom des lois qu'ils avaient faites.

Robespierre, au contraire, qui sentait sa faiblesse dans une assemblée composée des mêmes éléments,

voulut que ces éléments fussent exclus de l'assemblée nouvelle. La loi qu'il faisait à ses collègues, il la subissait lui-même. Mais, dominant presque sans rival aux Jacobins, il avait en eux son assemblée à lui. Son instinct ou son calcul lui disait que les Jacobins prendraient l'empire sur une assemblée nouvelle, incertaine, composée d'hommes dont les noms seraient inconnus à la nation. Homme de faction, il lui suffisait que les factions régnassent. L'instrument qu'il s'était créé dans les Jacobins et son immense popularité lui donnaient la certitude de régner lui-même sur les factions.

Cette question, au moment des événements du Champ-de-Mars, agitait et tendait déjà à dissoudre les Jacobins. Le club rival des Feuillants, composé en majorité de constitutionnels et de membres de l'Assemblée nationale, avait une attitude plus légale et plus monarchique. L'irritation contre les excès populaires et la haine contre Robespierre et Brissot poussaient les anciens fondateurs du club des Jacobins à se rallier aux Feuillants. Les Jacobins tremblaient de voir l'empire des factions leur échapper et s'affaiblir en se divisant. « C'est la cour, » disait Camille Desmoulins, l'ami et le régularisateur de Robespierre, « c'est la cour qui fomente parmi nous » ce schisme, et qui a inventé ce moyen perfide de » perdre le parti populaire; elle connaît bien les » Lameth, les La Fayette, les Barnave, les Duport

» et autres premiers figurants de la société des Ja-
» cobins. Que voulaient tous ces courtisans? s'est-
» elle dit. Ils ne voulaient qu'être portés aux grandes
» places par les flots de la multitude et par le vent
» de la popularité, des commandements, des mi-
» nistères, surtout de l'or. La faveur de la cour,
» qui leur manquait, est comme les voiles de leur
» ambition; à défaut de ces voiles, ils se servent des
» rames du peuple. Montrons aux Lameth et aux
» Barnave qu'ils ne seront pas réélus, qu'ils ne
» pourront arriver à aucun poste important avant
» quatre ans. Ils seront furieux, ils se retour-
» neront vers nous. J'ai vu Alexandre et Théodore
» Lameth la veille du jour où Robespierre fit adop-
» ter la non-rééligibilité. Les Lameth étaient encore
» patriotes. Le lendemain, ils n'étaient plus les mê-
» mes hommes. On n'y peut tenir, disaient-ils avec
» Duport. Il faut sortir de France. Comment! ceux
» qui ont fait la constitution auraient le dépit de
» voir détruire peut-être leur ouvrage par la pro-
» chaine législation! Il nous faudra entendre dans
» les galeries de l'Assemblée un sot à la tribune faire
» le procès à nos meilleurs établissements, sans que
» nous puissions les défendre! Ah! plût à Dieu qu'ils
» sortissent de France! N'y a-t-il pas de quoi mé-
» priser bien profondément et l'Assemblée et le peu-
» ple de Paris, quand on voit que la clef de tout
» ceci, c'est que le pouvoir allait échapper aux La-

» meth et aux La Fayette, et que Duport et Barnave » ne seraient pas réélus! »

Pétion, alarmé de ces symptômes de discorde, parla à la tribune des Jacobins dans un sens conciliateur. « Vous êtes perdus, » dit-il, « si les membres de l'Assemblée se retirent de vous et passent » en masse aux Feuillants. L'empire de l'opinion vous » échappe, et ces innombrables sociétés affiliées, » que votre esprit gouverne dans toute la France, » rompront le lien d'unité qui les attache à vous. » Prévenez les coups de vos ennemis. Faites une » adresse aux sociétés affiliées, et rassurez-les sur » vos intentions constitutionnelles. Dites-leur qu'on » vous calomnie auprès d'elles, et que vous n'êtes » pas des factieux. Dites-leur que, loin de vouloir » troubler la paix publique, l'objet de tous vos soins » est de prévenir les troubles dont la fuite du roi » nous a menacés. Dites-leur que nous nous en » rapportons à l'influence imposante et rapide de » l'opinion. Respect pour l'Assemblée, fidélité à » la constitution, dévouement à la patrie et à la » liberté : voilà nos principes! » Cette adresse, dictée par l'hypocrisie de la peur, fut adoptée et envoyée à toutes les sociétés du royaume. Cette mesure fut suivie d'une épuration des Jacobins. On n'en laissa subsister que le noyau primitif, qui réorganisa le reste au scrutin. Pétion présida à l'opération.

Les Feuillants, de leur côté, écrivirent aux sociétés patriotiques des départements. Il y eut un moment d'interrègne des factions. Mais bientôt les sociétés des départements se prononcèrent en masse et avec une explosion révolutionnaire presque unanime en faveur des Jacobins. « Union pure et simple avec nos frères de Paris, » tel fut le cri de ralliement de tous les clubs. Six cents clubs envoyèrent leur acte d'adhésion aux Jacobins. Dix-huit seulement se prononcèrent pour les Feuillants. Les factions sentaient le besoin d'unité, comme la nation elle-même. Le schisme de l'opinion fut étouffé par l'enthousiasme de la grandeur de son œuvre. Pétion, dans une lettre à ses commettants, qui produisit un effet immense, rendit compte de ces tentatives avortées de division parmi les patriotes et dénonça les dissidents. « Je tremble pour mon pays, » leur disait-il. « Les modérés méditent de réformer déjà la constitution, et de rendre au roi le pouvoir à peine reconquis par le peuple. L'âme bouleversée par ces pensées sinistres, je me décourage : je suis prêt à quitter le poste où votre confiance m'a placé. O ma patrie! sois sauvée, et je rendrai en paix mon dernier soupir! »

Ainsi parlait Pétion, qui commençait dès lors à devenir l'idole du peuple. Il n'avait ni l'audace ni le talent de Robespierre, mais il avait de plus que lui l'hypocrisie, ce voile honteux des situations dou-

bles. Le peuple le croyait honnête, et sa parole avait sur les masses l'autorité de sa renommée.

XVIII.

La coalition qu'il dénonçait au peuple était vraie. Barnave s'entendait avec la cour. Malouet, membre éloquent et habile du côté droit, s'entendait avec Barnave. Un plan de modification à la constitution avait été concerté entre ces deux hommes, ennemis hier, alliés aujourd'hui. Le moment était venu de relier en un seul corps toutes ces lois éparses, votées pendant une révolution de trente mois. En séparant, dans cette revue des actes de l'Assemblée, ce qui était organique de ce qui ne l'était pas, on allait avoir l'occasion de revenir sur tous les articles de la constitution. On pouvait profiter, pour les amender dans un sens plus monarchique, de cette réaction produite par la victoire de La Fayette. Ce que la passion et la colère avaient enlevé de trop aux prérogatives de la couronne, la raison et la réflexion pouvaient le leur rendre. Les mêmes hommes qui avaient mis le pouvoir exécutif entre les mains de l'Assemblée, espéraient le lui arracher. Ils croyaient tout possible à leur éloquence et à leur popularité. Comme tous ceux qui descendent le cours d'une révolution, ils croyaient pouvoir le remonter aussi aisément. Ils ne s'apercevaient pas que leurs forces,

dont ils étaient si fiers, n'étaient pas en eux-mêmes, mais dans le courant qui les emportait. Les événements allaient leur apprendre qu'il n'y a point de force contre les passions une fois qu'on leur a cédé. La force d'un homme d'État, c'est son caractère. Une seule complaisance envers les factions est un indispensable engagement avec elles. Quand on a consenti à être leur instrument, on peut devenir leur idole et leur victime, jamais leur maître. Barnave allait l'apprendre trop tard, et les Girondins devaient l'apprendre après lui.

Malouet fit part aux principaux membres du parti royaliste du plan combiné avec Barnave. Voici en quoi ce plan consistait : Malouet serait monté à la tribune, et, dans un discours véhément et raisonné, il aurait attaqué tous les vices de la constitution; il aurait démontré que si ces vices n'étaient pas corrigés par l'Assemblée avant de présenter la constitution au serment du roi et du peuple, c'était l'anarchie qu'on allait jurer. Les trois cents membres du côté droit devaient appuyer de leurs applaudissements les accusations de leur orateur. Barnave aurait demandé à répondre, et, dans un discours en apparence irrité, il aurait vengé la constitution des invectives de Malouet, tout en convenant cependant que cette constitution, improvisée au feu de l'enthousiasme d'une révolution et sous le coup des circonstances les plus orageuses, pouvait avoir quel-

ques imperfections dans certaines de ses parties; que la réflexion et la sagesse de l'Assemblée pouvaient remédier à ces vices avant de se séparer, et qu'entre autres améliorations à apporter à cette œuvre on pourrait retoucher aux deux ou trois articles où les attributions du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif avaient été mal définies, de manière à restituer au pouvoir exécutif l'indépendance et l'action indispensables à son existence. Les amis de Barnave, de Lameth et de Duport, ainsi que tous les membres du côté gauche, moins Robespierre, Pétion, Buzot et les républicains, auraient bruyamment approuvé l'orateur. On aurait nommé à l'instant une commission spéciale de révision des articles concédés. Cette commission aurait fait son rapport avant la fin de la législature, et les trois cents voix de Malouet, s'unissant aux voix constitutionnelles de Barnave, auraient assuré la majorité aux amendements monarchiques qui devaient restaurer la royauté.

XIX.

Mais les membres du côté droit se refusèrent unanimement à donner leur concours à ce plan. « Corriger » la constitution, c'était sanctionner la révolte. S'unir » à des factieux, c'était devenir factieux soi-même. » Restaurer la royauté par les mains d'un Barnave, » c'était dégrader le roi jusqu'à la reconnaissance

» envers un factieux. Leurs espérances n'étaient » pas tombées si bas qu'il ne leur restât qu'à ac- » cepter un rôle dans une comédie de révolution- » naires effrayés. Leurs espérances n'étaient pas » dans quelque amélioration au mal : elles étaient » dans le pire. Les excès du désordre puniraient le » désordre même. Le roi était aux Tuileries, mais la » royauté n'y était pas : elle était à Coblentz, elle » était sur tous les trônes de l'Europe. Les monar- » chies étaient solidaires : elles sauraient bien res- » taurer la monarchie française sans le concert de » ceux qui l'avaient renversée. »

Ainsi raisonnaient les membres du côté droit. Les passions et les ressentiments fermaient l'oreille aux conseils de la modération et de la sagesse, et la monarchie n'était pas poussée moins systématiquement à sa catastrophe par la main de ses amis que par celle de ses ennemis. Le plan avorta.

Pendant que le roi captif entretenait de doubles intelligences avec ses frères émigrés pour interroger l'énergie des puissances, et avec Barnave pour tenter la conquête de l'Assemblée, l'Assemblée perdait elle-même son empire ; et l'esprit de la Révolution, sortant de son enceinte, où il n'avait plus rien à espérer, allait animer les clubs, les municipalités, et soufflait sur les élections. L'Assemblée avait commis la faute de déclarer ses membres non rééligibles à la prochaine législature.

Cet acte de renoncement à soi-même, qui ressemblait à l'héroïsme du désintéressement, était en réalité le sacrifice de la patrie; c'était l'ostracisme des supériorités et le triomphe assuré à la médiocrité. Une nation, quelque riche qu'elle soit en génie et en vertu, ne possède pas un nombre illimité de grands citoyens. La nature est avare de supériorités. Les conditions sociales nécessaires pour former un homme public se rencontrent difficilement. Intelligence, lumières, vertus, caractère, indépendance, loisir, fortune, considération acquise et dévouement, tout cela est rarement réuni sur une seule tête. On ne décapite pas impunément toute une société. Les nations sont comme leur sol : après avoir enlevé la terre végétale, on trouve le tuf, et il est stérile. L'Assemblée constituante avait oublié cette vérité, ou plutôt son abdication avait ressemblé à une vengeance. Le parti royaliste avait voté la non-rééligibilité pour que la Révolution, échappant aux mains de Barnave, tombât sous les excès des démagogues. Le parti républicain l'avait votée pour anéantir les constitutionnels. Les constitutionnels la votèrent en châtiment de l'ingratitude du peuple et pour se faire regretter par le spectacle de l'indignité de leurs successeurs. Ce fut un vote de passions diverses, toutes mauvaises, et qui ne pouvaient produire que la perte de tous les partis. Le roi seul ne voulait pas cette mesure. Il sentait le repentir dans l'Assemblée

nationale; il s'entendait avec ses principaux chefs; il avait la clef de beaucoup de consciences. Une nation nouvelle, inconnue, impatiente, allait se trouver devant lui dans une autre assemblée. Les bruits de la presse, des clubs, de la place publique lui annonçaient trop bien à quels hommes le peuple agité donnerait sa confiance. Il préférait les ennemis connus, fatigués, en partie acquis, à des ennemis nouveaux et ardents, qui voudraient surpasser en exigence ceux qu'ils allaient remplacer. Or il ne leur restait à renverser que son trône, et il ne lui restait à concéder que sa vie.

XX.

Les principaux noms débattus dans les feuilles publiques étaient, à Paris, ceux de Condorcet, de Brissot, de Danton; dans les départements, ceux de Vergniaud, de Guadet, d'Isnard, de Louvet, de Gensonné, qui depuis furent les Girondins, et ceux de Thuriot, Merlin, Carnot, Couthon, Danton, Saint-Just, qui, plus tard unis à Robespierre, furent tour à tour ses instruments ou ses victimes.

Condorcet était un philosophe aussi intrépide dans ses actes que hardi dans ses spéculations. Sa politique était une conséquence de sa philosophie. Il croyait à la divinité de la raison et à la toute-puissance de l'intelligence humaine servie par la liberté.

Ce ciel, séjour de toutes les perfections idéales, où l'homme relègue ses plus beaux rêves, Condorcet le plaçait sur la terre. Sa science était sa vertu, l'esprit humain était son dieu. L'esprit fécondé par la science et multiplié par le temps lui semblait devoir triompher de toutes les résistances de la matière, découvrir toutes les puissances créatrices de la nature et renouveler la face de la création. De ce système, il avait fait une politique dont le premier dogme était d'adorer l'avenir et de détester le passé. Il avait le fanatisme froid de la logique et la colère réfléchie de la conviction. Élève de Voltaire, de d'Alembert et d'Helvétius, il était, comme Bailly, de cette génération intermédiaire par qui la philosophie entrait dans la Révolution. Plus ambitieux que Bailly, il n'en avait pas le calme impassible. Aristocrate de naissance, il avait passé comme Mirabeau dans le camp du peuple. Méprisé de la cour, il la haïssait de la haine des transfuges. Il s'était fait peuple pour faire du peuple l'armée de la philosophie. Il ne voulait de la république qu'autant qu'il en fallait pour renverser les préjugés. Une fois les idées victorieuses, il en aurait volontiers confié le règne à la monarchie constitutionnelle. C'était un homme de combat plutôt qu'un homme d'anarchie. Les aristocrates emportent toujours avec eux, dans le parti populaire, le sentiment de l'ordre et du commandement. Ils veulent régulariser le désordre et diriger même les tempêtes.

Les vrais anarchistes sont ceux qui sont impatients d'avoir toujours obéi, et qui se sentent incapables de commander. Condorcet rédigeait depuis 1789 la *Chronique de Paris*, journal de doctrines constitutionnelles, mais où l'on sentait les palpitations de la colère sous la main polie et froide du philosophe. Si Condorcet eût été doué de la chaleur et de la couleur du langage, il pouvait être le Mirabeau d'une autre assemblée. Il en avait la foi et la constance, il n'en avait pas l'accent sonore qui fait retentir votre âme dans l'âme d'autrui. Le club des électeurs de Paris, qui se réunissait à la Sainte-Chapelle, portait Condorcet à la députation. Ce même club portait Danton.

XXI.

Danton, que la Révolution avait trouvé avocat obscur au Châtelet, avait grandi avec elle. Il avait déjà cette célébrité que la foule donne aisément à celui qu'elle voit partout et qu'elle entend toujours. C'était un de ces hommes qui semblent naître du bouillonnement des révolutions, et qui flottent sur le tumulte jusqu'à ce qu'il les engloutisse. Tout en lui était athlétique, rude et vulgaire comme les masses. Il devait leur plaire parce qu'il leur ressemblait. Son éloquence imitait l'explosion des foules. Sa voix sonore tenait du rugissement de l'émeute. Ses phrases courtes et décisives avaient la concision

martiale du commandement. Son geste irrésistible imprimait l'impulsion aux rassemblements. L'ambition alors était toute sa politique. Sans principes arrêtés, il n'aimait de la démocratie que son trouble. Elle lui avait fait son élément. Il s'y plongeait, et y cherchait moins encore l'empire que cette volupté sensuelle que l'homme trouve dans le mouvement accéléré qui l'emporte. Il s'enivrait du vertige révolutionnaire comme on s'enivre du vin. Il portait bien cette ivresse. Il avait la supériorité du calme dans la confusion qu'il créait pour la dominer. Conservant le sang-froid dans la fougue et la gaieté dans l'emportement, ses mots déridaient les clubs au milieu de leur fureur. Il amusait le peuple et il le passionnait à la fois. Satisfait de ce double ascendant, il se dispensait de le respecter; il ne lui parlait ni de principes ni de vertu, mais de force. Lui-même n'adorait guère que la force. Tout était moyen pour lui. C'était l'homme d'État des circonstances, jouant avec le mouvement sans autre but que ce jeu terrible, sans autre enjeu que sa vie et sans autre responsabilité que le hasard.

Un tel homme devait être profondément indifférent au despotisme ou à la liberté. Son mépris du peuple devait même l'incliner plutôt du côté de la tyrannie. Quand on ne voit rien de divin dans les hommes, le meilleur parti à en tirer, c'est de les asservir. On ne sert bien que ce qu'on respecte. Il

n'était avec le peuple que parce qu'il était du peuple, et que le peuple semblait devoir triompher. Il l'aurait trahi comme il le servait, sans scrupule. La cour connaissait le tarif de ses convictions. Il la menaçait pour qu'elle eût intérêt à l'acheter : ses motions les plus révolutionnaires n'étaient que l'enchère de sa conscience. Il avait la main dans toutes les intrigues ; sa probité n'intimidait aucune offre de corruption. On l'achetait tous les jours, et le lendemain il était encore à revendre. Mirabeau, La Fayette, Montmorin, M. de Laporte, intendant de la liste civile, le duc d'Orléans, le roi avaient le secret de ses vénalités. L'argent de toutes ces sources impures avait coulé dans sa fortune sans s'y arrêter. Tout autre eût été honteux devant des hommes et des partis qui avaient le secret de sa faiblesse : lui seul ne l'était pas; il les regardait en face sans rougir. Il était le centre de tous ces hommes qui ne cherchent dans les événements que la grandeur. Mais les autres n'avaient que la bassesse du vice, les vices de Danton étaient héroïques. Son intelligence touchait au génie. Il avait l'éclair du moment. L'incrédulité, qui était l'infirmité de son âme, était à ses yeux la force de son ambition; il la cultivait en lui comme l'élément de sa grandeur future. Il avait en pitié tout ce qui respectait quelque chose. Un tel homme devait avoir un immense ascendant sur les instincts des masses. Il les agitait, il les faisait bouil-

lonner à la surface, prêt à s'embarquer sur toute mer, fût-elle de sang.

XXII.

Brissot de Warville était un autre de ces candidats à la députation de Paris. Comme cet homme fut la souche du parti des Girondins, le premier apôtre et le premier martyr de la république, il faut le connaître.

Brissot était fils d'un pâtissier de Chartres. Il avait fait ses études dans cette ville avec Pétion, son compatriote. Aventurier de littérature, il avait commencé à dérober ce nom de Warville qui cachait le sien. Ne pas rougir du nom de son père, c'est la noblesse du plébéien. Brissot ne l'avait pas. Il commençait par prendre furtivement un de ses titres à cette aristocratie des races contre laquelle il allait soulever l'égalité. Semblable à Rousseau en tout, excepté en génie, il chercha fortune un peu partout, et descendit plus bas que lui dans la misère et dans l'intrigue avant de remonter à la célébrité. Les caractères se détrempent et se salissent par cette lutte avec les difficultés de l'existence dans la lie des grandes villes corrompues. Rousseau avait promené son indigence et ses rêves au sein de la nature, dont le spectacle apaise et purifie tout. Il en était sorti un philosophe. Brissot avait traîné sa misère et sa vanité au milieu de Paris et de Londres, et dans ces sentines d'in-

famies où pullulent les aventuriers et les pamphlétaires. Il en était sorti un intrigant.

Cependant, même au milieu de ces vices qui avaient rendu sa probité douteuse et son nom suspect, il nourrissait au fond de son âme trois vertus capables de le relever : un amour constant pour une jeune femme qu'il avait épousée malgré sa famille, le goût du travail, et un courage contre les difficultés de la vie qu'il eut plus tard à déployer contre la mort. Sa philosophie était celle de Rousseau. Il croyait en Dieu. Il avait foi à la liberté, à la vérité, à la vertu. Il avait dans l'âme ce dévouement sans réserve à l'humanité, qui est la charité des philosophes. Il détestait la société où il ne trouvait pas sa place. Mais ce qu'il haïssait de l'état social, c'était surtout ses préjugés et ses mensonges. Il aurait voulu le refaire, moins pour lui que pour la société elle-même. Il consentait à être écrasé sous ses ruines, pourvu que ces ruines eussent fait place au plan idéal du gouvernement de la raison. Brissot fut d'abord un de ces talents mercenaires qui écrivent pour qui les paye. Il avait écrit sur tous les sujets, pour tous les ministres, pour Turgot surtout. Lois criminelles, théories économiques, diplomatie, littérature, philosophie, libelles même, sa plume se prêtait à tous les usages. Cherchant l'appui de tous les hommes puissants ou célèbres, il avait encensé depuis Voltaire et Franklin jusqu'à Marat. Connu de ma-

dame de Genlis, il lui avait dû quelques relations avec le duc d'Orléans. Envoyé à Londres par le ministre, pour une de ces missions qu'on n'avoue pas, il s'y était lié avec le rédacteur du *Courrier de l'Europe*, journal français imprimé en Angleterre et dont la hardiesse inquiétait la cour des Tuileries. Il se mit aux gages de Swinton, propriétaire de cette feuille, et la rédigea dans un sens favorable aux vues de Vergennes. Il connut chez Swinton quelques libellistes, dont l'un était Morande. Ces écrivains, rejetés de la société, deviennent souvent des scélérats de plume. Ils vivent à la fois des scandales du vice et des salaires de l'espionnage. Leur contact souilla Brissot. Il fut ou parut quelquefois leur complice. Des taches honteuses restèrent sur sa vie, et furent cruellement ravivées par ses ennemis quand il eut besoin de faire appel à l'estime publique.

Rentré en France aux premiers symptômes de la Révolution, il en avait épié les phases successives avec l'ambition d'un homme impatient et avec l'indécision d'un homme qui flaire le vent. Il s'était trompé plusieurs fois. Il s'était compromis par son dévouement trop pressé à certains hommes qui avaient paru un moment résumer en eux sa puissance, à La Fayette surtout. Rédacteur du *Patriote français*, il avait quelquefois aventuré les idées révolutionnaires, et flatté l'avenir en allant plus vite

que le pas même des factions. Il avait mérité d'être désavoué par Robespierre.

« Tandis que je me contentais, moi, » disait de lui Robespierre, « de défendre les principes de la li-
» berté, sans entamer aucune autre question étran-
» gère, que faisiez-vous, Brissot, et vous, Condorcet?
» Connus jusque-là par votre grande *modération* et
» par vos relations avec La Fayette, longtemps sec-
» tateurs du club aristocratique de 89, vous fîtes
» tout à coup retentir le mot de république. Vous
» répandez un journal intitulé le *Républicain!* Alors
» les esprits fermentent. Le seul mot de république
» jette la division parmi les patriotes, et donne à nos
» ennemis le prétexte qu'ils cherchaient de publier
» qu'il existe en France un parti qui conspire contre
» la monarchie et la constitution. A ce titre, on nous
» persécute, on égorge les citoyens paisibles sur
» l'autel de la patrie! A ce nom, nous sommes tra-
» vestis en factieux, et la Révolution recule peut-
» être d'un demi-siècle. Ce fut dans ce même temps
» que Brissot vint aux Jacobins, où il n'avait jamais
» paru, proposer la république, dont les règles de la
» plus simple prudence nous avaient défendu de
» parler à l'Assemblée nationale. Par quelle fatalité
» Brissot se trouve-t-il là? Je veux bien ne pas voir
» de ruse dans sa conduite, je veux bien n'y voir
» qu'imprudence et qu'ineptie. Mais aujourd'hui que
» ses liaisons avec La Fayette et Narbonne ne sont

» plus un mystère, aujourd'hui qu'il ne dissimule
» plus des plans d'innovations dangereuses, qu'il
» sache que la nation romprait à l'instant toutes les
» trames ourdies pendant tant d'années par de pe-
» tits intrigants. »

Ainsi s'exprimait Robespierre, jaloux d'avance et cependant juste, sur la candidature de Brissot. La Révolution le repoussait, la contre-révolution ne le déshonorait pas moins. Les anciens amis de Brissot à Londres, Morande surtout, revenu à Paris avec l'impunité des temps de trouble, dévoilaient dans l'*Argus* et dans des affiches aux Parisiens les intrigues cachées et les scandales de la vie littéraire de leur ancien associé. Ils citaient des lettres authentiques où Brissot avait menti avec impudeur sur son nom, sur la condition de sa famille, sur la fortune de son père, pour capter la confiance de Swinton, se donner du crédit et faire des dupes en Angleterre. Les preuves étaient convaincantes. Une somme considérable avait été extorquée à un nommé Desforges, sous prétexte de fonder un lycée à Londres, et cette somme avait été dépensée par Brissot à son usage personnel. C'était peu. Brissot, en quittant l'Angleterre, avait déposé entre les mains de ce même Desforges quatre-vingts lettres qui établissaient trop évidemment sa participation à l'infâme commerce de libelles pratiqué par ses amis. Il fut démontré que Brissot avait connivé à l'envoi en France et à la pro-

pagation des odieux pamphlets de Morande. Les journaux hostiles à sa candidature s'emparèrent de ces scandales et les secouèrent devant l'opinion. Il fut accusé, en outre, d'avoir puisé dans la caisse du district des Filles-Saint-Thomas, dont il était président, une somme oubliée longtemps dans sa propre bourse. Sa justification fut embarrassée et obscure. Elle suffit néanmoins au club de la rue de la Michodière pour déclarer son innocence et son intégrité.

Quelques journaux, préoccupés seulement du côté politique de sa vie, prirent sa défense et se bornèrent à gémir sur la calomnie. Manuel, son ami, qui rédigeait un journal cynique, lui écrivit pour le consoler : « Ces ordures de la calomnie, repandues » au moment du scrutin, » lui dit-il, « finissent tou- » jours par laisser une teinte sale sur celui sur qui » on les verse. Mais c'est faire triompher les ennemis » du peuple que de repousser celui qui les combat » sans crainte. On me donne des voix, à moi, mal- » gré mon radotage et mon goût pour la bouteille. » Laissez là le père Duchesne et nommez Brissot. Il » vaut mieux que moi. » Marat, dans l'*Ami du peuple,* parla de Brissot en termes ambigus. « Brissot, » écrit l'ami du peuple, « n'a jamais été, à mes yeux, un » patriote bien franc. Soit ambition, soit bassesse, il » a trahi jusqu'ici les devoirs d'un bon citoyen. » Pourquoi abandonne-t-il si tard ce général tar- » tufe? Pauvre Brissot, te voilà victime de la per-

» fidie d'un valet de cour, d'un lâche hypocrite!
» Pourquoi as-tu prêté la patte à La Fayette? Que
» veux-tu! tu éprouves le sort de tous les hommes
» à caractère indécis. Tu as déplu à tout le monde.
» Tu ne perceras jamais. S'il te reste quelque senti-
» ment de dignité, hâte-toi d'effacer ton nom de la
» liste des candidats à la prochaine législature. »
Ainsi apparaissait pour la première fois sur la scène, au milieu des huées des deux partis, cet homme qui s'efforçait en vain d'échapper au mépris amassé sur son nom par les fautes de sa jeunesse, pour entrer dans l'austérité de son rôle politique, homme mixte, moitié d'intrigue, moitié de vertu. Brissot, destiné à servir de centre de ralliement au parti de la Gironde, portait d'avance dans son caractère tout ce qu'il y eut plus tard, dans les destinées de son parti, de l'intrigue et du patriotisme, du factieux et du martyr. Les autres candidats marqués de Paris étaient Pastoret, homme du Midi, prudent et habile comme un homme du Nord, se ménageant entre les partis, donnant assez de gages à la Révolution pour être accepté par elle, assez de dévouement à la cour pour garder sa confiance secrète, porté çà et là par la faveur alternative des deux opinions comme un homme qui cherchait la fortune de son talent dans la Révolution, mais ne la cherchant jamais hors du juste et de l'honnête; Lacépède, Cérutti, Hérault de Séchelles, Gouvion, aide-de-camp de La Fayette.

Les élections de département occupèrent peu l'attention. L'Assemblée nationale avait épuisé le pays de caractères et de talents. L'ostracisme qu'elle s'était imposé abandonnait la France aux talents secondaires. On se passionnait peu pour des hommes inconnus. La considération publique s'attachait davantage aux noms qui allaient disparaître. Un pays n'a pas deux renommées : celle de la France s'en allait avec les membres de l'assemblée dissoute, une autre France allait surgir.

LIVRE IV.

Députation de la Gironde. — Agitation dans les clubs. — Orateurs en plein air. — Translation au Panthéon des restes mortels de Voltaire. — Appréciation de ses écrits et de son caractère. — Révision par l'Assemblée nationale de la constitution. — Le roi accepte la constitution.

I.

Cependant un mouvement d'opinion nouvelle commençait à se faire pressentir du côté du Midi. Bordeaux fermentait. Le département de la Gironde venait de nommer à la fois tout un parti politique dans les douze citoyens qui composaient sa députation. Ce département, éloigné du centre, allait prendre d'un seul coup l'empire de l'opinion et de l'éloquence. Les noms jusque-là obscurs de Ducos, de Guadet, de Grangeneuve, de Gensonné, de Vergniaud, allaient grandir avec les orages et avec les malheurs de leur patrie. Ils étaient destinés à imprimer à la Révolution indécise un mouvement devant lequel elle hésitait encore et à la précipiter dans la république. Pourquoi cette impulsion devait-elle

venir du département de la Gironde et non de Paris? On ne peut que conjecturer en pareille matière. Cependant l'esprit républicain devait peut-être éclater plutôt à Bordeaux qu'à Paris, où la présence et l'action d'une cour énervaient depuis des siècles l'indépendance des caractères et l'austérité des principes qui sont les bases du sentiment civique. Les états de Languedoc et les habitudes qui résultent de l'administration d'une province gouvernée par elle-même, devaient prédisposer les mœurs de la Gironde à un gouvernement électif et fédératif.

Bordeaux était un pays parlementaire. Les parlements avaient nourri partout l'esprit de résistance et créé souvent l'esprit de faction contre la royauté. Bordeaux était une ville de commerce. Le commerce, qui a besoin de la liberté par intérêt, finit par en contracter le sentiment. Bordeaux était la ville coloniale, la grande échelle de l'Amérique en France. Les rapports constants de sa marine marchande avec les Américains avaient importé dans la Gironde l'enthousiasme des institutions libres. Enfin, Bordeaux était une terre mieux et plus tôt exposée aux rayons de la philosophie que le centre de la France. La philosophie y avait germé d'elle-même avant de germer à Paris. Bordeaux était le pays de Montaigne et de Montesquieu, ces deux grands républicains de la pensée française. L'un avait librement sondé les dogmes religieux, l'autre les institutions politiques.

Le président Dupaty y avait fomenté, depuis, l'enthousiasme de la philosophie nouvelle. Bordeaux, de plus, était une terre à moitié romaine où les traditions de la liberté et du *Forum romain* s'étaient perpétuées dans le barreau. Un certain souffle de l'antiquité y animait les âmes et y enflait les paroles. Bordeaux était républicain par éloquence encore plus que par opinion. Il y avait un peu de l'emphase latine jusque dans son patriotisme. La république devait naître dans le berceau de Montaigne et de Montesquieu.

II.

Ce moment des élections fut le signal d'une lutte plus acharnée de la presse périodique. Les journaux ne suffisaient pas. On fit crier les opinions dans les rues par des colporteurs, et on inventa les *journaux-affiches*, placardés contre les murs de Paris et groupant le peuple au coin des rues devant ces tribunes de carrefour. Des orateurs nomades, inspirés ou soldés par les différents partis, s'y tenaient en permanence et commentaient tout haut ces écrits passionnés. Loustalot dans les *Révolutions de Paris*, journal fondé par Prudhomme et continué tour à tour par Chaumette et Fabre-d'Églantine; Marat dans le *Publiciste* et dans l'*Ami du peuple*, Brissot dans le *Patriote français*, Gorsas dans le *Courrier de Versailles*, Condorcet dans la *Chronique de Paris*, Cérutti dans

la *Feuille villageoise*, Camille Desmoulins dans les *Discours de la lanterne* et dans les *Révolutions du Brabant*, Fréron dans l'*Orateur du peuple*, Hébert et Manuel dans le *Père Duchesne*, Carra dans les *Annales patriotiques*, Fleydel dans l'*Observateur*, Laclos dans le *Journal des Jacobins*, Fauchet dans la *Bouche de fer*, Royou dans l'*Ami du roi*, Champcenetz, Rivarol dans les *Actes des apôtres*, Suleau et André Chénier dans plusieurs feuilles royalistes ou modérées, agissaient en tout sens et se disputaient l'esprit du peuple. C'était la tribune antique transportée au domicile de chaque citoyen et appropriant son langage à toutes les classes, même aux plus illettrées. La colère, le soupçon, la haine, l'envie, le fanatisme, la crédulité, l'injure, la soif du sang, les paniques soudaines, la démence et la raison, la révolte et la fidélité, l'éloquence et la sottise avaient chacun leur organe dans ce concert de toutes les passions civiles. La ville s'enivrait tous les soirs de ces passions fermentées. Tout travail était ajourné. Son seul travail, c'était le trône à surveiller, les complots réels ou imaginaires de l'aristocratie à prévenir, la patrie à sauver. Les vociférations des colporteurs de ces feuilles publiques, les chants patriotiques des Jacobins sortant des clubs, les rassemblements tumultueux, les convocations aux cérémonies patriotiques, les terreurs factices sur les subsistances, tenaient les masses de la ville et des

faubourgs dans une continuelle tension. La pensée publique ne laissait dormir personne. L'indifférence eût semblé trahison. Il fallait feindre la fureur pour être à la hauteur de l'esprit public. Chaque circonstance accroissait les pulsations de cette fièvre. La presse la soufflait dans toutes les veines de la nation. Son langage tenait déjà du délire. La langue s'avilissait jusqu'au cynisme. Elle empruntait à la populace même ses proverbes, sa trivialité, ses obscénités, ses rudesses et jusqu'à ces jurements dont elle entrecoupe ses paroles comme pour assener avec plus de force les coups de l'injure dans l'oreille de ceux qu'elle hait. Danton, Hébert et Marat furent les premiers qui prirent ce ton, ces gestes et ces jurements de la plèbe pour la flatter par l'imitation de ses vices. Robespierre ne descendit jamais jusque-là. Il ne s'emparait pas du peuple par ses vils instincts, mais par sa raison. Le fanatisme qu'il lui inspirait dans ses discours avait au moins la décence des grandes pensées. Il le dominait par le respect et dédaignait de le capter par la familiarité. Plus il descendait dans la confiance des masses, plus il affectait dans ses paroles l'élévation philosophique et le ton austère de l'homme d'État. On sentait dans ses provocations les plus radicales que, s'il voulait renouveler l'ordre social, il ne voulait pas en corrompre les éléments, et qu'à ses yeux émanciper le peuple ce n'était pas le dégrader.

III.

C'est à cette même époque que l'Assemblée nationale ordonna la translation des restes de Voltaire au Panthéon. C'était la philosophie qui se vengeait des anathèmes dont on avait poursuivi la cendre du grand novateur. Le corps de Voltaire, mort à Paris en 1778, avait été transporté, la nuit, et furtivement, par son neveu, dans l'église de l'abbaye de Sellières en Champagne. Quand la nation vendit cette abbaye, les villes de Troyes et de Romilly se disputèrent la gloire de posséder et d'honorer les restes de l'homme du siècle. La ville de Paris, où il avait rendu le dernier soupir, revendiqua son droit de capitale et adressa à l'Assemblée nationale une pétition pour demander que le corps de Voltaire lui fût rendu et fût déposé au Panthéon, cette cathédrale de la philosophie. L'Assemblée accueillit avec transport l'idée de cet hommage, qui faisait remonter la liberté à sa source. « Le peuple lui doit son affran- » chissement, » dit Regnauld de Saint-Jean-d'Angély. « En lui donnant la lumière, il lui a donné » l'empire. On n'enchaîne les nations que dans les » ténèbres. Quand la raison vient éclairer la honte » de leurs fers, elles rougissent de les porter et elles » les brisent. »

Le 11 juillet, le département et la municipalité

allèrent en cérémonie à la barrière de Charenton recevoir le corps de Voltaire. On le déposa sur l'emplacement de la Bastille, comme le conquérant sous son trophée. On éleva le cercueil de l'exilé aux regards de la foule. On lui forma un piédestal avec des pierres arrachées aux fondements de cette forteresse des anciennes tyrannies. Voltaire mort triomphait ainsi des pierres qui l'avaient emprisonné vivant. On lisait sur une de ces pierres la réparation que le siècle faisait aux idées : « *Reçois en ce lieu, où t'en-* » *chaîna le despotisme, les honneurs que te décerne ta* » *patrie.* »

IV.

Le jour suivant, par un soleil éclatant, qui vint dissiper les nuages d'une nuit pluvieuse, un peuple innombrable vint faire cortége au char qui portait Voltaire au Panthéon. Ce char était traîné par douze chevaux blancs, attelés sur quatre de front; les rênes de ces chevaux, aux crinières tressées d'or et de fleurs, étaient tenues par des hommes vêtus du costume antique, comme dans les médailles des triomphateurs. Ce char portait un lit funèbre sur lequel on voyait, étendue et couronnée, l'image du philosophe. L'Assemblée nationale, le département, la municipalité, les corps constitués, la magistrature et l'armée entouraient, précédaient ou suivaient le sarcophage. Les boulevards, les rues, les places

publiques, les fenêtres, les toits des maisons, les branches même des arbres ruisselaient de peuple. Tous les regards se portaient sur ce char. La pensée nouvelle sentait que c'était sa victoire qui passait et que la philosophie restait maîtresse du champ de bataille.

Malgré l'appareil profane et théâtral de cette pompe, on lisait sur les physionomies le recueillement de l'idée et la joie intérieure d'un triomphe intellectuel. De nombreux détachements de cavalerie ouvraient la marche. Ils semblaient mettre désormais les armes mêmes au service de l'intelligence. Les tambours venaient ensuite, voilés de crêpes et battant des charges funèbres, auxquelles se mêlaient des salves d'artillerie des canons qui roulaient derrière eux. Les élèves des colléges de Paris, les sociétés patriotiques, les bataillons de la garde nationale, les ouvriers d'imprimerie, les ouvriers employés à la démolition de la Bastille, portant, les uns, une *presse ambulante*, qui frappait en marchant des hommages à la mémoire de Voltaire; les autres, les chaînes, les carcans, les verrous et les boulets trouvés dans les cachots ou dans les arsenaux des prisons d'État; d'autres enfin, les bustes de Voltaire, de Rousseau, de Mirabeau, se pressaient entre l'armée et le peuple. Sur un brancard, on voyait étalé le procès-verbal des électeurs de 89, cette *hégire* de l'insurrection. Sur un autre pavois, les citoyens du

faubourg Saint-Antoine montraient un plan en relief de la Bastille, le drapeau du donjon et une jeune fille vêtue en amazone, qui avait combattu avec eux au siége de cette place forte. Des piques, surmontées du bonnet phrygien de la liberté, se dressaient çà et là au-dessus des têtes de cette multitude. On lisait sur un écriteau porté au bout d'une de ces piques : « *De ce fer naquit la liberté.* »

Tous les acteurs et toutes les actrices des théâtres de Paris suivaient la statue de celui qui les avait inspirés pendant soixante ans. Les titres de ses principaux ouvrages étaient gravés sur les faces d'une pyramide qui représentait son immortalité. Sa statue, dorée et couronnée de laurier, était portée par des citoyens revêtus des costumes des peuples et des âges dont il avait peint les mœurs. Une cassette, également dorée, renfermait les soixante-dix volumes de ses œuvres. Les membres des corps savants et des principales académies du royaume environnaient cette arche de la philosophie. De nombreux orchestres, les uns ambulants, les autres distribués sur la route du cortége, saluaient de symphonies éclatantes le passage du char et remplissaient l'air de l'enthousiasme harmonieux de cette multitude. Ce cortége faisait des stations à la porte des principaux théâtres; on chantait des hymnes à la gloire de son génie, et on se remettait en marche. Arrivé ainsi sur le quai qui portait le nom de Vol-

taire, le char s'arrêta devant la maison de M. de Villette, où Voltaire était mort et où l'on avait gardé son cœur. Des arbres verts, des guirlandes de feuillages et des couronnes de roses décoraient la façade de cette maison. On y lisait cette inscription célèbre : « *Son esprit est partout et son cœur est ici.* » De jeunes filles vêtues de blanc et le front couronné de fleurs couvraient les gradins d'un amphithéâtre élevé devant la maison. Madame de Villette, dont Voltaire avait été le second père, dans tout l'éclat de la beauté et dans tout l'attendrissement de ses larmes, s'avança au milieu d'elles et déposa la plus belle des couronnes, la couronne filiale, sur le front du grand homme. Des strophes du poète Chénier, un des hommes qui nourrissait le plus et qui conserva jusqu'à sa mort le culte de Voltaire, éclatèrent à ce moment, revêtues des sons religieux de la musique. Madame de Villette et les jeunes filles de l'amphithéâtre descendirent dans la rue, semée de fleurs, et marchèrent devant le char. Le Théâtre-Français, qui était alors dans le faubourg Saint-Germain, avait fait de son péristyle un arc de triomphe. Sur chacune des colonnes était incrusté un médaillon renfermant, en lettres de bronze doré, le titre des principaux drames du poète. On lisait sur le piédestal de sa statue, érigée devant la porte du théâtre : « *Il fit* IRÈNE *à* » *quatre-vingt-trois ans, à dix-sept ans il fit* ŒDIPE. »

L'immense procession qui escortait cette gloire

posthume n'arriva au Panthéon qu'à dix heures du soir. Le jour n'avait pas été assez long pour ce triomphe. Le cercueil de Voltaire fut déposé entre Descartes et Mirabeau. C'était la place prédestinée à ce génie intermédiaire entre la philosophie et la politique, entre la pensée et l'action.

Cette apothéose de la philosophie moderne, au milieu des grands événements qui agitaient l'esprit public, montrait assez que la Révolution se comprenait elle-même et qu'elle voulait être l'inauguration des deux grands principes représentés par ce cercueil : l'intelligence et la liberté! C'était l'intelligence qui entrait en triomphatrice, sur les ruines des préjugés de naissance, dans la ville de Louis XIV. C'était la liberté qui prenait possession de la ville et du temple de sainte Geneviève. Les cercueils de deux cultes et de deux âges allaient se combattre jusque dans les tombeaux. La philosophie, timide jusque-là, révélait sa dernière pensée : faire changer de grands hommes à la vénération du siècle.

V.

Voltaire, ce génie sceptique de la France moderne, résumait admirablement en lui la double passion de ce peuple dans un pareil moment : la passion de détruire et le besoin d'innover, la haine des préjugés et l'amour de la lumière. Il devait être le drapeau de

la destruction. Ce génie, non pas le plus haut mais le plus vaste de la France, n'a encore été jugé que par ses fanatiques ou par ses ennemis. L'impiété déifiait jusqu'à ses vices; la superstition anathématisait jusqu'à ses qualités; enfin le despotisme, quand il pesa sur la France, sentit qu'il fallait détrôner Voltaire de l'esprit national, pour y réinstaller la tyrannie. Napoléon paya, pendant quinze ans, des écrivains et des journaux chargés de dégrader, de salir et de nier le génie de Voltaire. Il haïssait ce nom, comme la force hait l'intelligence. Tant que la mémoire de Voltaire n'était pas éteinte, il ne se sentait pas en sécurité. La tyrannie a besoin des préjugés, comme le mensonge a besoin des ténèbres. L'Église restaurée ne pouvait pas non plus laisser briller cette gloire; elle avait le droit de condamner Voltaire, mais non de le nier.

Si l'on juge les hommes par ce qu'ils ont fait, Voltaire est incontestablement le plus puissant des écrivains de l'Europe moderne. Nul n'a produit, par la seule force du génie et par la seule persévérance de la volonté, une si grande commotion dans les esprits. Sa plume a soulevé tout un vieux monde et ébranlé plus que l'empire de Charlemagne, l'empire presque européen d'une religion. Son génie n'était pas la force, c'était la clarté. Dieu ne l'avait pas destiné à embraser les objets, mais à les éclairer. Partout où il entrait, il portait le jour. La raison, qui n'est que lu-

mière, devait en faire d'abord son poëte, son apôtre après, son idole enfin.

VI.

Voltaire était né plébéien dans une rue obscure du vieux Paris. Pendant que Louis XIV et Bossuet régnaient, dans les pompes du pouvoir absolu et du catholicisme, à Versailles, le Moïse de l'incrédulité grandissait inconnu tout près d'eux. Les secrets de la destinée semblent ainsi se jouer des hommes. On ne les soupçonne qu'après qu'ils ont éclaté. Le trône et l'autel avaient atteint leur apogée en France. Le duc d'Orléans, régent, gouvernait un interrègne. C'était un vice à la place d'un autre : la faiblesse au lieu de l'orgueil. Ce vice était doux et facile. La corruption se vengeait de l'austérité des dernières années, sous Tellier et madame de Maintenon. Voltaire, précoce par l'audace comme par le talent, commençait à jouer avec ces armes de la pensée dont il devait faire plus tard un si terrible usage. Le régent, qui ne se doutait pas du danger, le laissait faire, et ne réprimait que pour la forme quelques témérités d'esprit excessives, dont il riait en les punissant. L'incrédulité de cette époque naissait dans la débauche, au lieu de naître dans l'examen. L'indépendance de pensée était un libertinage des mœurs plus qu'une conclusion d'esprit. Il y avait du vice dans

l'irréligion. Voltaire s'en ressentit toujours. Sa mission commença par le rire et par la souillure des choses saintes, qui ne doivent être touchées qu'avec respect, même quand on les brise. De là la légèreté, l'ironie, trop souvent le cynisme, dans le cœur et sur les lèvres de l'apôtre de la raison. Son voyage en Angleterre donna de l'assurance à son incrédulité. Il n'avait connu en France que des libertins d'esprit, il crut trouver à Londres des philosophes. Il se passionna pour la raison, comme on se passionne pour une nouveauté; il eut l'enthousiasme de la découverte. Dans une nature aussi active que la nature française, cet enthousiasme et cette haine ne restèrent pas spéculatifs comme dans une intelligence du Nord. A peine persuadé, il voulut persuader à son tour. Sa vie entière devint une action multiple tendue vers un seul but : l'abolition de la théocratie et l'établissement de la tolérance et de la liberté dans les cultes. Il y travailla avec tous les dons que Dieu avait faits à son génie; il y travailla même avec le mensonge, la ruse, le dénigrement, le cynisme et l'immoralité d'esprit; il y employa toutes les armes, même celles que le respect de Dieu et des hommes interdit aux sages; il mit sa vertu, son honneur, sa gloire à ce renversement. Son apostolat de la raison eut trop souvent les formes d'une profanation de la piété. Au lieu d'éclairer le temple, il le ravagea.

Du jour où il eut résolu cette guerre contre le christianisme, il chercha des alliés contre lui. Sa liaison avec le roi de Prusse, Frédéric II, n'eut pas d'autre cause. Il lui fallait des trônes pour s'appuyer contre le sacerdoce. Frédéric, qui partageait sa philosophie, et qui la poussait plus loin, jusqu'à l'athéisme et jusqu'au mépris des hommes, fut le Denys de ce moderne Platon. Louis XV, qui avait intérêt à se tenir dans des rapports de bienveillance avec la Prusse, n'osa pas sévir contre un homme que ce roi avouait pour ami. Voltaire redoubla d'audace à l'abri de ce sceptre. Il mit les trônes à part, et sembla les intéresser à son entreprise en affectant de les émanciper de la domination de Rome. Il consentit à livrer aux rois la liberté civile des peuples, pourvu qu'ils l'aidassent à conquérir la liberté des consciences. Il affecta même, et il eut peut-être, le culte de la puissance absolue des rois. Il poussa le respect envers eux jusqu'à l'adoration de leurs faiblesses; il avait excusé les vices du grand Frédéric; il agenouilla la philosophie devant les maîtresses de Louis XV. Semblable à la courtisane de Thèbes, qui bâtit une des pyramides d'Égypte du fruit de ses débauches, Voltaire ne rougit d'aucune prostitution de son génie, pourvu que le salaire de ses complaisances lui servît à acheter des ennemis au Christ. Il en enrôla par milliers dans toute l'Europe et surtout en France. Les rois se souvenaient encore du moyen

âge et des trônes outragés par les papes. Ils ne voyaient pas sans ombrage et sans haine secrète ce clergé aussi puissant qu'eux sur les peuples, qui, sous le titre de cardinaux, d'aumôniers, d'évêques ou de confesseurs, dictait ses croyances jusque dans les cours. Les parlements, ce clergé civil, corps redoutable aux souverains eux-mêmes, détestaient le corps du clergé tout en protégeant la foi de leurs arrêts. La noblesse guerrière, corrompue, ignorante, penchait tout entière vers l'incrédulité qui la délivrait d'une morale. Enfin, la bourgeoisie lettrée ou savante préludait à l'émancipation du tiers état par l'insurrection de la pensée. Tels étaient les éléments de la révolution religieuse. Voltaire s'en empara à l'heure juste, avec ce coup d'œil de la passion, qui voit plus clair que le génie lui-même. A un siècle enfant, léger et irréfléchi, il ne présenta pas la raison sous la forme austère d'une philosophie, mais sous la forme d'une liberté facile des idées et d'une ironie moqueuse. Il n'aurait pas réussi à faire penser son temps, il réussissait à le faire sourire. Il n'attaqua jamais en face, ni à visage découvert, pour ne pas mettre les lois contre lui et pour éviter le bûcher de Servet. Ésope moderne, il attaqua sous des noms supposés la tyrannie qu'il voulait détruire. Il cacha sa haine dans le drame, dans la poésie légère, dans le roman, dans l'histoire et jusque dans les facéties. Son génie fut une perpétuelle allusion comprise de

tout son siècle, mais insaisissable à ses ennemis. Il frappait en cachant sa main. Mais ce combat d'un homme contre un sacerdoce, d'un individu contre une institution, d'une vie contre dix-huit siècles, ne fut pourtant pas sans audace.

VII.

Il y a une grande puissance de conviction et de dévouement à l'idée, dans cette lutte d'un seul contre une multitude. Braver à la fois, sans autre parti que sa raison individuelle, le respect humain, cette lâcheté de l'esprit déguisée en respect de l'erreur; affronter les haines de la terre et les anathèmes de l'Église, ce fut l'héroïsme de Voltaire. Il exposa son nom; il le dévoua, et pendant sa vie et après sa mort. Il se résigna à de longs exils en échange de la liberté de combattre. Il se séquestra volontairement des hommes pour que leur pression ne gênât pas en lui sa pensée. A quatre-vingts ans, infirme et se sentant mourir, il fit plusieurs fois ses préparatifs, à la hâte, pour aller combattre encore et expirer loin du toit de sa vieillesse. La verve intarissable de son esprit ne se glaça pas un seul moment. Il porta la gaieté jusqu'au génie, et sous cette plaisanterie de toute sa vie on sent une puissance sérieuse de persévérance et de conviction. Ce fut le caractère de ce grand homme. La verve lumineuse de sa pensée a

trop caché la profondeur du dessein. Sous la plaisanterie et sous le rire, on n'a pas assez reconnu la constance. Il souffrait en riant et voulait souffrir, dans l'absence de sa patrie, dans ses amitiés perdues, dans son nom flétri, dans sa mémoire maudite. Il accepta tout en vue du triomphe de l'indépendance de la raison humaine. Le dévouement ne change point de valeur en changeant de cause; ce fut là sa vertu devant la postérité. Il ne fut pas la vérité, mais il fut son précurseur, et marcha devant elle. Une chose lui manqua : ce fut l'amour de Dieu. Il le voyait par l'esprit, il haïssait les formes que les âges passés lui avaient associées et adoraient à sa place. Il déchirait avec colère les nuages qui dans sa conviction empêchaient l'idée divine de rayonner sur les hommes, mais son culte était plutôt de la haine contre l'erreur que de la foi dans la divinité. Le sentiment religieux, ce résumé sublime de la pensée humaine, cette raison qui s'allume par l'enthousiasme pour monter à Dieu comme une flamme et pour se réunir à lui dans l'unité de la création avec le créateur, du rayon avec le foyer, Voltaire ne le nourrissait pas dans son âme. De là les résultats de sa philosophie. Elle ne créa ni morale, ni culte, ni charité; elle ne fit que décomposer et détruire. Négation froide, corrosive et railleuse, elle agissait à la façon du poison, elle glaçait, elle tuait; elle ne vivifiait pas. Aussi ne produisit-elle pas, même

contre ces erreurs, qui n'étaient que l'alliage humain d'une pensée divine, tout l'effet qu'elle devait produire. Elle fit des sceptiques au lieu de faire des croyants. La réaction chrétienne fut prompte et générale. Il en devait être ainsi. L'impiété vide l'âme de ses erreurs sacrées, mais elle ne remplit pas le cœur de l'homme. Jamais l'impiété seule ne ruinera un culte. Il faut une foi pour remplacer une foi. Il n'est pas donné à l'irréligion de détruire une religion sur la terre. Il n'y a qu'une religion plus lumineuse qui puisse véritablement triompher d'une religion altérée en la remplaçant. La terre ne peut pas rester sans autel, et Dieu seul est assez fort contre Dieu.

VIII.

Ce fut le 5 août 1791, premier anniversaire de cette nuit fameuse du 4 août 1790, pendant laquelle s'écroula la féodalité, que l'Assemblée nationale commença la révision de la constitution. C'était un acte imposant et solennel que ce coup d'œil d'ensemble jeté par des législateurs au terme de leur carrière sur les ruines qu'ils venaient de semer dans leur route et sur les fondations qu'ils venaient de jeter. Mais combien différente était leur disposition d'esprit en ce moment de celle où ils étaient en commençant ce grand ouvrage! ils l'avaient entrepris avec l'enthousiasme de l'idéal, ils le revoyaient avec

les mécomptes et la tristesse de la réalité. L'Assemblée nationale s'était ouverte aux acclamations d'un peuple unanime dans ses espérances, elle allait se fermer au bruit des récriminations de tous les partis. Le roi était captif, les princes émigrés, le clergé divisé en schisme, la noblesse en fuite, le peuple en sédition. Necker s'était évanoui dans sa popularité. Mirabeau était mort, Maury était muet; Cazalès, Lally, Mounier avaient déserté leur œuvre. Deux ans avaient emporté plus d'hommes et plus de choses qu'une génération n'en emporte en temps ordinaire. Les grandes voix de 89, inspirées de philosophie et d'espérances, ne retentissaient plus sous ces voûtes. Les premiers rangs étaient tombés. Les hommes du second ordre allaient combattre à leur place. Intimidés, découragés, repentants, ils n'avaient ni le génie de servir l'impulsion du peuple ni la puissance de lui résister. Barnave avait retrouvé sa vertu dans sa sensibilité; mais la vertu qui vient tard est comme l'intelligence qui vient après coup, elle ne sert qu'à nous faire mesurer la profondeur de nos fautes. En révolution on ne se repent pas, on expie. Barnave, qui aurait pu sauver la monarchie s'il s'était joint à Mirabeau, allait commencer son expiation. Robespierre était à Barnave ce que Barnave avait été pour Mirabeau. Mais Robespierre, plus puissant que Barnave, au lieu d'agir au gré d'une passion mobile comme la jalousie, agissait sous l'impulsion d'une

idée fixe et d'une implacable théorie. Barnave n'avait eu qu'une faction derrière lui; Robespierre avait tout un peuple.

IX.

Dès les premières séances, Barnave essaya de raffermir autour de la constitution l'opinion ébranlée par Robespierre et ses amis. Il le fit avec des ménagements qui attestaient déjà la faiblesse de sa situation sous le courage de ses paroles. « On attaque le » travail de votre comité de constitution, » dit-il. « Il n'existe contre notre ouvrage que deux natures » d'opposition : ceux qui, jusqu'à présent, se sont » montrés constamment les ennemis de la Révolution; » les ennemis de l'égalité qui détestent notre œuvre » parce qu'elle est la condamnation de leur aristocra- » tie. Une autre classe, cependant, se montre hostile » à la constitution. Je la divise en deux espèces très- » distinctes. L'une est celle des hommes qui, dans » l'opinion intime de leur conscience, donnent la » préférence à un autre gouvernement, qu'ils dégui- » sent plus ou moins dans leur langage, et cher- » chent à enlever à notre constitution monarchique » toutes les forces qui pourraient retarder l'avénement » de la république. Je déclare que ceux-là, je ne les » attaque point. Quiconque a une opinion politique » pure a le droit de l'énoncer. Mais nous avons une » autre classe d'ennemis. Ce sont les ennemis de tout

» gouvernement. Celle-là, si elle se montre oppo- » sante, ce n'est pas parce qu'elle préfère la républi- » que à la monarchie, la démocratie à l'aristocratie; » c'est parce que tout ce qui fixe la machine politi- » que, tout ce qui est l'ordre, tout ce qui met à sa » place l'homme probe et l'homme improbe, l'homme » honnête et le calomniateur, lui est contraire et » odieux » (des applaudissements prolongés éclatent dans la majorité de la gauche). « Voilà, Messieurs, » poursuit Barnave, « voilà quels sont ceux » qui ont combattu le plus notre travail. Ils ont cher- » ché de nouvelles ressources de révolution, parce » que la révolution fixée par nous leur échappait. » Ce sont ces hommes qui, en changeant le nom des » choses, en mettant des sentiments en apparence » patriotiques à la place des sentiments de l'hon- » neur, de la probité, de la pureté, en s'asseyant » même aux places les plus augustes avec un mas- » que de vertu, ont cru qu'ils en imposeraient à » l'opinion publique et se sont coalisés avec quel- » ques écrivains... » (les applaudissements redoublent et tous les yeux se fixent sur Robespierre et Brissot). « Si nous voulons que notre constitution » s'exécute, si vous voulez que la nation, après vous » avoir dû l'espérance de la liberté, car ce n'est en- » core que l'espérance » (murmures de mécontentement), « vous doive la réalité, la prospérité, le bon- » heur, la paix, attachons-nous à la simplifier, en

» donnant au gouvernement, je veux dire à tous les
» pouvoirs établis par cette constitution, le degré de
» force, d'action, d'ensemble qui lui est nécessaire
» pour mouvoir la machine sociale et pour conserver
» à la nation la liberté que vous lui avez donnée...
» Si le salut de la patrie vous est cher, prenez garde
» à ce que vous allez faire. Bannissons surtout d'in-
» justes défiances qui ne peuvent être utiles qu'à nos
» ennemis, quand ils pourront croire que cette Assem-
» blée nationale, que cette constante majorité, à la
» fois hardie et sage, qui leur a tant imposé depuis
» le départ du roi, est prête à s'évanouir devant les
» divisions artistement fomentées par des soupçons
» perfides... » (on applaudit encore). « Vous verriez
» renaître, n'en doutez pas, les désordres, les déchi-
» rements dont vous êtes lassés et dont le terme de
» la Révolution doit être aussi le terme ; vous verriez
» renaître à l'extérieur des espérances, des projets,
» des tentatives que nous bravons hautement, parce
» que nous sentons nos forces et que nous sommes
» unis, parce que nous savons que tant que nous
» sommes unis on ne les entreprendra pas, et que si
» l'extravagance osait le tenter, ce sera toujours à sa
» honte. Mais les tentatives qui s'effectueraient et
» sur le succès desquelles on pourrait compter avec
» quelque vraisemblance, une fois que, divisés entre
» nous, ne sachant à qui nous devons croire, nous
» nous supposons des projets divers quand nous

» n'avons que les mêmes projets, des sentiments » contraires quand chacun de nous a dans son » cœur le témoignage de la pureté de son collè- » gue, quand deux ans de travaux entrepris en- » semble, quand des preuves consécutives de cou- » rage, quand des sacrifices que rien ne peut payer, » si ce n'est la satisfaction de soi-même..... » Ici la voix de Barnave expire dans les applaudissements de la majorité, et l'Assemblée, électrisée, semble un instant unanime dans son sentiment monarchique.

X.

Dans la séance du 25 août, l'Assemblée discuta l'article de la constitution portant que les membres de la famille royale ne pourraient exercer les droits de citoyen. Le duc d'Orléans monta à la tribune pour protester contre cet article, et déclara, au milieu des applaudissements et des murmures, que, s'il était adopté, il lui restait le droit d'opter entre le titre de citoyen français et son droit éventuel au trône, et que, dans ce cas, il renonçait au trône. Sillery, l'ami et le confident de ce prince, prit la parole après lui et combattit avec une habile éloquence les conclusions du comité. Ce discours, plein d'allusions transparentes à la situation du duc d'Orléans, fut le seul acte d'ambition directe tenté par le parti de ce prince. Sillery commença par répondre en face

aux paroles de Barnave. « Qu'il me soit permis, » dit-il, « de gémir sur le déplorable abus que quel- » ques orateurs ont fait de leur talent. Quel étrange » langage! On cherche à vous faire entendre qu'il y » a ici des factieux, des anarchistes, des ennemis » de l'ordre, comme si l'ordre ne pouvait exister » qu'en satisfaisant l'ambition de quelques indivi- » dus!... On vous propose d'accorder à tous les in- » dividus de la famille royale le titre de prince, et » de les priver des droits de citoyen! Quelle incon- » séquence et quelle ingratitude! Vous déclarez le » titre de citoyen français le plus beau des titres, et » vous proposez de l'échanger contre le titre de » prince, que vous avez supprimé comme contraire » à l'égalité! Les parents du roi qui sont restés en » France n'ont-ils pas constamment montré le pa- » triotisme le plus pur? Quels services n'ont-ils pas » rendus à la cause publique par leur exemple et » par leurs sacrifices! N'ont-ils pas d'eux-mêmes ab- » juré leurs titres pour un seul, pour celui de ci- » toyen? et vous proposez de les en dépouiller! » Quand vous avez supprimé le titre de prince, » qu'est-il arrivé? Les princes fugitifs ont fait une » ligue contre la patrie; les autres se sont rangés » avec nous. Si on rétablit aujourd'hui le titre de » prince, on accorde aux ennemis de la patrie tout » ce qu'ils ambitionnent, on enlève aux parents du » roi patriote tout ce qu'ils estiment!... Je vois le

» triomphe et la récompense du côté des princes » conspirateurs, je vois la punition de tous les sa- » crifices du côté des princes populaires. On prétend » qu'il est dangereux d'admettre dans le corps légis- » latif des membres de la famille royale. On établit » donc, dans cette hypothèse, qu'à l'avenir tous les » individus de la famille royale seront à perpétuité » des courtisans vendus, ou des factieux! Cepen- » dant, n'est-il pas possible de supposer qu'il s'en » trouve aussi de patriotes? Est-ce ceux-là que vous » voulez flétrir? Vous condamnez les parents du roi » à haïr la constitution et à conspirer contre une » forme de gouvernement qui ne leur laisse le choix » qu'entre le rôle de courtisans ou le rôle de conspi- » rateurs!... Voyez, au contraire, ce qu'il est pos- » sible d'en attendre, si l'amour de la patrie les » enflamme. Jetez vos regards sur un des rejetons » de cette race que l'on vous propose d'exiler; à » peine sorti de l'enfance, il a déjà eu le bonheur de » sauver la vie à trois citoyens, au péril de la sienne. » La ville de Vendôme lui a décerné une couronne » civique. Malheureux enfant! sera-ce la dernière » que ta race obtiendra?... »

Les applaudissements dont ce discours fut constamment interrompu, et qui suivirent l'orateur longtemps après qu'il eut cessé de parler, prouvèrent que la pensée d'une dynastie révolutionnaire tentait déjà quelques âmes, et que, s'il n'existait pas

une faction d'Orléans, il ne manquait, du moins, qu'un chef pour la constituer. Robespierre, qui ne détestait pas moins une faction dynastique que la monarchie elle-même, vit avec terreur ce symptôme d'un pouvoir nouveau qui apparaissait dans l'éloignement. « Je remarque, » répondit-il, « qu'on s'oc-
» cupe trop des individus et pas assez de l'intérêt
» national. Il n'est pas vrai qu'on veuille dégrader
» les parents du roi. On ne veut pas les mettre au-
» dessous des autres citoyens; on veut les séparer
» du peuple par une marque honorifique. A quoi
» bon leur chercher des titres? Les parents du roi
» seront simplement les parents du roi. L'éclat du
» trône n'est pas dans ces vaniteuses dénominations.
» On ne peut pas impunément déclarer qu'il existe
» en France une famille quelconque au-dessus des
» autres; elle serait à elle seule la noblesse. Cette
» famille resterait au milieu de nous comme la ra-
» cine indestructible de cette noblesse que nous
» avons détruite : elle serait le germe d'une aristo-
» cratie nouvelle. » De violents murmures accueillirent ces protestations de Robespierre. Il fut obligé de s'interrompre et de s'excuser. « Je vois, » dit-il en finissant, « qu'il ne nous est plus permis de pro-
» fesser ici, sans être calomniés, les opinions que nos
» adversaires ont soutenues les premiers dans cette
» assemblée. »

XI.

Mais tout le nœud de la situation était dans la question de savoir si, la constitution une fois achevée, la nation se reconnaîtrait dans la constitution même le droit de la réviser et de la changer. Ce fut dans cette occasion que Malouet, quoique abandonné de son parti, tenta seul, et sans espérance, la restauration de l'autorité royale. Ce discours, digne du génie de Mirabeau, était l'acte d'accusation le plus terrible contre les excès du peuple et contre les égarements de l'Assemblée. La modération y tempérait la force; on sentait l'homme de bien sous l'orateur, et dans le législateur l'homme d'État. Quelque chose de l'âme sereine et stoïque de Caton respire dans ces paroles; mais l'éloquence politique est plus dans le peuple qui écoute que dans l'homme qui parle. La voix n'est rien sans le retentissement qui la multiplie. Malouet, déserté des siens, abandonné par Barnave, qui l'écoutait en gémissant, ne parlait plus que pour sa conscience; il ne combattait plus pour la victoire, mais pour son principe. Voici ce discours :

« On vous propose de déterminer l'époque et les » conditions de l'exercice d'un nouveau pouvoir » constituant; on vous propose de subir vingt-cinq » ans de désordre et d'anarchie avant d'avoir le » droit d'y remédier. Remarquez d'abord dans

» quelles circonstances on vous propose d'imposer
» silence aux réclamations de la nation sur ses nou-
» velles lois: c'est lorsque vous n'avez encore entendu
» que l'opinion de ceux dont ces nouvelles lois favo-
» risent les instincts et les passions; lorsque toutes
» les passions contraires sont subjuguées par la ter-
» reur ou par la force; c'est lorsque la France ne
» s'est encore expliquée que par l'organe de ses
» clubs !... Quand il a été question de suspendre
» l'exercice de l'autorité royale elle-même, que vous
» a-t-on dit à cette tribune? On vous a dit : *Nous*
» *aurions dû commencer la Révolution par là; mais*
» *nous ne connaissions pas notre force.* Ainsi, il ne
» s'agit pour vos successeurs que de mesurer leurs
» forces pour tenter de nouvelles entreprises... Tel
» est, en effet, le danger de faire marcher de front
» une révolution violente et une constitution libre.
» L'une ne s'opère que dans le tumulte des passions
» et des armes, l'autre ne peut s'établir que par des
» transactions amiables entre les intérêts anciens et
» les intérêts nouveaux » (on rit, on murmure, on
crie : Nous y voilà !). « On ne compte pas les voix,
» on ne discute pas les opinions pour faire une ré-
» volution. Une révolution est une tempête durant
» laquelle il faut serrer ses voiles ou être submergé.
» Mais, après la tempête, ceux qui en ont été battus,
» comme ceux qui n'en ont pas souffert, jouissent
» en commun de la sérénité du ciel. Tout redevient

» calme et pur sous l'horizon. Ainsi, après une ré-
» volution, il faut que la constitution, si elle est
» bonne, rallie tous les citoyens. Il ne faut pas qu'il
» y ait un seul homme dans le royaume qui puisse
» courir des dangers pour sa vie en s'expliquant
» franchement sur la constitution. Sans cette sécu-
» rité, il n'y a point de vœu certain, point de juge-
» ment, point de liberté; il n'y aura qu'un pouvoir
» prédominant, une tyrannie, populaire ou autre,
» jusqu'à ce que vous ayez séparé la constitution
» des mouvements de la révolution! Voyez tous ces
» principes de justice, de morale et de liberté que
» vous avez posés, accueillis avec des cris de joie
» et des serments redoublés, mais violés aussitôt
» avec une audace et des fureurs inouïes... C'est au
» moment où la plus sainte, où la plus libre des
» constitutions se proclame, que les attentats les plus
» horribles contre la liberté, contre la propriété, que
» dis-je! contre l'humanité et la conscience, se mul-
» tiplient et se perpétuent! Comment ce contraste ne
» vous effraie-t-il pas? Je vais vous le dire. Trompés
» vous-mêmes sur le mécanisme d'une société poli-
» tique, vous en avez cherché la régénération sans
» penser à sa dissolution; vous avez considéré comme
» un obstacle à vos vues le mécontentement des uns,
» et comme moyen l'exaltation des autres. En ne
» voulant que renverser des obstacles, vous avez
» renversé des principes et appris au peuple à tout

» braver. Vous avez pris les passions du peuple pour » auxiliaires. C'est élever un édifice en en sapant » les fondements. Je vous le répète donc, il n'y a » de constitution libre et durable, hors le despotisme, » que celle qui termine une révolution, et qu'on » propose, qu'on accepte, qu'on exécute par des » formes calmes, libres et totalement dissemblables » des formes de la révolution. Tout ce que l'on fait, » tout ce que l'on veut avec passion, avant d'être » arrivé à ce point de repos, soit que l'on commande » au peuple ou qu'on lui obéisse, soit qu'on veuille » le flatter, le tromper ou le servir, n'est que l'œuvre » du délire... Je demande donc que la constitution » soit librement et paisiblement acceptée par la ma» jorité de la nation et par le roi » (violents murmures). « Je sais qu'on appelle vœu national tout ce » que nous connaissons de projets d'adresse, d'ad» hésion, de serments, d'agitations, de menaces et » de violences » (explosion de colère)... « Oui, il » faut clore la révolution en commençant par anéantir » toutes les dispositions qui la violent : vos comités » des recherches, les lois sur les émigrants, les per» sécutions des prêtres, les emprisonnements arbi» traires, les procédures criminelles contre les ac» cusés sans preuves, le fanatisme et la domination » des clubs; — mais ce n'est pas encore assez... la » licence a fait tant de ravages... la lie de la nation » bouillonne si violemment » (explosion d'indignation

générale)... « Serions-nous donc la première nation » du monde qui prétendrions n'avoir pas de lie?... » L'insubordination effrayante des troupes, les trou- » bles religieux, le mécontentement des colonies qui » retentit déjà si lugubrement dans nos ports... Si » la révolution ne s'arrête et ne fait place à la con- » stitution, si l'ordre ne se rétablit à la fois partout, » l'État ébranlé s'agitera longtemps dans les convul- » sions de l'anarchie. Souvenez-vous de l'histoire » des Grecs, où une première révolution non ter- » minée en enfanta tant d'autres pendant une période » d'un demi-siècle! Souvenez-vous de l'Europe qui » surveille votre faiblesse et vos agitations, et qui » vous respectera si vous savez être libres dans » l'ordre, mais qui profitera de votre désordre contre » vous, si vous ne savez que vous affaiblir et l'épou- » vanter de votre anarchie!..... » Malouet demanda qu'en conséquence la constitution fût soumise au jugement du peuple et à la libre acceptation du roi.

XII.

Ces magnifiques paroles ne retentirent que comme un remords dans le sein de l'Assemblée. On les entendit avec impatience et l'on se hâta de les oublier. M. de La Fayette combattit en peu de mots la proposition de M. d'André, qui remettait à trente ans la révision de la constitution. L'Assemblée n'adopta ni

l'avis de d'André ni celui de La Fayette. Elle se contenta d'inviter la nation à ne faire usage que dans vingt-cinq ans de son droit de modifier la constitution. « Nous voilà donc arrivés à la fin de notre » longue et pénible carrière, » dit Robespierre. « Il » ne nous reste qu'à lui donner la stabilité et la durée. » Que nous parle-t-on de la subordonner à l'accep- » tation du roi ? Le sort de la constitution est indé- » pendant du vœu de Louis XVI. Je ne doute pas » qu'il ne l'accepte avec transport. Un empire pour » patrimoine, toutes les attributions du pouvoir exé- » cutif, quarante millions pour ses plaisirs person- » nels ; voilà ce que nous lui offrons ! N'attendons » pas, pour le lui offrir, qu'il soit éloigné de la ca- » pitale et entouré de funestes conseils. Offrons-le-lui » dans Paris. Disons-lui : Voilà le trône le plus » puissant de l'univers. Voulez-vous l'accepter ? Ces » rassemblements suspects, ce plan de dégarnir vos » frontières, les menaces de vos ennemis extérieurs, » les manœuvres de vos ennemis du dedans, tout » cela vous avertit de presser l'établissement d'un » ordre de choses qui rassure et fortifie les citoyens. » Si on délibère quand il faut jurer, si on peut at- » taquer encore notre constitution, après l'avoir » attaquée deux fois, que nous reste-t-il à faire ? » Reprendre ou nos armes ou nos fers... Nous avons » été envoyés, » ajouta-t-il en regardant le côté où siégeaient les Barnave et les Lameth, « pour con-

» stituer la nation, et non pour élever la fortune de » quelques individus, pour favoriser la coalition des » intrigants avec la cour et pour leur assurer le prix » de leur complaisance ou de leur trahison. »

XIII.

L'acte constitutionnel fut présenté au roi le 3 septembre 1791. Thouret rendit compte en ces termes à l'Assemblée nationale de cette solennelle entrevue entre la volonté vaincue d'un monarque et la volonté victorieuse de son peuple : « A neuf heures du soir » notre députation est sortie de cette salle. Elle s'est » rendue au château avec une escorte d'honneur » composée de nombreux détachements de garde » nationale et de gendarmerie. Elle a marché tou- » jours au bruit des applaudissements du peuple. » Elle a été reçue dans la salle du conseil, où le roi » s'était rendu accompagné de ses ministres et d'un » assez grand nombre de ses serviteurs. J'ai dit au » roi : Sire, les représentants de la nation viennent » présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui » consacre les droits imprescriptibles du peuple » français, qui rend au trône sa vraie dignité, et » qui régénère le gouvernement de l'empire. Le roi » a reçu l'acte constitutionnel et a répondu ainsi : » Je reçois la constitution que me présente l'Assem- » blée nationale; je lui ferai part de ma résolution

» dans le plus court délai qu'exige l'examen d'un » objet si important. Je me suis décidé à rester à » Paris. Je donnerai des ordres au commandant de » la garde nationale parisienne pour le service de ma » garde. Le roi a montré constamment un visage » satisfait. Par ce que nous avons vu et entendu, » tout nous présage que l'achèvement de la consti- » tution sera aussi le terme de la Révolution. » L'assemblée et les tribunes applaudirent à plusieurs reprises. C'était un de ces jours d'espérance publique où les factions rentrent dans l'ombre pour laisser briller la sérénité des bons citoyens.

La Fayette leva les consignes injurieuses qui faisaient des Tuileries une prison pour la famille royale. Le roi cessa d'être l'otage de la nation pour en redevenir le chef apparent. Il donna quelques jours à l'examen qu'il était censé faire de la constitution. Le 13, il adressa à l'Assemblée, par le ministre de la justice, un message concerté avec Barnave, dans lequel il s'exprimait ainsi : « J'ai examiné l'acte con- » stitutionnel, je l'accepte et je le ferai exécuter. Je » dois faire connaître les motifs de ma résolution. » Dès le commencement de mon règne, j'ai désiré la » réforme des abus, et dans tous mes actes j'ai pris » pour règle l'opinion publique. J'ai conçu le projet » d'assurer le bonheur du peuple sur des bases per- » manentes, et d'assujettir à des règles invariables » ma propre autorité. Ces intentions n'ont jamais

besoin de se réconcilier avec l'opinion publique, s'avança et dit : « Voici mes enfants ; nous accou-» rons tous, et nous partageons tous les sentiments » du roi. » Ces paroles rapportées à l'Assemblée préparèrent les cœurs au pardon que la royauté venait implorer. Le lendemain le roi parut à l'Assemblée. Il ne portait d'autre décoration que la croix de Saint-Louis, par déférence à un décret récent qui supprimait les autres ordres de chevalerie. Il se plaça à côté du président. L'Assemblée était debout. « Je » viens, » dit le roi, « consacrer ici solennellement » l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitu-» tionnel. Je jure d'être fidèle à la nation et à la » loi, et d'employer tout le pouvoir qui m'est dé-» légué à maintenir la constitution et à faire exé-» cuter les décrets. Puisse cette grande et mémorable » époque être celle du rétablissement de la paix et » devenir le gage du bonheur du peuple et de la » prospérité de l'empire ! » Les applaudissements unanimes de la salle et des tribunes, passionnés pour la liberté, mais affectueux pour le roi, témoignèrent que la nation entrait avec ivresse dans la conquête de sa constitution. « De longs abus, » répondit le président, « qui avaient longtemps triomphé des » bonnes intentions des meilleurs rois, opprimaient » la France. L'Assemblée nationale a rétabli les bases » de la prospérité publique. Ce qu'elle a voulu, la » nation le veut ; Votre Majesté ne voudra plus en

» vain le bonheur des Français. L'Assemblée natio-
» nale n'a plus rien à désirer, le jour où vous con-
» sommez dans son sein la constitution, en l'accep-
» tant. L'attachement des Français vous décerne la
» couronne; ce qui vous l'assure, c'est le besoin
» qu'une aussi grande nation aura toujours du pou-
» voir héréditaire. Qu'elle sera sublime dans l'his-
» toire, sire, cette régénération qui donne à la France
» des citoyens, aux Français une patrie, au roi un
» nouveau titre de grandeur et de gloire, et une
» nouvelle source de bonheur! »

XIV.

Le roi se retira, accompagné jusqu'aux Tuileries par l'Assemblée entière; ce cortége fendait avec peine un peuple immense qui poussait vers le ciel des acclamations de joie. Une musique militaire et des salves répétées d'artillerie apprenaient à la France que la nation et le roi, le trône et la liberté s'étaient réconciliés dans la constitution, et qu'après trois ans de luttes, d'agitations et d'ébranlements, le jour de la concorde s'était levé. Ces acclamations du peuple de Paris se propageaient dans tout l'empire. La France eut quelques jours de délire. L'espérance, qui attendrit le cœur des hommes, la ramena à ses anciens sentiments pour son roi. Ce prince et sa famille étaient sans cesse rappelés aux fenêtres de

leur palais, pour y recevoir les applaudissements de la foule. On voulait leur faire sentir combien l'amour du peuple est doux.

La proclamation de la constitution, le 18, eut le caractère d'une fête religieuse. Le Champ-de-Mars se couvrit des bataillons de la garde nationale; Bailly, maire de Paris, la municipalité, le département, les fonctionnaires publics, le peuple entier s'y rendirent. Cent et un coups de canon saluèrent la lecture de l'acte constitutionnel, faite à la nation du haut de l'autel de la patrie. Un seul cri de *Vive la nation!* proféré par trois cent mille voix, fut l'acceptation du peuple. Les citoyens s'embrassaient comme les membres d'une seule famille. Des aérostats, chargés d'inscriptions patriotiques, s'élevèrent, le soir, des Champs-Élysées, comme pour porter jusque dans les airs le témoignage de l'ivresse d'un peuple régénéré. Ceux qui les montaient lançaient d'en haut sur le peuple les feuilles du livre de la constitution. La nuit fut splendide d'illuminations. Des guirlandes de feu, courant d'arbre en arbre, traçaient, depuis la porte de l'Étoile jusqu'aux Tuileries, une avenue étincelante où se pressait la population de Paris. De distance en distance, des orchestres de musiciens faisaient retentir en accords éclatants la gloire et la joie publiques. M. de La Fayette s'y promena à cheval à la tête de son état-major. Sa présence semblait placer les serments du peuple et du roi sous la

garde des citoyens armés. Le roi, la reine et leurs enfants y parurent en voiture à onze heures du soir. La foule immense qui les enveloppa comme dans un embrassement populaire, les cris de Vive le roi! vive la reine! vive le Dauphin! les chapeaux lancés en l'air, les gestes d'enthousiasme et de respect leur firent un triomphe de cette même route où ils avaient passé, trois mois avant, au milieu des outrages de la multitude et du frémissement de la fureur publique. La nation semblait vouloir racheter ces jours sinistres, et montrer au roi combien l'apaisement du peuple était facile et combien lui serait doux le règne de la liberté! L'acceptation nationale des lois de l'Assemblée constituante fut la contre-épreuve de son ouvrage. Elle n'eut pas la légalité, mais elle eut véritablement la valeur d'une acceptation individuelle par les assemblées primaires. Elle montra que le vœu de l'esprit public était satisfait. La nation vota d'acclamation ce que la sagesse de son assemblée avait voté de réflexion. Rien ne manquait au sentiment public que la sécurité. On eût dit qu'il voulait s'étourdir lui-même par le delire de son bonheur, et qu'il rachetait, par l'excès même des manifestations de sa joie, ce qui lui manquait en solidité et en durée.

Le roi participait, de bonne foi, à ce mouvement général des esprits. Placé entre les souvenirs de tout ce qu'il avait souffert depuis trois ans et les orages qu'il entrevoyait dans l'avenir, il tâchait de se faire

illusion à lui-même et de se persuader son bonheur. Il se disait que peut-être il avait méconnu l'opinion publique, et que, s'étant remis enfin tout entier à la merci de son peuple, ce peuple respecterait en lui sa propre puissance et sa propre volonté; il jurait, dans son cœur honnête et bon, la fidélité à la constitution et l'amour à cette nation qu'il aimait.

La reine elle-même rentra au palais avec des pensées plus constitutionnelles. Elle dit au roi : « Ce » n'est plus le même peuple; » et prenant son fils dans ses bras, elle le montra à la foule qui ondoyait sur la terrasse du château, et sembla se couvrir ainsi, aux yeux du peuple, de cette innocence de l'âge et de cet intérêt de la maternité.

Le roi donna, quelques jours après, une fête au peuple de Paris et distribua d'abondantes aumônes aux indigents. Il voulut que le malheureux même eût son jour de joie à l'ouverture de cette ère de félicité que sa réconciliation avec son peuple promettait à son règne. Le *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale de Paris, comme en un jour de victoire, pour bénir le berceau de la constitution française. Enfin, le 30 septembre, le roi vint en personne faire la clôture de l'Assemblée constituante. Avant son arrivée dans la salle, Bailly, au nom de la municipalité; Pastoret, au nom du département, félicitèrent l'Assemblée de l'achèvement de son œuvre : « Lé» gislateurs, » dit Bailly, « vous avez été armés du

» plus grand pouvoir dont les hommes puissent être
» revêtus. Demain vous ne serez plus rien. Ce n'est
» donc ni l'intérêt, ni la flatterie, qui vous louent :
» ce sont vos œuvres. Nous vous annonçons les béné-
» dictions de la postérité qui commence aujourd'hui
» pour vous! — La liberté, » dit Pastoret, « avait
» fui au delà des mers, ou s'était réfugiée dans les
» montagnes : vous avez relevé son trône abattu. Le
» despotisme avait effacé toutes les pages du livre
» de la nature, vous avez rétabli le décalogue des
» hommes libres! »

XV.

Le roi, entouré de ses ministres, entra à trois heures dans l'Assemblée. De longs cris de Vive le roi! lui interdirent un moment la parole : « Mes-
» sieurs, » dit Louis XVI, « après l'achèvement de
» la constitution vous avez déterminé pour aujour-
» d'hui la fin de vos travaux. Il eût été à désirer,
» peut-être, que votre session se prolongeât encore
» quelque temps, pour que vous pussiez vous-mê-
» mes essayer votre ouvrage. Mais vous avez voulu,
» sans doute, marquer par là la différence qui doit
» exister entre les fonctions d'un corps constituant
» et les législateurs ordinaires. J'emploierai tout ce
» que vous m'avez confié de force à assurer à la con-
» stitution le respect et l'obéissance qui lui sont dus.
» Pour vous, Messieurs, qui, dans une longue et

» pénible carrière, avez montré un zèle infatigable
» dans vos travaux, il vous reste un dernier devoir
» à remplir lorsque vous serez dispersés sur la sur-
» face de l'empire : c'est d'éclairer vos concitoyens
» sur l'esprit des lois que vous avez faites, d'épurer
» et de réunir les opinions par l'exemple que vous
» donnerez de l'amour de l'ordre et de la soumission
» aux lois. Soyez, en retournant dans vos foyers, les
» interprètes de mes sentiments auprès de vos con-
» citoyens. Dites-leur bien que le roi sera toujours
» leur premier et leur plus fidèle ami; qu'il a besoin
» d'être aimé d'eux, qu'il ne peut être heureux
» qu'avec eux et par eux. »

Le président répondit au roi : « L'Assemblée na-
» tionale, parvenue au terme de sa carrière, jouit en
» ce moment du premier fruit de ses travaux. Con-
» vaincue que le gouvernement qui convient le mieux
» à la France est celui qui concilie les prérogatives
» respectables du trône avec les droits inaliénables
» du peuple, elle a donné à l'État une constitution
» qui garantit également la royauté et la liberté. Nos
» successeurs, chargés du redoutable dépôt du salut
» de l'empire, ne méconnaîtront ni leurs droits ni les
» limites constitutionnelles. Et vous, sire, vous avez
» presque tout fait : en acceptant la constitution vous
» avez fini la Révolution. »

Le roi sortit au bruit des acclamations. On eût dit que l'Assemblée nationale était pressée de déposer

la responsabilité des événements qu'elle ne se sentait plus la force de maîtriser. « L'Assemblée nationale » constituante déclare, » dit Target, son président, « que sa mission est finie, et qu'elle termine en ce » moment ses séances. »

Le peuple, qui se pressait en foule autour du Manége et qui voyait avec peine la Révolution abdiquer entre les mains du roi, insulta, à mesure qu'il les reconnaissait, les membres du côté droit, et même Barnave; ils recueillirent, dès le premier jour, l'ingratitude qu'ils avaient si souvent fomentée. Ils se séparèrent dans la tristesse et le découragement.

Quand Robespierre et Pétion sortirent, le peuple les couronna de feuilles de chêne et détela les chevaux de leurs voitures pour les ramener en triomphe. La puissance de ces deux hommes attestait déjà la faiblesse de la constitution et présageait sa chute. Un roi amnistié rentrait impuissant dans son palais. Des législateurs timides abdiquaient dans le trouble. Deux tribuns triomphants étaient soulevés par le peuple. Tout l'avenir était là. L'Assemblée constituante, commencée comme une insurrection de principes, finissait comme une sédition. Était-ce le tort de ces principes, était-ce la faute de l'Assemblée? Nous l'examinerons à la fin du dernier livre de ce volume, en jetant un regard d'ensemble sur ses actes. Nous renvoyons là ce jugement pour ne pas couper le récit.

LIVRE V.

État de l'Europe. — Les puissances commencent à s'émouvoir. — L'armée des princes français à Coblentz. — Conférences de Pilnitz. — Premiers bruits de guerre accueillis avec faveur par les constitutionnels, par les Girondins et par les Jacobins, à l'exception de Robespierre. — Madame de Staël. — Son portrait. — Son influence dans le parti des constitutionnels. — Le comte Louis de Narbonne. — Les constitutionnels veulent engager le duc de Brunswick dans leur parti. — Il s'en défend.

I.

Pendant que la France respirait entre deux convulsions, et que la Révolution indécise ne savait si elle s'arrêterait dans la constitution qu'elle avait conquise, ou si elle s'en servirait comme d'une arme pour conquérir la république, l'Europe commençait à s'émouvoir et à conjurer. Égoïste et imprévoyante, elle n'avait vu dans les premiers symptômes de la France qu'une sorte de drame philosophique, joué à Paris sur la scène des notables, des états-généraux et de l'Assemblée constituante, entre le génie populaire représenté par Mirabeau, et le génie vaincu des

aristocraties, personnifié dans Louis XVI et dans le haut clergé. Ce grand spectacle n'avait été pour les souverains et pour leurs ministres qu'une continuation de la lutte, à laquelle ils avaient assisté avec tant d'intérêt et tant de faveur secrète, entre Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, d'un côté, et le vieux monde aristocratique et religieux, de l'autre. La Révolution pour eux n'était que la philosophie du dix-huitième siècle, descendue des salons dans la place publique, et passée des livres dans les discours. Cet ébranlement du monde moral et ces secousses entendues de loin, à Paris, présages de je ne sais quel inconnu dans les destinées européennes, les séduisaient plus qu'ils ne les inquiétaient. Ils ne s'apercevaient pas encore que les institutions sont des idées, et que ces idées vaincues en France entraînaient avec elles, dans leur chute, les trônes et les nationalités. Quand l'esprit de Dieu veut une chose, tout le monde semble la vouloir ou y concourir à son insu. L'Europe donnait, aux premiers actes de la Révolution française, du temps, de l'attention, du retentissement : c'était ce qu'il lui fallait pour grandir. L'étincelle, n'étant pas étouffée à sa première lueur, devait tout allumer et tout consumer. L'état politique et moral de l'Europe était éminemment favorable à la contagion des idées nouvelles. Le temps, les choses et les hommes étaient à la merci de la France.

II.

Une longue paix avait amolli les âmes et fait tomber ces haines de races, qui s'opposent à la communication des sentiments et au niveau des idées entre les peuples. L'Europe, depuis le *traité de Westphalie*, était une véritable république de puissances difficilement et imparfaitement pondérées, où l'équilibre général résultait du contre-poids que chacun faisait à l'autre. Un coup d'œil démontrait l'unité et la solidité de cette charpente de l'Europe, dont les membrures, se faisant une égale résistance, se prêtaient un égal appui par la pression de tous ces États.

L'Allemagne était une confédération présidée par l'Autriche. Les empereurs n'étaient que les chefs de cette antique féodalité de rois, de ducs et d'électeurs. La maison d'Autriche était plus puissante par elle-même et par ses possessions personnelles que par la dignité impériale. Les deux couronnes de Hongrie et de Bohême, le Tyrol, l'Italie et les Pays-Bas lui donnaient un ascendant que le génie de Richelieu avait bien pu entraver, mais qu'il n'avait pu détruire. Puissance de résistance, et non d'impulsion, l'Autriche avait ce qu'il faut pour durer plus que pour agir. Sa force est dans son assiette et dans son immobilité. Elle est un bloc au milieu de l'Allemagne. Sa puissance est dans son poids : elle est le

pivot de la balance européenne. Mais la diète fédérative ralentissait et énervait ses desseins par les tiraillements d'influence que toute fédération entraîne. Deux États nouveaux, inaperçus jusqu'à Louis XIV, venaient de surgir tout à coup, à l'abri de la longue rivalité de la maison de Bourbon et de la maison d'Autriche : l'un dans le nord de l'Allemagne, la Prusse; l'autre dans l'orient, la Russie. La politique de l'Angleterre avait réchauffé ces deux germes, pour créer sur le continent des éléments de combinaisons politiques qui permissent à ses intérêts d'y prendre pied.

III.

Il n'y avait pas encore un siècle qu'un empereur d'Allemagne avait accordé le titre de roi à un margrave de Brandebourg, souverain subalterne de deux millions d'hommes, et déjà la Prusse balançait, en Allemagne, l'autorité de la maison d'Autriche. Le génie machiavélique du grand Frédéric était devenu le génie de la Prusse. Sa monarchie, composée de lambeaux dérobés par la victoire, avait besoin de la guerre pour s'agrandir encore, de l'agitation et de l'intrigue pour se légitimer. La Prusse était un ferment de dissolution au milieu du corps germanique. L'Angleterre, soigneuse d'y entretenir des divisions, avait fait de la Prusse son levier en Allemagne. La Russie, qui préméditait sa double

ambition contre l'Asie d'un côté, contre l'Europe de l'autre, en avait fait son avant-garde en Occident. Elle la tenait comme un camp avancé jusqu'aux bords du Rhin. C'était la pointe de l'épée russe sur le cœur même de la France.

Puissance militaire avant tout, son gouvernement n'était qu'une discipline, son peuple n'était qu'une armée. Quant aux idées, sa politique était de se mettre à la tête des États protestants et d'offrir appui, force et vengeance à tous les intérêts, à toutes les ambitions qu'offensait la maison d'Autriche. Par sa nature, la Prusse était une puissance révolutionnaire.

La Russie, à qui la nature avait accordé une place ingrate mais immense sur le globe, la neuvième partie de la terre habitable, et une population de quarante millions d'hommes épars, que le génie sauvage de Pierre-le-Grand avait contrainte à s'unir en nation, semblait flotter encore indécise entre deux pentes, dont l'une l'entraînait vers l'Allemagne, l'autre vers l'empire ottoman. Catherine II la gouvernait; femme antique à grandes proportions de beauté, de passions, de génie et de crimes, comme il en faut aux barbares, pour ajouter le prestige de l'adoration à la terreur du sceptre. Chacun de ses pas vers l'Asie avait un écho d'étonnement et d'admiration en Europe. Le nom de Sémiramis revivait pour elle. La Russie, la Prusse et la France, intimi-

dées par sa renommée, applaudissaient à ses combats contre les Turcs et à ses conquêtes sur la mer Noire, sans paraître comprendre qu'elle déplaçait là le poids de la balance européenne, et qu'une fois maîtresse de la Pologne et de Constantinople, rien ne l'empêcherait de se retourner contre l'Allemagne et d'étendre son autre bras sur l'Occident tout entier.

IV.

L'Angleterre, humiliée dans son orgueil maritime par la rivalité brillante que les escadres françaises lui avaient faite dans les mers de l'Inde, irritée dans son sentiment national par les secours donnés par la France à l'indépendance de l'Amérique, venait de s'allier secrètement, en 1788, à la Prusse et à la Hollande pour contre-balancer l'effet de l'alliance de la France avec l'Autriche, et pour intimider la Russie dans ses envahissements contre les Turcs. L'Angleterre, en ce moment, était tout entière dans le génie d'un seul homme : M. Pitt, le plus grand homme d'État de la fin du dernier siècle.

Fils de lord Chatham, le seul orateur politique que les temps modernes puissent égaler à Démosthène, s'il ne le surpassait pas; M. Pitt, né, pour ainsi dire, dans le conseil des rois et grandi à la tribune de son pays, était entré aux affaires à vingt-trois ans. A cet âge où l'homme se développe encore,

il était déjà le plus grand de toute cette aristocratie qui lui confiait sa cause comme au plus digne. Il conquit presque enfant le gouvernement de son pays par l'admiration qu'excita son talent. Il le conserva presque sans interruption jusqu'à sa mort, par la portée de ses vues et par l'énergie de ses résolutions. Il montra contre la chambre des communes elle-même ce qu'un grand homme d'État appuyé sur le sens vrai de sa nation peut oser et accomplir avec et souvent malgré un parlement. Il fit violence à l'opinion. Il fut le despote de la constitution, si on ose associer ces deux mots qui peignent seuls son omnipotence légale. La lutte contre la Révolution française fut l'acte continu de ses vingt-cinq ans de vie ministérielle. Il se créa le rôle d'antagoniste de la France et il mourut vaincu.

Cependant ce n'était pas la Révolution qu'il haïssait, c'était la France; et dans la France, ce qu'il haïssait le plus, ce n'était pas la liberté, car il était homme au cœur libre, c'était la destruction de cet équilibre européen, qui, une fois détruit, laissait l'Angleterre isolée dans son Océan. A ce moment, l'Angleterre en ressentiment avec l'Amérique, en guerre avec les Indes, en froideur avec l'Espagne, en haine sourde avec la Russie, n'avait sur le continent que la Prusse et le stathouder. L'observation et la temporisation étaient une nécessité de sa politique.

V.

L'Espagne, énervée par le gouvernement de Philippe V, avait repris quelque vitalité intérieure et quelque dignité extérieure pendant le long règne de Charles III. Campomanès, Florida Blanca, le comte d'Aranda, ses ministres, avaient lutté contre la superstition, cette seconde nature des Espagnols. Un coup d'État médité en silence, et exécuté comme une conspiration par la cour, avait chassé du royaume les jésuites qui régnaient sous le nom des rois. Le pacte de famille, conclu entre Louis XV et Charles III, en 1761, avait garanti tous les trônes et toutes les possessions des différentes branches de la maison de Bourbon. Mais ce pacte de la politique n'avait pu garantir cette dynastie à plusieurs rameaux contre l'épuisement de séve et la décadence de nature qui donne des princes dégénérés pour successeurs à de grands rois. Les Bourbons, devenus des satrapes à Naples, avaient, en Espagne, succédé à des moines couronnés. Le monastère de l'Escurial était devenu moins le palais que le couvent de la royauté asservie volontairement aux sombres pratiques de la dévotion de Philippe II. Le système *monacal* rongeait l'Espagne. Ce malheureux pays adorait le mal dont il périssait. Après avoir été soumis aux califes, il était devenu la conquête des

papes. Leur milice y régnait sous tous les costumes. La théocratie immobile faisait là sa dernière expérience. Jamais le système sacerdotal n'avait possédé plus complétement une nation, et jamais il ne l'avait réduite à un épuisement plus absolu. L'inquisition était son gouvernement; les auto-da-fé étaient ses triomphes; les combats de taureaux et les processions étaient ses fêtes. Encore quelques années de ce règne des inquisiteurs, et ce peuple ne comptait plus parmi les peuples de la civilisation.

Charles III avait tremblé lui-même, sur son trône, à chaque tentative qu'il avait faite pour émanciper son gouvernement. Ses bonnes intentions étaient rentrées en lui impuissantes et découragées. Il avait été contraint de sacrifier ses ministres à la vengeance des fanatiques. Florida Blanca et d'Aranda étaient morts dans l'exil, punis du crime d'avoir servi leur pays. Le faible Charles IV était monté sur le trône et régnait, depuis quelques années, entre une femme infidèle, un confesseur et un favori. Les amours de Godoï et de la reine étaient toute la politique de l'Espagne. La fortune du favori était la pensée unique à laquelle on sacrifiait tout l'empire. Que la flotte languît dans les ports inachevés de Charles III, que l'Amérique espagnole conçût et tentât son indépendance, que l'Italie s'asservît à l'Autriche, que la maison de Bourbon luttât sans espoir, en France, contre les idées nouvelles, que l'inquisition et les

moines assombrissent et dévorassent la Péninsule, tout était indifférent à cette cour, pourvu que la reine fût aimée et que Godoï fût grand. Le palais d'Aranjuez était comme le tombeau muré de l'Espagne, où l'esprit de vie qui agitait l'Europe ne pénétrait plus.

VI.

L'Italie comptait moins encore, coupée en tronçons impuissants à se rejoindre. Naples languissait sous la maison d'Espagne. Milan et la Lombardie subissaient le joug de la maison d'Autriche. Rome n'était plus que la capitale d'une idée. Son peuple avait disparu. C'était la Delphes des temps modernes, où chaque cabinet envoyait chercher des oracles favorables à sa cause et les payait, dans la main des sacrés colléges. Centre de la diplomatie où toute ambition mondaine venait aboutir et s'humilier pour grandir, la cour de Rome pouvait tout pour agiter l'Europe catholique, elle ne pouvait rien pour la gouverner. L'aristocratie élective des cardinaux, dont plusieurs étaient nommés par des puissances étrangères hostiles les unes aux autres, la monarchie élective d'un pape choisi à la vieillesse, et couronné à condition de mourir vite; tel était le gouvernement *temporel* des États-Romains. Ce gouvernement rassemblait en soi toutes les faiblesses de l'anarchie et tous les vices de l'absolutisme. Il avait

produit ce qu'il devait produire, l'asservissement de l'État, la mendicité du gouvernement, la misère des populations. Rome n'était plus que la grande municipalité catholique. Son gouvernement n'était plus qu'une république de diplomates. On y voyait un temple enrichi des offrandes du monde chrétien, un souverain et des ambassadeurs; mais ni peuple, ni trésor, ni armée. C'était l'ombre vénérée de la monarchie universelle à laquelle les papes avaient prétendu dans la jeunesse du catholicisme, et dont ils n'avaient gardé que la capitale et la cour.

VII.

Venise touchait à sa décadence; mais le silence et l'immobilité de son gouvernement lui cachaient à elle-même sa caducité. Ce gouvernement était une aristocratie souveraine fondée sur la corruption du peuple et sur la délation. Le nerf de ce gouvernement était l'espionnage; son prestige le mystère; sa force le supplice. Il vivait de terreur et de voluptés, régime bizarre et unique dans le monde. La police était une confession secrète de tous contre tous. Ses cachots appelés les *Plombs*, et où l'on entrait, la nuit, par le *pont des Soupirs*, étaient un enfer qui ne se rouvrait plus. Les richesses de l'Orient avaient afflué à Venise au moment de la chute du Bas-Empire. Elle était devenue le refuge de la civilisation grec-

que et la Constantinople de l'Adriatique. Les arts en décadence y avaient émigré de Byzance avec le commerce. Ses palais merveilleux lavés par les vagues s'y étaient pressés sur un étroit territoire. C'était comme un vaisseau à l'ancre sur lequel une population, chassée du rivage, se réfugie avec ses trésors. Elle semblait inattaquable, mais elle ne pouvait elle-même avoir aucune influence sur l'Italie.

VIII.

Gènes, république plus populaire et plus orageuse, ne subsistait que par sa marine et son commerce. Renfermée entre des montagnes stériles et un golfe sans littoral, elle n'était plus qu'un port peuplé de matelots. Les palais de marbre, élevés en étage sur un rivage escarpé, regardaient tous la mer, son seul territoire. Les images des doges et la statue d'André Doria lui rappelaient sans cesse que sa fortune et sa gloire lui étaient venues des flots et qu'elle ne pouvait les chercher que là. Ses remparts étaient inattaquables; ses arsenaux étaient pleins. C'était la citadelle du commerce armé.

L'heureuse Toscane, policée et illustrée par les Médicis, ces Périclès de l'Italie, était savante, agricole, industrieuse, nullement militaire. La maison d'Autriche la gouvernait par ses archiducs. Ces princes du Nord, transportés dans les palais bâtis par

les Pitti pour les Cômes, y prenaient les mœurs douces et élégantes des Toscans. Le climat et la sérénité des collines de Florence y adoucissaient jusqu'à la tyrannie. Ces princes y devenaient des voluptueux ou des sages. Florence, la ville de Léon X, de la philosophie et des arts, avait transformé jusqu'à la religion. Le catholicisme, si âpre en Espagne, si sombre dans le Nord, si austère et si littéral en France, si populaire à Rome, à Florence était devenu, sous les Médicis et sous les philosophes grecs, une espèce de théorie platonique et lumineuse dont les dogmes n'étaient que de sacrés symboles, et dont les pompes n'étaient que des voluptés de l'âme et des sens. Les églises de Florence étaient les musées du Christ bien plus que ses sanctuaires. Les colonies de tous les arts et de tous les métiers de la Grèce avaient émigré à Florence lors de l'entrée de Mahomet II à Constantinople; ils y avaient prospéré. Une nouvelle Athènes, peuplée, comme l'ancienne, de temples, de portiques et de statues, éclatait aux bords de l'Arno.

Léopold, le prince philosophe, y attendait, dans l'étude du gouvernement des hommes et dans la pratique des théories de l'économie politique nouvelle, le moment de monter sur le trône impérial de la maison d'Autriche. Sa destinée ne devait pas l'y laisser longtemps. C'était le Germanicus de l'Allemagne. La philosophie ne devait que le montrer

au monde après l'avoir prêté quelques années à l'Italie.

L'État piémontais, dont les frontières pénétraient jusque dans l'intérieur de la France par les vallées des Alpes, et touchaient de l'autre côté aux murs de Gênes et aux possessions autrichiennes sur le Pô, était gouverné par la maison de Savoie, une des plus anciennes races royales de l'Europe. Cette monarchie toute militaire avait son camp retranché, plutôt que sa capitale, à Turin. Les plaines qu'elle occupait en Italie avaient été de tout temps et devaient être toujours le champ de bataille de l'Autriche et de la France. Ses positions étaient les clefs de l'Italie.

Cette population, accoutumée à la guerre, devait être sans cesse armée, pour se défendre elle-même ou pour s'unir comme auxiliaire à celle des deux puissances dont la rivalité assurait seule son indépendance. Son esprit militaire était sa force; sa faiblesse était d'avoir la moitié de ses possessions en Italie, l'autre moitié en France. La Savoie tout entière est française par la langue, par la race, par les mœurs. A toutes les grandes secousses du monde, la Savoie devait se détacher de l'Italie et tomber d'elle-même de notre côté. Les Alpes sont une frontière trop nécessaire aux deux peuples pour appartenir à un seul. Si leur versant méridional est à l'Italie, leur versant septentrional est à la France. Les

neiges, le soleil et les eaux ont décrit ce partage des Alpes entre les deux peuples. La politique ne prévaut ni longtemps ni impunément contre la nature. La maison de Savoie n'est pas assez puissante pour garder la neutralité des vallées des Alpes et des routes de l'Italie. Elle peut grandir en Italie, elle ne peut que se briser contre la France. La cour de Turin était alliée doublement à la maison de France par les mariages du comte d'Artois et du comte de Provence, frères de Louis XVI, avec deux princesses de Savoie. Cette cour était soumise, plus qu'aucune autre de l'Italie, à l'influence du clergé. Elle haïssait, par instinct, toutes les révolutions, parce que toutes les révolutions menacent son existence. Par esprit religieux, par esprit de famille et par esprit politique, elle devait être le premier foyer de conspiration contre la Révolution française.

IX.

Il y en avait un autre dans le Nord; c'était la Suède. Mais là, ce n'était ni un asservissement superstitieux au catholicisme, ni un intérêt de famille, ni même un intérêt de nationalité, qui nourrissaient l'hostilité d'un roi contre la Révolution, c'était un sentiment plus noble, c'était la gloire désintéressée de combattre pour la cause des rois, et surtout pour la cause d'une reine dont la beauté et les malheurs

avaient séduit et attendri le cœur de Gustave III. C'était la dernière lueur de cet esprit de chevalerie qui devait vengeance aux femmes, secours aux victimes, appui au bon droit. Éteint dans le Midi, il brillait pour la dernière fois dans le Nord et dans le cœur d'un roi.

Gustave III avait dans sa politique quelque chose du génie aventureux de Charles XII. La Suède des Wasa est le pays des héros. L'héroïsme, quand il est disproportionné au génie et aux forces, ressemble à la démence. Il y avait à la fois de l'héroïsme et de la folie dans les projets de Gustave contre la France. Mais cette folie était noble comme sa cause et grande comme son courage. Gustave avait été accoutumé par sa fortune aux entreprises hardies et désespérées. Le succès lui avait appris à ne rien trouver impossible. Il avait fait une révolution dans son royaume, il avait affronté seul le colosse de l'empire russe; et si la Prusse, l'Autriche et la Turquie l'avaient secondé, la Russie eût trouvé un obstacle dans le Nord. Une première fois, abandonné de ses troupes, emprisonné dans sa tente par ses généraux révoltés, il s'était échappé de leurs mains, il était allé seul, de sa personne, faire un appel à ses braves Dalécarliens. Son éloquence et sa magnanimité avaient foit sortir de terre une nouvelle armée; il avait puni les traîtres, rallié les lâches, achevé la guerre, et était revenu triompher à Stockholm, porté sur les bras de son

peuple enthousiasmé. Une seconde fois, voyant son pays déchiré par l'anarchique prédominance de la noblesse, il avait résolu, du fond de son palais, le renversement de la constitution. Uni d'esprit avec la bourgeoisie et le peuple, il avait entraîné, l'épée à la main, les troupes, emprisonné le sénat dans sa salle, détrôné la noblesse, et conquis les prérogatives qui manquaient à la royauté pour défendre et pour gouverner la patrie. En trois jours, et sans qu'une goutte de sang eût été versée, la Suède était devenue une monarchie, sous son épée. La confiance de Gustave dans sa propre audace s'en était accrue. Le sentiment monarchique s'était fortifié en lui de toute la haine qu'il portait aux privilèges des ordres qu'il avait renversés. La cause des rois était la sienne partout.

Il avait embrassé avec passion celle de Louis XVI. La paix, qu'il avait conclue avec la Russie, lui permettait de porter ses regards et ses forces vers la France. Son génie militaire rêvait une expédition triomphante aux bords de la Seine : c'était là qu'il voulait conquérir la gloire. Il avait vu Paris dans sa jeunesse. Sous le nom de comte de Haga, il y avait reçu l'hospitalité de Versailles. Marie-Antoinette, alors dans l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, lui apparaissait maintenant humiliée et captive, entre les mains d'un peuple impitoyable. Délivrer cette femme, relever ce trône, se faire à la fois craindre

et bénir de cette capitale lui semblait une de ces aventures que cherchaient jadis les chevaliers couronnés. Ses finances seules s'opposaient à l'exécution de ce hardi dessein. Il négociait un emprunt de la cour d'Espagne, il attirait à lui les Français émigrés renommés par leurs talents militaires, il demandait des plans au marquis de Bouillé, il sollicitait les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin de s'unir à lui pour cette croisade de rois. Il ne demandait à l'Angleterre que la neutralité. La Russie l'encourageait. Catherine elle-même se sentait humiliée de l'humiliation de la royauté en France. La Russie négociait, l'Autriche temporisait, l'Espagne tremblait, l'Angleterre observait. Chaque nouvelle secousse de la révolution à Paris trouvait l'Europe indécise, toujours en arrière de conseils et de résolutions; et l'Europe monarchique, hésitante et divisée, ne savait ni ce qu'elle devait craindre ni ce qu'elle pouvait oser.

Telle était, quant à la politique, la situation des cabinets à l'égard de la France. Mais, quant aux idées, les dispositions des peuples étaient différentes.

Au mouvement de l'intelligence et de la philosophie à Paris répondait le mouvement de contre-coup du reste de l'Europe et surtout de l'Amérique. L'Espagne, sous M. d'Aranda, s'éclairait des premières lueurs du bon sens général : les jésuites en avaient été expulsés par le gouvernement. L'inquisition y

laissait éteindre ses bûchers. La noblesse espagnole rougissait de l'ochlocratie sacrée de ses moines. Voltaire avait des correspondants à Cadix et à Madrid. La contrebande de nos pensées était favorisée par ceux mêmes qui étaient chargés de la prévenir. Nos livres passaient à travers les neiges des Pyrénées. Le fanatisme, traqué par la lumière dans son dernier repaire, sentait l'Espagne lui échapper. L'excès même d'une tyrannie longtemps soufferte y préparait les âmes ardentes aux excès de la liberté.

En Italie et à Rome même, le sombre catholicisme du moyen âge s'éclairait des reflets du temps. Il jouait même avec les armes dangereuses que la philosophie allait tourner contre lui. Il semblait se considérer comme une institution affaiblie qui devait se faire pardonner sa durée par des complaisances envers les princes et envers le siècle. Benoît XIV, Lambertini, recevait de Voltaire la dédicace de *Mahomet*. Les cardinaux Passionnei et Quirini étaient en correspondance avec Ferney. Rome recommandait dans ses bulles la tolérance pour les dissidents et l'obéissance aux princes. Le pape désavouait et réformait les compagnies de Jésus. Il caressait l'esprit du siècle. Clément XIV, Ganganelli, abolissait l'ordre des jésuites, confisquait leurs biens et enfermait leur supérieur Ricci au château Saint-Ange, cette bastille de la papauté. Sévère seulement pour les zélateurs exagérés de la foi, il enchantait le monde chrétien

par la douceur évangélique et par la grâce et le sel de son esprit; mais la plaisanterie est la première profanation des dogmes. La foule d'étrangers et d'Anglais que son accueil attirait en Italie et retenait à Rome y faisait pénétrer, avec l'or et la science, le scepticisme et l'indifférence qui détruisent les croyances avant de saper les institutions.

Naples, sous une cour corrompue, laissait le fanatisme à la populace. Florence, sous un prince philosophe, était une colonie expérimentale des doctrines modernes. Le poète Alfieri, ce Tyrtée de la liberté italienne, y faisait représenter ses drames révolutionnaires, et semait de là ses maximes contre la double tyrannie des papes et des rois sur tous les théâtres de l'Italie.

Milan, sous le drapeau autrichien, avait dans ses murs une république de poètes et de philosophes. Beccaria y écrivait plus hardiment que Montesquieu, son livre des Délits et des peines était l'acte d'accusation de toutes les lois de son pays. Parini, Monti, Cesarotti, Pindemonte, Ugo Foscolo, poètes souriants, sérieux ou héroïques, y mordaient les ridicules de leurs tyrans, les lâchetés de leurs compatriotes, ou y chantaient, dans des odes patriotiques, les vertus de leurs aïeux et la prochaine délivrance de leur patrie.

Turin seul, attaché à la maison de Savoie, se taisait et proscrivait Alfieri.

En Angleterre, la pensée, libre depuis longtemps, avait produit des mœurs fortes. L'aristocratie s'y sentait assez puissante pour n'être jamais persécutée. Les cultes y étaient aussi indépendants que les consciences. La religion dominante n'y était qu'une institution politique, qui, en engageant le citoyen, laissait le croyant à son libre arbitre. Le gouvernement lui-même était populaire, seulement le peuple ne s'y composait que des premiers de ses citoyens. La chambre des communes y ressemblait plus à un sénat de nobles qu'à un forum démocratique; mais ce parlement était une enceinte sonore et ouverte, où se discutaient tout haut, en face du trône comme en face de la nation et de l'Europe, les questions les plus hardies du gouvernement. La royauté, honorée dans la forme, reléguée au fond dans l'impuissance, ne faisait que présider d'en haut à ces débats et régulariser la victoire : elle n'était qu'une sorte de consulat perpétuel de ce sénat britannique. La voix des grands orateurs, qui se disputaient le maniement des affaires de la nation, retentissait de là dans toute l'Europe. La liberté prend son niveau dans le monde social, comme les fleuves dans le lit commun de l'Océan. Un seul peuple n'est pas impunément libre, un seul peuple n'est pas impunément asservi; tout se compare et s'égalise à la fin.

X.

L'Angleterre avait été intellectuellement le modèle des nations et l'envie de l'univers pensant. La nature et ses institutions lui avaient donné des hommes dignes de ses lois. Lord Chatham, tantôt à la tête de l'opposition, tantôt à la tête du gouvernement, avait agrandi l'enceinte du parlement jusqu'aux proportions de son caractère et de sa parole. Jamais la liberté mâle d'un citoyen devant un trône, jamais l'autorité légale d'un chef de gouvernement devant un peuple n'avaient fait entendre une telle voix aux citoyens assemblés. C'était l'homme public, dans toute la grandeur du mot, l'âme d'une nation personnifiée dans un seul, l'inspiration de la foule dans un cœur de patricien. Son génie oratoire avait quelque chose de magnanime comme l'action; c'était l'héroïsme de la parole. Le contre-coup des discours de lord Chatham s'était fait sentir jusque sur le continent. Les scènes orageuses des élections de Westminster remuaient au fond du peuple le sentiment redoutable de lui-même, et ce goût de turbulence qui sommeille dans toute multitude et qu'elle prend si souvent pour le symptôme de la vraie liberté. Ces mots de contre-poids au pouvoir royal, de responsabilité des ministres, de lois consenties, de pouvoir du peuple, expliqués dans le présent par une consti-

tution, expliqués dans le passé par l'accusation de Strafford, par le tombeau de Sidney, par l'échafaud d'un roi, avaient résonné comme des souvenirs antiques et comme des nouveautés pleines d'inconnu.

Le drame anglais avait pour spectateur le monde. Les grands acteurs du moment étaient Pitt, le modérateur de ces orages, l'intrépide organe du trône, de l'ordre et des lois de son pays; Fox, le tribun précurseur de la Révolution française, qui en propageait les doctrines en les rattachant aux révolutions de l'Angleterre, pour les rendre sacrées au respect des Anglais; Burke, l'orateur philosophe, dont chaque discours était un traité, le Cicéron alors de l'opposition britannique, qui devait bientôt se retourner contre les excès de la Révolution française, et maudire la religion nouvelle à la première victime que le peuple aurait immolée; Sheridan enfin, débauché éloquent, plaisant au peuple par sa légèreté et par ses vices, séduisant son pays au lieu de le soulever. La chaleur des débats sur la guerre d'Amérique et sur la guerre des Indes donnait un intérêt plus saisissant aux orages du parlement anglais.

L'indépendance de l'Amérique, conquise par un peuple à peine né; les maximes républicaines sur lesquelles ce nouveau continent fondait son gouvernement; le prestige qui s'attachait à ces nouveaux noms que le lointain grandissait bien plus que leurs victoires, Washington, Franklin, La Fayette, ces

héros de l'imagination publique; ces rêves de simplicité antique, de mœurs primitives, de liberté à la fois héroïque et pastorale, que la vogue et l'illusion du moment transportaient de l'autre côté de l'Atlantique, tout contribuait à fasciner l'esprit du continent et à nourrir la pensée des peuples de mépris pour leurs propres institutions et de fanatisme pour une rénovation sociale.

La Hollande était l'atelier des novateurs : c'est là qu'à l'abri d'une complète tolérance de dogmes religieux, d'une liberté presque républicaine et d'une contrebande autorisée, tout ce qui ne pouvait pas se dire à Paris, en Italie, en Espagne, en Allemagne, allait se faire imprimer. Depuis Descartes, la philosophie indépendante avait choisi la Hollande pour asile. Bayle y avait popularisé le scepticisme; c'était la terre sacrée de l'insurrection contre tous les abus du pouvoir : elle était devenue plus récemment le siége de la conspiration contre les rois. Tout ce qui avait une pensée suspecte à émettre, un trait à lancer, un nom à cacher, allait emprunter les presses de la Hollande. Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, Helvétius, Mirabeau lui-même étaient allés naturaliser leurs écrits dans ce pays de la publicité. Le masque de l'anonyme, que ces écrivains prenaient à Amsterdam, ne trompait personne, mais il couvrait leur sûreté. Tous les crimes de la pensée y étaient inviolables; c'était à la fois l'asile et l'arsenal

des idées nouvelles. Un commerce actif et immense de librairie y spéculait sur le renversement des religions et des trônes. La consommation prodigieuse des livres défendus que ce commerce répandait dans le monde prouvait assez l'altération croissante des anciennes croyances dans l'esprit des peuples.

XI.

En Allemagne, ce pays de la temporisation et de la patience, les esprits si lents en apparence participaient, avec une ardeur sérieuse et concentrée, au mouvement général de l'esprit européen. La pensée libre y prenait les formes d'une conspiration universelle. Elle s'enveloppait du mystère. L'Allemagne savante et formaliste aimait à donner à son insurrection même les apparences de la science et de la tradition. Les initiations égyptiennes, les évocations mystiques du moyen âge étaient imitées par les adeptes des nouvelles idées. On pensait comme on conspire. La philosophie y marchait voilée de symboles. On ne lui déchirait ses bandeaux que dans des sociétés secrètes dont les profanes étaient exclus. Les prestiges de l'imagination, si puissants sur la nature idéale et rêveuse de l'Allemagne, servaient d'amorce aux vérités nouvelles.

Le grand Frédéric avait fait de sa cour le centre de l'incrédulité religieuse. A l'abri de sa puissance

toute militaire, le mépris du christianisme et le mépris des institutions monarchiques s'étaient librement propagés. Les forces morales n'étaient rien pour ce prince matérialiste. Les baïonnettes étaient, à ses yeux, tout le droit des princes; l'insurrection, tout le droit des peuples; les victoires ou les défaites, tout le droit public. Sa fortune, toujours heureuse, avait été complice de son immoralité. Il avait reçu la récompense de chacun de ses vices parce que ses vices étaient grands. En mourant, il avait laissé son génie pervers à Berlin. C'était la ville corruptrice de l'Allemagne. Des militaires nourris à l'école de Frédéric, des académies modelées sur le génie de Voltaire, des colonies de juifs enrichis par la guerre et de Français réfugiés, peuplaient Berlin et en formaient l'esprit public. Cet esprit public, léger, sceptique, insolent et railleur, intimidait le reste de l'Allemagne. L'affaiblissement de l'esprit allemand date de Frédéric II. Il fut le corrupteur de l'empire. Il conquit l'Allemagne à l'esprit français; il fut un héros de décadence.

Berlin le continuait après sa mort. Les grands hommes laissent toujours leur impulsion à leur pays. Le règne de Frédéric avait eu du moins un résultat heureux. La tolérance religieuse était née, en Allemagne, du mépris même où Frédéric avait tenu les religions. A l'ombre de cette tolérance, l'esprit philosophique avait organisé des associations occultes à

l'image de la franc-maçonnerie. Les princes allemands se faisaient initier. On croyait faire acte d'esprit supérieur en pénétrant dans ces ombres qui, au fond, ne renfermaient rien que quelques principes généraux d'humanité et de vertu, sans application immédiate aux institutions civiles. Frédéric, dans sa jeunesse, y avait été initié lui-même, à Brunswick, par le major Bielfeld. L'empereur Joseph II, ce souverain novateur plus hardi que son temps, avait voulu aussi subir ces épreuves à Vienne sous la direction du baron de Born, chef des francs-maçons d'Autriche. Ces sociétés qui n'avaient aucune portée politique en Angleterre, parce que la liberté y conspirait tout haut dans le parlement et dans la presse, avaient un autre sens dans le continent. C'étaient les conciliabules occultes de la pensée indépendante; la pensée s'échappant des livres passait à l'action. Entre les initiés et les institutions établies, la guerre était sourde, mais plus mortelle.

Les moteurs cachés de ces sociétés avaient évidemment pour but de créer un gouvernement de l'opinion du genre humain en opposition avec les gouvernements de préjugés. Ils voulaient réformer la société religieuse, politique et civile, en commençant par l'esprit des classes éclairées. Ces loges étaient les catacombes d'un culte nouveau. La secte des illuminés, fondée et dirigée par Weisshaupt, se propageait en Allemagne, en concurrence avec les

francs-maçons et les roses-croix. Les théosophes créaient, de leur côté, les symboles de perfectionnement surnaturel, et enrôlaient toutes les âmes tendres et toutes les imaginations ardentes autour de dogmes pleins d'amour et d'infini. Les théosophes, les swedenborgiens, disciples du sublime mais obscur Swedenborg, ce Saint-Martin de l'Allemagne, prétendaient achever l'Évangile et transformer l'humanité en supprimant la mort et les sens. Tous ces dogmes se confondaient dans un égal mépris pour les institutions existantes, dans une même aspiration au renouvellement de l'esprit et des choses. Tous étaient démocratiques dans leur dernière conclusion, car tous étaient inspirés par l'amour des hommes, sans distinction de classes.

Les affiliations se multiplièrent à l'infini. Le prestige, comme il arrive toujours quand le zèle brûle, s'ajouta frauduleusement à la vérité, comme si l'erreur ou le mensonge étaient l'alliage inévitable des vérités et des vertus même de l'esprit humain. On évoqua les siècles, on fit apparaître les ombres, on entendit parler les morts. Les visions furent le dernier secret; les apparitions, le dernier miracle de ces sectaires. Ils hallucinèrent l'imagination complaisante des princes par des transitions rapides de la terreur à l'enthousiasme. La science fantasmagorique, peu connue alors, servit d'auxiliaire à ces séductions. A la mort de Frédéric II, son successeur se soumit à

ces épreuves et fut subjugué par ces prestiges. Les rois conspiraient contre les trônes. Les princes de Gotha donnèrent asile à Weisshaupt. Auguste de Saxe, le prince Ferdinand de Brunswick, le prince de Neuwied, les coadjuteurs, tous les souverains même des électorats ecclésiastiques des bords du Rhin, ceux de Mayence et de Cologne, l'évêque de Constance, se signalèrent par leur ardeur pour les doctrines mystérieuses de la franc-maçonnerie ou de l'illuminisme. Cagliostro étonnait Strasbourg. Le cardinal de Rohan se ruinait et s'avilissait à sa voix. Comme à la chute des grands empires, comme au berceau des grandes choses, des signes apparaissaient partout. Le plus infaillible était l'ébranlement général des imaginations. Quand une foi s'écroule, tout l'homme tremble.

Les grands génies de l'Allemagne et de l'Italie chantaient déjà l'ère nouvelle dans leurs vers aux enfants de la Germanie. Gœthe, le poète sceptique, Schiller, le poète républicain, Klopstock, le poète sacré, enivraient de leurs strophes les universités et les théâtres; chaque secousse des événements de Paris avait son contre-coup et son écho sonore, multiplié par ces écrivains sur toutes les rives du Rhin. La poésie est le souvenir et le pressentiment des choses; ce qu'elle célèbre n'est pas encore mort, ce qu'elle chante existe déjà. La poésie chantait partout alors les espérances confuses mais passionnées des

peuples. C'était un augure certain. L'enthousiasme était là, puisque sa voix s'y faisait entendre. La science, la poésie, l'histoire, la philosophie, le théâtre, le mysticisme, les arts, le génie européen sous toutes les formes avait passé du côté de la Révolution. On ne pouvait pas citer un homme de gloire dans l'Europe entière qui restât au parti du passé. Le passé était vaincu puisque l'esprit humain s'en retirait. Où va l'esprit, là va la vie. Les médiocrités restaient seules sous l'abri des vieilles institutions. Il y avait un mirage général à l'horizon de l'avenir, et soit que les petits y vissent leur salut, soit que les grands y vissent un abîme, tout se précipitait aux nouveautés.

XII.

Telle était la disposition des esprits en Europe, quand les princes frères de Louis XVI et les gentilshommes émigrés se répandirent en Savoie, en Suisse, en Italie et en Allemagne, pour aller demander secours et vengeance aux puissances et aux aristocraties contre la Révolution. Jamais, depuis les grandes migrations des peuples antiques fuyant les invasions romaines, on n'avait vu un mouvement de terreur et de perturbation pareil jeter hors du territoire tout le clergé et toute l'aristocratie d'une nation. Il se fit un vide immense en France : d'abord

sur les marches mêmes du trône, puis dans la cour, dans les châteaux, dans les dignités ecclésiastiques, et enfin dans les rangs de l'armée. Les officiers, tous nobles, émigrèrent en masse; la marine suivit un peu plus tard l'exemple de l'armée de terre, mais elle quitta aussi le drapeau. Ce n'est pas que le clergé, la noblesse, les officiers de terre et de mer fussent plus séquestrés que les autres classes du mouvement d'idées révolutionnaires qui avait soulevé la nation en 1789; au contraire, le mouvement avait commencé par eux. La philosophie avait d'abord éclairé la cime de la nation. La pensée du siècle était surtout dans les classes élevées; mais ces classes, qui voulaient une réforme, ne voulaient pas une désorganisation. Quand elles avaient vu l'agitation morale des idées se transformer en insurrection du peuple, elles avaient tremblé. Les rênes du gouvernement violemment arrachées au roi par Mirabeau et La Fayette au Jeu-de-Paume, les attentats des 5 et 6 octobre, les priviléges supprimés sans compensation, les titres abolis, l'aristocratie livrée à l'exécration, au pillage, aux incendies et même aux meurtres dans les provinces, la religion dépossédée et contrainte de se nationaliser par un serment constitutionnel, enfin la fuite du roi, son emprisonnement dans son palais, les menaces de mort que la presse patriotique ou que la tribune des sociétés populaires vomissaient contre les aristocraties, les

émeutes triomphantes dans les villes, la défection des gardes françaises à Paris, la révolte des Suisses de Châteauvieux à Nancy, les excès des soldats insurgés et impunis à Caen, à Brest, partout, avaient changé en horreur et en haine la faveur de la noblesse pour le mouvement des idées. Elle voyait que le premier acte du peuple était de dégrader les supériorités. L'esprit de caste poussait les nobles à émigrer, l'esprit de corps y poussait les officiers, l'esprit de cour faisait une honte de rester sur un sol souillé de tant d'outrages à la royauté. Les femmes, qui faisaient alors l'opinion en France, et dont l'imagination mobile et tendre passe promptement du côté des victimes, étaient toutes du parti du trône et de l'aristocratie. Elles méprisaient ceux qui n'allaient pas leur chercher des vengeurs à l'étranger. Les jeunes gens partaient à leur voix, ceux qui ne partaient pas n'osaient se montrer. On leur envoyait des quenouilles, symbole de lâcheté!

Mais ce n'était pas seulement la honte qui chassait les officiers et les nobles dans les rangs des émigrés, c'était aussi l'apparence d'un devoir. La principale vertu de la noblesse française, c'était une fidélité religieuse au trône. Son honneur, sa seconde et presque sa seule religion, était de mourir pour le roi. L'attentat à la royauté lui paraissait un attentat contre Dieu même. La chevalerie, ce code des mœurs aristocratiques, avait propagé et conservé ce noble

préjugé en Europe. Le roi, pour la noblesse, c'était la patrie. Ce sentiment, un moment éclipsé par les hontes de la régence, par les scandales de Louis XV, par les maximes plus mâles de la philosophie de Rousseau, se retrouvait tout entier dans le cœur des gentilshommes au spectacle de l'avilissement et des périls du roi et de la reine. L'Assemblée nationale n'était à leurs yeux qu'une bande de sujets révoltés qui tenait son souverain captif. Les actes les plus libres du roi leur étaient suspects. Sous les paroles constitutionnelles, ils croyaient, entendaient d'autres paroles toutes contraires. Les ministres de Louis XVI n'étaient que ses geôliers. De secrètes intelligences existaient entre ces gentilshommes et le roi. Des conciliabules intimes se tenaient dans les appartements écartés des Tuileries. Le roi tantôt encourageait, tantôt défendait. l'émigration. Ses ordres variaient avec les jours et les circonstances : tantôt constitutionnels et patriotiques, quand il espérait, de bonne foi, pouvoir établir et modérer la constitution au dedans; tantôt désespérés et coupables, quand le salut de la reine et de ses enfants ne lui paraissait plus pouvoir venir que de l'étranger. Pendant qu'il écrivait par la main de son ministre des affaires étrangères, à ses frères émigrés et au prince de Condé, des lettres officielles pour les rappeler à lui et leur représenter le devoir de tout citoyen envers sa patrie, le baron de Breteuil, son ministre confidentiel

auprès des puissances, transmettait au roi de Prusse des lettres où respirait la pensée secrète du roi. La lettre suivante au roi de Prusse, datée du 3 décembre 1790, retrouvée dans les archives de la chancellerie de Berlin, ne laisse aucun doute sur cette double diplomatie du malheureux monarque. Louis XVI écrivait :

« Monsieur mon frère,

» J'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que
» Votre Majesté avait témoigné, non-seulement pour
» ma personne, mais pour le bien de mon royaume.
» Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner
» des témoignages dans tous les cas où cet intérêt
» peut être utile pour le bien de mon peuple ont
» excité vivement ma sensibilité. Je le réclame avec
» confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'accep-
» tation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les
» factieux montrent ouvertement le projet de dé-
» truire le reste de la monarchie. Je viens de
» m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie,
» aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur pré-
» sente l'idée d'un congrès des principales puis-
» sances de l'Europe, *appuyé d'une force armée*,
» comme la meilleure mesure pour arrêter ici les
» factieux, donner le moyen d'établir un ordre de
» choses plus désirable et empêcher que le mal qui

» nous travaille puisse gagner les autres États de
» l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera
» mes idées et qu'*elle me gardera le secret le plus*
» *absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle.*
» Elle sentira aisément que les circonstances où je
» me trouve m'obligent à la plus grande circonspec-
» tion. C'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de
» Breteuil qui soit instruit de mon secret. Votre Ma-
» jesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. »

XIII.

Cette lettre, rapprochée de la lettre de Louis XVI à M. de Bouillé pour lui annoncer que l'empereur Léopold, son beau-frère, allait faire marcher un corps de troupes sur Longwy, afin de motiver un rassemblement de troupes françaises sur cette frontière et de favoriser ainsi sa fuite de Paris, sont des preuves irrécusables des intelligences contre-révolutionnaires qui existaient entre le roi et les puissances étrangères, non moins qu'entre le roi et les chefs de l'émigration. Les mémoires de l'émigration sont pleins de ces indices. La nature même les atteste. La cause des rois, des aristocraties et des institutions ecclésiastiques était solidaire. L'empereur Léopold était frère de la reine de France, les dangers du roi étaient les dangers de tous les princes, l'exemple du triomphe d'un peuple était contagieux pour tous les

peuples. Les émigrés étaient les amis de la monarchie et les défenseurs du roi. On ne se serait pas parlé qu'on se serait entendu par les mêmes pensées, par les mêmes intérêts. Mais, de plus, on s'entendait par des communications concertées. Les soupçons du peuple n'étaient point tous des chimères; ils étaient le juste pressentiment des complots de ses ennemis.

La conjuration de la cour avec toutes les cours, des aristocraties du dehors avec toutes les aristocraties du dedans, des émigrés avec leurs parents, du roi avec ses frères, n'avait pas besoin d'être écrite. Louis XVI lui-même, le plus sincèrement révolutionnaire de tous les hommes qui ont occupé un trône, n'avait pas une pensée perverse de trahison envers la Révolution, ni de trahison envers son peuple, en implorant le secours ou des démonstrations armées des puissances. Cette pensée d'un appel aux forces étrangères ou même aux forces de l'émigration n'était pas le fond de son âme. Il craignait l'intervention des ennemis de la France, il désapprouvait l'émigration, il n'était pas sans ombrage contre ses propres frères intriguant au dehors, quelquefois en son nom, mais souvent contre son gré. Il lui répugnait de passer aux yeux de l'Europe pour un prince en tutelle, dont les frères ambitieux prenaient les droits en prenant sa cause et stipulaient les intérêts sans son intervention. On parlait tout haut de ré-

gence à Coblentz, on la décernait au comte de Provence, l'aîné des frères de Louis XVI. Cette régence, dévolue à un prince du sang par l'émigration pendant que le roi luttait à Paris, humiliait profondément Louis XVI et la reine. Cette usurpation des droits de leur souveraineté, bien qu'elle se revêtît des prétextes du dévouement et de la tendresse, leur paraissait plus amère, peut-être, que les outrages de l'Assemblée et du peuple. On craint plus ce qui est plus près de soi. L'émigration triomphante ne leur promettait qu'un trône disputé par le régent qui l'aurait relevé. Cette reconnaissance leur paraissait une honte. Ils ne savaient s'ils devaient plus craindre qu'espérer des émigrés.

La reine, dans ses conversations les plus intimes, parlait d'eux avec plus d'amertume que de confiance. Le roi gémissait tout haut de la désobéissance de ses frères et déconseillait la fuite à tous ceux de ses serviteurs qui le consultaient. Mais ces conseils étaient flottants comme les circonstances. Comme tous les hommes placés entre l'espérance et la crainte, il fléchissait ou se relevait sous les événements. Le fait était coupable, l'intention n'était pas criminelle. Ce n'était pas le roi qui conspirait, c'était l'homme, le mari, le père qui cherchait dans l'appui de l'étranger le salut de sa femme et de ses enfants. Il ne devenait coupable que quand il était désespéré. Les négociations entre-croisées se brisaient et se re-

nouaient sans cesse. Ce qui était arrêté la veille était désavoué le lendemain. Les négociateurs secrets de ces trames, munis de pouvoirs révoqués, s'en servaient encore, malgré le roi, pour continuer en son nom des démarches désavouées. Les contre-ordres n'étaient pas obéis. Le prince de Condé, le comte de Provence et le comte d'Artois avaient chacun leur diplomatie et leur cour. Ils abusaient du nom du roi pour faire prévaloir leur crédit et leur politique. De là tant de difficultés, pour les historiens de cette époque, à discerner la main du roi dans toutes ces trames ourdies en son nom, et à se prononcer entre sa complète innocence et ses connivences avec l'étranger. Il ne trahit point son pays, il ne vendit point son peuple, mais il ne tint pas ses serments à la constitution. Honnête homme mais roi persécuté, il crut que des serments arrachés par la violence et éludés par la peur n'étaient pas des parjures. On manquait tous les jours à ceux qu'on lui avait prêtés : il pensa, sans doute, que les excès du peuple le relevaient de sa parole. Élevé dans le préjugé de sa souveraineté personnelle, il chercha de bonne foi, au milieu de ces partis qui se disputaient l'empire, où était la nation, et, ne la voyant nulle part, il se crut permis de la voir en lui. Son crime, si un tel mot pouvait s'appliquer à un tel prince, fut moins le crime de son âme que le crime de sa naissance, de sa situation et de ses malheurs.

XVI.

Le baron de Breteuil, ancien ministre et ancien ambassadeur, homme inaccessible aux concessions, conseiller de force et de rigueur, était sorti de France au commencement de 1790, chargé des pleins pouvoirs secrets du roi auprès de toutes les puissances. Il était à lui seul, au dehors, le ministère entier de Louis XVI. Il était de plus le ministre absolu ; car une fois investi de la confiance et du mandat illimité du roi, qui ne pouvait le révoquer sans trahir l'existence de sa diplomatie occulte, il était maître d'en abuser et d'interpréter les intentions de Louis XVI au gré de ses propres vues. Le baron de Breteuil en abusa, dit-on, non par ambition personnelle, mais par excès de zèle pour le salut et pour la dignité de son maître. Ses négociations auprès de Catherine, de Gustave, de Frédéric et de Léopold furent une incitation constante à une croisade contre la Révolution en France.

Le comte de Provence (depuis Louis XVIII) et le comte d'Artois (depuis Charles X), après différentes excursions dans les cours du Midi et du Nord, s'étaient réunis à Coblentz. Louis Wenceslas, électeur de Trèves, oncle de ces princes par leur mère, leur fit un accueil plus cordial que politique. Coblentz devint le *Paris* de l'Allemagne, le centre de la con-

spiration contre-révolutionnaire, le quartier-général de la noblesse française rassemblée autour de ses chefs naturels, les deux frères du roi prisonnier. Pendant qu'ils y tenaient leur cour errante et qu'ils y nouaient les premiers fils de la coalition de Pilnitz, le prince de Condé, plus militaire de cœur et de race, y formait les cadres de l'armée des princes. Cette armée avait huit ou dix mille officiers et point de soldats. C'était la tête de l'armée séparée du tronc. Noms historiques, dévouement antique, ardeur de jeunesse, héroïque bravoure, fidélité, confiance dans ses droits, certitude de vaincre, rien ne manquait à cette armée de Coblentz, si ce n'est l'intelligence de son pays et de son temps. Si la noblesse française émigrée eût employé à servir, en régularisant la Révolution, la moitié des efforts et des vertus qu'elle déployait pour la combattre, la Révolution, en changeant les lois, n'aurait point changé la monarchie. Mais il ne faut jamais demander aux institutions de comprendre ce qui les transforme. Le roi, les nobles et le clergé ne pouvaient comprendre une révolution qui détruirait la noblesse, le clergé et le trône. Il fallait lutter; et le sol leur manquant en France, ils prirent pied à l'étranger.

XV.

Pendant que l'armée des princes grossissait à Coblentz, la diplomatie contre-révolutionnaire touchait au premier grand résultat qu'elle pût obtenir dans l'état présent de l'Europe. Les conférences de Pilnitz s'ouvrirent. Le comte de Provence venait d'envoyer de Coblentz au roi de Prusse le baron Roll, pour lui demander, au nom de Louis XVI et du rétablissement de l'ordre en France, le concours de ses forces. Le roi de Prusse, avant de se décider, voulut interroger sur l'état de la France un homme que ses talents militaires et son attachement dévoué à la monarchie avaient signalé à la confiance des cours étrangères, le marquis de Bouillé. Il lui assigna pour rendez-vous le château de Pilnitz, et le pria d'apporter un plan d'opérations des armées étrangères sur les différentes frontières de France. Le 24 août, Frédéric-Guillaume, accompagné de son fils, de ses principaux généraux et de ses ministres intimes, arriva au château de Pilnitz, résidence d'été de la cour de Saxe. L'empereur l'y avait précédé.

L'archiduc François, depuis empereur François II, le feld-maréchal Lacy, le baron de Spielman et une cour nombreuse entouraient l'empereur. Les deux souverains, rivaux en Allemagne, semblèrent oublier un moment leur rivalité pour ne s'occuper que

du salut de tous les trônes. Cette fraternité de la grande famille des monarques prévalut sur tout autre sentiment. Ils traitèrent en frères plus qu'en souverains. L'électeur de Saxe, leur hôte, consacra cette conférence par des fêtes splendides.

Au milieu d'un banquet, on annonça l'arrivée inattendue du comte d'Artois à Dresde. Le roi de Prusse sollicita de l'empereur pour le prince français la permission de paraître. L'empereur l'accorda; mais, avant d'admettre le comte d'Artois aux conférences officielles, les deux monarques eurent un entretien secret. Deux de leurs plus intimes confidents y assistèrent seuls. L'empereur penchait pour la paix; l'inertie du corps germanique pesait sur ses résolutions; il sentait la difficulté d'imprimer à cette fédération vassale de l'empire l'unité et l'énergie nécessaires pour attaquer la France dans la primeur de sa révolution. Les généraux, le maréchal de Lacy lui-même hésitaient devant des frontières réputées inexpugnables. L'empereur craignait pour les Pays-Bas et pour l'Italie. Les maximes françaises avaient passé le Rhin, et pouvaient faire explosion dans les États allemands au moment où on demanderait aux princes et aux peuples de se lever contre la France. La diète des peuples pouvait l'emporter sur la diète des souverains. Des mesures mixtes et dilatoires auraient le même effet d'intimidation sur le génie révolutionnaire, sans offrir les mêmes dangers pour l'Allema-

gne; n'était-il pas plus sage de former une ligue générale de toutes les puissances de l'Europe, d'entourer la France d'un cercle de baïonnettes, et de sommer le parti triomphant de rendre la liberté au roi, la dignité au trône et la sécurité au continent? « Si la nation française s'y refuse, » ajouta l'empereur, « eh bien! nous la menacerons dans un mani» feste d'une invasion générale, et, si cela devient » nécessaire, nous l'écraserons sous la masse irrésis» tible de toutes les forces de l'Europe réunies. » Tels étaient les conseils de ce génie temporisateur de l'empire, qui attend toujours la nécessité, qui ne la devance jamais, et qui veut tout assurer sans rien risquer.

XVI.

Le roi de Prusse, plus impatient et plus menacé, avoua à l'empereur qu'il ne croyait pas à l'effet de ces menaces. « La prudence, » dit-il à l'empereur, « est une arme insuffisante contre l'audace. La dé» fensive est une position timide devant la Révolu» tion. Il faut l'attaquer dans son berceau. Donner » du temps aux principes français, c'est leur donner » de la force. Parlementer avec l'insurrection des » peuples, c'est montrer qu'on la craint et qu'on est » disposé à pactiser avec elle. Il faut surprendre la » France en flagrant délit d'anarchie, et ne lancer le » manifeste européen qu'après que les armées auront

» franchi les frontières et que les armes déjà triom-
» phantes auront donné de l'autorité aux paroles. »

L'empereur parut ébranlé; il insista néanmoins sur les dangers qu'une brusque invasion ferait courir à Louis XVI; il montra des lettres de ce prince; il confia que le marquis de Noailles et M. de Montmorin, l'un ambassadeur de France à Vienne, l'autre ministre des affaires étrangères à Paris, tous deux dévoués au roi, faisaient espérer à la cour de Vienne le prompt rétablissement de l'ordre et des modifications monarchiques à la constitution en France. Il demanda de suspendre toute décision jusqu'au mois de septembre, en préparant néanmoins jusque-là tous les moyens militaires des deux puissances.

La scène changea le lendemain à l'arrivée du comte d'Artois. Ce jeune prince avait reçu de la nature tout l'extérieur d'un chevalier. Il parlait à des souverains au nom des trônes; il parlait à l'empereur au nom d'une sœur détrônée et outragée par ses sujets. L'émigration tout entière, avec ses malheurs, sa noblesse, sa valeur et ses illusions, semblait personnifiée en lui. Le marquis de Bouillé, M. de Calonne, le génie de la guerre et le génie de l'intrigue, l'avaient suivi à ces conférences. Il obtint plusieurs audiences des deux souverains. Il parla avec force et avec respect contre le système de temporisation de l'empereur. Il fit violence à la lenteur germanique. L'empereur et le roi de Prusse autorisèrent le baron

de Spielman pour l'Autriche, le baron de Bischofswerder pour la Prusse, et M. de Calonne pour la France, à se réunir le soir même et à concerter un projet de déclaration qui serait présenté à la signature des monarques.

Le baron de Spielman, sous l'inspiration directe de l'empereur, fut le rédacteur de cette pièce. M. de Calonne, au nom du comte d'Artois, combattit en vain des réserves qui déconcertaient l'impatience des émigrés. Le lendemain, au retour d'une course à Dresde, les deux souverains, le comte d'Artois, M. de Calonne, le maréchal de Lacy et les deux négociateurs se rendirent dans l'appartement de l'empereur. On lut, on discuta la déclaration, on en pesa tous les termes, on en modifia quelques expressions; et, sur la proposition de M. de Calonne et sur les instances du comte d'Artois, l'empereur et le roi de Prusse consentirent à l'insertion de la dernière phrase, où la guerre se montrait suspendue sur la Révolution.

Voici cette pièce, qui fut la date d'une guerre de vingt-deux ans :

« L'empereur et le roi de Prusse, ayant entendu
» les désirs et les représentations de Monsieur et de
» monsieur le comte d'Artois, déclarent conjointe-
» ment qu'ils regardent la situation où se trouve
» maintenant le roi de France comme un objet d'un
» intérêt commun à tous les souverains de l'Europe.
» Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être

» reconnu par les puissances dont le concours est
» réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront
» pas d'employer conjointement avec l'empereur et
» le roi de Prusse les moyens les plus efficaces, pro-
» portionnés à leurs forces, pour mettre le roi de
» France en état d'affermir, dans la plus parfaite li-
» berté, les bases d'un gouvernement monarchique
» également convenable aux droits des souverains
» et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas,
» Leurs dites Majestés sont décidées à agir prompte-
» ment et d'un mutuel accord avec les forces néces-
» saires pour atteindre le but proposé et commun.
» En attendant, elles donneront à leurs troupes les
» ordres convenables pour qu'elles soient prêtes à se
» mettre en activité. »

On voit que cette déclaration, à la fois menaçante et timide, était trop pour la paix, trop peu pour la guerre. De telles paroles attisaient la Révolution sans l'étouffer. On y sentait à la fois l'impatience de l'émigration, la résolution du roi de Prusse, l'hésitation des puissances, la temporisation de l'empereur. C'était une concession à la force, à la faiblesse, à la guerre et à la paix. L'état de l'Europe s'y trahissait tout entier. C'était la déclaration de l'incertitude et de l'anarchie de ses conseils.

XVII.

Après cet acte imprudent et insuffisant à la fois, les deux souverains se séparèrent. Léopold alla se faire couronner à Prague. Le roi de Prusse retourna à Berlin et mit son armée sur le pied de guerre. Les émigrés, triomphants de l'engagement qu'ils avaient obtenu, grossirent leurs rassemblements. Les cours de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, envoyèrent des adhésions équivoques aux cours de Berlin et de Vienne. Le bruit de la déclaration de Pilnitz vint éclater et mourir à Paris, au sein des fêtes données pour l'acceptation de la constitution.

Cependant Léopold, depuis les conférences de Pilnitz, était plus empressé que jamais de trouver des prétextes à la paix. Le prince de Kaunitz, son ministre, craignait toutes les secousses violentes qui pouvaient déranger le vieux mécanisme diplomatique dont il connaissait les rouages. Louis XVI lui envoya secrètement le comte de Fersen pour lui développer les motifs de son acceptation de la constitution, et pour le supplier de ne pas irriter, par l'appareil des armes, les dispositions de la Révolution qui semblait s'assoupir dans son triomphe.

Les princes émigrés, au contraire, faisaient retentir dans toutes les cours les paroles données à leur cause dans la déclaration de Pilnitz. Ils écrivirent à

Louis XVI une lettre publique dans laquelle ils protestaient contre le serment du roi à la constitution, arraché, disaient-ils, à sa faiblesse et à sa captivité. Le roi de Prusse, en recevant la circulaire du cabinet français, où l'acceptation de la constitution était notifiée, s'écria : « Je vois la paix de l'Europe assu- » rée ! » Les cours de Vienne et de Berlin feignirent de croire que tout était fini en France par ces concessions mutuelles du roi et de l'Assemblée. Ils se résignèrent à y voir le trône de Louis XVI abaissé, pourvu que la Révolution consentît à se laisser dominer par le trône.

La Russie, la Suède, l'Espagne et la Sardaigne ne s'apaisèrent pas si aisément. Catherine II et Gustave III, l'une par l'orgueilleux sentiment de sa puissance, l'autre par un généreux dévouement à la cause des rois, se concertaient pour envoyer 40,000 Russes et Suédois au secours de la monarchie. Ce corps d'armée, soldé par un subside de 15 millions de l'Espagne, et commandé par Gustave en personne, devait débarquer sur les côtes de France et marcher sur Paris, tandis que les forces de l'empire franchiraient le Rhin.

Ces plans hardis des deux cours du Nord déplaisaient à Léopold et au roi de Prusse. Ils reprochaient à Catherine de ne pas tenir ses promesses en faisant la paix avec les Turcs. L'empereur pouvait-il porter ses troupes sur le Rhin pendant que les combats des

Russes et des Ottomans continuaient sur le Danube et menaçaient les derrières de son empire? Catherine et Gustave n'en continuaient pas moins leur protection avouée à l'émigration. Ces deux souverains accréditèrent des ministres plénipotentiaires auprès des princes français à Coblentz. C'était déclarer la déchéance de Louis XVI et même la déchéance de la France; c'était reconnaître que le gouvernement du royaume n'était plus à Paris, mais à Coblentz. Ils contractèrent, de plus, un traité d'alliance offensive et défensive, entre la Suède et la Russie, dans l'intérêt commun du rétablissement de la monarchie.

Louis XVI, désirant alors de bonne foi le désarmement, envoya à Coblentz le baron de Vioménil et le chevalier de Coigny, pour ordonner à ses frères et au prince de Condé la dispersion et le désarmement des émigrés. On reçut ses ordres comme ceux d'un captif; on y désobéit sans lui répondre. La Prusse et l'empire montrèrent plus de déférence aux intentions du roi. Ces deux cours dispersèrent le rassemblement de l'armée des princes, et firent punir dans leurs États les insultes faites à la cocarde tricolore. Mais au moment même où l'empereur donnait ainsi des gages de son désir de maintenir la paix, la guerre allait l'entraîner malgré lui. Ce que la sagesse humaine refuse quelquefois aux plus grandes causes, elle se voit contrainte de l'accorder aux plus petites. Telle fut la situation de Léopold. Il avait refusé la

guerre aux grands intérêts de la monarchie et aux grands sentiments de famille qui la lui demandaient, il allait l'accorder aux intérêts insignifiants de quelques princes de l'empire, possessionnés en Alsace et en Lorraine, et dont la nouvelle constitution française violait les droits personnels. Il avait refusé secours à sa sœur, il allait l'accorder à quelques vassaux. L'influence de la diète et ses devoirs comme chef de l'empire l'entraînèrent à des démarches où sa résolution personnelle n'avait pu le porter. Par sa lettre du 3 décembre 1791, il annonça au cabinet des Tuileries la résolution formelle de sa part de « porter secours aux princes possessionnés en France, » s'ils n'obtenaient pas leur réintégration entière » dans tous les droits qui leur appartenaient par » traité. »

XVIII.

Cette lettre menaçante, communiquée secrètement à Paris, avant son envoi officiel, par l'ambassadeur de France à Vienne, fut reçue avec effroi par le roi, avec joie par quelques-uns de ses ministres et par le parti politique de l'Assemblée. La guerre tranche tout. Ils l'accueillaient comme une solution aux difficultés dont ils se sentaient écrasés. Quand il n'y a plus d'espoir dans l'ordre régulier des événements, il y en a dans l'inconnu. La guerre paraissait à ces esprits aventureux une diversion nécessaire à la fer-

mentation universelle, une carrière à la Révolution, un moyen pour le roi de ressaisir le pouvoir en s'emparant de l'armée. Ils espéraient changer le fanatisme de la liberté en fanatisme de gloire, et tromper l'esprit du siècle en l'enivrant par des conquêtes, au lieu de le satisfaire par des institutions.

Les députés girondins étaient de ce parti. Brissot les inspirait. Flattés de ce titre d'homme d'État, qu'ils prenaient déjà par vanité et qu'on leur jetait par ironie, ils voulaient justifier leur prétention par un coup d'audace qui changeât la scène et qui déconcertât à la fois le roi, le peuple et l'Europe. Ils avaient étudié Machiavel, et regardaient le dédain du juste comme une preuve de génie. Peu leur importait le sang du peuple, pourvu qu'il cimentât leur ambition.

Le parti jacobin, à l'exception de Robespierre, demandait aussi la guerre à grands cris; son fanatisme lui faisait illusion sur sa faiblesse. La guerre, pour ces hommes, était un apostolat armé, qui allait propager leur philosophie sociale par tout l'univers. Le premier coup de canon tiré au nom des droits de l'homme devait ébranler tous les trônes. Enfin, un troisième parti espérait dans la guerre : c'était le parti des constitutionnels modérés. Il se flattait de rendre quelque énergie au pouvoir exécutif, par la nécessité de concentrer l'autorité militaire dans les mains du roi, au moment où la nationalité serait me-

nacée. Toute guerre extrême donne la dictature au parti qui la fait. Ils espéraient pour le roi et pour eux cette dictature de la nécessité.

XIX.

Une femme jeune, mais déjà influente, prêtait à ce dernier parti le prestige de sa jeunesse, de son génie et de sa passion : c'était madame de Staël. Fille de Necker, elle avait respiré la politique en naissant. Le salon de sa mère avait été le cénacle de la philosophie du dix-huitième siècle. Voltaire, Rousseau, Buffon, d'Alembert, Diderot, Raynal, Bernardin de Saint-Pierre, Condorcet avaient joué avec cette enfant et attisé ses premières pensées. Son berceau était celui de la Révolution. La popularité de son père avait caressé ses lèvres et lui avait laissé une soif de gloire qui ne s'éteignit plus. Elle la cherchait jusque dans les orages populaires, à travers la calomnie et la mort. Son génie était grand, son âme était pure, son cœur passionné. Homme par l'énergie, femme par la tendresse, pour que son idéal d'ambition fût satisfait, il fallait que la destinée associât pour elle, dans un même rôle, le génie, la gloire et l'amour.

La nature, l'éducation et la fortune lui rendaient possible ce triple rêve d'une femme, d'un philosophe et d'un héros. Née dans une république,

élevée dans une cour, fille de ministre, femme d'ambassadeur, tenant au peuple par l'origine, aux hommes de lettres par le talent, à l'aristocratie par le rang, les trois éléments de la Révolution se mêlaient ou se combattaient en elle. Son génie était comme le chœur antique, où toutes les grandes voix du drame se confondaient dans un orageux accord. Penseur par l'inspiration, tribun par l'éloquence, femme par l'attrait, sa beauté, invisible à la foule, avait besoin de l'intelligence pour être comprise et de l'admiration pour être sentie. Ce n'était pas la beauté des traits et des formes, c'était l'inspiration visible et la passion manifestée. Attitude, geste, son de voix, regard, tout obéissait à son âme pour lui composer son éclat. Ses yeux noirs, avec des teintes de feu sur la prunelle, laissaient jaillir à travers de longs cils autant de tendresse que de fierté. On suivait son regard souvent perdu dans l'espace, comme si l'on eût dû y rencontrer avec elle l'inspiration qu'elle y poursuivait. Ce regard, ouvert et profond comme son âme, avait autant de sérénité qu'il avait d'éclairs. On sentait que la lueur de son génie n'était que la réverbération d'un foyer de tendresse au cœur. Aussi y avait-il un secret amour dans toute admiration qu'elle excitait, et, elle-même, dans l'admiration, n'estimait que l'amour. L'amour, pour elle, n'était que de l'admiration allumée.

Les événements mûrissent vite. Les idées et les

choses s'étaient pressées dans sa vie; elle n'avait point eu d'enfance. A vingt-deux ans, elle avait la maturité de la pensée avec la grâce et la séve des jeunes années. Elle écrivait comme Rousseau, elle parlait comme Mirabeau. Capable de conceptions hardies et de desseins suivis, elle pouvait contenir à la fois dans son sein une grande pensée et un grand sentiment. Comme les femmes de Rome, qui au déclin de la république agitaient le monde du mouvement de leur cœur, ou qui donnaient et retiraient l'empire avec leur faveur, elle voulait que sa passion se confondît avec sa politique, et que l'élévation de son génie servît à élever celui qu'elle préférait. Son sexe lui interdisait cette action directe, que la place publique, la tribune ou l'armée n'accordent qu'aux hommes dans les gouvernements de publicité. Elle devait rester invisible dans les événements qu'elle voulait diriger. Être la destinée voilée d'un grand homme, agir par sa main, grandir dans son sort, briller sous son nom, c'était la seule ambition qui lui fût permise; ambition tendre et dévouée qui séduit la femme, comme elle suffit au génie désintéressé. Elle ne pouvait être d'un homme politique que sa conscience et son inspiration; elle cherchait cet homme, son illusion lui fit croire qu'elle l'avait trouvé.

XX.

Il y avait alors à Paris un jeune officier général d'une race illustre, d'une beauté séduisante, d'un esprit gracieux, flexible, étincelant. Bien qu'il portât le nom d'une des familles les plus accréditées à la cour, un nuage planait sur sa naissance : un sang royal coulait, dit-on, dans ses veines; ses traits rappelaient ceux de Louis XV. La tendresse de Mesdames, tantes de Louis XVI, pour cet enfant élevé sous leurs yeux, attaché à leurs personnes, et porté par leur faveur aux plus hauts emplois de la cour et de l'armée, appuyait ce bruit.

Ce jeune homme était le comte Louis de Narbonne. Sorti de ce berceau, nourri dans cette cour, courtisan de naissance, gâté par ces mains féminines, célèbre seulement par sa figure, par ses légèretés et par ses saillies, on ne pouvait attendre d'un tel homme la foi ardente qui précipite au sein des révolutions, et l'énergie stoïque qui fait qu'on les accomplit et qu'on les dirige. Il n'avait qu'une demi-foi dans la liberté. Il ne voyait dans le peuple qu'un souverain plus exigeant et plus capricieux que les autres, envers lequel il fallait déployer plus d'habileté pour le séduire et plus de politique pour le manier. Il se sentait la flexibilité nécessaire à ce rôle : il osa le tenter. Dépourvu de grande conviction, mais

non d'ambition et de courage, la circonstance n'était à ses yeux qu'un drame comme la Fronde, où les plus habiles acteurs pouvaient grandir leurs espérances aux proportions des faits et diriger le dénoûment. Il ignorait qu'en révolution il n'y a qu'un acteur sérieux : la passion. Il n'en avait pas. Il balbutia les mots de la langue révolutionnaire; il prit le costume du temps, il n'en prit pas l'âme.

Le contraste de cette nature et de ce rôle, ce favori des cours se jetant dans la foule pour servir la nation, cette élégance aristocratique masquée en patriotisme de tribune plurent un moment à l'opinion. On applaudit à cette transformation comme à une difficulté vaincue. Le peuple était flatté d'avoir des grands seigneurs avec lui. C'était un témoignage de sa puissance. Il se sentait roi en se voyant des courtisans. Il pardonnait à leur rang en faveur de leur complaisance.

Madame de Staël fut séduite, autant de cœur que d'esprit, par M. de Narbonne. Sa mâle et tendre imagination prêta au jeune militaire tout ce qu'elle désirait. Ce n'était qu'un homme brillant, actif et brave. Elle en fit un politique et un héros. Elle le grandit de tous ses rêves pour qu'il fût à la hauteur de son idéal. Elle lui enrôla des prôneurs, elle l'entoura d'un prestige; elle lui créa une renommée, elle lui traça un rôle. Elle en fit le type vivant de sa politique. Dédaigner la cour, séduire le peuple, com-

mander l'armée, intimider l'Europe, entraîner l'Assemblée par son éloquence, servir la liberté, sauver la nation, et devenir, par sa seule popularité, l'arbitre du trône et du peuple, les réconcilier dans une constitution à la fois libérale et monarchique, telle était la perspective qu'elle ouvrait à elle-même et à M. de Narbonne.

Elle alluma son ambition à ses pensées. Il se crut capable de ces destinées, puisqu'elle les rêvait pour lui. Le drame de la Révolution se concentra dans ces deux intelligences, et leur conjuration fut quelque temps toute la politique de l'Europe.

Madame de Staël, M. de Narbonne et le parti constitutionnel voulaient la guerre; mais ils voulaient une guerre partielle et non une guerre désespérée, qui, en remuant la nationalité jusque dans ses fondements, emporterait le trône et jetterait la France dans la république. Ils parvinrent, par leur influence, à renouveler tout le personnel de la diplomatie exclusivement dévoué aux émigrés ou au roi. Ils remplirent les cours étrangères de leurs affidés. M. de Marbois fut envoyé auprès de la diète de Ratisbonne, M. Barthélemy en Suisse, M. de Talleyrand à Londres, M. de Ségur à Berlin. La mission de M. de Talleyrand était de faire fraterniser le principe aristocratique de la constitution anglaise avec le principe démocratique de la constitution française, qu'on croyait pouvoir pondérer et modérer par une cham-

bre haute. On espérait intéresser les hommes d'État de la Grande-Bretagne à une révolution imitée de la leur, qui, après avoir remué le peuple, viendrait s'assouplir dans la main d'une aristocratie intelligente. Cette mission était facile, si la Révolution se fût régularisée quelques mois à Paris. Les idées françaises avaient la popularité à Londres. L'opposition était révolutionnaire. Fox et Burke, amis alors, passionnaient l'opinion pour la liberté du continent. Il faut rendre cette justice à l'Angleterre, que le principe moral et populaire caché dans les bases de sa constitution ne s'est jamais renié lui-même en combattant les efforts des autres peuples pour se donner un gouvernement libre. Elle s'est assimilé la liberté partout.

XXI.

La mission de M. de Ségur à Berlin était plus délicate. Il s'agissait de détacher le roi de Prusse de son alliance avec l'empereur Léopold, qu'on ne croyait pas encore couronné, et d'entraîner le cabinet de Berlin dans une alliance avec la France révolutionnaire. Cette alliance promettait à la Prusse, avec sa sécurité sur le Rhin, tout l'ascendant des idées nouvelles en Allemagne; c'était une idée machiavélique qui devait sourire au génie agitateur du grand Frédéric. Il avait fait de la Prusse la puissance corrosive de l'empire.

M. de Ségur ne voulut partir qu'après avoir emporté l'assentiment du roi et de la reine aux efforts pacifiques qu'il allait tenter. Cette adhésion fut complète, et cependant il n'était point arrivé à Berlin que déjà une prétendue copie de ses instructions, venant de Paris, était dans les mains du roi de Prusse. Ces deux mots : séduire et corrompre, en étaient l'esprit. Le roi de Prusse avait des favoris et des maîtresses. Mirabeau avait écrit en 1786 : « Il » ne peut y avoir à Berlin de secrets pour l'ambas-» sadeur de France, que faute d'argent et d'habi-» leté; ce pays est cupide et pauvre, il n'y a pas de » secret d'État qu'on ne puisse y acheter avec trois » mille louis. » M. de Ségur devait donc s'attacher avant tout à capter les deux favorites. L'une était fille d'Élie Enka, attaché comme musicien à la chapelle du feu roi. Belle et spirituelle, elle avait fixé, à l'âge de douze ans, l'attention du roi, alors prince royal. Il l'avait, dès cet âge si tendre, comme prédestinée à ses amours; il l'avait fait élever avec tous les soins et tout le luxe d'une éducation royale. Elle avait voyagé en France et en Angleterre; elle savait les langues de l'Europe; elle avait poli son génie naturel au contact des hommes de lettres et des artistes de l'Allemagne. Un mariage simulé avec Rietz, valet de chambre du roi, motivait sa résidence à la cour et lui permettait de réunir autour d'elle ce que Berlin avait d'hommes supérieurs dans la politique ou

dans les lettres. Gâtée par une fortune précoce, et insouciante à la retenir, elle avait laissé deux rivales lui disputer le cœur du roi. L'une, la jeune comtesse d'Ingenheim, venait de mourir à la fleur de ses années; l'autre, la comtesse de Lichtenau, avait donné deux enfants au roi et se flattait en vain de l'arracher à l'empire de madame Rietz.

Le baron de Roll, au nom du comte d'Artois, et le vicomte de Caraman, au nom de Louis XVI, s'étaient emparés de toutes les avenues de ce cabinet. Le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris, avait informé sa cour de l'objet de la mission de M. de Ségur. Le bruit courait parmi les hommes bien informés que cet envoyé emportait quelques millions destinés à payer la faiblesse ou la trahison du cabinet de Berlin.

Les instructions supposées arrivèrent à Berlin deux heures avant M. de Ségur. Elles révélaient au roi tout un plan de séductions et de vénalité que l'agent de la France devait pratiquer sur ses favoris et sur ses maîtresses; leur caractère, leur ambition, leurs rivalités, leurs faiblesses vraies ou supposées, les moyens d'agir par eux sur l'esprit du roi y étaient notés avec la sécurité de la confidence. Il y avait un tarif pour toutes les consciences, un prix pour toutes les perfidies. L'aide-de-camp favori du roi, Bischofswerder, alors très-puissant, devait être tenté par des offres irrésistibles, et, dans le cas où sa connivence

serait découverte, un splendide établissement en France devait le garantir contre toute éventualité.

On avait fait tomber ces instructions aux mains de ceux mêmes dont la fidélité devait être marchandée. Ils les remirent au roi avec l'assurance de consciences odieusement calomniées. Le roi rougit pour lui-même de l'empire qu'on attribuait à l'amour ou à l'intrigue sur sa politique. Il s'indigna de la fidélité tentée de ses serviteurs. Toute négociation fut ainsi déjouée avant l'arrivée du négociateur. M. de Ségur fut reçu avec une froide ironie. Frédéric-Guillaume affecta de ne point lui parler à son cercle. Il demanda tout haut, devant lui, à l'envoyé de l'électeur de Mayence des nouvelles du prince de Condé. L'envoyé lui répondit que ce prince se rapprochait avec son armée des frontières de France : « Il fait » bien, » dit le roi, « car il est sur le point d'y en- » trer. » M. de Ségur, accoutumé aux succès pendant son long séjour et sa faveur intime avec Catherine, entraîna, dit-on, la comtesse d'Ashkof et le prince Henri de Prusse dans le parti de la paix. Il fit plus, instruit enfin de l'existence, dans le cabinet du roi, de ces instructions supposées, il parvint à s'en faire livrer une copie et à en démontrer la fausseté au roi Frédéric-Guillaume. Ce succès même fut un piége pour sa négociation. D'autres intrigues l'emportèrent. Le roi, concertant sa conduite avec l'empereur, affecta quelque temps d'incliner vers la

France, de se plaindre des exigences de l'émigration, et de caresser l'ambassadeur. Celui-ci crut à ces démonstrations, et rassura le cabinet français sur les intentions de la Prusse. Mais la disgrâce subite de la comtesse d'Ashkof, et les offres d'alliance avec la France injurieusement repoussées, déconcertèrent les efforts et renversèrent les espérances de M. de Ségur. Il demanda son rappel. La perspective des malheurs de son pays et de la combustion de l'Europe portèrent, dit-on, sa tristesse jusqu'au désespoir. Le bruit courut qu'il avait attenté à ses jours. Ce bruit n'avait d'autre fondement qu'un accident qui lui arriva dans un violent accès de fièvre, dont il fut saisi à la vue de l'abîme qu'il n'avait pu fermer et dans lequel allaient en effet se perdre, avec la famille royale, les dernières espérances du parti constitutionnel.

XXII.

Le même parti tenta, vers le même temps, de conquérir à la France un souverain dont la renommée pesait autant qu'un trône dans l'opinion de l'Europe. C'était le duc de Brunswick, élève du grand Frédéric, héritier présumé de sa science et de ses inspirations militaires, et proclamé d'avance par la voix publique généralissime dans la guerre future contre la France. Enlever à l'empereur et au

roi de Prusse ce chef de leurs armées, c'était enlever à l'Allemagne la confiance et la victoire.

Le nom du duc de Brunswick était un prestige qui couvrait l'Allemagne d'une sorte de terreur et d'inviolabilité. Madame de Staël et son parti le tentèrent. Cette négociation secrète fut concertée entre madame de Staël, M. de Narbonne, M. de La Fayette et M. de Talleyrand. M. de Custine, fils du général de ce nom, fut choisi pour porter au duc de Brunswick les paroles du parti constitutionnel. Le jeune négociateur était heureusement préparé pour cette mission. Spirituel, séduisant, instruit, fanatique d'admiration pour la tactique prussienne et pour le duc de Brunswick, dont il était allé prendre les leçons à Berlin, il inspirait d'avance confiance à ce prince. Il lui porta l'offre du titre de généralissime des armées françaises, d'un traitement de trois millions et d'un établissement en France équivalent à ses possessions et à son rang dans l'empire. La lettre qui contenait ces engagements était signée du ministre de la guerre et de Louis XVI lui-même.

M. de Custine partit pour Brunswick au mois de janvier. A son arrivée il fit remettre sa lettre au duc. Quatre jours s'écoulèrent avant qu'un entretien lui fût accordé. Le cinquième jour, le duc l'admit à une audience particulière. Il exprima à M. de Custine, avec une franchise militaire, l'orgueil et la reconnaissance que le prix attaché à son mérite par la

France était fait pour lui inspirer. « Mais, » ajouta-t-il, « mon sang est à l'Allemagne et ma foi est à la » Prusse. Mon ambition est satisfaite d'être la seconde » personne de cette monarchie qui m'a adopté. Je » ne changerai pas, pour une gloire aventureuse sur » le théâtre mouvant des révolutions, la haute et » solide position que ma naissance, mon devoir et » quelque gloire acquise me font dans mon pays. » A la fin de cette conversation, M. de Custine, trouvant le prince inébranlable, découvrit son ultimatum et fit briller à ses yeux l'éventualité de la couronne de France, si elle venait à tomber du front de Louis XVI, ramassée par les mains d'un général victorieux. Le duc parut ébloui et congédia M. de Custine sans lui ôter tout espoir d'accéder à un pareil prix. Le négociateur partit triomphant. Cependant, quelque temps après, le duc, soit duplicité, soit repentir, soit prudence, répondit par un refus formel à l'une et à l'autre de ces propositions. Il adressa sa réponse à Louis XVI et non au ministre, et cet infortuné roi connut ainsi le dernier mot du parti constitutionnel et combien tenait peu sur sa tête une couronne qu'on offrait déjà en perspective à l'ambi-

LIVRE VI.

Aspect de l'Assemblée législative à ses premières séances. — Le cérémonial de la royauté y est mis en question. — Le roi se présente à l'Assemblée. — Il y est reçu avec applaudissements. — Difficultés de l'Assemblée. — Le clergé, l'émigration, la guerre. — Une partie du clergé se déclare contre le serment civil. — Discours de Fauchet, prêtre assermenté. — Réponse de Torné, évêque constitutionnel de Bourges. — Ducos demande l'impression de ce discours. — Gensonné conseille la tolérance. — Isnard la combat aux applaudissements des Girondins. — Décret contre les prêtres non assermentés. — Discours de Brissot contre les puissances et contre les émigrés. — Discours de Condorcet dans le même sens. — Vergniaud monte à la tribune. — Son portrait. — Discours de Vergniaud. — Discours d'Isnard. — Décret contre les émigrés. — Ces deux décrets consternent le roi et son conseil. — Lettre d'André Chénier sur la liberté des cultes. — Lutte des journaux girondins et jacobins contre les Feuillants. — La Fayette résigne le commandement de la garde nationale. — Bailly, maire de Paris, se retire à la même époque. — Pétion est nommé à sa place. — Danton, comme substitut de procureur de la commune, commence sa fortune populaire.

I.

Telles étaient les dispositions réciproquement menaçantes de la France et de l'Europe, au moment où l'Assemblée constituante, après avoir proclamé les principes, laissait à d'autres le soin de les défendre et de les appliquer. C'était comme le législateur qui se retirait dans son repos, pour contempler ses lois

en activité. La grande pensée de la France abdiquait, pour ainsi dire, avec l'Assemblée constituante. Le gouvernement tombait de haut entre les mains de l'inexpérience ou de la passion d'un nouveau peuple. Du 29 septembre au 1er octobre, il y eut comme un changement de règne. L'Assemblée législative se trouva, ce jour-là, face à face avec un roi sans autorité, au-dessus d'un peuple sans modération. On sentit, dès sa première séance, l'oscillation désordonnée d'un pouvoir sans tradition et sans contrepoids, qui cherche son aplomb dans sa propre sagesse, et qui, flottant de l'insulte au repentir, se blesse lui-même avec l'arme qu'on lui a mise dans la main.

II.

Une foule immense s'était portée à ses premières séances. L'aspect extérieur de l'Assemblée était changé. Presque tous les cheveux blancs avaient disparu. On eût dit que la France avait rajeuni dans une nuit. L'expression des physionomies, les traits, les gestes, les costumes, l'attitude des membres de l'Assemblée n'étaient plus les mêmes. Cette fierté de la noblesse française empreinte dans le regard et sensible dans les manières, cette dignité du clergé et de la magistrature, cette gravité austère des premiers députés du tiers état avaient tout à coup fait place aux représentants d'un peuple nouveau, dont

la confusion et la turbulence annonçaient l'invasion au pouvoir plutôt que l'habitude et la possession du gouvernement. L'extrême jeunesse s'y faisait remarquer en foule. Quand le président d'âge, pour former le bureau provisoire, somma les députés qui n'avaient pas encore accompli leur vingt-sixième année de se présenter, soixante jeunes gens se pressèrent autour de la tribune et se disputèrent le rôle de secrétaires de l'Assemblée. Cette jeunesse des représentants de la nation inquiéta les uns, réjouit les autres. Si, d'un côté, une telle représentation n'offrait rien de cette maturité calme et de cette autorité du temps que les législateurs antiques recherchaient dans les conseils des peuples; d'un autre côté, ce rajeunissement soudain de la représentation nationale était comme un symptôme du rajeunissement complet des institutions. On sentait que cette nouvelle génération avait rompu avec toutes les traditions et tous les préjugés de l'ancien ordre de choses. Son âge même était une garantie, à l'inverse des civilisations assises, où l'on demande aux législateurs de donner par leurs années des gages au passé. On demandait à ceux-ci de donner des gages à l'avenir. Leur inexpérience était un mérite, leur jeunesse était un serment. Les temps calmes veulent des vieillards, les révolutions veulent des jeunes gens.

A peine l'Assemblée était-elle constituée, que le

double esprit qui allait s'en disputer les actes, l'esprit monarchique et l'esprit républicain, s'y livra, dans un frivole prétexte, une lutte puérile en apparence, sérieuse au fond, et y fut tour à tour vaincu et vainqueur en deux jours. La députation qui s'était rendue près du roi, pour lui annoncer la constitution de l'Assemblée, rendit compte de sa mission par l'organe du député Ducastel, président de cette députation : « Nous avons hésité, » dit-il, « sur les
» formes du langage à adopter en parlant au roi.
» Nous avons craint de blesser ou la dignité nationale
» ou la dignité royale. Nous sommes convenus de
» lui dire : — Sire, l'Assemblée est constituée; elle
» nous a députés pour en informer Votre Majesté. —
» Nous nous sommes rendus aux Tuileries. Le mi-
» nistre de la justice est venu nous annoncer que le
» roi ne pouvait nous recevoir qu'aujourd'hui à une
» heure. Nous avons pensé que le salut de la
» chose publique exigeait que nous fussions admis
» sur-le-champ, et nous avons insisté. Le roi alors
» nous a fait dire qu'il nous recevrait à neuf heures.
» Nous y sommes allés. A quatre pas du roi, je l'ai
» salué ; j'ai prononcé les mots convenus. Le roi
» m'a demandé le nom de mes collègues, je lui
» ai répondu que je ne les connaissais pas. Nous
» allions nous retirer, lorsqu'il nous a arrêtés en
» nous disant : — Je ne pourrai vous voir que ven-
» dredi. »

Une sourde agitation qui courait déjà dans les rangs de l'Assemblée, éclate à ces dernières paroles. « Je demande, » s'écrie un député, « qu'on ne se » serve plus de ce titre de Majesté. — Je demande, » ajoute un autre, « qu'on répudie ce titre de sire, qui » est une abréviation de seigneur, et qui reconnaît » une souveraineté dans celui à qui on le donne. — » Je demande, » dit le député Becquet, « que nous » ne soyons pas comme des automates, assis ou de- » bout quand il plaira au roi de se tenir debout ou » de s'asseoir. » Couthon éleva la voix pour la première fois, et sa première parole fut une menace à la royauté. « Il n'y a plus d'autre majesté ici que » celle de la loi et du peuple, » dit-il; « ne laissons » au roi d'autre titre que celui de roi des Français! » Faites retirer ce fauteuil scandaleux, ce siége doré » qu'on lui a apporté la dernière fois qu'il a paru » dans cette salle : qu'il s'honore de s'asseoir sur le » simple fauteuil du président d'un grand peuple; » que le cérémonial entre lui et nous soit celui de » l'égalité; soyons debout et découverts quand il » sera découvert et debout, restons couverts et assis » quand il s'asseoira et se couvrira. — Le peuple, » reprit Chabot, « vous a envoyés ici pour faire res- » pecter sa dignité. Souffrirez-vous que le roi vous » dise : — Je viendrai à trois heures? — Comme si » vous ne pouviez pas lever la séance sans l'at- » tendre! »

On décréta que chacun pourrait s'asseoir et se couvrir devant le roi. « Cet article, » observa Garran de Coulon, « pourrait établir une sorte de confusion » dans l'Assemblée. Cette faculté laissée à tous don» nerait aux uns l'occasion de montrer de la fierté, » aux autres de l'idolâtrie. — Tant mieux, » s'écria une voix, « s'il y a des flatteurs, il faut les con» naître. » On décréta aussi qu'il n'y aurait au bureau que deux fauteuils pareils placés sur la même ligne : un pour le président, un pour le roi; enfin qu'on ne donnerait plus au roi d'autre titre que celui de roi des Français.

III.

Ces décrets humilièrent le roi, consternèrent les constitutionnels, agitèrent le peuple. On avait espéré le rétablissement de l'harmonie entre les pouvoirs, elle se brisait au début. La constitution trébuchait au premier pas. Cette déchéance de ses titres paraissait un plus grand abaissement de la royauté que la déchéance de son pouvoir absolu. « N'avons-nous » donc gardé un roi, » disait-on, « que pour le li» vrer aux outrages et à la risée des représentants » du peuple? Une nation qui ne se respecte pas dans » son chef héréditaire, se respectera-t-elle jamais » dans ses représentants élus? Est-ce par des ou» trages semblables que la liberté se fera accepter

» du trône? Est-ce en semant des ressentiments pa-
» reils dans le cœur du roi qu'on lui fera chérir la
» constitution et qu'on s'assurera son loyal concours
» au maintien des droits du peuple et au salut de la
» nation? Si le pouvoir exécutif est une réalité néces-
» saire, il faut le respecter dans le roi : si ce n'est
» qu'une ombre, il faut encore l'honorer. » Le conseil des ministres s'assembla. Le roi déclara avec amertume qu'il n'était point condamné par la constitution à aller livrer, dans sa personne, la majesté royale aux outrages de l'Assemblée, et qu'il ferait ouvrir le corps législatif par les ministres.

Ce bruit répandu dans Paris amena une réaction soudaine en faveur du roi. L'Assemblée, encore hésitante, en ressentit le contre-coup. La popularité qu'elle avait cherchée lui manquait sous la main. Elle fléchit. « Qu'est-il résulté du décret d'hier? » dit le député Vosgien à l'ouverture de la séance du 6 octobre. « Une nouvelle espérance des ennemis du
» bien public, l'agitation du peuple, la baisse du
» crédit, l'inquiétude générale. Rendons au repré-
» sentant héréditaire du peuple ce qui lui appartient
» dans nos respects. Ne lui laissons pas croire qu'il
» sera le jouet de chaque législation qui s'ouvrira. Il
» est temps de jeter l'ancre de la constitution. »

Vergniaud, l'orateur encore inconnu de la Gironde, révéla, dès les premiers mots, ce caractère à la fois audacieux et indécis qui fut le type de sa po-

litique. Sa parole flotta comme son âme. Il parla pour un parti et conclut pour l'autre. « On paraît d'ac- » cord, » dit-il, « que si le décret est de police inté- » rieure, il est exécutable sur-le-champ; or il est » évident, pour moi, que le décret est de police in- » térieure, car il n'y a pas là de relation d'autorité » entre le corps législatif et le roi. Il ne s'agit que de » simples égards que l'on réclame en faveur de la » dignité royale. Je ne sais pourquoi on paraît dé- » sirer le rétablissement de ces titres de *sire* et de » *Majesté* qui nous rappellent la féodalité. Le roi doit » s'honorer du nom de roi des Français. Je demande » si le roi vous a demandé un décret pour régler le » cérémonial de sa maison quand il reçoit vos dépu- » tations! Cependant, pour dire franchement mon » avis, je pense que si le roi, par égard pour l'As- » semblée, se tient debout et découvert, l'Assem- » blée, par égard pour le roi, doit se tenir décou- » verte et debout. »

Hérault de Séchelles demanda que le décret fût rapporté. Champion, député du Jura, reprocha à ses collègues d'employer leurs premières séances à de si puérils débats. « Je ne crains pas l'idolâtrie du peu- » ple pour un fauteuil d'or, mais ce que je crains » c'est une lutte entre les deux pouvoirs. Vous ne » voulez pas des mots *sire* et *Majesté;* vous ne voulez » pas même qu'il soit donné au roi des applaudisse- » ments, comme s'il était possible d'interdire au

» peuple les manifestations de sa reconnaissance » quand le roi les aura méritées! Ne nous déshono» rons pas, Messieurs, par une ingratitude coupable » envers l'Assemblée nationale, qui a conservé au » roi ces signes de respect. Les fondateurs de la li» berté n'ont pas été des esclaves! Avant de fixer les » prérogatives de la royauté, ils ont établi les droits » du peuple. C'est la nation qui est honorée dans la » personne de son représentant héréditaire. C'est » elle qui, après avoir créé la royauté, l'a revêtue » d'un éclat qui remonte à sa source et rejaillit sur » elle. »

Le président de la députation envoyée au roi, Ducastel, parla dans le même sens. Mais s'étant servi, par inadvertance, du mot de souverain en désignant le roi, et ayant ajouté que le pouvoir législatif résidait dans l'Assemblée et dans le roi, ce blasphème et cette hérésie involontaire excitèrent un terrible orage dans la salle. Tout mot malsonnant paraissait une intention contre-révolutionnaire. On était si près du régime aboli qu'on craignait d'y glisser à chaque pas. Le peuple était un affranchi d'hier que le moindre son de chaînes faisait tressaillir. Cependant le décret blessant pour la majesté royale fut rapporté. Cette rétractation fut accueillie avec transport par les royalistes et par la garde nationale. Les constitutionnels y virent l'augure d'une harmonie renaissante entre les pouvoirs de l'État. Le roi y vit

un triomphe d'une fidélité mal éteinte, mais que toute tentative d'outrage contre sa personne ravivait dans les cœurs.

Ils se trompaient tous, ce n'était qu'un mouvement de générosité succédant à un mouvement de rudesse : l'hésitation du peuple qui n'ose briser du premier coup ce qu'il a longtemps adoré.

Cependant les royalistes abusaient, dans leurs journaux, de ce retour à la modération : « La Révo-
» lution est lâche, » s'écriaient-ils; « c'est qu'elle se
» sent faible. Ce sentiment de sa faiblesse est une
» défaite anticipée. Voyez combien, en deux jours,
» elle se donne à elle-même de honteux démentis!
» Toute autorité qui mollit est perdue, à moins qu'elle
» n'ait l'art de masquer sa retraite et de reculer à
» pas lents et insensibles et de faire oublier ses lois
» plutôt que de les rétracter. L'obéissance n'a que
» deux ressorts : le respect et la crainte. Tous deux
» sont brisés à la fois par une rétrogradation brusque
» et violente comme celle de l'Assemblée. Peut-on
» respecter ou craindre un pouvoir qui plie sous l'ef-
» froi de sa propre audace? L'Assemblée a abdiqué
» en n'achevant pas tout ce qu'elle a osé. Toute ré-
» volution qui n'avance pas recule, et le roi est vain-
» queur sans avoir combattu. »

De son côté le parti révolutionnaire, rassemblé le soir aux Jacobins, déplorait sa défaite, accusait tout le monde et récriminait. « Voyez. » disaient les ora-

teurs, « quel travail souterrain s'est fait dans une » nuit! quelle victoire de la corruption et de la peur! » Les membres de l'ancienne Assemblée, mêlés dans » la salle aux nouveaux députés, ont été vus souf- » flant à l'oreille de leurs successeurs toutes les con- » descendances qui les ont déshonorés. Répandus, » le soir, après la séance, dans les groupes du Pa- » lais-Royal, ils ont semé l'alarme, parlé d'un second » départ du roi, pronostiqué le trouble et l'anarchie » et fait craindre à ce peuple de Paris, qui préfère » sa fortune privée à la liberté publique, la dispari- » tion de la confiance, la rareté du numéraire, la » baisse des fonds publics. Cette race vénale résiste- » t-elle jamais à de tels arguments? »

L'âme de Paris respirait tout entière le lendemain dans l'attitude et dans le discours de l'Assemblée. « A l'ouverture de la séance, je me plaçai, » dit un Jacobin, « parmi les députés qui s'entretenaient des » moyens d'obtenir la révocation. Je leur dis que le » décret ayant été rendu la veille presque à l'unani- » mité, il paraissait impossible de compter sur un » retour si subit et si scandaleux d'opinion. — Nous » sommes sûrs de la majorité, répondirent-ils. Je » quittai alors la place et j'allai en prendre une au- » tre. J'y entendis les mêmes propos. Je me réfugiai » alors dans cette partie de la salle qui fut si long- » temps le sanctuaire du patriotisme. Mêmes discours, » même apostasie. La nuit avait tout acheté. La

» preuve que ce travail de corruption s'était accompli avant la délibération, c'est que tous les orateurs » qui ont pris la parole contre les décrets avaient à » la main leurs discours écrits! D'où vient cette sur» prise des patriotes? C'est que les membres purs de » la législature ne se connaissent pas entre eux. C'est » qu'ils ne se sont pas encore rencontrés ni comptés » ici. Vous leur avez, il est vrai, ouvert vos portes, » ils sont entrés pour examiner votre contenance et » sonder vos forces, mais ils ne sont pas encore affi» liés et ils n'ont pas puisé encore dans votre fré» quentation et dans vos discours cette confiance et » ce patriotisme qui sont la seconde âme du citoyen! »

Le peuple, qui aspirait au repos après tant de journées d'agitation, qui manquait de travail, d'argent et de pain, intimidé de plus par les approches d'un hiver sinistre, vit avec indifférence la tentative et la rétractation de l'Assemblée. Il laissa impunément outrager les députés qui avaient soutenu les décrets. Goupilleau, Couthon, Basire, Chabot furent menacés au sein de l'Assemblée même par des officiers de la garde nationale. « Prenez garde à vous! » leur disaient ces soldats du peuple gagnés au trône. « Nous ne voulons pas que la Révolution fasse un pas de plus. Nous vous connaissons, nous aurons les yeux sur vous; nous vous ferons hacher par nos baïonnettes! » Ces députés, secondés par Barrère, vinrent dénoncer ces outrages au club des Jacobins; mais

rien ne s'émut hors de la salle et ils n'emportèrent que de stériles indignations.

IV.

Le roi, rassuré par ces dispositions de l'esprit public, se rendit le 7 à l'Assemblée. Sa présence fut le signal d'unanimes applaudissements. Les uns applaudissaient en lui le roi; les autres, dans le roi, applaudissaient la constitution. Elle inspirait alors un fanatisme réel à cette masse inerte qui ne juge des choses que par les mots et qui croit impérissable tout ce que la loi proclame sacré. On ne se contenta pas de crier : Vive le roi! on cria aussi : Vive Sa Majesté! Les acclamations d'une partie du peuple vengeaient les offenses de l'autre et faisaient ainsi revivre ces titres qu'un décret avait tenté d'effacer. On applaudit jusqu'à la réinstallation du fauteuil royal à côté de celui du président. Il semblait aux royalistes que ce fauteuil fût un trône où la nation rasseyait la monarchie. Le roi parla debout et découvert. Son discours fut rassurant pour les esprits, touchant pour les cœurs. S'il n'avait pas l'accent de l'enthousiasme, il avait l'accent de la bonne foi. « Pour que nos travaux, » dit-il, « produisent le bien » qu'on doit en attendre, il faut qu'entre le corps » législatif et le roi il règne une constante harmonie » et une confiance inaltérable. Les ennemis de notre

» repos ne chercheront que trop à nous désunir; » mais que l'amour de la patrie nous rallie et que » l'intérêt public nous rende inséparables! Ainsi, la » puissance publique se déploiera sans obstacle; » l'administration ne sera pas tourmentée par de vai- » nes terreurs; les propriétés et la croyance de cha- » cun seront également protégées. Il ne restera plus » à personne de prétexte pour vivre éloigné d'un » pays où les lois seront en vigueur et où tous les » droits seront respectés. » Cette allusion aux émi- grés et cet appel indirect aux frères du roi firent courir dans tous les rangs un frémissement de joie et d'espérance.

Le président Pastoret, constitutionnel modéré, homme agréable à la fois au roi et au peuple, parce qu'avec les doctrines du pouvoir il avait l'habileté du diplomate et le langage de la constitution, répondit : « Sire, votre présence au milieu de nous est un » nouveau serment que vous prêtez à la patrie. Les » droits du peuple étaient oubliés et tous les pou- » voirs confondus. Une constitution est née, et avec » elle la liberté française : vous devez la chérir comme » citoyen; comme roi vous devez la maintenir et la » défendre. Loin d'ébranler votre puissance, elle l'a » affermie. Elle vous a donné des amis dans tous » ceux qu'on appelait autrefois vos sujets. Vous avez » besoin d'être aimé des Français! disiez-vous il y a » quelques jours dans ce temple de la patrie. Et nous

» aussi nous avons besoin d'être aimés de vous. La
» constitution vous a fait le premier monarque du
» monde, votre amour pour elle placera Votre Ma-
» jesté au rang des rois les plus chéris. Forts de no-
» tre union, nous en sentirons bientôt l'influence
» salutaire. Épurer la législation, ranimer le crédit
» public, comprimer l'anarchie, tel est notre devoir,
» tels sont nos vœux, tels sont les vôtres, sire : les
» bénédictions des Français en seront le prix. »

Cette journée rouvrit le cœur du roi et de la reine à l'espérance; ils crurent avoir retrouvé un peuple. La Révolution crut avoir retrouvé son roi. Les souvenirs de Varennes parurent ensevelis. La popularité eut un de ces souffles d'un jour qui purifient le ciel un moment et qui trompent ceux-là mêmes qui ont tant appris à s'en défier. La famille royale voulut du moins en jouir et en faire jouir surtout le Dauphin et Madame : ces deux enfants ne connaissaient du peuple que sa colère, ils n'avaient aperçu la nation qu'à travers les baïonnettes du 6 octobre, sous les haillons de l'émeute ou dans la poussière du retour de Varennes. Le roi voulait qu'ils la vissent dans son calme et dans son amour, car il élevait son fils pour aimer ce peuple et non pour venger ses offenses. Dans son supplice de tous les jours, ce qui le faisait le plus souffrir, c'était moins ses propres humiliations que l'ingratitude et les torts du peuple. Être méconnu de la nation lui paraissait plus dur que d'être persé-

cuté par elle. Un moment de justice de la part de l'opinion lui faisait oublier deux ans d'outrages. Il alla le soir au Théâtre-Italien avec la reine, madame Élisabeth et ses enfants. Les espérances du jour, ses paroles du matin, ses traits empreints de confiance et de bonté, la beauté des deux princesses, la grâce naïve des enfants produisirent sur les spectateurs une de ces impressions où la pitié se mêle au respect, et où l'enthousiasme amollit le cœur jusqu'à l'attendrissement.

La salle retentit d'applaudissements à plusieurs reprises, quelquefois de sanglots; tous les regards tournés vers la loge royale semblaient vouloir porter au roi et aux princesses les muettes réparations de tant d'insultes. La foule ne résiste jamais à la vue des enfants; il y a des mères dans toutes les foules. Le Dauphin, enfant charmant, assis sur les genoux de la reine et absorbé par le jeu des acteurs, répétait naïvement leurs gestes à sa mère, comme pour lui faire comprendre la pièce. Ce calme insouciant de l'innocence entre deux orages, ces jeux d'enfant au pied d'un trône si près de devenir un échafaud, ces épanouissements du cœur de la reine si longtemps fermé à toute joie et à toute sécurité, tout cela faisait monter des larmes à toutes les paupières : le roi lui-même en versa. Il y a des moments en révolution où la foule la plus irritée devient douce et miséricordieuse; c'est quand elle laisse parler en elle la na-

ture et non la politique, et qu'au lieu de se sentir peuple elle se sent homme! Paris eut alors un de ces moments : il dura peu.

V.

L'Assemblée était pressée de ressaisir la passion publique, qu'un attendrissement passager lui enlevait. Elle rougissait déjà de sa modération d'un jour et cherchait à semer de nouveaux ombrages entre le trône et la nation. Un parti nombreux dans son sein voulait pousser les choses à leurs conséquences et tendre la situation jusqu'à ce qu'elle se rompît. Ce parti avait besoin pour cela d'agitation, le calme ne convenait pas à ses desseins. Il avait des ambitions élevées comme ses talents, ardentes comme sa jeunesse, impatientes comme sa soif de situation. L'Assemblée constituante, composée d'hommes mûrs, assis dans l'État, classés dans la hiérarchie sociale, n'avait eu que l'ambition des idées de la liberté et de la gloire; l'Assemblée nouvelle avait celle du bruit, de la fortune et du pouvoir. Formée d'hommes obscurs, pauvres et inconnus, elle aspirait à conquérir tout ce qui lui manquait.

Ce dernier parti, dont Brissot était le publiciste, Pétion la popularité, Vergniaud le génie, les Girondins le corps, entrait en scène avec l'audace et l'unité d'une conjuration. C'était la bourgeoisie triom-

phante, envieuse, remuante, éloquente, l'aristocratie du talent, voulant conquérir et exploiter à elle seule la liberté, le pouvoir et le peuple. L'Assemblée se composait par portions inégales de trois éléments : les constitutionnels, parti de la liberté aristocratique et de la monarchie modérée; les Girondins, parti du mouvement continué jusqu'à ce que la Révolution tombât dans leurs mains; les Jacobins, parti du peuple et de la philosophie en action : le premier, transaction et transition; le second, audace et intrigue; le troisième, fanatisme et dévouement. De ces deux derniers partis, le plus hostile au roi n'était pas le parti jacobin. L'aristocratie et le clergé détruits, ce parti ne répugnait pas au trône; il avait à un haut degré l'instinct de l'unité du pouvoir : ce n'est pas lui qui demanda le premier la guerre et qui prononça le premier le mot de république; mais il prononça le premier et souvent le mot de dictature; le mot république appartient à Brissot et aux Girondins. Si les Girondins, à leur avénement à l'Assemblée, s'étaient joints au parti constitutionnel pour sauver la constitution en la modérant, et la Révolution en ne poussant pas à la guerre, ils auraient sauvé leur parti et dominé le trône. L'honnêteté, qui manquait à leur chef, manqua à leur conduite; l'intrigue les entraîna. Ils se firent les agitateurs d'une assemblée dont ils pouvaient être les hommes d'État. Ils n'avaient pas la foi à la république, ils en simulèrent la convic-

tion. En révolution, les rôles sincères sont les seuls rôles habiles. Il est beau de mourir victime de sa foi, il est triste de mourir dupe de son ambition.

VI.

Trois causes de trouble agitaient les esprits au moment où l'Assemblée prenait les affaires : le clergé, l'émigration, la guerre imminente.

L'Assemblée constituante avait fait une grande faute en s'arrêtant à une demi-mesure dans la réforme du clergé, en France. Mirabeau lui-même avait faibli dans cette question. La Révolution n'était, au fond, que l'insurrection légitime de la liberté politique contre le despotisme et de la liberté religieuse contre la domination légale du catholicisme, devenu en France une sorte d'institution politique. La constitution avait émancipé le citoyen ; il fallait émanciper le fidèle et arracher les consciences à l'État pour les rendre à elles-mêmes, à la raison individuelle et à Dieu. C'est ce que voulait la philosophie, qui n'est que l'expression rationnelle du génie.

Les philosophes de l'Assemblée constituante reculèrent devant les difficultés de cette œuvre. Au lieu d'une émancipation, ils firent une transaction avec la puissance du clergé, les influences redoutées de la cour de Rome, et les habitudes invétérées du peuple. Ils se contentèrent de relâcher le lien qui enchaînait

l'État à l'Église : leur devoir était de le corrompre. Le trône était enchaîné à l'autel, ils voulurent enchaîner l'autel au trône. Ce n'était que déplacer la tyrannie ; faire opprimer la conscience par la loi, au lieu de faire opprimer la loi par la conscience.

La constitution civile du clergé fut l'expression de cette fausse situation réciproque. Le clergé fut dépouillé de ces dotations, en biens inaliénables, qui décimaient la propriété et la population en France. On lui enleva ses bénéfices, ses abbayes et ses dîmes, féodalité de l'autel. Il reçut en échange une dotation en traitements prélevés sur l'impôt. Comme condition de ce pacte, qui laissait au clergé fonctionnaire une existence, une influence et un personnel puissant de ministres du culte salariés par l'État, on lui demanda de prêter serment à la constitution. Cette constitution renfermait des articles qui attentaient à la suprématie spirituelle et aux priviléges administratifs de la cour de Rome : le catholicisme s'inquiéta, protesta. Les consciences furent froissées. La Révolution, jusque-là exclusivement politique, devint schisme aux yeux d'une partie du clergé et des fidèles. Parmi les évêques et parmi les prêtres, les uns prêtèrent le serment civil, qui leur garantissait leur existence ; les autres refusèrent, ou, après l'avoir prêté, le rétractèrent. De là, trouble dans les esprits, agitation dans les consciences, division dans les temples. La plupart des paroisses eurent deux ministres :

l'un, prêtre constitutionnel, salarié et protégé par le gouvernement; l'autre, réfractaire, refusant le serment, privé du traitement, chassé de l'église, et élevant autel contre autel, dans quelque chapelle clandestine ou en plein champ. Ces deux ministres du même culte s'excommuniaient l'un l'autre : l'un au nom de la constitution, l'autre au nom du pape et de l'Église. La population se partageait entre eux, selon l'esprit plus ou moins révolutionnaire de la province. Dans les villes et dans les pays possédés de l'esprit nouveau, le culte constitutionnel s'exerçait presque sans partage. Dans les campagnes et dans les départements dévoués aux traditions, le prêtre non assermenté devenait un tribun sacré, qui, du pied de l'autel ou du haut de la chaire, agitait le peuple et lui soufflait, avec l'horreur du sacerdoce constitutionnel et schismatique, la haine du gouvernement qui le protégeait. Ce n'était encore ni la persécution, ni la guerre civile, mais c'était leurs préludes certains.

Le roi avait signé avec répugnance, et comme contraint, la constitution civile du clergé; mais il l'avait fait uniquement comme roi, et en réservant sa liberté et la foi de sa conscience. Il était chrétien et catholique dans toute la simplicité de l'Évangile et dans toute l'humilité de l'obéissance à l'Église. Les reproches qu'il avait reçus de Rome, pour avoir ratifié par sa faiblesse le schisme en France, déchiraient sa

conscience et agitaient son esprit. Il n'avait pas cessé de négocier officiellement ou secrètement avec le pape, pour obtenir du chef de l'Église ou une indulgente concession aux nécessités de la religion en France, ou de prudentes temporisations. Il ne pouvait qu'à ce prix retrouver la paix de son âme. Rome n'avait pu lui concéder que sa pitié. Des bulles fulminantes circulaient, par la main des prêtres non assermentés, sur la tête des populations, et ne s'arrêtaient qu'au pied du trône. Le roi tremblait de les voir éclater un jour sur sa propre tête.

D'un autre côté, il sentait que la Révolution ne lui pardonnerait pas de la sacrifier à ses scrupules religieux. Placé ainsi entre les menaces du ciel et les menaces de son peuple, il ajournait de tous ses efforts les condamnations de Rome ou les résolutions de l'Assemblée. L'Assemblée constituante avait compris cette anxiété de la conscience du roi et les dangers de la persécution. Elle avait donné du temps au roi et de la longanimité aux consciences ; elle n'avait pas mis la main dans la foi du simple fidèle. Chacun était libre de prier avec le prêtre de son choix. Le roi avait usé le premier de cette liberté, et il n'avait point ouvert la chapelle des Tuileries au culte constitutionnel. Le choix de son confesseur indiquait assez le choix de sa conscience. L'homme protestait en lui contre les nécessités politiques que subissait le roi. Les Girondins voulaient le contraindre à se

prononcer. S'il leur cédait, il perdait de sa dignité; s'il leur résistait, il perdait les derniers restes de sa popularité. Le contraindre à se décider était un bénéfice pour les Girondins.

La passion publique servait leurs desseins. Les troubles religieux commencèrent à prendre un caractère politique. Dans l'ancienne Bretagne, les prêtres assermentés devinrent l'objet de l'horreur du peuple. Leurs prières passèrent pour des malédictions. On fuyait leur contact. Les prêtres réfractaires retenaient tout leur troupeau. On voyait des attroupements de plusieurs milliers d'âmes suivre, le dimanche, leur ancien pasteur, et aller chercher dans des chapelles situées à deux ou trois lieues des habitations, ou dans des ermitages reculés, des sanctuaires qui ne fussent pas souillés par les cérémonies du culte constitutionnel. A Caen, le sang avait coulé dans la cathédrale même où le prêtre réfractaire disputait l'autel au prêtre assermenté. Les mêmes désordres menaçaient de se propager dans tout le royaume. Partout deux pasteurs et un troupeau divisé. Les haines, qui allaient déjà jusqu'aux insultes, devaient bientôt aller jusqu'au sang. La moitié du peuple, inquiète dans sa foi, revenait à l'aristocratie par amour pour son culte. L'Assemblée pouvait s'aliéner ainsi l'élément populaire, qui l'avait fait triompher de la royauté. Il fallait pourvoir à ce péril inattendu.

Il n'y avait que deux moyens d'éteindre cet in-

cendie dans son foyer : ou une liberté des consciences fortement maintenue par le pouvoir exécutif, ou la persécution contre les ministres de l'ancien culte. L'Assemblée indécise flottait entre ces deux partis. Sur un rapport de Gallois et de Gensonné, envoyés comme commissaires civils dans les départements de l'Ouest pour y étudier les causes de l'agitation et l'esprit du peuple, la discussion s'ouvrit. Fauchet, prêtre assermenté, prédicateur célèbre, depuis évêque constitutionnel du Calvados, prit le premier la parole. C'était un de ces hommes qui, sous l'habit ecclésiastique, cachaient le cœur d'un philosophe. Novateurs par l'esprit, prêtres par état, sentant la contradiction profonde entre leur opinion et leur caractère, une religion nationale, un christianisme révolutionnaire, était le seul moyen qui leur restait pour concilier leur intérêt et leur politique. Leur foi, tout académique, n'était qu'une bienséance religieuse. Ils voulaient transformer insensiblement le catholicisme en code de morale, où le dogme ne fût plus qu'un symbole contenant pour le peuple de saintes vérités, et qui, dépouillé de plus en plus des fictions sacrées, fît passer insensiblement l'esprit humain à un déisme symbolique, dont le temple ne serait plus que la chaire, et dont le Christ ne serait plus que le Platon divinisé. Fauchet avait l'esprit hardi d'un sectaire et l'intrépidité d'un homme de résolution.

VII.

« On nous accuse de vouloir persécuter. On nous » calomnie. Point de persécution. Le fanatisme en » est avide, la vraie religion la repousse, la philoso- » phie en a horreur. Gardons-nous d'emprisonner » les réfractaires, de les exiler, même de les dépla- » cer. Qu'ils pensent, disent, écrivent tout ce qu'ils » voudront contre nous. Nous opposerons nos pen- » sées à leurs pensées, nos vérités à leurs erreurs, » notre charité à leur haine. Le temps fera le reste. » Mais, en attendant son infaillible triomphe, il faut » trouver un moyen efficace et prompt pour les em- » pêcher de soulever les esprits faibles et de souffler » la contre-révolution. Une contre-révolution! Ce » n'est pas là une religion, Messieurs! Le fanatisme » n'est pas compatible avec la liberté. Voyez plutôt » les ministres. Ils voudraient nager dans le sang » des patriotes. Ce sont là leurs expressions. En com- » paraison de ces prêtres, les athées sont des anges » (on applaudit). Cependant, je le répète, tolérons- » les, mais ne les payons pas. Ne les payons pas » pour déchirer la patrie. C'est à cette seule mesure » qu'il faut nous borner. Supprimez toute pension » sur le trésor national aux prêtres non assermentés. » Il ne leur est rien dû qu'à titre de service à l'Église. » Quel service rendent-ils? Ils invoquent la ruine de

» nos lois. Ils suivent, disent-ils, leur conscience!
» Faut-il solder des consciences qui les poussent aux
» derniers crimes contre la nation? La nation les sup-
» porte; n'est-ce pas assez? Ils invoquent l'article de
» la constitution qui dit : « Les traitements des mi-
» nistres du culte catholique font partie de la dette
» nationale. » Sont-ils ministres du culte catholique?
» Est-ce que l'État reconnaît d'autre catholicisme
» que le sien? S'ils veulent en pratiquer un autre,
» libre à eux et à leurs sectateurs! La nation permet
» tous les cultes, mais elle n'en paye qu'un. Et quelle
» fortune pour la nation de se libérer de 30 millions
» de rente qu'elle paye follement à ses plus impla-
» cables ennemis (bravos)! Pourquoi ces phalanges
» de prêtres qui ont abjuré leur ministère, ces légions
» de chanoines et de moines, ces cohortes d'abbés,
» de prieurs, bénéficiers de toute espèce, qui n'é-
» taient remarquables autrefois que par leur afféterie,
» leur inutilité, leurs intrigues, leur vie licencieuse;
» qui ne le sont aujourd'hui que par une fureur ac-
» tive, par leurs complots, par leur haine infatigable
» contre la Révolution? Pourquoi payerions-nous
» cette armée de servitude sur les fonds de la nation!
» Que font-ils? Ils prêchent l'émigration, ils expor-
» tent le numéraire, ils fomentent les conjurations
» du dedans et du dehors contre nous. Allez, disent-
» ils aux nobles, combinez vos attaques avec l'étran-
» ger; que tout nage dans le sang, pourvu que nous

» recouvrions nos priviléges! Voilà leur Église! Si
» l'enfer en avait une sur la terre, c'est ainsi qu'elle
» parlerait. Qui osera dire qu'il faut la soudoyer?... »

Torné, évêque constitutionnel de Bourges, répondit à l'abbé Fauchet comme Fénelon aurait répondu à Bossuet. Il démontra que dans la bouche de son adversaire la tolérance avait aussi son fanatisme et sa cruauté : « On vous propose des remèdes violents
» à des maux que la colère ne peut qu'envenimer,
» c'est une condamnation à la faim qu'on vous de-
» mande contre nos confrères non assermentés. De
» simples erreurs religieuses doivent rester étran-
» gères au législateur. Les prêtres ne sont pas cou-
» pables, ils sont égarés. Quand l'œil de la loi tombe
» sur ces erreurs de la conscience, elle les envenime;
» le meilleur moyen de les guérir, c'est de ne pas
» les voir. Punir par le supplice de la faim de sim-
» ples et innocentes erreurs, ce serait un opprobre
» en législation, une horreur en morale; le législa-
» teur laisse à Dieu le soin de venger sa gloire s'il la
» croit violée par un culte indécent. Voudriez-vous,
» au nom de la tolérance, recréer une inquisition qui
» n'aurait pas même comme l'autre l'excuse du fa-
» natisme? Quoi! Messieurs, vous transformerez en
» proscripteurs arbitraires les fondateurs de la li-
» berté? Vous jugerez, vous exilerez, vous empri-
» sonnerez en masse des hommes parmi lesquels, s'il
» y a quelques coupables, il y a encore plus d'inno-

» cents? Les crimes ne sont plus individuels, et l'on
» sera coupable par catégorie; mais fussent-ils tous
» et tous également coupables, auriez-vous la cruauté
» de frapper à la fois cette multitude de têtes quand,
» en pareil cas, les despotes les plus cruels se con-
» tentent de décimer? Qu'avez-vous donc à faire?
» Une seule chose : être conséquents et fonder par la
» tolérance la liberté pratique, la coexistence paisible
» des cultes différents. Pourquoi nos confrères ne
» jouiraient-ils pas de la faculté d'adorer, à côté de
» nous, le même Dieu, pendant que dans nos villes,
» où nous leur refuserions le droit de célébrer nos
» saints mystères, nous permettrions aux païens de
» célébrer les mystères d'Isis et d'Osiris, au maho-
» métan d'invoquer son prophète, au rabbin d'offrir
» ses holocaustes? Jusqu'où, me direz-vous, ira cette
» étrange tolérance? et jusqu'où, vous dirai-je à mon
» tour, porterez-vous l'arbitraire et la persécution?
» Quand la loi aura réglé les rapports des actes civils,
» la naissance, le mariage, les sépultures, avec les
» actes religieux par lesquels le chrétien les consacre,
» quand la loi permettra sur les deux autels le même
» sacrifice, par quelle inconséquence n'y laisserait-
» elle pas couler la vertu des mêmes sacrements?
» Ces temples, dira-t-on encore, seront les concilia-
» bules des factieux! Oui, s'ils sont clandestins
» comme les persécuteurs voudraient les faire; mais
» si ces temples sont ouverts et libres, l'œil de la loi

» y pénétrera comme partout; ce ne sera plus la foi, » ce sera le crime qu'elle y surveillera et qu'elle y » atteindra. Et que craignez-vous? Le temps est pour » vous : cette classe des non assermentés s'éteindra » sans se renouveler; un culte salarié par des indi» vidus et non par l'État tend à s'affaiblir constam» ment, les factions du moins qu'anime au commen» cement la divinité des croyances s'adoucissent et » se concilient dans la liberté. Voyez l'Allemagne! » voyez la Virginie, où des cultes opposés s'emprun» tent mutuellement les mêmes sanctuaires, et où les » sectes différentes fraternisent dans le même patrio» tisme! Voilà à quoi il faut tendre; c'est de ces prin» cipes qu'il faut graduellement inonder le peuple. » La lumière doit être le grand précurseur de la loi. » Laissons au despotisme de préparer par l'ignorance » ses esclaves à ses commandements. »

VIII.

Ducos, jeune et généreux Girondin, chez qui l'enthousiasme de l'honnête l'emportait sur les tendances de son parti, demanda l'impression de ce discours. Sa voix se perdit au milieu des applaudissements et des murmures, témoignage de l'indécision et de la partialité des esprits. Fauchet répliqua à la séance suivante et démontra la connexité des troubles civils et des querelles religieuses. « Les prêtres, » dit-il,

« sont une tyrannie dépossédée et qui tient encore » dans les consciences les fils mal rompus de sa puis» sance. C'est une faction irritée et non désarmée! » C'est la plus dangereuse des factions. »

Gensonné parla en homme d'État et conseilla la tolérance envers les prêtres consciencieux, la répression sévère, mais légale, envers les prêtres perturbateurs. Pendant cette discussion, les courriers arrivés des départements apportaient chaque jour la nouvelle de nouveaux désordres. Partout les prêtres constitutionnels étaient insultés, chassés, massacrés au pied des autels; les églises des campagnes, fermées par ordre de l'Assemblée nationale, étaient enfoncées à coups de hache; les prêtres réfractaires y rentraient, portés par le fanatisme du peuple. Trois villes étaient assiégées et sur le point d'être incendiées par les habitants des campagnes. La guerre civile menaçante semblait préluder à la contre-révolution. « Voilà, » s'écria Isnard, « où vous conduisent » la tolérance et l'impunité qu'on vous prêche! »

Isnard, député de la Provence, était le fils d'un parfumeur de Grasse. Son père l'avait élevé pour les lettres et non pour le commerce : il avait fait dans l'antiquité grecque et romaine l'étude de la politique. Il avait dans l'âme l'idéal d'un Gracque, il en avait le courage dans le cœur et l'accent dans la voix; très-jeune encore, son éloquence avait les bouillonnements de son rang; sa parole n'était que le feu de

sa passion, coloré par une imagination du Midi; son langage se précipitait comme les pulsations rapides de l'impatience. C'était l'élan révolutionnaire personnifié. L'Assemblée le suivait halctante, et arrivait avec lui à la fureur avant d'arriver à la conviction. Ses discours étaient des odes magnifiques qui élevaient la discussion jusqu'au lyrisme et l'enthousiasme jusqu'à la convulsion; ses gestes tenaient du trépied plus que de la tribune : il était le Danton de la Gironde, dont Vergniaud devait être le Mirabeau.

IX.

C'était la première fois qu'il se levait dans l'Assemblée : « Oui, » dit-il, « voilà où vous conduit » l'impunité; elle est toujours la source des grands » crimes, et aujourd'hui elle est la seule cause de la » désorganisation sociale où nous sommes plongés. » Les systèmes de tolérance qu'on vous a proposés » seraient bons pour des temps de calme; mais doit- » on tolérer ceux qui ne veulent tolérer ni la consti- » tution ni les lois? Sera-ce quand le sang français » aura teint enfin les flots de la mer que vous sen- » tirez enfin les dangers de l'indulgence? Il est temps » que tout se soumette à la volonté de la nation; » que tiares, diadèmes et encensoirs cèdent enfin au » sceptre des lois. Les faits qui viennent de vous » être exposés ne sont que le prélude de ce qui va

» se passer dans le reste du royaume. Considérez » les circonstances de ces troubles, et vous verrez » qu'ils sont l'effet d'un système désorganisateur » contemporain de la constitution : ce système est » né là. » (Il montre du geste le côté droit.) « Il est » sanctionné à la cour de Rome. Ce n'est pas un vé» ritable fanatisme que nous avons à démasquer, ce » n'est que de l'hypocrisie! Les prêtres sont des per» turbateurs privilégiés qui doivent être punis de » peines plus sévères que les simples particuliers. » La religion est un instrument tout-puissant. Le » prêtre, dit Montesquieu, prend l'homme au ber» ceau et l'accompagne jusqu'à la tombe; est-il éton» nant qu'il ait tant d'empire sur l'esprit du peuple, » et qu'il faille faire des lois pour que, sous prétexte » de religion, il ne trouble pas la paix publique? Or, » quelle peut être cette loi? Je soutiens qu'il n'y en » a qu'une d'efficace : c'est l'exil hors du royaume. » (Les tribunes couvrent ces mots de longs applaudissements.) « Ne voyez-vous pas qu'il faut séparer le » prêtre factieux du peuple qu'il égare, et renvoyer » ces pestiférés dans les lazarets de l'Italie et de » Rome! Cette mesure, me dit-on, est trop sévère. » Quoi! vous êtes donc aveugles et sourds à tout ce » qui se passe! Ignorez-vous qu'un prêtre peut faire » plus de mal que tous vos ennemis! On répond : Il » ne faut pas persécuter. Je réplique que punir n'est » pas persécuter. Je réponds encore à ceux qui ré-

» pètent ce que j'ai entendu dire ici à l'abbé Maury,
» que rien n'est plus dangereux que de faire des martyrs : ce danger n'existe que quand vous avez à
» frapper des fanatiques de bonne foi ou des hommes vraiment saints qui pensent que l'échafaud
» est le marchepied du ciel. Ici ce n'est pas le cas;
» car s'il existe des prêtres qui, de bonne foi, réprouvent la constitution, ceux-là ne troublent pas
» l'ordre public. Ceux qui le troublent sont des hommes qui ne pleurent sur la religion que pour recouvrer leurs priviléges perdus; ce sont ceux-là
» qu'il faut punir sans pitié, et certes ne craignez
» pas d'augmenter par là la force des émigrants :
» car on sait que le prêtre est lâche, aussi lâche
» qu'il est vindicatif; qu'il ne connaît d'autre arme
» que celle de la superstition, et qu'accoutumé à
» combattre dans l'arène mystérieuse de la confession, il est nul sur tout autre champ de bataille.
» Les foudres de Rome s'éteindront sur le bouclier
» de la liberté. Les ennemis de votre régénération
» ne se lasseront pas; non, ils ne se lasseront pas
» de crimes tant que vous leur en laisserez les
» moyens. Il faut que vous les vainquiez ou que
» vous soyez vaincus par eux : quiconque ne voit
» pas cela est aveugle. Ouvrez l'histoire, vous verrez les Anglais soutenir pendant cinquante ans
» une guerre désastreuse pour défendre leur révolution. Vous verrez en Hollande des flots de sang

» couler dans la guerre contre Philippe d'Espagne. » Quand, de nos jours, les Philadelphiens ont voulu » être libres, n'avez-vous pas vu aussitôt la guerre » dans les deux mondes? Vous avez été témoins des » malheurs récents du Brabant. Et vous croyez que » votre révolution qui a enlevé au despotisme son » sceptre, à l'aristocratie ses priviléges, à la noblesse » son orgueil, au clergé son fanatisme, une révolu- » tion qui a tari tant de sources d'or sous la main » du prêtre, déchiré tant de frocs, abattu tant de » théories, qu'une telle révolution, dis-je, vous par- » donnera? Non, non! il faut un dénoûment à cette » révolution! Je dis que, sans le provoquer, il faut » marcher vers ce dénoûment avec intrépidité. Plus » vous tarderez, plus votre triomphe sera difficile et » arrosé de sang. » (De violents murmures s'élèvent dans une partie de la salle.)

« Mais ne voyez-vous pas, » reprend Isnard, « que tous les contre-révolutionnaires se tiennent » et ne vous laissent d'autre parti que celui de » les vaincre! Il vaut mieux avoir à les com- » battre pendant que les citoyens sont encore en ha- » leine et qu'ils se souviennent des dangers qu'ils » ont courus, que de laisser le patriotisme se refroi- » dir! N'est-il pas vrai que nous ne sommes déjà » plus ce que nous étions dans la première année » de la liberté! » (Une partie de la salle applaudit, l'autre se soulève.) « Alors, si le fanatisme eût levé

» la tête, la loi l'aurait abattue! Votre politique doit » être de forcer la victoire à se prononcer. Poussez à » bout vos ennemis, vous les ramènerez par la crainte » ou vous les soumettrez par le glaive. Dans les gran- » des circonstances, la prudence est une faiblesse. » C'est surtout à l'égard des révoltés qu'il faut être » tranchant. Il faut les écraser dès qu'ils se lèvent. » Si on les laisse se rassembler et se faire des parti- » sans, alors ils se répandent dans l'empire comme » un torrent que rien ne peut plus arrêter. C'est » ainsi qu'agit le despotisme, et voilà comment un » seul individu retient sous son joug tout un peuple. » Si Louis XVI eût employé ces grands moyens pen- » dant que la Révolution n'était encore éclose que » dans les pensées, nous ne serions pas ici! Cette ri- » gueur est un crime dans un despote, elle est une » vertu dans une nation. Les législateurs qui recu- » lent devant ces moyens extrêmes sont lâches et » coupables; car, quand il s'agit d'attentat à la li- » berté politique, pardonner le crime c'est le par- » tager. » (On applaudit de nouveau.)

« Une pareille rigueur fera peut-être couler le » sang? Je le sais! Mais, si vous ne l'employez pas, » n'en coulera-t-il pas bien plus encore? La guerre » civile n'est-elle pas un plus grand désastre? Cou- » pez le membre gangrené pour sauver le corps. » L'indulgence est un piége où l'on vous pousse. » Vous vous trouverez abandonnés par la nation

» pour n'avoir pas osé la soutenir ni su la défendre. » Vos ennemis ne vous haïront pas moins; vos amis » perdront confiance en vous. La loi, c'est mon dieu; » je n'en ai pas d'autre. Le bien public, voilà mon » culte! Vous avez déjà frappé les émigrants; encore » un décret contre les prêtres perturbateurs, et vous » aurez conquis dix millions de bras. Mon décret est » en deux mots : Assujettissez tout Français, prêtre » ou non, au serment civique, et décidez que tout » homme qui ne signera pas sera privé de tout trai- » tement et de toute pension. En saine politique, on » peut ordonner de sortir du royaume à celui qui ne » signe pas le contrat social. Qu'est-il besoin de » preuves contre le prêtre? S'il y a plainte seule- » ment contre lui de la part des citoyens avec les- » quels il demeure, qu'il soit à l'instant chassé! » Quant à ceux contre lesquels le Code pénal pro- » noncerait des peines plus sévères que l'exil, il n'y » a qu'une mesure à leur appliquer : *la mort!* »

X.

Ce discours, qui poussait le patriotisme jusqu'à l'impiété et qui faisait du salut public je ne sais quel dieu implacable à qui il fallait sacrifier même l'innocent, excita un frénétique enthousiasme dans les rangs du parti girondin, une sévère indignation dans les rangs du parti modéré. « Demander l'im-

» pression d'un pareil discours, » dit Lecoz, évêque constitutionnel, « c'est demander l'impression d'un » code d'athéisme. Il est impossible qu'une société » existe si elle n'a pas une morale immuable déri- » vant de l'idée d'un Dieu. » Les rires et les murmures accueillirent cette religieuse protestation. Le décret contre les prêtres, présenté par François de Neufchâteau et adopté par le comité de législation, fut enfin porté en ces termes :

« Tout ecclésiastique non assermenté est tenu de » se présenter dans la huitaine par-devant sa muni- » cipalité et d'y prêter le serment civique.

» Ceux qui s'y refuseront ne pourront désormais » toucher aucun traitement ou pension sur le trésor » public.

» Il sera composé tous les ans une masse des pen- » sions dont ces ecclésiastiques auront été privés. » Cette somme sera répartie entre les quatre-vingt- » trois départements pour être employée en travaux » de charité et en secours aux indigents invalides.

» Ces prêtres seront, en outre, par le seul fait du » refus de serment, réputés suspects de révolte et » particulièrement surveillés.

» On pourra, en conséquence, les éloigner de leur » domicile et leur en assigner un autre.

» S'ils se refusent à ce changement imposé de do- » micile, ils seront emprisonnés.

» Les églises employées au culte salarié par l'État

» ne pourront servir à aucun autre culte. Les ci-
» toyens pourront louer les autres églises ou cha-
» pelles et y faire pratiquer leur culte. Mais cette
» faculté est interdite aux prêtres non assermentés
» et suspects de révolte. »

XI.

Ce décret, qui créait plus de fanatisme qu'il n'en étouffait, et qui distribuait la liberté des cultes, non comme un droit, mais comme une faveur, porta la tristesse dans le cœur des fidèles, la révolte dans la Vendée, la persécution partout. Suspendu comme une arme terrible sur la conscience du roi, il fut envoyé à son acceptation.

Les Girondins se réjouirent de tenir ainsi le malheureux prince entre leur loi et sa foi : schismatique s'il acceptait le décret, traître à la nation s'il le refusait. Triomphants de cette victoire, ils marchèrent à une autre.

Après avoir forcé la main du monarque à frapper sur la religion de sa conscience, ils voulurent le forcer à frapper sur la noblesse et sur ses propres frères. Ils soulevèrent la question des émigrés. Le roi et les ministres les avaient prévenus. Aussitôt après l'acceptation de la constitution, Louis XVI avait formellement renoncé à toute conjuration intérieure ou extérieure pour recouvrer sa puissance.

La toute-puissance de l'opinion l'avait convaincu de la vanité de tous les plans qu'on lui présentait pour la vaincre. Le calme momentané des esprits après tant de secousses, l'accueil dont il avait été l'objet à l'Assemblée, au Champ-de-Mars, au théâtre; la liberté et les honneurs qu'on lui avait rendus dans son palais l'avaient persuadé que, si la constitution avait des fanatiques, la royauté n'avait pas d'implacables ennemis dans son royaume. Il croyait la constitution exécutable dans beaucoup de ses dispositions, impraticable dans quelques autres. Le gouvernement qu'on lui imposait lui semblait une expérience, pour ainsi dire, philosophique que la nation voulait faire avec son roi. Il n'oubliait qu'une chose : c'est que les expériences des peuples sont des catastrophes. Un roi qui accepte des conditions de gouvernement impossibles accepte d'avance son renversement. L'abdication réfléchie et volontaire est plus royale que cette abdication journalière à subir par la dégradation du pouvoir. Un roi y sauve, sinon sa vie, du moins sa dignité. Il est plus séant à la majesté royale de descendre que d'être précipitée. Du moment qu'on n'y est plus roi, le trône est la dernière place du royaume.

Quoi qu'il en soit, le roi témoigna franchement à ses ministres l'intention d'exécuter loyalement la constitution et de s'associer sans aucune réserve ni arrière-pensée aux volontés et aux destinées de la

nation. La reine elle-même, par un de ces retours imprévus et fugitifs du cœur des femmes, se jeta, avec la confiance du désespoir, dans le parti de la constitution. « Allons, » dit-elle à M. Bertrand de Molleville, ministre et confident du roi, « du cou- » rage! j'espère qu'avec de la patience, de la fer- » meté et de la suite, tout n'est pas encore perdu. »

Le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, écrivit, par les ordres du roi, aux commandants des ports une lettre signée par le roi. « Je suis informé, » disait le roi dans cette circulaire, « que les émigra- » tions se multiplient dans le corps de la marine; » comment se peut-il que des officiers d'un corps » dont la gloire me fut toujours si chère et qui m'ont » donné, dans tous les temps, des preuves de leur » attachement, s'égarent au point de perdre de vue » ce qu'ils doivent à la patrie, à moi, à eux-mêmes! » Ce parti extrême eût paru moins étonnant il y a » quelque temps, quand l'anarchie était au comble » et qu'on n'en apercevait pas le terme; mais au- » jourd'hui que la nation veut le retour à l'ordre et » la soumission aux lois, est-il possible que de géné- » reux et fidèles marins songent à se séparer de leur » roi? Dites-leur qu'ils restent où la patrie les ap- » pelle. L'exécution exacte de la constitution est » aujourd'hui le moyen le plus sûr d'apprécier ses » avantages et de connaître ce qui peut manquer à » sa perfection. C'est votre roi qui vous demande de

» rester à votre poste, comme il reste au sien. Vous » auriez regardé comme un crime de résister à ses » ordres, vous ne vous refuserez pas à ses prières. »

Il écrivit aux officiers généraux et aux commandants des troupes de terre : « En acceptant la constitution, j'ai promis de la maintenir au dedans et de » la défendre contre les ennemis du dehors; cet acte » solennel doit bannir toute incertitude. La loi et le » roi sont désormais confondus. L'ennemi de la loi » devient celui du roi. Je ne puis regarder comme » sincèrement dévoués à ma personne ceux qui abandonnent leur patrie dans le moment où elle a le » plus besoin de leurs services. Ceux-là seuls me » sont attachés qui suivent mon exemple et qui se » confédèrent avec moi pour opérer le salut public, et qui restent inséparables de la destinée de » l'empire! »

Enfin, il ordonna au ministre des affaires étrangères, de Lessart, de publier la proclamation suivante adressée aux Français émigrés. « Le roi, » y disait-il, « informé qu'un grand nombre de Français » émigrés se retirent sur les terres étrangères, ne » peut voir, sans en être affecté, une émigration si » considérable. Bien que la loi permette à tous les » citoyens la libre sortie du royaume, le roi doit les » éclairer sur leurs devoirs et sur les regrets qu'ils » se préparent. S'ils croient me donner par là une » preuve de leur affection, qu'ils se détrompent. Mes

» vrais amis sont ceux qui se réunissent à moi pour » faire exécuter les lois, rétablir l'ordre et la paix » dans le royaume. Quand j'ai accepté la constitu- » tion, j'ai voulu faire cesser les discordes civiles; » je devais croire que tous les Français seconderaient » mes desseins. Cependant c'est à ce moment même » que les émigrations se multiplient, quelques-uns » s'éloignent à cause des désordres qui ont menacé » leurs propriétés et leur vie. Ne doit-on rien par- » donner aux circonstances? N'ai-je pas eu moi- » même mes chagrins? Et, quand je les oublie, » quelqu'un peut-il se souvenir de ses périls? Com- » ment l'ordre se fondera-t-il si les intéressés à l'or- » dre l'abandonnent en s'abandonnant eux-mêmes? » Revenez dans le sein de votre patrie, venez donner » aux lois l'appui des bons citoyens. Pensez aux cha- » grins que votre obstination donnerait au cœur du » roi. Ils seraient pour lui les plus pénibles de tous. »

L'Assemblée ne se trompa pas à ces manifestations. Elle y vit un dessein secret d'éluder des mesures plus sévères. Elle voulait y contraindre le roi, disons plus, la nation, et le salut public le voulait avec elle.

XII.

Mirabeau avait traité la question de l'émigration à l'Assemblée constituante, plutôt en philosophe qu'en homme d'État. Il avait contesté au législateur

le droit de faire des lois contre l'émigration. Il se trompait. Toutes les fois qu'une théorie est en contradiction avec le salut d'une société, c'est que cette théorie est fausse; car la société est la vérité suprême.

Sans doute, dans les temps ordinaires, l'homme n'est point emprisonné par la nature et ne doit point l'être par la loi dans les frontières de son pays; et, sous ce rapport, les lois contre l'émigration ne doivent être que des lois exceptionnelles. Mais ces lois sont-elles injustes parce qu'elles sont exceptionnelles? Évidemment non. Le péril public a ses lois propres aussi nécessaires et aussi justes que les lois des temps de sécurité. L'état de guerre n'est point l'état de paix. Vous fermez vos frontières aux étrangers en temps de guerre, vous pouvez les fermer à vos citoyens. On met légitimement une ville en état de siége en cas de sédition; on peut mettre la nation en état de siége en cas de danger extérieur compliqué de conjuration intérieure. Par quel absurde abus de la liberté un État serait-il contraint de tolérer sur le territoire étranger des rassemblements de citoyens armés contre l'État même, qu'il ne tolérerait pas dans le pays? Et, si ces rassemblements sont coupables au dehors, pourquoi serait-il interdit à l'État de fermer les chemins qui conduisent les émigrés à ces rassemblements? Une nation se défend de ses ennemis étrangers par les armes, de ses

ennemis intérieurs par les lois. Agir autrement, ce serait consacrer hors de la patrie l'inviolabilité des conjurations que l'on punirait au dedans; ce serait proclamer la légitimité de la guerre civile, pourvu qu'elle se compliquât de la guerre étrangère et qu'elle couvrît la sédition par la trahison. De semblables maximes ruinent la nationalité de tout un peuple pour protéger un abus de liberté de quelques citoyens. L'Assemblée constituante eut le tort de les sanctionner. Si elle eût proclamé, dès le principe, des lois répressives de l'émigration, en temps de troubles, de révolution et de guerre imminente, elle eût proclamé une vérité nationale et prévenu un des grands dangers, une des principales causes des excès de la Révolution. La question aujourd'hui n'allait plus se traiter avec des raisons, mais avec des passions. L'imprudence de l'Assemblée constituante avait laissé cette arme dangereuse entre les mains des partis, ils allaient la tourner contre le roi.

XIII.

Brissot, l'inspirateur de la Gironde, l'homme d'État dogmatique d'un parti qui avait besoin d'idées et de chef, monta à la tribune au milieu des applaudissements anticipés qui signalaient son importance dans la nouvelle assemblée. Il demanda la guerre comme la plus efficace des lois.

« Si l'on veut parvenir sincèrement à arrêter l'émi» gration, » dit-il, « il faut surtout punir les grands » coupables qui établissent, dans les pays étrangers, » un foyer de contre-révolution ; il faut distinguer trois » classes d'émigrants : les frères du roi, indignes de » lui appartenir ; les fonctionnaires publics, déser» tant leurs postes et débauchant les citoyens ; enfin » les simples citoyens, entraînés par l'imitation, par » la faiblesse ou par la peur. Vous devez haine et » punition aux premiers, pitié et indulgence aux » autres. Comment les citoyens vous craindraient-ils » quand l'impunité de leurs chefs leur assure la leur ? » Avez-vous donc deux poids et deux mesures ? Que » peuvent penser les émigrants quand ils voient un » prince, après avoir prodigué quarante millions en » dix ans, recevoir encore de l'Assemblée nationale » des millions pour payer son faste et ses dettes ?.... » Divisez les intérêts des révoltés en effrayant les » grands coupables. On n'a cessé d'amuser les » patriotes par de vains palliatifs contre l'émigra» tion ; les partisans de la cour se sont joués ainsi de » la crédulité du peuple, et vous avez vu Mirabeau, » tournant ces lois en dérision, vous dire qu'on ne » les exécuterait jamais, parce qu'un roi ne se ferait » pas lui-même l'accusateur de sa famille. Trois an» nées d'insuccès, une vie errante et malheureuse, » leurs intrigues déjouées, leurs conspirations avor» tées : toutes ces défaites n'ont pas corrigé les émi-

» gés ; ils ont été [illegible] de naissance. Voulez-
» vous arrêter cette révolte, c'est au delà du Rhin qu'il
» faut frapper, ce n'est pas en France : c'est par de
» pareilles mesures que les Anglais empêchèrent Jac-
» ques II de traverser l'établissement de leur liberté.
» Ils ne s'amusèrent pas à faire de petites lois contre
» les émigrations, mais ils ordonnèrent aux princes
» étrangers de chasser les princes anglais de leurs
» États » (on applaudit). « On avait senti d'abord ici
» la nécessité de cette mesure. Les ministres vous
» parlèrent de considérations d'État, de raisons de
» famille ; ces considérations, ces faiblesses étaient
» un crime contre la liberté : le roi d'un peuple
» libre n'a pas de famille. Encore une fois ne vous
» en prenez qu'aux chefs ; qu'on ne dise plus : ces
» mécontents sont donc bien forts ; ces vingt-cinq
» millions d'hommes sont donc bien faibles, puis-
» qu'ils les ménagent ?

» C'est aux puissances étrangères surtout qu'il faut
» adresser vos prescriptions et vos menaces. Il est
» temps de montrer à l'Europe ce que vous êtes, et
» de lui demander compte des outrages que vous
» en avez reçus. Je dis qu'il faut forcer les puissances
» à nous répondre. De deux choses l'une, ou elles
» rendront hommage à notre constitution, ou elles se
» déclareront contre elle. Dans le premier cas, celles
» qui favorisent actuellement les émigrants seront
» forcées de les expulser ; dans le second cas, vous

» n'avez pas à balancer, il faudra attaquer vous-
» mêmes les puissances qui oseront vous menacer.
» Dans le dernier siècle, quand le Portugal et l'Es-
» pagne prêtèrent asile à Jacques II, l'Angleterre atta-
» qua l'un et l'autre. Ne craignez rien, l'image de la
» liberté, comme la tête de Méduse, effraiera les
» armées de nos ennemis; ils craignent d'être aban-
» donnés par leurs soldats, voilà pourquoi ils préfè-
» rent le parti de l'expectation et d'une médiation
» armée. La constitution anglaise et une liberté ari-
» stocratique seront les bases des réformes qu'ils vous
» proposeront, mais vous seriez indignes de toute
» liberté si vous acceptiez la vôtre des mains de vos
» ennemis. Le peuple anglais aime votre révolution;
» l'empereur craint la force de vos armes : quant à
» cette impératrice de Russie, dont l'aversion contre
» la constitution française est connue, et qui ressem-
» ble par quelque côté à Élisabeth, elle ne doit pas
» attendre plus de succès qu'Élisabeth n'en a eu con-
» tre la Hollande. A peine subjugue-t-on des esclaves
» à quinze cents lieues, on ne soumet pas des hom-
» mes libres à cette distance. Je dédaigne de parler
» des autres princes; ils ne sont pas dignes d'être
» comptés au nombre de vos ennemis sérieux. Je
» crois donc que la France doit élever ses espé-
» rances et son attitude. Sans doute, vous avez
» déclaré à l'Europe que vous n'entreprendrez plus
» de conquêtes, mais vous avez le droit de lui

» dire : Choisissez entre quelques rebelles et une » nation. »

XIV.

Ce discours, bien que contradictoire dans plusieurs de ses parties, dénotait chez Brissot l'intention de prendre trois rôles dans un seul et de capter à la fois les trois parties de l'Assemblée. Dans ses principes philosophiques, il affectait le langage de modérateur, et répétait les axiomes de Mirabeau contre les lois relatives à l'expatriation. Dans son attaque aux princes, il découvrait le roi et le désignait aux soupçons du peuple. Enfin, dans sa dénonciation de la diplomatie des ministres, il poussait à une guerre extrême, et montrait par là l'énergie d'un patriote et la prévision d'un homme d'État ; car, en cas de guerre, il ne se dissimulait pas les ombrages de la nation contre la cour, et il savait que le premier acte de la guerre serait de déclarer le roi traître à la patrie.

Ce discours plaça Brissot à la tête des conspirateurs de l'Assemblée. Il apportait à la Gironde jeune et expérimentée sa réputation d'écrivain, de publiciste, d'homme rompu depuis dix ans au manége des factions. L'audace de cette politique flattait leur impatience, et l'austérité du langage leur faisait croire à la profondeur des desseins.

Condorcet, ami de Brissot, dévoré comme lui d'une ambition sans scrupules, lui succéda à la tribune et

ne fit que commenter le premier discours. Il conclut, comme Brissot, à sommer les puissances de se prononcer pour ou contre la constitution, et demanda le renouvellement du corps diplomatique.

Le concert était visible dans ces discours. On sentait qu'un parti tout formé prenait possession de la tribune et allait affecter la domination de l'Assemblée. Brissot en était le conspirateur, Condorcet le philosophe, Vergniaud l'orateur. Vergniaud monta à la tribune entouré du prestige de sa merveilleuse éloquence, dont le bruit l'avait devancé de loin. Les regards de l'Assemblée, la faveur des tribunes, le silence sur tous les bancs annonçaient assez, en lui, un de ces grands acteurs du drame des révolutions qui ne paraissent sur la scène que pour s'enivrer de popularité, pour être applaudis et pour mourir.

XV.

Vergniaud, né à Limoges et avocat de Bordeaux, n'avait alors que trente-trois ans. Le mouvement l'avait saisi et emporté tout jeune. Ses traits majestueux et calmes annonçaient le sentiment de sa puissance. Aucune tension ne les contractait. La facilité, cette grâce du génie, assouplissait tout en lui, talent, caractère, attitude. Une certaine nonchalance annonçait qu'il s'oubliait aisément lui-même, sûr de se retrouver avec toute sa force au moment où il aurait

besoin de se recueillir. Son front était serein, son regard assuré, sa bouche grave et un peu triste; les pensées sévères de l'antiquité se fondaient dans sa physionomie avec les sourires et l'insouciance de la première jeunesse. On l'aimait familièrement au pied de la tribune. On s'étonnait de l'admirer et de le respecter dès qu'il y montait. Son premier regard, son premier mot mettait une distance immense entre l'homme et l'orateur. C'était un instrument d'enthousiasme, qui ne prenait sa valeur et sa place que dans l'inspiration. Cette inspiration, servie par une voix grave et par une élocution intarissable, s'était nourrie des plus purs souvenirs de la tribune antique. Sa phrase avait les images et l'harmonie des plus beaux vers. S'il n'avait pas été l'orateur d'une démocratie, il en eût été le philosophe et le poète. Son génie tout populaire lui défendait de descendre au langage du peuple, même en le flattant. Il n'avait que des passions nobles comme son langage. Il adorait la Révolution comme une philosophie sublime qui devait ennoblir la nation tout entière sans faire d'autres victimes que les préjugés et les tyrannies. Il avait des doctrines et point de haines, des soifs de gloire et point d'ambitions. Le pouvoir même lui semblait quelque chose de trop réel, de trop vulgaire pour y prétendre. Il le dédaignait pour lui-même, et ne le briguait que pour ses idées. La gloire et la postérité étaient les deux seuls buts de sa pen-

sée. Il ne montait à la tribune que pour les voir de plus haut; plus tard il ne vit qu'elles du haut de l'échafaud, et il s'élança dans l'avenir, jeune, beau, immortel dans la mémoire de la France, avec tout son enthousiasme et quelques taches déjà lavées dans son généreux sang. Tel était l'homme que la nature avait donné aux Girondins pour chef. Il ne daigna pas l'être, bien qu'il eût l'âme et les vues d'un homme d'État; trop insouciant pour un chef de parti, trop grand pour être le second de personne. Il fut Vergniaud. Plus glorieux qu'utile à ses amis, il ne voulut pas les conduire; il les immortalisa.

Nous peindrons avec plus de détails cette grande figure au moment où son talent le placera plus dans la lumière : « Est-il des circonstances, » dit-il, « dans » lesquelles les droits naturels de l'homme puissent » permettre à une nation de prendre une mesure » quelconque contre les émigrations ? » Vergniaud se prononce contre ces prétendus droits naturels, et reconnaît, au-dessus de tous les droits de l'individu, le droit de la société, qui les résume tous et qui les domine comme le tout domine la partie. Il restreint la liberté politique au droit du citoyen de tout faire, pourvu qu'il ne nuise pas à la patrie; mais il l'arrête là. L'homme, sans doute, peut matériellement user de ce droit d'abdiquer la patrie où il est né, à laquelle il se doit comme le membre se doit au corps, mais cette abdication est une trahison. Elle rompt le

pacte entre la nation et lui. La nation ne doit plus protection ni à sa propriété ni à sa personne. Après avoir, d'après ces principes, renversé la puérile distinction entre l'émigré fonctionnaire et les simples émigrés, il démontre qu'une société tombe en décadence si elle se refuse à elle-même le droit de retenir ceux qui la désertent dans ses périls. En lui donnant l'univers pour patrie, elle lui ôte celle qui l'a vu naître; mais que sera-ce si l'émigré, cessant d'être un fugitif, devient un ennemi, et si les rassemblements de ses pareils entourent la nation d'une ceinture de conspirateurs? Quoi! l'attaque sera-t-elle licite aux émigrés, la défense interdite aux bons citoyens?

XVI.

« Mais la France, » poursuit-il, « est-elle dans ce » cas? a-t-elle quelque chose à craindre de ces hom» mes qui vont implorer les haines des cours étran» gères contre nous? Non, sans doute; bientôt on » verra ces superbes mendiants qui vont recevoir les » roubles de Catherine et les millions de la Hollande » expier dans la misère et dans la honte les crimes » de leur orgueil. D'ailleurs les rois étrangers hési» tent à nous affronter; ils savent qu'il n'y a pas de » Pyrénées pour l'esprit philosophique qui nous a » soufflé la liberté; ils frémissent d'envoyer leurs » soldats toucher du pied une terre brûlante de ce

» feu sacré; ils tremblent qu'un jour de bataille les » hommes libres de tous les climats ne se reconnais» sent et ne fassent, de deux armées prêtes à com» battre, un peuple de frères réuni contre ses tyrans. » Mais si enfin il fallait se mesurer, nous nous sou» viendrions qu'un millier de Grecs combattant pour » la liberté triomphèrent d'un million de Perses!

» On nous dit : Les émigrés n'ont aucun mauvais » dessein contre leur patrie : ce n'est qu'un simple » voyage. Où sont les preuves légales des faits que » l'on avance contre eux ? Quand vous les produirez, » il sera temps de punir les coupables... O vous qui » tenez ce langage! que n'étiez-vous dans le sénat » de Rome lorsque Cicéron dénonça Catilina! vous » lui auriez demandé aussi la preuve légale! J'ima» gine qu'il eût été confondu. Pendant qu'il eût » cherché ses preuves, Rome eût été saccagée, et » Catilina et vous vous auriez régné sur des ruines. » Des preuves légales? Et avez-vous compté le sang » qu'elles vous coûteront? Non, non, prévenons nos » ennemis, prenons des mesures rigoureuses; débar» rassons la nation de ce bourdonnement continuel » d'insectes avides de son sang qui l'inquiètent et » qui la fatiguent. Mais quelles doivent être ces me» sures? D'abord frapper les propriétés des absents. » Cette mesure est petite, s'écrie-t-on. Qu'importe sa » grandeur ou sa petitesse! c'est de sa justice qu'il » s'agit. Quant aux officiers déserteurs, leur sort est

» écrit dans le Code pénal : c'est la mort et l'infamie !
» Les princes français sont plus coupables encore. La
» sommation de rentrer dans leur patrie qu'on vous
» propose de leur adresser, ne suffit ni à votre hon-
» neur ni à votre sécurité. Leurs attentats sont avé-
» rés; il faut qu'ils tremblent devant vous ou que
» vous trembliez devant eux, il faut opter ! On parle
» de la douleur profonde dont sera pénétré le cœur
» du roi. Brutus immola des enfants criminels à sa
» patrie ! Le cœur de Louis XVI ne sera pas mis à
» une si rude épreuve. Si ces princes, mauvais
» frères et mauvais citoyens, refusent de l'entendre,
» qu'il s'adresse au cœur des Français; il y trouvera
» de quoi se dédommager de ses pertes. » (On ap-
plaudit.)

Pastoret, qui parla après Vergniaud, cita le mot de Montesquieu : *Il est un temps où il faut jeter un voile sur la Liberté, comme on cache les statues des dieux*. Veiller toujours et ne craindre jamais doit être la conduite d'un peuple libre. Il proposa des mesures répressives, mais modérées et progressives, contre les absents.

XVII.

Isnard déclara que les mesures proposées jusque-là satisfaisaient à la prudence, mais non à la justice et à la vengeance qu'une nation outragée se devait à elle-même. « Si vous me laissiez dire la vérité, »

ajouta-t-il, « je dirais que, si nous ne punissons pas
» tous ces chefs de rebelles, ce n'est pas que nous
» ne sachions au fond du cœur qu'ils sont coupables;
» mais c'est qu'ils sont princes, et, bien que nous
» ayons détruit la noblesse et les distinctions du
» sang, ces vains fantômes épouvantent encore nos
» âmes. Ah! il est temps que ce grand niveau d'é-
» galité, qui a passé sur la France, prenne enfin son
» aplomb! Ce n'est qu'alors qu'on croira à l'égalité.
» Craignez de porter par ce spectacle de l'impunité
» le peuple à des excès. La colère du peuple n'est
» que trop souvent le supplément au silence des
» lois. Il faut que la loi entre dans le palais des grands
» comme dans la chaumière du pauvre, et qu'aussi
» inexorable que la mort, lorsqu'elle tombe sur les
» coupables, elle ne distingue ni les rangs ni les
» titres. On veut vous endormir. Moi, je vous dis
» que la nation doit veiller sans cesse. Le despotisme
» et l'aristocratie ne dorment pas, et, si les nations
» s'endorment un seul instant, elles se réveillent
» enchaînées. Si le feu du ciel était au pouvoir des
» hommes, il faudrait en frapper ceux qui attentent
» à la liberté des peuples. Aussi, jamais les peuples
» ne pardonnèrent-ils aux conspirateurs contre leur
» liberté. Quand les Gaulois escaladaient le Capitole,
» Manlius s'éveille, vole à la brèche, sauve la ré-
» publique; le même Manlius, accusé plus tard de
» conspirer contre la liberté publique, comparaît

» devant les tribuns. Il présente les bracelets, les » javelots, douze couronnes civiques, trente dé» pouilles d'ennemis vaincus et sa poitrine criblée de » blessures; il rappelle qu'il a sauvé Rome : pour » toute réponse, il est précipité du même rocher » d'où il a précipité les Gaulois! Voilà, messieurs, » un peuple libre!

» Et nous, depuis le jour de la conquête de notre » liberté, nous ne cessons de pardonner à nos pa» triciens leurs complots; nous ne cessons de récom» penser leurs forfaits en leur envoyant des chariots » d'or. Quant à moi, si je votais de pareils dons j'en » mourrais de remords. Le peuple nous regarde et » nous juge; de ce premier décret dépend le sort de » nos travaux. Lâches, nous perdons la confiance » publique; fermes, nos ennemis seront déconcertés. » Ne souillez pas la sainteté du serment en le défé» rant à des bouches affamées de notre sang. Nos » ennemis jureront d'une main, de l'autre ils aigui» seront leurs épées contre nous! »

Chaque violence de ces paroles provoquait dans l'Assemblée et dans les tribunes ces contre-coups de la passion publique qui éclatent en battements de mains. On sentait que la seule politique serait désormais la colère de la nation, que le temps de la philosophie à la tribune était passé et que l'Assemblée ne tarderait pas à écarter les principes pour recourir aux armes!

Les Girondins, qui n'auraient pas voulu lancer Isnard si loin, sentirent qu'il fallait le suivre jusqu'où la popularité le suivait. En vain Condorcet défendit son projet de décret dilatoire. L'Assemblée, sur le rapport de Ducastel, adopta le décret de son comité de législation. Ses principales dispositions portaient que les Français rassemblés au delà des frontières seraient, dès ce moment, déclarés suspects de conjuration contre la France, qu'ils seraient déclarés conspirateurs s'ils ne rentraient avant le 1er janvier 1792, et, comme tels, punis de mort; que les princes français, frères du roi, seraient punis de mort comme de simples émigrés, s'ils n'obéissaient pas à la sommation qui leur était faite; que leurs revenus seraient, dès à présent, séquestrés; qu'enfin les officiers des armées de terre et de mer qui abandonneraient leur poste sans congé ou sans démission acceptée, seraient assimilés aux soldats déserteurs, et punis de mort.

XVIII.

Ces deux décrets portèrent la douleur dans le cœur du roi et la consternation dans son conseil. La constitution lui donnait le droit de les suspendre par le *veto* royal; mais suspendre les effets de la colère publique contre les ennemis armés de la Révolution, c'était l'appeler sur lui-même. Les Girondins fomen-

jetaient artificieusement ces éléments de discorde entre l'Assemblée et le roi. Ils attendaient avec impatience que le refus de sanctionner les décrets portât l'irritation au comble et forçât le roi à fuir ou à se remettre dans leurs mains.

L'esprit plus monarchique de l'Assemblée constituante régnait encore dans le directoire du département de Paris. Desmeuniers, Beaumetz, Talleyrand-Périgord, La Rochefoucauld en étaient les principaux membres. Ils rédigèrent une adresse au roi pour supplier ce prince de refuser sa sanction au décret contre les prêtres non assermentés. Cette adresse, où l'Assemblée législative était traitée avec hauteur, respirait les vrais principes de gouvernement en matière religieuse. Elle se résumait par cet axiome, qui est ou qui doit être le code des consciences : « Puisque aucune religion n'est une loi, qu'aucune » religion ne soit un crime ! »

XIX.

Un jeune écrivain, dont le nom déjà célèbre devait conquérir plus tard la consécration du martyre, André Chénier, considérant la question des hauteurs de la philosophie, publia sur le même sujet une lettre digne de la postérité. C'est le propre du génie de ne pas laisser obscurcir ses vues par les préjugés du moment. Il voit trop haut pour que les erreurs

vulgaires lui dérobent l'éclat permanent de la vérité. Il a d'avance dans ses jugements l'impartialité de l'avenir.

« Tous ceux, » dit André Chénier, « qui ont con-
» servé la liberté de leur raison et en qui le pa-
» triotisme n'est pas un violent désir de dominer,
» voient avec beaucoup de chagrin que les dissensions
» des prêtres aient pu occuper les premiers moments
» de l'Assemblée nationale. Il serait temps que l'es-
» prit public s'éclairât enfin sur cette matière. L'As-
» semblée constituante elle-même s'y est trompée.
» Elle a prétendu faire une constitution civile de la
» religion, c'est-à-dire qu'elle a eu l'idée de faire un
» clergé après en avoir détruit un autre. Qu'importe
» qu'une religion diffère d'une autre? Est-ce à l'As-
» semblée nationale à réunir les sectes divisées et à
» peser leurs différends? Les politiques sont-ils des
» théologiens?... Nous ne serons délivrés de l'in-
» fluence de ces hommes que quand l'Assemblée na-
» tionale aura maintenu à chacun la liberté entière
» de suivre ou d'inventer telle religion qu'il lui plaira,
» quand chacun payera le culte qu'il voudra suivre
» et n'en payera point d'autre, et quand l'impartia-
» lité des tribunaux, en pareille matière, punira éga-
» lement les persécuteurs ou les séditieux de tous
» les cultes... Et les membres de l'Assemblée natio-
» nale disent encore que tout le peuple français n'est
» point encore assez mûr pour cette doctrine. Il faut

» leur répondre : Cela se peut ; mais c'est à vous à » nous mûrir par vos paroles, par vos actes, par vos » lois ! Les prêtres ne troublent point les États quand » on ne s'y occupe pas d'eux. Souvenons-nous que » dix-huit siècles ont vu toutes les sectes chrétiennes, » déchirées et ensanglantées par des inepties théo- » logiques et les inimitiés sacerdotales, finir toujours » par s'armer de la puissance publique !... »

Cette lettre passa par-dessus la tête des partis qui se disputaient la conscience du peuple ; mais la pétition du directoire de Paris, qui demandait le *veto* du roi contre les décrets de l'Assemblée, suscita des pétitions violentes dans un sens contraire. On vit apparaître pour la première fois Legendre, boucher de Paris, à la barre de l'Assemblée. Il y vociféra en langage oratoire les imprécations du peuple contre les ennemis du peuple et les traîtres couronnés. Legendre dorait de grands mots la trivialité. De cet accouplement de sentiments vulgaires avec les ambitieuses expressions de la tribune, naquit cette langue bizarre, où les haillons de la pensée se mêlaient au clinquant des mots, et qui fait ressembler l'éloquence populaire du temps au luxe indigent d'un parvenu. La populace était fière de dérober sa langue à l'aristocratie, même pour la combattre ; mais en la dérobant elle la souillait. « Représentants, » disait Legendre, « ordonnez que l'aigle de la Vic- » toire et la Renommée planent sur vos têtes et sur

» les nôtres ; dites aux ministres : Nous aimons le » peuple ; que votre supplice commence ! Les tyrans » vont mourir ! »

XX.

Camille Desmoulins, l'Aristophane de la Révolution, emprunta ensuite la voix sonore de l'abbé Fauchet pour se faire entendre. Camille Desmoulins était le Voltaire de la rue ; il frappait ses passions en sarcasmes. « Représentants, » disait-il, « les applau» dissements du peuple sont sa liste civile ; l'inviola» bilité du roi est une chose infiniment juste, car il » doit par nature être toujours en opposition avec la » volonté générale et avec nos intérêts. On ne tombe » pas volontairement de si haut. Prenons exemple de » Dieu, dont les *commandements ne sont jamais im-* » *possibles ;* n'exigeons pas du ci-devant souverain un » *amour impossible* de la souveraineté nationale ; trou» vons tout simple qu'il apporte son *veto* aux meil» leurs décrets ! Mais que les magistrats du peuple, que » le directoire de Paris, que les mêmes hommes qui » ont fait fusiller, il y a quatre mois, au Champ-de» Mars, les citoyens signataires d'une pétition indi» viduelle contre un décret qui n'était pas rendu, » inondent l'empire d'une pétition qui n'est évidem» ment que le premier feuillet d'un grand registre de » contre-révolution, une souscription à la guerre ci-

» vile, envoyée par eux à la signature de tous les » fanatiques, de tous les idiots, de tous les esclaves, » de tous les voleurs des quatre-vingt-trois départe» ments, en tête desquels sont les noms exemplaires » des membres du directoire de Paris; pères de la » patrie! il y a là une telle complication d'ingrati» tude et de fourberie, de prévarication et de per» versité, d'hypocrite philosophie et de modération » perfide, que nous nous ralliions à l'instant autour » des décrets et autour de vous! Continuez, fidèles » mandataires! et si on s'obstine à ne pas vous per» mettre de sauver la nation, eh bien! sauvons-nous » nous-mêmes! Car enfin la puissance du *veto* royal » aura un terme, et on n'empêche pas avec un *veto* » la prise de la Bastille.

» Il y a longtemps que nous avons la mesure du » civisme de notre directoire : quand nous l'avons » vu par une proclamation incendiaire, non pas » rouvrir les chaires évangéliques à des prêtres, » mais des tribunes séditieuses à des conjurés en » soutanes! Leur adresse est un écrit tendant à » avilir les pouvoirs constitués; c'est une pétition » collective, c'est une incitation à la guerre civile » et au renversement de la constitution. Certes, nous » ne sommes pas les admirateurs du gouvernement » représentatif, sur lequel nous pensons comme » Jean-Jacques Rousseau; mais si nous en aimons » peu certains articles, nous aimons encore moins

» la guerre civile. Autant de motifs d'accusation! » La forfaiture de ces hommes est établie. Frappez-» les! Mais si la tête sommeille, comment le bras » agira-t-il? Ne levez plus ce bras; ne levez plus la » massue nationale pour écraser des insectes. Un » Varnier, un de Lâtre! Caton et Cicéron faisaient-» ils le procès à Céthégus ou à Catilina? Ce sont les » chefs qu'il faut poursuivre! Frappez à la tête. » Cette verve d'ironie et d'audace, applaudie moins par des battements de mains que par des éclats de rire, ravit les tribunes. On vota l'envoi du procès-verbal de la séance à tous les départements. C'était élever législativement le pamphlet à la dignité d'acte public, et distribuer l'injure toute faite aux citoyens, pour qu'ils n'eussent qu'à la jeter aux pouvoirs publics. Le roi trembla devant le pamphlétaire; il sentit par ce premier usage de sa prérogative bafouée que la constitution se briserait dans sa main chaque fois qu'il oserait s'en servir.

Le lendemain, le parti constitutionnel, plus en force à la séance, fit rapporter l'envoi aux départements. Brissot s'en indigna dans sa feuille, le *Patriote français*. C'était là et aux Jacobins, plus qu'à la tribune, qu'il donnait le mot d'ordre à son parti, et qu'il laissait échapper sa pensée républicaine. Brissot n'avait pas les proportions d'un orateur; son esprit obstiné, sectaire et dogmatique était plus propre à la conjuration qu'à l'action; le

feu de son âme était ardent, mais il était concentré. Il ne jetait ni ces lueurs ni ces flammes qui allument l'enthousiasme, cette explosion des idées. C'était la lampe de la Gironde, ce n'était ni sa torche ni son flambeau.

XXI.

Les Jacobins, un moment appauvris par le grand nombre de leurs principaux membres élus à l'Assemblée législative, flottèrent quelque temps sans direction, comme une armée licenciée par la victoire. Le club des Feuillants, composé des débris du parti constitutionnel dans l'Assemblée constituante, s'efforçait de ressaisir la direction de l'esprit public. Barnave, Lameth, Duport étaient les meneurs de ce parti. Effrayés du peuple, convaincus qu'une seule assemblée sans contre-poids absorberait inévitablement le peu qui resterait de la royauté; ce parti voulait deux chambres et une constitution pondérée. Barnave, qui portait son repentir dans ce parti, était resté à Paris et avait des entretiens secrets avec Louis XVI. Ses conseils, comme ceux de Mirabeau à ses derniers jours, ne pouvaient plus être que de vains regrets. La Révolution avait dépassé tous ces hommes. Elle ne les voyait plus. Cependant ils gardaient un reste d'influence sur les corps constitués de Paris et sur les résolutions du roi. Ce prince ne

pouvait se figurer que des hommes si puissants hier contre lui fussent déjà si dénués de force. Ils étaient son dernier espoir contre les ennemis nouveaux qu'il voyait surgir dans les Girondins.

La garde nationale, le directoire du département de Paris, le maire de Paris lui-même, Bailly, et enfin la partie de la nation intéressée à l'ordre les appuyaient encore; c'était le parti de tous les repentirs et de toutes les terreurs. M. de La Fayette, madame de Staël et M. de Narbonne avaient de secrètes intelligences avec les Feuillants. Une partie de la presse leur appartenait. Ces journaux popularisaient M. de Narbonne et le poussaient au ministère de la guerre. Les journaux girondins ameutaient déjà le peuple contre ce parti. Brissot semait contre eux les soupçons et les calomnies; il les désignait à la haine du peuple. « Comptez-les, nommez-les, » disait-il. « Leurs noms les dénoncent; ce sont les » restes de l'aristocratie détrônée qui veulent res- » susciter une noblesse constitutionnelle, établir une » seconde chambre législative, un sénat de nobles, » et qui implorent, pour arriver à leur but, une » intervention armée des puissances! Ils sont vendus » au château des Tuileries, et ils lui vendent un » grand nombre de membres de l'Assemblée. Ils » n'ont parmi eux ni hommes de génie, ni hommes » de résolution. Leurs talents, c'est la trahison; leur » génie, c'est l'intrigue. »

C'est ainsi que les Girondins et les Jacobins, alors confondus, préparaient contre les Feuillants les émeutes qui ne devaient pas tarder à disperser ce club.

Pendant que les Girondins agissaient ainsi, les royalistes purs ne cessaient pas, dans leurs feuilles, de pousser aux excès, pour trouver, disaient-ils, le remède dans le mal même. Ainsi on les voyait exalter les Jacobins contre les Feuillants, et verser à pleines mains le ridicule et l'injure sur les hommes du parti constitutionnel, qui tentaient de sauver un reste de monarchie. Ce qu'ils détestaient avant tout, c'était le succès de la Révolution. Leur doctrine de pouvoir absolu recevait un démenti moins humiliant pour eux du renversement de l'empire et du trône que d'une monarchie constitutionnelle préservant à la fois le roi et la liberté. Depuis que l'aristocratie était dépossédée du pouvoir, sa seule ambition et sa seule tactique étaient de le voir tomber aux mains des plus scélérats. Impuissante à se relever par sa propre force, elle chargeait le désordre de la relever. Depuis le premier jour de la Révolution jusqu'au dernier, ce parti n'a pas eu d'autre instinct. C'est ainsi qu'il s'est perdu lui-même en perdant la monarchie. Il a poussé la haine de la Révolution jusqu'à la perversité. Il n'a pas la main dans les crimes de la Révolution, mais il y participe par ses vœux. Il n'y a pas un des excès du peuple qui n'ait été une espé-

rance pour ses ennemis. C'est la politique du désespoir. Elle est aveugle et criminelle comme lui.

XXII.

On en vit, en ce moment, un exemple. La Fayette résigna le commandement de la garde nationale entre les mains du conseil général de la commune. Il respira dans cette séance un dernier souffle de la faveur publique : après qu'il fut sorti de la salle, on délibéra sur le témoignage de reconnaissance et de regrets que lui donnerait la ville de Paris. Le général adressa une lettre d'adieu à l'armée civique. Il feignait de croire que la constitution achevée fermait l'ère de la Révolution et le rendait comme Washington au rôle de simple citoyen d'un pays libre et pacifié. « Les jours de la Révolution, » disait-il dans cette lettre, « font place à ceux d'une organisation » régulière, à cause de la liberté et de la prospérité » qu'elle garantit. Je dois maintenant à ma patrie de » lui remettre, sans réserve, tout ce qu'elle m'a » donné de force et d'influence pour la défendre » pendant les convulsions qui l'ont agitée : c'est ma » seule ambition. Gardez-vous cependant de croire, » ajouta-t-il en finissant, « que tous les genres de » despotismes soient détruits. » Et il signalait quelques-uns des excès et des périls où la liberté pouvait tomber à ses premiers pas.

Cette lettre fut accueillie avec un reste d'enthousiasme plus simulé que sincère par la garde nationale. Elle voulut faire un dernier acte de force contre les factions en adhérant avec éclat aux pensées de son général. On lui vota une épée forgée avec le fer des verrous de la Bastille, et la statue en marbre de Washington. La Fayette se hâta de jouir de ce triomphe prématuré : il déposait la dictature au moment même où une dictature eût été le plus nécessaire à son pays. Rentré dans ses terres d'Auvergne, il y reçut la députation de la garde nationale qui lui apportait le procès-verbal de sa délibération. « Vous » me voyez rendu aux lieux qui m'ont vu naître, » leur dit-il, « je n'en sortirai que pour défendre » ou consolider notre liberté commencée, si quel- » qu'un osait y porter atteinte. »

Les jugements divers des partis suivirent La Fayette dans sa retraite. « A présent, » dit le journal de la Révolution, « que le héros des deux mondes a » fini son rôle à Paris, il serait curieux de savoir si » l'ex-général a fait plus de bien que de mal à la » Révolution. Pour résoudre cette question, cher- » chons l'homme dans ses actes : on le verrait d'a- » bord, le fondateur de la liberté américaine, n'oser » en Europe se rendre au vœu du peuple qu'après » en avoir demandé la permission au monarque : » on le verrait pâlir au 5 octobre à la vue de l'armée » parisienne en route pour Versailles, se ménageant

» le peuple et le roi; disant à l'armée : Je vous livre » le roi; au roi : Je vous amène mon armée : on le » verrait rentrer dans Paris traînant à sa suite, les » mains liées derrière le dos, de braves citoyens » dont tout le crime était d'avoir voulu faire du » donjon de Vincennes ce qu'on avait fait de la » Bastille : on le verrait le lendemain de la journée » des poignards, toucher cordialement la main de » ceux-là mêmes qu'il avait dénoncés la veille à » l'indignation publique : enfin, on le voit aujour- » d'hui quitter la partie en vertu d'un décret solli- » cité par-dessous main par lui-même, et s'éclipser » un moment en Auvergne pour reparaître sur nos » frontières. Cependant il nous a rendu aussi des » services, reconnaissons-les; nous lui devons d'a- » voir dressé nos gardes nationales aux cérémonies » civiques et religieuses, aux fatigues des évolutions » du matin aux Champs-Élysées, aux serments pa- » triotiques, aux repas de corps. Faisons-lui donc » aussi nos adieux! La Fayette, pour consommer la » plus grande révolution qu'un peuple ait jamais » tentée, il nous fallait un chef dont le caractère fût » au niveau de l'événement, nous t'acceptâmes; les » muscles souples de ta physionomie, tes discours » étudiés, tes axiomes longtemps médités, tous ces » produits de l'art désavoués par la nature parurent » suspects aux patriotes clairvoyants. Les plus fer- » mes s'attachèrent à tes pas, te démasquèrent et

» s'écrièrent : Citoyens, ce héros n'est qu'un courtisan, ce sage n'est qu'un charlatan! En effet, » grâce à tes soins, la Révolution ne peut plus faire » de mal au despotisme : tu as limé les dents du » lion. Le peuple n'est plus à craindre pour ses conducteurs. Ils ont repris la verge et l'éperon, et tu » pars. Que les couronnes civiques pleuvent sur ta » route, quand nous restons; mais où trouverons-nous un Brutus! »

XXIII.

Bailly, maire de Paris, se retirait à la même époque, abandonné de cette opinion dont il avait été l'idole, et dont il commençait à être la victime. Mais ce philosophe estimait plus le bien fait au peuple que sa faveur. Plus ambitieux de le servir que de le gouverner, il montrait déjà contre les calomnies de ses ennemis l'impassibilité héroïque qu'il montra plus tard contre la mort.

Cette voix du philosophe se perdit dans le tumulte des prochaines élections municipales. Deux hommes se disputaient les suffrages pour cette place de maire de Paris. A mesure que l'autorité royale baissait et que l'autorité de la constitution s'anéantissait dans les troubles du royaume, le maire de Paris pouvait devenir le véritable dictateur de la capitale.

Ces deux hommes étaient La Fayette et Pétion.

La Fayette, porté par le parti constitutionnel et par les citoyens de la garde nationale; Pétion, porté par les Girondins et par les Jacobins à la fois. Le parti royaliste, en se prononçant pour ou contre un de ces deux hommes, était maître de l'élection. Le roi n'avait plus l'influence du gouvernement, qu'il avait laissée échapper de ses mains, mais il avait encore l'influence occulte de la corruption sur les meneurs des différents partis. Une partie des 25 millions de son revenu était employée par M. de Laporte, intendant de la liste civile, et par MM. Bertrand de Molleville et de Montmorin, ses ministres, à acheter des voix dans les élections, des motions dans les clubs, des applaudissements ou des huées dans les tribunes de l'Assemblée. Ces subsides secrets, qui avaient commencé par Mirabeau, descendaient très-bas dans la lie des factions. Ils soldaient la presse royaliste et se glissaient même dans les mains des orateurs et des journalistes en apparence les plus acharnés contre la cour. Beaucoup de fausses manœuvres, conseillées au peuple par ses flatteurs, n'avaient pas d'autre source. Il y avait un ministère de la corruption administré par la perfidie. Beaucoup y puisaient, sous prétexte de servir la cour, de modérer le peuple ou de le trahir; puis, dominés par la crainte de voir leur trahison découverte, ils la couvraient d'une seconde trahison, et tournaient contre le roi même les motions qu'il avait payées. Danton fut de ce nombre.

Quelquefois, dans des intérêts d'ordre et de bienfaisance, le roi donnait des sommes mensuelles pour être distribuées utilement, soit dans les rangs de la garde nationale, soit dans les quartiers dont on redoutait l'insurrection. M. de La Fayette et Pétion lui-même touchèrent souvent, pour cet usage, des secours du roi. Ce prince pouvait donc, en se servant alors de ce moyen de diriger l'élection du maire de Paris et en se joignant au parti constitutionnel, déterminer le choix de Paris en faveur de M. de La Fayette.

M. de La Fayette était un des premiers auteurs de cette révolution qui avait abaissé le trône. Son nom était dans toutes les humiliations de la cour, dans tous les ressentiments de la reine, dans toutes les terreurs du roi. Il avait été d'abord leur effroi, puis leur protecteur, enfin leur gardien. Pouvait-il être désormais leur espérance? Cette place de maire de Paris, ce grand pouvoir civil et populaire, après cette longue dictature armée dans la capitale, ne seraient-ils pas pour M. de La Fayette un second marchepied qui l'élèverait plus haut que le trône, et qui jetterait le roi et la constitution dans l'ombre? Cet homme, avec des idées théoriques libérales, avait de bonnes intentions; il voulait dominer plus que régner; mais pouvait-on se fier à de bonnes intentions si souvent vaincues? N'était-ce pas le cœur plein de ces bonnes intentions qu'il avait usurpé le

commandement de la milice civile? renversé la Bastille avec les gardes-françaises insurgées? marché à Versailles, à la tête de la populace de Paris? laissé forcer le château le 6 octobre? arrêté la famille royale à Varennes, et gardé le roi prisonnier dans son palais? Résisterait-il si le peuple lui demandait plus? S'arrêterait-il au milieu du rôle de Washington français après en avoir accompli plus de la moitié? D'ailleurs, le cœur humain est ainsi fait, qu'on aime mieux se jeter dans les mains de ceux qui nous perdent, que de chercher son salut dans les mains de celui qui nous rabaisse. La Fayette abaissait le roi et surtout la reine. Une indépendance respectueuse était l'expression habituelle de la figure de La Fayette en présence de Marie-Antoinette. On lisait dans l'attitude du général, on reconnaissait dans ses paroles, on démêlait dans son accent, sous les formes froides et polies de l'homme de cour, l'inflexibilité du citoyen. La reine préférait le factieux. Elle s'en expliquait ouvertement avec ses confidents. « Monsieur de La » Fayette, » leur disait-elle, « ne veut être maire de » Paris que pour devenir bientôt *maire du palais*. » Pétion est Jacobin, républicain, mais c'est un sot » incapable d'être jamais un chef de parti; ce sera » un maire nul. D'ailleurs, il est possible que l'in- » térêt qu'il sait que nous prenons à sa nomination » le ramène au roi. »

Pétion était fils d'un procureur au présidial de

Chartes. Compatriote de Brissot, il s'était nourri avec lui des mêmes études, de la même philosophie et des mêmes haines. C'étaient deux hommes d'un même esprit. La Révolution, qui avait été l'idéal de leur jeunesse, les avait appelés le même jour sur la scène, mais pour des rôles différents. Brissot, écrivain, aventurier politique, journaliste, était l'homme des idées; Pétion était l'homme de main. Il avait dans la figure, dans le caractère et dans le talent, cette médiocrité solennelle qui convient à la foule et qui la charme : il était probe, du moins; vertu que le peuple apprécie au-dessus de toutes les autres dans ceux qui manient les affaires publiques. Appelé par ses concitoyens à l'Assemblée nationale, il s'y était fait un nom par ses efforts plus que par ses succès. Rival heureux de Robespierre et son ami alors, ils avaient formé à eux seuls ce parti populaire, à peine aperçu au commencement, qui professait la démocratie pure et la philosophie de Jean-Jacques Rousseau, pendant que Cazalès, Mirabeau et Maury, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie se disputaient seulement le gouvernement. Le despotisme d'une classe paraissait à Robespierre et à Pétion aussi odieux que le despotisme d'un roi. Le triomphe du tiers état leur importait peu, tant que le peuple entier, c'est-à-dire l'humanité, dans son acception la plus large, ne triomphait pas. Ils s'étaient donné pour tâche, non la victoire d'une classe sur une au-

tre, mais la victoire et l'organisation d'un principe divin et absolu : l'humanité. C'était là leur faiblesse dans les premiers jours de la Révolution; ce fut plus tard leur force. Pétion commençait à la recueillir.

Il s'était insinué insensiblement par ses doctrines et par ses discours dans la confiance du peuple de Paris; il tenait aux hommes de lettres par la culture de l'esprit, au parti d'Orléans par sa liaison intime avec madame de Genlis, favorite du prince et gouvernante de ses enfants. On parlait de lui ici comme d'un sage qui voulait porter la philosophie dans la constitution, là comme d'un conspirateur profond qui voulait saper le trône ou y faire monter avec le duc d'Orléans les intérêts et la dynastie du peuple. Cette double renommée lui profitait également. Les honnêtes gens le portaient comme honnête homme; les factieux, comme factieux : la cour ne daignait pas le craindre; elle voyait en lui un innocent utopiste; elle avait pour lui cette indulgence du mépris que les aristocraties ont partout pour les hommes de foi politique; d'ailleurs Pétion la débarrassait de La Fayette. Changer d'ennemis, pour elle, c'était au moins respirer.

Ces trois éléments de succès firent triompher Pétion à une immense majorité; il fut nommé maire de Paris par plus de six mille suffrages. La Fayette n'en obtint que trois mille. Il put du fond de sa retraite

ntanée mesurer à ce chiffre le déclin de sa for-
e. » La Fayette représentait la ville, Pétion repré-
tait la nation. La bourgeoisie armée sortait des
ires avec l'un; le peuple y entrait avec l'autre.
Révolution marquait par un nom propre le nou-
u pas qu'elle avait fait.

A peine élu, Pétion alla triompher aux Jacobins :
fut porté à la tribune sur les bras des patriotes.
vieux Dussault, qui l'occupait en ce moment,
butia quelques paroles entrecoupées de sanglots,
nneur de son élève : « Je regarde monsieur
Pétion comme mon fils, » s'écria-t-il, « c'est bien
hardi, sans doute ! » Pétion attendri s'élança dans
bras du vieillard. Les tribunes applaudirent et
pleurèrent.

Les autres nominations furent faites dans le même esprit. Manuel fut nommé procureur de la commune; Danton substitut : ce fut le premier degré de sa fortune populaire; il ne le dut pas, comme Pétion, à l'estime publique, mais à sa propre intrigue. Il fut nommé malgré sa réputation. Le peuple excuse trop souvent les vices qui le servent.

La nomination de Pétion à la place de maire de Paris donnait aux Girondins un point d'appui fixe dans la capitale. Paris échappait au roi comme l'Assemblée. L'œuvre de l'Assemblée constituante s'écroulait en trois mois. Les rouages se brisaient avant de fonctionner. Tout présageait un choc prochain

entre le pouvoir exécutif et le pouvoir de l'Assemblée. D'où venait cette décomposition si prompte? C'est le moment de jeter un regard sur cette œuvre de l'Assemblée constituante et sur ses auteurs.

LIVRE VII.

Coup d'œil sur l'Assemblée constituante. — Sa composition. — Appréciation de la déclaration des droits de l'homme. — Concours de l'Assemblée constituante à une œuvre universelle. — Examen raisonné de cette œuvre. — Situation qu'elle faisait à la royauté. — Impuissance de la royauté en temps de crise. — Nécessité d'une république transitoire. — Considérations générales.

I.

L'Assemblée constituante avait abdiqué dans une tempête.

Cette Assemblée avait été la plus imposante réunion d'hommes qui eût jamais représenté, non pas la France, mais le genre humain. Ce fut en effet le concile œcuménique de la raison et de la philosophie modernes. La nature semblait avoir créé exprès, et les différents ordres de la société avoir mis en réserve, pour cette œuvre, les génies, les caractères et même les vices les plus propres à donner, à ce foyer des lumières du temps, la grandeur, l'éclat et le mouvement d'un incendie destiné à consumer les débris d'une vieille société, et à en éclairer une

nouvelle. Il y avait des sages comme Bailly et Mounier, des penseurs comme Sieyès, des factieux comme Barnave, des hommes d'État comme Talleyrand, des hommes époques comme Mirabeau, des hommes principes comme Robespierre. Chaque cause y était personnifiée par ce qu'un parti avait de plus haut. Les victimes aussi y étaient illustres. Cazalès, Malouet, Maury faisaient retentir en éclats de douleur et d'éloquence les chutes successives du trône, de l'aristocratie et du clergé. Ce foyer actif de la pensée d'un siècle fut nourri, pendant toute sa durée, par le vent des plus continuels orages politiques. Pendant qu'on délibérait dedans, le peuple agissait dehors et frappait aux portes. Ces vingt-six mois de conseils ne furent qu'une sédition non interrompue. A peine une institution s'était-elle écroulée à la tribune, que la nation la déblayait pour faire place à l'institution nouvelle. La colère du peuple n'était que son impatience des obstacles, son délire n'était que sa raison passionnée. Jusque dans ses fureurs, c'était toujours une vérité qui l'agitait. Les tribuns ne l'aveuglaient qu'en l'éblouissant. Ce fut le caractère unique de cette assemblée, que cette passion pour un idéal qu'elle se sentait invinciblement poussée à accomplir. Acte de foi perpétuel dans la raison et dans la justice; sainte fureur du bien qui la possédait et qui la faisait se dévouer elle-même à son œuvre, comme ce statuaire qui, voyant le feu du

fourneau, où il fondait son bronze, prêt à s'éteindre, jeta ses meubles, le lit de ses enfants, et enfin jusqu'à sa maison dans le foyer, consentant à périr pour que son œuvre ne périt pas.

C'est pour cela que la Révolution qu'a faite l'Assemblée constituante est devenue une date de l'esprit humain, et non pas seulement un événement de l'histoire d'un peuple. Les hommes de cette Assemblée n'étaient pas des Français, c'étaient des hommes universels. On les méconnaît et on les rapetisse quand on n'y voit que des prêtres, des aristocrates, des plébéiens, des sujets fidèles, des factieux ou des démagogues. Ils étaient, et ils se sentaient eux-mêmes mieux que cela : des ouvriers de Dieu, appelés par lui à restaurer la raison sociale de l'humanité et à rasseoir le droit et la justice par tout l'univers. Aucun d'eux, excepté les opposants à la Révolution, ne renfermait sa pensée dans les limites de la France. La déclaration des droits de l'homme le prouve. C'était le décalogue du genre humain dans toutes les langues. La Révolution moderne appelait les Gentils comme les Juifs au partage de la lumière et au règne de la fraternité.

II.

Aussi, n'y eut-il pas un de ses apôtres qui ne proclamât la paix entre les peuples. Mirabeau, La

Fayette, Robespierre lui-même effacèrent la guerre du symbole qu'ils présentaient à la nation. Ce furent les factieux et les ambitieux qui la demandèrent plus tard; ce ne furent pas les grands révolutionnaires. Quand la guerre éclata, la Révolution avait dégénéré. L'Assemblée constituante se serait bien gardée de placer aux frontières de la France les bornes de ses vérités et de renfermer l'âme sympathique de la Révolution française dans un étroit patriotisme. La patrie de ses dogmes était le globe. La France n'était que l'atelier où elle travaillait pour tous les peuples. Respectueuse et indifférente à la question des territoires nationaux, dès son premier mot elle s'interdit les conquêtes. Elle ne se réservait que la propriété ou plutôt l'invention des vérités générales qu'elle mettait en lumière. Universelle comme l'humanité, elle n'eut pas l'égoïsme de s'isoler. Elle voulut donner et non dérober. Elle voulut se répandre par le droit et non par la force. Essentiellement spiritualiste, elle n'affecta d'autre empire pour la France que l'empire volontaire de l'imitation sur l'esprit humain.

Son œuvre était prodigieuse, ses moyens nuls: tout ce que l'enthousiasme lui inspire, l'Assemblée l'entreprend et l'achève, sans roi, sans chef militaire, sans dictateur, sans armée, sans autre force que la conviction. Seule au milieu d'un peuple étonné, d'une armée dissoute, d'une aristocratie

émigrée, d'un clergé dépouillé, d'une cour hostile, d'une ville séditieuse, de l'Europe en armes, elle fit ce qu'elle avait résolu : tant la volonté est la véritable puissance d'un peuple, tant la vérité est l'irrésistible auxiliaire des hommes qui s'agitent pour elle ! Si jamais l'inspiration fut visible dans le prophète ou dans le législateur antique, on peut dire que l'Assemblée constituante eut deux années d'inspiration continue. La France fut l'inspirée de la civilisation.

III.

Examinons son œuvre. Le principe du pouvoir fut entièrement déplacé. La royauté avait fini par croire que le dépôt du pouvoir lui appartenait en propre. Elle avait demandé à la religion de consacrer son rapt aux yeux des peuples en leur disant que le pouvoir venait de Dieu et ne répondait qu'à Dieu. La longue hérédité des races couronnées avait fait croire qu'il y avait un droit de règne dans le sang des races royales. Le gouvernement, au lieu d'être fonction, était devenu possession; le roi maître, au lieu d'être chef.

Ce principe déplacé déplaça tout. Le peuple devint nation, le roi magistrat couronné. La féodalité, royauté subalterne, tomba au rang de simple propriété. Le clergé, qui avait eu des institutions et des propriétés inviolables, n'était plus qu'un corps

salarié par l'État pour un service sacré. Il n'y avait pas loin de là à ce qu'il ne reçût plus qu'un salaire volontaire pour un service individuel. La magistrature cessa d'être héréditaire. On lui laissa l'inamovibilité pour assurer son indépendance. C'était une exception au principe des fonctions révocables, une demi-souveraineté de la justice; mais c'était un pas vers la vérité. Le pouvoir législatif était distinct du pouvoir exécutif. La nation, dans une assemblée librement élue, décrétait sa volonté. Le roi héréditaire et irresponsable l'exécutait. Tel était tout le mécanisme de la constitution : un peuple, un roi, un ministre. Mais le roi irresponsable, et, par conséquent, passif, était évidemment une concession à l'habitude, une fiction respectueuse de la royauté supprimée.

IV.

Il n'était plus pouvoir, car pouvoir c'est vouloir. Il n'était pas fonctionnaire, car le fonctionnaire agit et répond. Le roi ne répondait pas. Il n'était qu'une majestueuse inutilité de la constitution. Les fonctions détruites, on laissait le fonctionnaire. Il n'avait qu'une seule attribution, le *veto suspensif,* qui consistait dans le droit de suspendre, pendant trois ans, l'exécution des décrets de l'Assemblée. Il était un obstacle légal, mais impuissant, aux volontés de la nation. On sent que l'Assemblée constituante, par-

faitement convaincue de la superfluité du trône dans un gouvernement national, n'avait placé un roi au sommet de son institution que pour écarter les ambitions et pour que le royaume ne s'appelât pas république. Le seul rôle d'un tel roi était d'empêcher la vérité d'apparaître et d'éclater aux yeux d'un peuple accoutumé au sceptre. Cette fiction ou cette inconséquence coûtait au peuple 30 millions par an de liste civile, une cour, des ombrages continuels, et une corruption inévitable exercée par cette cour sur les organes de la nation. Voilà le vrai vice de la constitution de 1791. Elle ne fut pas conséquente. La royauté embarrassait la constitution. Tout ce qui embarrasse nuit. Mais le motif de cette inconséquence était moins une erreur de sa raison qu'une respectueuse piété pour un vieux prestige, et un généreux attendrissement pour une race longtemps couronnée. Si la race des Bourbons eût été éteinte au mois de septembre 1791, à coup sûr l'Assemblée constituante n'aurait pas inventé un roi.

V.

Cependant la royauté de 91, très-peu différente de la royauté d'aujourd'hui, pouvait fonctionner un siècle aussi bien qu'un jour. L'erreur de tous les historiens est d'attribuer aux vices de la constitution le peu de durée de l'œuvre de l'Assemblée

constituante. D'abord, cette œuvre n'était pas principalement de perpétuer ce rouage d'une royauté inutile, placé, par complaisance pour l'œil du peuple, dans un mécanisme qu'il ne réglait pas. L'œuvre de l'Assemblée constituante, c'était la régénération des idées et du gouvernement, le déplacement du pouvoir, la restitution du droit, l'abolition de toutes les servitudes même de l'esprit, l'émancipation des consciences, la création de l'administration; cette œuvre-là dure, et durera autant que le nom de la France. Le vice de l'institution de 1791 n'était ni dans telle disposition ni dans telle autre. Elle n'a pas péri parce que le *veto* du roi était suspensif au lieu d'être absolu, elle n'a pas péri parce que le droit de paix ou de guerre était enlevé au roi et réservé à la nation, elle n'a pas péri parce qu'elle ne plaçait le pouvoir législatif que dans une seule chambre au lieu de le diviser en deux; ces prétendus vices se retrouvent dans beaucoup d'autres constitutions et elles durent. L'amoindrissement du pouvoir royal n'était pas pour la royauté de 91 le principal danger : c'était plutôt son salut si elle eût pu être sauvée.

VI.

Plus on aurait donné de pouvoir au roi et d'action au principe monarchique, plus vite le roi et le principe seraient tombés; car plus on se serait armé

de défiance et de haine contre eux. Deux chambres, au lieu d'une, n'auraient rien préservé. Ces divisions du pouvoir n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont consacrées. Elles ne sont consacrées qu'autant qu'elles sont la représentation de forces réelles existantes dans la nation. Une révolution qui ne s'était pas arrêtée devant les grilles du château de Versailles, aurait-elle donc respecté cette distinction métaphysique du pouvoir en deux natures!

D'ailleurs, où étaient et où seraient encore aujourd'hui les éléments constitutifs de deux chambres dans une nation dont la révolution tout entière n'est qu'une convulsion vers l'unité? Si la seconde chambre est démocratique et viagère, elle n'est que la démocratie en deux personnes; elle n'a qu'un esprit. Elle ne peut servir qu'à ralentir l'impulsion ou à briser l'unité de la volonté publique. Si elle est héréditaire et aristocratique, elle suppose une aristocratie préexistante et acceptée dans la nation. Où était cette aristocratie en 1791? Où est-elle maintenant? Un historien moderne dit : « Dans la noblesse, » dans l'acceptation des inégalités sociales. » Mais la Révolution venait de se faire contre la noblesse et pour niveler les inégalités sociales héréditaires. C'était demander à la Révolution de faire elle-même la contre-révolution. D'ailleurs, ces divisions prétendues du pouvoir sont toujours des fictions; le pouvoir n'est jamais divisé réellement. Il est toujours

ici ou là, en réalité et tout entier : il n'est pas divisible. Il est comme la volonté, il est un, ou il n'est pas. S'il y a deux chambres, il est dans l'une des deux; l'autre suit ou est dissoute. S'il y a une chambre et un roi, il est au roi ou à la chambre. Au roi, s'il subjugue l'Assemblée par la force, ou s'il l'achète par la corruption; à la chambre, si elle agite l'esprit public et intimide la cour et l'armée par l'influence de la parole et par la supériorité de l'opinion. Ceux qui ne voient pas cela se payent de mots vides. Dans cette soi-disant balance du pouvoir, il y a toujours un poids qui l'emporte; l'équilibre est une chimère. S'il existait jamais, il ne produirait que l'immobilité.

VII.

L'Assemblée constituante avait donc fait une œuvre bonne, sage et aussi durable que le sont les institutions d'un peuple en travail dans un siècle de transition. La constitution de 91 avait écrit toutes les vérités du temps et rédigé toute la raison humaine, à son époque. Tout était vrai dans son œuvre, excepté la royauté; elle n'eut qu'un tort, ce fut de confier le dépôt de son Code à la monarchie.

Nous avons vu que cette faute même fut un excès de déférence. Elle recula devant la dépossession du trône pour la famille de ses rois; elle eut la superstition du passé sans en avoir la foi; elle voulut conci-

lier la république et la monarchie. C'était une vertu dans ses intentions, ce fut un tort dans ses résultats; car c'est un tort, en politique, de tenter l'impossible. Louis XVI était le seul homme de la nation à qui on ne pût pas confier la royauté constitutionnelle, puisque c'était lui à qui on venait d'arracher la monarchie absolue; la constitution, c'était la royauté partagée, et il l'avait, quelques jours avant, tout entière. Pour tout autre, cette royauté eût été un présent; pour lui seul elle était une injure.

Louis XVI eût-il été capable de cette abnégation du pouvoir suprême qui fait les héros du désintéressement (et il l'était), les partis dépossédés, dont il était le chef naturel, n'en étaient pas capables comme lui : on peut attendre un acte de désintéressement sublime d'un homme vertueux, jamais d'un parti en masse. Les partis ne sont jamais magnanimes; ils n'abdiquent pas, on les extirpe. Les actes héroïques viennent du cœur et les partis n'ont pas de cœur; ils n'ont que des intérêts et des ambitions. Un corps, c'est l'égoïsme immortel.

Clergé, noblesse, cour, magistrature, tous les abus, tous les mensonges, tous les orgueils, toutes les injustices de la monarchie se personnifiaient, malgré Louis XVI, dans le roi. Dégradés en lui, ils devaient vouloir ressusciter avec lui. La nation, qui avait le sentiment de cette solidarité fatale entre le roi et la contre-révolution, ne pouvait pas se confier

au roi, tout en vénérant l'homme; elle devait voir en lui le complice de toutes les conjurations contre elle. Les parvenus à la liberté sont susceptibles comme les parvenus à la fortune. Les ombrages devaient surgir, les soupçons devaient produire les injures; les injures, les ressentiments; les ressentiments, les factions; les factions, les chocs et les renversements : les enthousiasmes momentanés du peuple, les concessions sincères du roi n'y pouvaient rien. Des deux côtés les situations étaient fausses.

S'il y eût eu dans l'Assemblée constituante plus d'hommes d'État que de philosophes, elle aurait senti qu'un État intermédiaire était impossible, sous la tutelle d'un roi à demi détrôné. On ne remet pas aux vaincus la garde et l'administration des conquêtes. Agir comme elle agit, c'était pousser fatalement le roi ou à la trahison ou à l'échafaud. Un parti absolu est le seul parti sûr dans les grandes crises. Le génie est de savoir prendre ces partis extrêmes à leur minute. Disons-le hardiment, l'histoire à distance le dira un jour comme nous : il vint un moment où l'Assemblée constituante avait le droit de choisir entre la monarchie et la république, et où elle devait choisir la république. Là était le salut de la Révolution et sa légitimité. En manquant de résolution elle manqua de prudence.

VIII.

Mais, dit-on avec Barnave, la France est monarchique par sa géographie comme par son caractère, et le débat s'élève à l'instant dans les esprits entre la monarchie et la république. Entendons-nous :

La géographie n'est d'aucun parti : Rome et Carthage n'avaient point de frontières, Gênes et Venise n'avaient point de territoires. Ce n'est pas le sol qui détermine la nature des constitutions des peuples, c'est le temps. L'objection géographique de Barnave est tombée, un an après, devant les prodiges de la France en 1792. Elle a montré si une république manquait d'unité et de centralisation pour défendre une nationalité continentale. Les flots et les montagnes sont les frontières des faibles; les hommes sont les frontières des peuples. Laissons donc la géographie! ce ne sont pas les géomètres qui écrivent les constitutions sociales, ce sont les hommes d'État.

Or, les nations ont deux grands instincts qui leur révèlent la forme qu'ils ont à prendre, selon l'heure de la vie nationale à laquelle elles sont parvenues : l'instinct de leur conservation et l'instinct de leur croissance. Agir ou se reposer, marcher ou s'asseoir sont deux actes entièrement différents qui nécessitent chez l'homme des attitudes entièrement diverses. Il en est de même pour les nations. La monarchie ou

la république correspondent exactement chez un peuple aux nécessités de ces deux états opposés : le repos ou l'action. Nous entendons ici ces deux mots de repos et d'action dans leur acception la plus absolue; car il y a aussi repos dans les républiques et action sous les monarchies.

S'agit-il de se conserver, de se reproduire, de se développer dans cette espèce de végétation lente et insensible que les peuples ont comme les grands végétaux? S'agit-il de se maintenir en harmonie avec le milieu européen, de garder ses lois et ses mœurs, de préserver ses traditions, de perpétuer les opinions et les cultes, de garantir les propriétés et le bien-être, de prévenir les troubles, les agitations, les factions? La monarchie est évidemment plus propre à cette fonction qu'aucun autre état de société. Elle protége en bas la sécurité qu'elle veut pour elle-même en haut. Elle est l'ordre par égoïsme et par essence. L'ordre est sa vie, la tradition est son dogme, la nation est son héritage, la religion est son alliée, les aristocraties sont ses barrières contre les invasions du peuple. Il faut qu'elle conserve tout cela ou qu'elle périsse. C'est le gouvernement de la prudence, parce que c'est celui de la plus grande responsabilité. Un empire est l'enjeu du monarque. Le trône est partout un gage d'immobilité. Quand on est placé si haut on craint tout ébranlement, car on n'a qu'à perdre ou qu'à tomber.

Quand une nation a donc sa place sur un territoire suffisant, ses lois consenties, ses intérêts fixés, ses croyances consacrées, son culte en vigueur, ses classes sociales graduées, son administration organisée, elle est monarchique en dépit des mers, des fleuves, des montagnes. Elle abdique et elle charge la monarchie de prévoir, de vouloir et d'agir pour elle. C'est le plus parfait des gouvernements pour cette fonction. Il s'appelle des deux noms de la société elle-même : *unité* et *hérédité*.

IX.

Un peuple, au contraire, est-il à une de ces époques où il lui faut agir dans toute l'intensité de ses forces, pour opérer en lui ou en dehors de lui une de ces transformations organiques qui sont aussi nécessaires aux peuples que le courant est nécessaire aux fleuves, ou que l'explosion est nécessaire aux forces comprimées ? La république est la forme obligée et fatale d'une nation, à un pareil moment. A une action soudaine, irrésistible, convulsive du corps social, il faut les bras et la volonté de tous. Le peuple devient foule, et se porte sans ordre au danger. Lui seul peut suffire à la crise. Quel autre bras que celui du peuple tout entier pourrait remuer ce qu'il a à remuer ? déplacer ce qu'il veut détruire ? installer ce qu'il veut fonder ? la monarchie y briserait mille fois son sceptre. Il faut un levier capable de soulever

trente millions de volontés. Ce levier, la nation seule le possède. Elle est elle-même la force motrice, le point d'appui et le levier.

X.

On ne peut pas demander alors à la loi d'agir contre la loi, à la tradition d'agir contre la tradition, à l'ordre établi d'agir contre l'ordre établi. Ce serait demander la force à la faiblesse et le suicide à la vie. Et d'ailleurs on demanderait en vain au pouvoir monarchique d'accomplir ces changements où souvent tout périt et le roi avant tout le monde. Une telle action est le contre-sens de la monarchie? Comment le voudrait-elle?

Demander à un roi de détruire l'empire d'une religion qui le sacre, de dépouiller de ses richesses un clergé qui les possède au même titre divin auquel lui-même possède le royaume, d'abaisser une aristocratie qui est le degré élevé de son trône, de bouleverser des hiérarchies sociales dont il est le couronnement, de saper des lois dont il est la plus haute, ce serait demander aux voûtes d'un édifice d'en saper le fondement. Le roi ne le pourrait, ni ne le voudrait. En renversant ainsi tout ce qui lui sert d'appui, il sent qu'il porterait sur le vide. Il jouerait son trône et sa dynastie. Il est responsable par sa race. Il est prudent par nature et temporisateur par

nécessité. Il faut qu'il complaise, qu'il ménage, qu'il patiente, qu'il transige avec tous les intérêts constitués. Il est le roi du culte, de l'aristocratie, des lois, des mœurs, des abus et des mensonges de l'empire. Les vices mêmes de la constitution font partie de sa force. Les menacer, c'est se perdre. Il peut les haïr, il ne peut les attaquer.

XI.

A de semblables crises, la république seule peut suffire. Les nations le sentent et s'y précipitent comme au salut. La volonté publique devient le gouvernement. Elle écarte les timides, elle cherche les audacieux; elle appelle tout le monde à l'œuvre, elle essaie, elle emploie, elle rejette toutes les forces, tous les dévouements, tous les héroïsmes. C'est la foule au gouvernail. La main la plus prompte ou la plus ferme le saisit, jusqu'à ce qu'un plus hardi le lui arrache. Mais tous gouvernent dans le sens de tous. Considérations privées, timidité de situation, différence de rang, tout disparaît. Il n'y a de responsabilité pour personne. Aujourd'hui au pouvoir, demain en exil ou à l'échafaud. Nul n'a de lendemain, on est tout au jour. Les résistances sont écrasées par l'irrésistible puissance du mouvement. Tout est faible, tout plie devant le peuple. Les ressentiments des castes abolies, des cultes dépossédés, des

propriétés décimées, des abus extirpés, des aristocraties humiliées se perdent dans le bruit général de l'écroulement des vieilles choses. A qui s'en prendre? La nation répond de tout à tous. Nul n'a de compte à lui demander. Elle ne se survit pas à elle-même, elle brave les récriminations et les vengeances; elle est absolue, comme un élément; elle est anonyme, comme la fatalité; elle achève son œuvre, et, quand son œuvre est finie, elle dit : Reposons-nous, et prenons la monarchie.

XII.

Or, une telle forme d'action, c'est la république. C'est la seule qui convienne aux fortes époques de transformation. C'est le gouvernement de la passion, c'est le gouvernement des crises, c'est le gouvernement des révolutions. Tant que les révolutions ne sont pas achevées, l'instinct du peuple pousse à la république; car il sent que toute autre main que la sienne est trop faible pour imprimer l'impulsion qu'il faut aux choses. Le peuple ne se fie pas, et il a raison, à un pouvoir irresponsable, perpétuel et héréditaire, pour faire ce que commandent des époques de création. Il veut faire ses affaires lui-même. Sa dictature lui paraît indispensable pour sauver la nation. Or, la dictature organisée du peuple, qu'est-ce autre chose que la république? Il ne peut remettre

ses pouvoirs qu'après que toutes les crises sont passées, et que l'œuvre révolutionnaire est incontestée, complète et consolidée. Alors il peut reprendre la monarchie et lui dire de nouveau : Règne au nom des idées que je t'ai faites !

XIII.

L'Assemblée constituante fut donc aveugle et faible de ne pas donner la république pour instrument naturel à la Révolution. Mirabeau, Bailly, La Fayette, Sieyès, Barnave, Talleyrand, Lameth, agissaient en cela en philosophes et non en grands politiques. L'événement l'a prouvé. Ils crurent la Révolution achevée aussitôt qu'elle fut écrite ; ils crurent la monarchie convertie aussitôt qu'elle eut juré la constitution. La Révolution n'était que commencée, et le serment de la royauté à la Révolution était aussi vain que le serment de la Révolution à la royauté. Ces deux éléments ne pouvaient s'assimiler qu'après un intervalle d'un siècle. Cet intervalle, c'était la république. Un peuple ne passe pas en un jour, ni même en cinquante ans, de l'action révolutionnaire au repos monarchique. C'est pour l'avoir oublié à l'heure où il fallait s'en souvenir, que la crise a été si terrible et qu'elle nous agite encore. Si la Révolution qui se poursuit toujours avait eu son gouvernement propre et naturel, la république, cette république eût été

moins tumultueuse et moins inquiète que nos cinq tentatives de monarchie. La nature des temps où nous avons vécu proteste contre la forme traditionnelle du pouvoir. A une époque de mouvement, un gouvernement de mouvement, voilà la loi.

XIV.

L'Assemblée nationale, dit-on, n'en avait pas le droit : elle avait juré la monarchie et reconnu Louis XVI; elle ne pouvait le détrôner sans crime! L'objection est puérile si elle vient d'esprits qui ne croient pas à la possession des peuples par les dynasties. L'Assemblée constituante, dès son début, avait proclamé le droit inaliénable des peuples et la légitimité des insurrections nécessaires. Le serment du Jeu-de-Paume ne consistait qu'à jurer désobéissance au roi et fidélité à la nation. L'Assemblée avait ensuite proclamé Louis XVI roi des Français. Si elle se reconnaissait le pouvoir de le proclamer roi, elle se reconnaissait par là même le droit de le proclamer simple citoyen. La déchéance pour cause d'utilité nationale et d'utilité du genre humain était évidemment dans ses principes. Que fait-elle cependant? Elle laisse Louis XVI roi ou elle le refait roi, non par respect pour l'institution, mais par piété pour sa personne et par attendrissement pour une auguste décadence. Voilà le vrai. Elle craignait le sacrilége,

et elle se précipite dans l'anarchie. C'était clément, beau, généreux; Louis XVI méritait bien du peuple. Qui peut flétrir une magnanime condescendance? Avant le départ du roi pour Varennes, le droit absolu de la nation ne fut qu'une fiction abstraite, un *summum jus* de l'Assemblée. La royauté de Louis XVI resta le fait respectable et respecté. Encore une fois, c'était bien.

XV.

Mais il vint un moment, et ce moment fut celui de la fuite du roi, sortant du royaume, protestant contre la volonté nationale, et allant chercher l'appui de l'armée et l'intervention étrangère, où l'Assemblée rentrait légitimement dans le droit rigoureux de disposer du pouvoir trahi ou déserté. Trois partis s'offraient à elle : déclarer la déchéance et proclamer le gouvernement républicain; proclamer la suspension temporaire de la royauté, et gouverner en son nom, pendant son éclipse morale; enfin restaurer à l'instant la royauté.

L'Assemblée choisit le pire. Elle craignit d'être dure et elle fut cruelle; car, en conservant au roi le rang suprême, elle le condamna au supplice de la colère et du dédain de son peuple. Elle le couronna de soupçons et d'outrages. Elle le cloua au trône

pour que le trône fût l'instrument de ses tortures, et enfin de sa mort.

Des deux autres partis à prendre, le premier était le plus logique et le plus absolu : proclamer la déchéance et la république.

La république, si elle eût été alors légalement établie par l'Assemblée dans son droit et dans sa force, aurait été tout autre que la république qui fut perfidement et atrocement arrachée, neuf mois après, par l'insurrection du 10 août. Elle aurait eu, sans doute, les agitations inséparables de l'enfantement d'un ordre nouveau. Elle n'aurait pas échappé aux désordres inévitables dans un pays de premier mouvement, passionné par la grandeur même de ses dangers. Mais elle serait née d'une loi, au lieu d'être née d'une sédition; d'un droit, au lieu d'une violence; d'une délibération, au lieu d'une insurrection. Cela seul changeait les conditions sinistres de son existence et de son avenir. Elle devait être remuante; elle pouvait rester pure.

Voyez combien le seul fait de sa proclamation légale et réfléchie changeait tout. Le 10 août n'avait pas lieu; les perfidies et la tyrannie de la commune de Paris, le massacre des gardes, l'assaut du palais, la fuite du roi à l'Assemblée, les outrages dont il y fut abreuvé, enfin son emprisonnement au Temple étaient écartés. La république n'aurait pas tué un roi, une reine, un enfant innocent, une princesse

vertueuse. Elle n'aurait pas eu les massacres de septembre, ces Saint-Barthélemy du peuple qui tachent à jamais les langes de la liberté. Elle ne se serait pas baptisée dans le sang de trois cent mille victimes. Elle n'aurait pas mis dans la main du tribunal révolutionnaire la hache du peuple, avec laquelle il immola toute une génération pour faire place à une idée. Elle n'aurait pas eu le 31 mai. Les Girondins, arrivés purs au pouvoir, auraient eu bien plus de force pour combattre la démagogie. La république, instituée de sang-froid, aurait bien autrement intimidé l'Europe qu'une émeute légitimée par le meurtre et les assassinats. La guerre pouvait être évitée, ou, si la guerre était inévitable, elle eût été plus unanime et plus triomphante. Nos généraux n'auraient pas été massacrés par leurs soldats aux cris de trahison. L'esprit des peuples aurait combattu avec nous, et l'horreur de nos journées d'août, de septembre et de janvier n'aurait pas repoussé de nos drapeaux les peuples attirés par nos doctrines. Voilà comment un seul changement, à l'origine de la république, changeait le sort de la Révolution.

XVI.

Mais si les mœurs de la France répugnaient encore à la vigueur de cette résolution, et si l'Assemblée craignait que son enfantement de la république

fût précoce, il lui restait le troisième parti : proclamer la déchéance temporaire de la royauté pendant dix ans, mettre le roi en réserve et gouverner républicainement, en son nom, jusqu'à l'affermissement incontesté et inébranlable de la constitution. Ce parti sauvait tout, même aux yeux des faibles : le respect pour la royauté, la vie du roi, les jours de la famille royale, le droit du peuple, l'innocence de la Révolution. Il était à la fois ferme et calme, efficace et légitime. C'était la dictature telle que tous les peuples en ont eu l'instinct dans les jours critiques de leur existence. Mais, au lieu de la dictature courte, fugitive, inquiète, ambitieuse d'un seul, c'était la dictature de la nation elle-même se gouvernant par son Assemblée nationale. La nation écartait révérencieusement la royauté pendant dix ans pour faire elle-même l'œuvre supérieure aux forces d'un roi. Cette œuvre faite, les ressentiments éteints, les habitudes prises, les lois en vigueur, les frontières couvertes, le clergé sécularisé, l'aristocratie soumise, la dictature pouvait cesser. Le roi ou sa dynastie pouvait remonter sans péril sur un trône dont les grands orages étaient écartés. Cette république véritable aurait repris le nom de monarchie constitutionnelle, sans rien échanger. On aurait replacé la statue de la royauté au sommet quand le piédestal aurait été consolidé. Un tel acte eût été le consulat du peuple : bien supérieur à ce consulat d'un homme, qui ne

devait finir que par le ravage de l'Europe et par la double usurpation du trône et de la Révolution.

Ou bien, si, à l'expiration de cette dictature nationale, la nation bien gouvernée eût trouvé le trône dangereux ou inutile à rétablir, qui l'empêchait de dire au monde : ce que j'ai assumé comme dictature, je le consacre comme gouvernement définitif. Je proclame la république française, comme le seul gouvernement suffisant à l'énergie d'une époque rénovatrice; car la république c'est la dictature perpétuée et constituée du peuple. A quoi bon un trône? Je reste debout. C'est l'attitude d'un peuple en travail!

En résumé, l'Assemblée constituante, dont la pensée éclaire le globe, dont l'audace transforma en deux ans un empire, n'eut qu'un tort à la fin de son œuvre : ce fut de se reposer. Elle devait se perpétuer, elle abdiqua. Une nation qui abdique après deux ans de règne et sur des monceaux de ruines, lègue le sceptre à l'anarchie. Le roi ne pouvait plus régner, la nation ne voulut pas régner; les factions régnèrent. La Révolution périt non pas pour avoir trop voulu, mais pour n'avoir pas assez osé. Tant il est vrai que les timidités des nations ne sont pas moins funestes que les faiblesses des rois, et qu'un peuple qui ne sait pas prendre et garder tout ce qui lui appartient tente à la fois la tyrannie et l'anarchie! L'Assemblée osa tout, excepté régner. Le règne de la Révolution ne pouvait s'appeler que république.

L'Assemblée laissa ce nom aux factions et cette forme à la terreur. Ce fut là sa faute. Elle l'expia; et l'expiation de cette faute n'est pas finie pour la France.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

